SAINT-JEAN PIED-DE-PORT DONIBANE GARAZI

PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

(Pyrénées Atlantiques)

(AGENDA 2030 Local)

2021 – 2024

Sommaire

Le Développement Durable
- Concept de Développement Durable page 3
- Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable page 3

Le contexte de Développement Durable au niveau national, du sommet de Rio de 1992 à nos jours page 7

Depuis 2015 : l'Agenda 2030, nouvelle stratégie internationale du Développement Durable, déclinée au niveau national page 9

Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » : l'Agenda 2030 local des collectivités
- Avant-propos page 11
- Démarche d'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 2030 local page 12

L'Agenda 2030 local de Saint-Jean-Pied-de-Port : un projet global de territoire
- Fiche de présentation de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port page 17
- Mot du maire page 31
- Délibération d'engagement dans l'élaboration de l'Agenda 2030 local page 32
- Délibération d'approbation de l'Agenda 2030 page 34

Diagnostic territorial
- Finalité 1 page 35
- Finalité 2 page 51
- Finalité 3 page 81
- Finalité 4 page 110
- Finalité 5 page 140

Plan d'actions 2021-2024
- Axes stratégiques et Chronologie des actions page 159
- Programme d'actions page 164
- Fiches actions relatives aux critères discriminants page 283

Transversalité du programme d'actions
- Transversalité avec les 17 Objectifs de Développement Durable page 296
- Transversalité avec les 5 finalités du développement durable page 296
- Transversalité avec tous les acteurs page 297

Localisation des actions sur le territoire page 298

Aperçu de la commune page 299

Annexes page 304

Le Développement Durable

Concept de développement durable

Le **développement durable** se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland de 1987).

C'est un concept qui repose sur le maintien fragile de l'équilibre entre l'homme et ses activités sur le milieu naturel : il correspond à un processus économiquement **viable**, socialement **équitable** et écologiquement **vivable**.
La **démocratie participative**, l'**accès à l'information** et la **transparence** sont également des notions importantes prises en compte dans cette démarche.

Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable

Trame verte et bleue

La **Trame verte et bleue** est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

Les principaux jalons législatifs

-la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1, instaure dans le droit français la création de la trame verte et bleue

-la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, propose et précise ce projet parmi un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant. Elle prévoit notamment l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, ces dernières devant être prises en compte par les schémas régionaux de cohérence écologique coélaborés par les régions et l'État. Les documents de planification et projets relevant du niveau national, notamment les grandes infrastructures linéaires de l'État et de ses établissements publics, devront être compatibles avec ces orientations. Les documents de planification et projets des collectivités territoriales et de l'État devront prendre en compte les schémas régionaux

-la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) confie aux régions de la métropole, Corse et Île-de-France exceptées, l'élaboration d'un nouveau schéma de planification, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). À l'échelle régionale, ce document regroupe des schémas préexistants en matière de climat, air, énergie, déchets, intermodalité… La protection et la restauration de la biodiversité constituent l'un des volets du SRADDET, dont le contenu sera alimenté par le schéma régional de cohérence écologique

-la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages apporte de nouveaux éléments pour agir au profit de la trame verte et bleue.

Outils de gestion du territoire

☞**Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) :** Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), comme son prédécesseur le PCET, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Outre le fait, qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air (Rajout du « A » dans le signe), sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants. Il peut être de nature assez différente en fonction de l'engagement des collectivités concernées, mais son contenu est fixé par la loi :

-un diagnostic,
-une stratégie territoriale,
-un plan d'actions
-un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

Les déclinaisons de ce nouvel outil réglementaire ne sont pas sans rappeler les dispositions des démarches Agenda 21.
Le PCAET doit également prendre en compte dans son élaboration le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) permettant ainsi d'intégrer les dispositions relatives à un urbanisme (mobilités, consommation d'espace, respect de l'armature urbaine, …).

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique dont le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) constitue un dispositif opérationnel central. Les intercommunalités à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants ont dorénavant la responsabilité de la mise en place des plans climat à l'échelle de leur territoire en y intégrant les enjeux de la qualité de l'air. Ceci implique une organisation et coordination à plusieurs niveaux : avec la région, avec les acteurs socio-économiques du territoire, avec les outils de planification et documents d'urbanisme, avec les démarches de développement durable.

☞**Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) : Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).**
Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans), à l'échelle intercommunale, créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000.
Le périmètre du SCOT est à l'échelle d'une aire urbaine, d'un grand bassin de vie ou d'un bassin d'emploi. Il est piloté par un syndicat mixte, un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), un pôle métropolitain, un parc naturel régional, ou un EPCI.
Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement...

Le SCOT doit respecter les principes du développement durable :

-principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;

-principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
-principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...
Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET) et devient ainsi le document pivot : on parle de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui.
À l'échelle intercommunale locale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU), des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou communaux (PLU) et des cartes communales qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.
Enfin il fixe des orientations applicables aux principales opérations foncières et d'aménagement, ainsi qu'aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale.
Le SCoT se compose de trois documents jouant chacun un rôle dans l'élaboration de cette vision stratégique d'un territoire.

Le rapport de présentation est l'outil de partage de la connaissance et des enjeux du territoire. Il explique les choix d'aménagement retenus, notamment au regard de leur impact sur l'environnement.

-Le **projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à 20-25 ans. Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

-Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) est le document opposable juridiquement. Il définit des orientations localisées et parfois chiffrées en matière de logements, de grands équipements, de mobilités, d'aménagement commercial... dans un objectif de protection de l'environnement, des terres naturelles, agricoles et forestières, en intégrant des enjeux de qualité urbaine et paysagère.

La loi Elan a autorisé le Gouvernement à légiférer par ordonnance, d'ici mai 2020 pour une application au 1er avril 2021, pour adapter l'objet, le périmètre et le contenu du SCoT afin de tirer les conséquences de la création du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), et du transfert de la compétence en matière de PLU aux EPCI à fiscalité propre.
Le SCoT futur fait actuellement l'objet d'une concertation avec les acteurs de la planification.
Les thèmes de la concertation portent sur :

-le périmètre et la gouvernance
-le recentrage du SCOT sur le projet politique stratégique
-les champs thématiques du SCOT (en lien avec la hiérarchie des normes)
-la structure du contenu du SCOT
-l'articulation entre planification et programmation-contractualisation.

☞**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : Le Plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui construit un projet d'aménagement à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (PLUi). Un décret, entré en vigueur le 1er janvier 2016, modernise le PLU. Son objectif : passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet.**

Le Plan local d'urbanisme favorise l'émergence d'un projet de territoire partagé. Il prend en compte les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire (Art. L.121-1 du code de l'urbanisme). Il détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable, en particulier par une gestion économe de l'espace, et la réponse aux besoins de développement local. Le décret relatif à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme a été publié le 29 décembre 2015. Son enjeu principal : répondre à un besoin de clarification et de mise en cohérence des règles d'urbanisme, pour en faciliter l'utilisation.
Ce décret réaffirme le lien entre le projet de territoire, la règle et sa justification, par la traduction des objectifs auxquels doit répondre le PLU. Il s'agit ainsi de redonner du sens au

règlement du plan local d'urbanisme et de passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet. Les PLU qui intégreront cette réforme disposeront d'outils mieux adaptés aux diversités locales, aux opérations d'aménagement complexes mais aussi à des enjeux urbains, paysagers et environnementaux. Ils pourront répondre au plus près aux aspirations des habitants et favoriser la qualité de leur cadre de vie, grâce à une assise réglementaire confortée.
Ce nouveau PLU est la traduction de 20 propositions "co-élaborées" avec les différents acteurs de l'urbanisme et portant sur les principaux enjeux nationaux en matière d'aménagement du territoire.
Il conforte les outils actuels et offre de nouvelles possibilités à appliquer, à la carte, en fonction de chaque projet de territoire.
Le nouveau règlement du PLU est structuré autour de trois grands axes :

-l'affectation des zones et la destination des constructions : où puis-je construire ?

-les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères : comment prendre en compte l'environnement ?

-les équipements et les réseaux : comment s'y raccorder ?

Pour faire face aux questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources et de pénurie de logements, le niveau communal n'est, aujourd'hui, plus systématiquement le plus approprié. Les enjeux actuels exigent que ces questions soient prises en compte sur un territoire plus vaste. L'intercommunalité est souvent désormais l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Le plan local d'urbanisme couvre l'intégralité du territoire communautaire, on parle alors de PLU intercommunal ou communautaire (PLUi) instauré par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010.
L'intercommunalité, territoire large, cohérent et équilibré, permet une mutualisation des moyens et des compétences et exprime la solidarité entre les territoires.

☞ **Les contrats de transition écologique (CTE)** : Lancés en 2018, les contrats de transition écologique traduisent les engagements environnementaux pris par la France (Plan climat, COP21, One Planet Summit) au niveau local. Ce sont des outils au service de la transformation écologique de territoires volontaires, autour de projets durables et concrets.

Mis en place par une ou plusieurs intercommunalités, le CTE est coconstruit à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations... Les territoires sont accompagnés aux niveaux technique, financier et administratif, par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités. Signé après six mois de travail, le CTE fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats.
Les CTE ont trois objectifs :

1) Démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique (structuration de filières, création de formations).

2) Agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés pour traduire concrètement la transition écologique.

3) Accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire (formation professionnelle, reconversion de sites).

☞**La revitalisation des centres bourgs** : La revitalisation des centres bourgs est une des réponses pour les collectivités où le développement urbain est trop important. Cette démarche peut être menée par le recensement des gisements fonciers en centre-bourg, par un travail sur la qualification de ces secteurs, par une proposition de formes architecturales respectueuses du patrimoine et par la mobilisation des chaînes d'acteurs locaux du bâtiment. Les enjeux majeurs en termes de développement durable de cette démarche sont d'ordres patrimonial (préservation et valorisation du patrimoine bâti existant…), économique (maintien d'une économie locale...), social (réhabilitation des bâtiments en logements sociaux…), touristique (réhabilitation des bâtiments en gîtes ruraux…) et environnemental (restauration du patrimoine bâti et donc non consommation de terres agricoles…).

Le contexte de Développement Durable au niveau national, du sommet de Rio de 1992 à nos jours

Depuis le sommet de Rio de 1992 puis celui de Johannesburg en 2002, la communauté internationale a pris conscience progressivement des enjeux du développement durable et de la nécessité de transformer nos repères culturels, nos modes de vie et nos stratégies de recherche et de développement. Tous les pays ont été invités à élaborer des stratégies de développement durable afin de mettre en œuvre des politiques globales cohérentes. Ainsi, les collectivités territoriales ont été appelées, dans le cadre du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio, à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un mécanisme de consultation de la population. Pour faciliter la mise en œuvre des Agendas 21 locaux, le ministère avait élaboré un cadre de référence, visant 5 finalités et 5 éléments de démarche :

Les 5 finalités du Développement Durable	Les 5 éléments de démarche
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	**Participation de la population et des acteurs**
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	**Organisation du pilotage du projet**
Épanouissement de tous les êtres humains	**Transversalité de la démarche**
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	**Évaluation**
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	**Stratégie d'amélioration continue**

En parallèle, en France, et pour la première fois, la **Stratégie Nationale de Développement Durable** 2003-2008 (SNDD), actualisée en 2006 pour la mettre en cohérence avec la Stratégie Européenne (SEDD), a fait du **développement durable une composante de l'action publique**. Cette démarche s'est poursuivie par l'adoption de la loi « de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » (dit « Grenelle I ») (en 2009) et de la loi « portant engagement national pour l'environnement » (dit « Grenelle II ») (en 2010).

La SNDD 2010-2013 proposait une architecture commune à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui avaient fait l'objet d'un large consensus.

Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr

Elle s'articulait à cette fin autour de **neuf défis stratégiques**, cohérents avec nos engagements européens, et que nous devions relever pour aller vers une économie verte et équitable :

- Une consommation et une production durables
- La société de la connaissance
- La gouvernance
- Le changement climatique et l'énergie
- Les transports et la mobilité durables
- La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- La santé publique, la prévention et la gestion des risques
- La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale

►Les défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde

Succédant à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, la **stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD)** a été adoptée par le Gouvernement en Conseil des ministres, le 4 février 2015. Issue des engagements pris au niveau international lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, cette troisième stratégie innove par son ambition de définir un nouveau modèle de société plus sobre à horizon 2020.
La SNTEDD repose sur trois piliers :

-<u>Définir une vision à l'horizon 2020 :</u>

- Axe 1 : Développer des territoires durables et résilients
- Axe 2 : S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
- Axe 3 : Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales

« La lutte contre le changement climatique, la reconquête de la biodiversité, la sobriété dans l'utilisation des ressources, la réduction des risques sanitaires environnementaux sont des défis aux multiples implications économiques et sociales. Pour y répondre, il faut agir de manière collective et coordonnée. La stratégie, en dépassant les politiques sectorielles, propose une vision intégrée à horizon 2020 ».

-<u>Transformer le modèle économique et social pour la croissance verte :</u>

- Axe 4 : Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
- Axe 5 : Accompagner la mutation écologique des activités économiques
- Axe 6 : Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique

« Les citoyens sont prêts, à condition de disposer des outils pour agir. La stratégie offre des leviers pour mettre la France sur le chemin de la croissance verte : économiser l'énergie, lutter contre le gaspillage, développer les transports propres, promouvoir l'économie circulaire, partager nos connaissances, faciliter l'innovation... ».

-<u>Favoriser l'appropriation de la transition écologique par tous</u> :

- Axe 7 : Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable
- Axe 8 : Mobiliser les acteurs à toutes les échelles
- Axe 9 : Promouvoir le développement durable au niveau européen et international

« La mutation nécessaire appelée par l'ampleur des défis conduit à faire évoluer profondément nos modes de pensée, de travailler, de se comporter, à changer nos habitudes. La stratégie renforce la pédagogie et l'accompagnement des acteurs pour les aider à structurer et amplifier leurs démarches en faveur de la transition écologique, au niveau national, européen et international ».

La stratégie prévoit que tous, personnes morales privées et publiques, puissent adhérer à la SNTEDD par une démarche d'engagement volontaire pour une durée de 3 ans. Enfin, à l'échelle des territoires, la SNTEDD 2015-2020 a également vocation à être utilisée par les partenaires locaux et tout particulièrement les collectivités locales. Celles-ci, avec l'appui des services de l'État, poursuivront l'élaboration et le déploiement des territoires à énergie positive pour une croissance verte, des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux.

Depuis 2015 : l'Agenda 2030, nouvelle stratégie internationale du Développement Durable, déclinée au niveau national

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

La démarche Agenda 21 qui vise à réaliser un plan d'actions pour le 21ème siècle n'est pas remise en cause avec l'Agenda 2030. Des objectifs plus précis dans un calendrier plus rapproché (échéance 2030) ont simplement été fixés sur la route du 21ème siècle.

Les sommets de la Terre

2000 - 2015

Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

2015 - 2030

Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD)

Adoption lors du Sommet des Nations Unies (New York) sur le développement durable le 25 septembre 2015

L'Agenda 2030 a fusionné l'agenda du développement et celui des Sommets de la Terre. Il est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. À cet égard, tous les pays sont « en voie de développement durable ».

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles (ou sous-objectifs) forment le cœur de l'Agenda 2030. Ce dernier dessine une feuille de route détaillée et couvrant pratiquement toutes les questions de société.
Les 17 Objectifs développement durable (ODD) doivent être atteints collectivement et mis en œuvre aussi bien par les pays industrialisés et pays en développement. Les Nations unies ont mis en place un dispositif de suivi et de bilan à la hauteur de cette ambition ; à la fois universel et régulier, il est également transparent et orienté vers des résultats à atteindre.

Parvenir à la réalisation des Objectifs de développement durable en Europe et dans le monde suppose de renforcer la coopération et le dialogue entre pays afin d'engager une dynamique globale et universelle, tenant compte du principe de diversité et de la reconnaissance de toutes les diversités. Tout l'enjeu repose ici sur la bonne articulation entre les différentes échelles et périmètres d'analyse et d'action, ainsi que sur l'organisation d'un dialogue articulant le local et le global, le territorial et le planétaire, le singulier et l'universel.

Les Objectifs de développement durable sont une responsabilité partagée par l'ensemble des acteurs et des citoyens des pays signataires. Pour relever le défi de leur mise en œuvre en France, il est nécessaire d'identifier les domaines clés dans lesquels la société française doit collectivement progresser. La mobilisation de tous les acteurs est donc une condition incontournable à leur réalisation, chacun ayant sa place et un rôle à jouer. En offrant un langage et un cadre de référence commun, tous ces acteurs ont enfin une véritable grille de lecture universelle pour rendre leurs actions plus durables.

La France a élaboré sa feuille de route sur les ODD, parue en septembre 2019. Cette feuille de route constitue le cap que s'est fixé la France en matière de développement durable.
6 grands enjeux ont été définis :

-Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous.

-Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité

-S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

-Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

-Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

-Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » : l'Agenda 2030 local des collectivités

Avant-propos

Le label Notre Village Terre d'Avenir a été créé par l'Association Nationale Notre Village en 2006 afin de promouvoir les collectivités qui s'engagent en faveur du développement durable. L'attribution de ce label a fait l'objet d'une modélisation par l'association nationale Notre Village. Cette modélisation est identique dans toutes collectivités ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

Pour obtenir ce label la collectivité doit s'engager dans une démarche Agenda 2030 local, avec l'accompagnement de notre association. Pour cela, une procédure et un cahier des charges ont été élaborés.

Le label offre aux collectivités une reconnaissance nationale de leur engagement en faveur du développement durable et permet de valoriser leurs actions.

L'Agenda 2030 local « Notre Village Terre d'Avenir » repose à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire et sur la prise en compte du long terme. Il vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables.

Impulsé par l'élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines, intercommunalités, syndicats, fédérations, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation…).

Pour les collectivités territoriales, il s'agit d'un projet d'avenir qui doit être une réponse pratique, de terrain, adaptée aux spécificités locales (moyens humains, financiers et matériels). Il définit d'une part, les **objectifs** et les **moyens** de mise en œuvre du **développement durable** à l'échelle du territoire concerné, et d'autre part, une **série d'actions** à entreprendre afin d'améliorer les conditions de vie et de développement sur le territoire.

Comme pour l'Agenda 21 local, le label « Notre Village Terre d'Avenir » repose sur les 5 finalités du Développement Durable et les 5 éléments de démarche *(voir page 7)*.

L'Association Nationale Notre Village accompagne les communes, les communes nouvelles et les intercommunalités dans leur démarche de développement durable par la mise en place de l'Agenda 2030 local, de la réalisation du diagnostic jusqu'à l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir ».

Démarche d'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 2030 local

La première étape de cette démarche a consisté en un **diagnostic territorial** de la commune les **14 et 21 Janvier 2021.**

Un agent de l'Association s'est rendu sur place afin de compléter la grille d'audit « Notre Village Terre d'Avenir » notée et informatisée sur plus de 700 critères, en lien avec les 5 finalités du Développement Durable et permettant un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Ce diagnostic s'est réalisé avec la ou les personnes compétentes sur les communes pour permettre de collecter leurs points de vue, l'ensemble des pièces justificatives et d'apprécier la situation de la collectivité par rapport au développement durable. Une **visite du territoire** a complété cette démarche, le **7 Juillet 2021.**

Après analyse de ces différents éléments, l'agent a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis à la commune afin qu'il soit partagé avec les membres du Comité de pilotage et la population. Ce travail prospectif a permis de poser les orientations de l'Agenda 2030 local que souhaitait la commune et d'aboutir à une stratégie territoriale.

Cinq éléments sont déterminants dans la démarche de développement durable à savoir :

1. **Participation des acteurs, des habitants et évaluation partagée**

Elle est nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local, permettre à tous les habitants et acteurs du territoire de s'approprier et de faire vivre le projet. Elle doit être recherchée à toutes les étapes de la démarche, du diagnostic au programme d'actions et à l'évaluation.

Les acteurs locaux et les habitants ont été rassemblés une première fois par la commune le 7 Juillet 2021 afin que leur soit présenté, lors d'une réunion publique, le concept de développement durable et sa traduction concrète dans un Agenda 2030 local grâce à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ». Cette réunion a rassemblé 25 personnes. Lors de cette réunion publique, le diagnostic a été partagé avec la population en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des **réunions publiques** ont eu lieu afin de présenter les réflexions et les actions que suscite le projet. C'est l'occasion d'informer aux acteurs non présents dans le Comité de Pilotage, les nouvelles orientations de la collectivité.
Ces réunions ont toujours une forte participation car les acteurs des collectivités sont motivés pour agir sur leur territoire.
Une fois que l'Agenda 2030 local a été formalisé par le comité de pilotage, il a fait l'objet d'une présentation à la population avant son adoption définitive en conseil municipal.

Le comité de pilotage se réunit régulièrement après l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour suivre l'évolution de l'Agenda 2030 local, la mise en œuvre des actions.

2. Organisation du pilotage

Un projet de développement durable doit être adapté et souple. L'objectif est d'assurer d'une part la cohérence et la complémentarité, dans le temps et dans l'espace, entre les politiques menées sur le territoire, sur les territoires voisins et l'intercommunalité, et d'autre part la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux.

Le **portage du projet** par la collectivité, est une des réussites à la mise en œuvre d'un Agenda 2030 local. Cela va de pair avec la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des services et par tous les acteurs de la collectivité.

La formalisation du comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire, le 19 Mai 2021. Le comité de pilotage de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port est composé de 18 personnes (habitants, représentant d'associations, d'activités économiques, du milieu social…), dont une partie d'élus, réparties en plusieurs groupes de travail comme présenté en 3. Des représentants des territoires infra ou supra territoriaux ont également été associés aux réflexions. Il s'est réuni 10 fois (comptes rendus en annexes).

Liste des membres du comité de pilotage :

Nom / Prénom	Qualité/Profession	Elu/ Non Elu	Adresse
Marielle ALBANDOS	Préparatrice en pharmacie	Non Elue	Saint Jean Pied de Port
Paco ARIZMENDI	Retraité	Non Elu	Saint Jean Pied de Port
Virginie COUANON	Chargée de mission biodiversité	Non Elue	Lecumberry
Nicolas DUMONT	Vétérinaire	Non Elu	Saint Jean Pied de Port
Emmanuel DUPLACEAU	Médecin	Elu	Saint Jean Pied de Port
Pascale ETCHEGOIN-URRUTY	Chargée de clientèle	Elue	Saint Jean Pied de Port
Xavier GOENAGA	Artisan taxi	Non Elu	Saint Jean Pied de Port
Philippe INARRA	Directeur CPIE	Non Elu	St Etienne de Baigorry

Laurent INCHAUSPE	Hôtelier	Elu	Uhart Cize
Patxi LANS	Masseur kinésithérapeute **Chef de projet**	Elu	Saint Jean Pied de Port
Éric LE BLAY	Commissaire-priseur	Non Elu	Saint Jean le Vieux
Jacqueline ONDARS	Chirurgien-dentiste	Non Elue	Saint Jean Pied de Port
Thierry POUSSON	Gestionnaire de lycée	Elu	Saint Jean Pied de Port
Patricia PARIS	Commerçante	Non Elue	Saint Jean Pied de Port
Xavier PIERRE	Chef d'entreprise	Elu	Saint Jean Pied de Port
André SALLES	Retraité	Non Elu	Saint Jean le Vieux
Marie-Claire URRUTY	Retraité	Elue	Saint Jean Pied de Port
Claire VINCENS	Agglomération Pays basque	Non Elue	Saint Jean Pied de Port

Une personne ressource (**chef de projet**) est identifiée par le maire pour porter le projet avec lui, organiser les réunions de pilotage, les réunions publiques, rédiger les synthèses et comptes rendus. Elle constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et favorise la diffusion d'information auprès des autres structures, et des bonnes pratiques avec l'appui de l'ensemble du comité de pilotage.

Une fois l'Agenda 2030 local formalisé, il est approuvé par le conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le comité de pilotage.

3. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail

La transversalité de l'approche est capitale. Il s'agit de mettre en œuvre un projet de territoire conciliant le développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants et de la cohésion sociale, tout en préservant les ressources environnementales et du climat. Elle doit s'exprimer à la fois dans le diagnostic préalable du projet, dans la stratégie et dans le plan d'actions. Elle se traduit également dans les méthodes de travail et les modes d'organisation des différents acteurs du projet.

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation de la collectivité est réalisée en fonction des 5 finalités tout en prenant compte les préoccupations économiques, sociales et environnementales. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse.

Transversalité dans la méthode de travail :
Concernant les méthodes de travail, la commune organise des réunions de travail du comité de pilotage, favorisant la transversalité. En effet, plusieurs groupes de travail sont ainsi constitués en fonction des 5 finalités et/ou des axes stratégiques. La thématique de réflexion des groupes de travail change à chaque réunion du comité de pilotage.
Une mise en commun des réflexions finales permet de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action favorisant la transversalité (les fiches actions et les tableaux de bord permettent aux membres du comité de pilotage et aux différents acteurs du territoire d'échanger les informations suivant leurs compétences)

Transversalité avec tous les acteurs :
La transversalité se retrouve également dans la prise en compte par la collectivité de l'ensemble des échelles territoriales et par les différents enjeux sur lesquels elle souhaite agir comme l'environnement, la prise en compte des milieux naturels et du cadre de vie, la démographie, les moyens économiques et touristiques…

4. Évaluation

L'évaluation du projet et des actions menés a pour objectif de vérifier non seulement l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, et des attentes de la population, mais également l'efficacité des moyens affectés, et leur évolution. Pensée en amont du projet, elle gagnera en efficacité si les acteurs et les habitants du territoire sont appelés également à participer à la définition et à la mise en œuvre de la méthode d'évaluation choisie.

Annuellement, l'association **évalue** le programme d'action de la commune en suivant la mise en œuvre des actions.

Trois ans après avoir obtenu le label « Notre Village Terre d'Avenir », la commune va être diagnostiquée une nouvelle fois, afin d'évaluer son engagement dans le Développement Durable.
Cette évaluation sera faite d'une part :
-par le renseignement d'une grille de « ré-audit » informatique comprenant 700 critères (élaborés par l'Association) et d'autre part,
-par la mise en place de 15 indicateurs issus du Développement Durable.
L'engagement réel de la collectivité dans le développement durable se fait par la « mesure » de l'impact de son programme d'actions sur le territoire.

Les 15 indicateurs se déclinent par *10 indicateurs finalités :*
-Indicateur 1 : Consommation énergétique
-Indicateur 2 : Production énergétique
-Indicateur 3 : Proportion du territoire couvert par un diagnostic de biodiversité
-Indicateur 4 : Consommation totale d'eau des bâtiments publics
-Indicateur 5 : Rejets
-Indicateur 6 : Déchets
-Indicateur 7 : Ruralité
-Indicateur 8 : La jeunesse de la commune
-Indicateur 9 : Cohésion Sociale et solidarité
-Indicateur 10 : Favoriser les circuits courts

et *5 indicateurs démarche*
-Indicateur 11 : Participation
-Indicateur 12 : Pilotage du projet
-Indicateur 13 : Transversalité
-Indicateur 14 : Evaluation
-Indicateur 15 : Stratégie d'amélioration continue

Des indicateurs supplémentaires ont été créés pour chaque fiche action

Les points qui restent à améliorer vont permettre d'aboutir à un nouveau diagnostic territorial et donc à un nouveau programme d'actions (Agenda 2030 local, programme 2). Une fois ce dernier établi, il sera présenté devant le comité de labellisation et d'évaluation de l'association. Une graduation « d'hirondelles » symbolisera alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.

5. Une stratégie d'amélioration continue

Tous ces éléments doivent permettre d'inscrire le projet de territoire dans une stratégie d'amélioration continue : apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable, et améliorer les méthodes de travail pour les rendre plus ouvertes, plus transversales, plus participatives. Les avancées doivent alors être mesurées pour

pouvoir évoluer. Il est dès lors indispensable d'afficher clairement les objectifs du projet et de les assortir de moyens adaptés.

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction de son évaluation vis à vis du diagnostic de départ, des actions mises en place (programme d'actions) et des progrès réalisés.

Au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label (correspondant au début de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 local) la commune fera l'objet d'une nouvelle évaluation qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'Agenda 2030 local. De plus, pour conserver le label, la collectivité devra avoir amélioré sa situation pouvant occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue. Il faudra améliorer ses méthodes de participation, d'évaluation, son approche transversale au sein de la collectivité territoriale et avec tous les acteurs externes…

L'Agenda 2030 local de Saint-Jean-Pied-de-Port : un projet global de territoire

Fiche de présentation de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port

Nom du maire :	**INCHAUSPÉ Laurent**
Région/Département :	**NOUVELLE AQUITAINE / PYRENEES ALTLANTIQUES**
Nombre d'habitants :	**1843** *(Population totale en vigueur au 1er janvier 2021)*
Superficie du territoire :	**2,73 km2**
Infos pratiques	**Site internet :** https://www.st-jean-pied-de-port.fr/ **Courriel :** contact@saintjeanpieddeport.fr **Téléphone :** 05 59 37 00 92
Date d'engagement de la collectivité	**24 Novembre 2020**

Source : http://francegeo.free.fr/

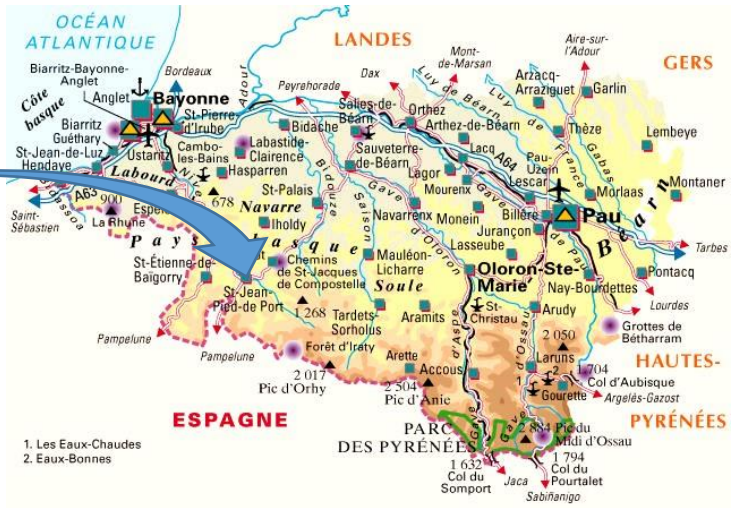

Source : http://francefrancefrance.free.fr/

Source : https://www.st-jean-pied-de-port.fr/

La ville de Saint-Jean Pied de Port, Donibane Garazi en basque, localisée dans les Pyrénées Atlantiques, se situe au cœur du Pays Basque. Elle est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bayonne, située à 8 km de la frontière espagnole. La ville est localisée à la confluence de deux cours d'eau : la Nive et le Laurhibar.
Capitale du Pays de Cize, un des pays de la province historiques de Basse Navarre, elle est établie dans un bassin encadré de montagnes, au pied du Col de Roncevaux, d'où son nom (pied de port = puerto), véritable trait d'union économique avec la Navarre espagnole. Elle est une étape majeure du pèlerinage vers Compostelle, la dernière étape avant la traversée des Pyrénées menant à Roncevaux. La cité ancienne, ancrée au flanc d'une colline boisée, est dominée par une citadelle, à plus de 80 mètres d'altitude.
La ville de St Jean Pied de Port est caractérisée par la présence de multiples fonctions en raison de sa situation géographique, comme ville centre d'un vaste espace rural, de sa desserte viaire qui en fait un passage vers l'Espagne, de son patrimoine historique, de son attractivité touristique et de ses équipements.
Le plan complet de la ville est présent en annexe page 329.

La municipalité de Saint-Jean-Pied-de-Port a décidé de créer un nouveau logotype pour Saint-Jean-Pied-de-Port : une manière de traduire le dynamisme et de signer clairement l'ensemble des manifestations organisées ou coordonnées par l'équipe municipale et les associations.

SAINT-JEAN PIED-DE-PORT DONIBANE GARAZI

L'agence Conseil en communication Calli Atlantique a tenu compte de ce cahier des charges. Son équipe a détourné les visuels présents sur le blason (les chaînes de Navarre, le château, saint Jean-Baptiste et l'agneau à ses pieds. Traités « à la manière d'Andy Warhol», ce graphisme rend plus visible les symboles en leur attribuant des couleurs vives.
Les élus ont souhaité aller au bout de cette démarche de communication en créant une signature qui traduisait là aussi notre quotidien mais envoyait un message aux visiteurs de passage.
« Temps fort au Pays Basque » est la signature apposée en dessous du logotype. *Certains esprits mutins nous feront un clin d'œil en référence au climat de notre territoire ou un contrepied à ceux qui pensent que l'on vient nous voir « uniquement quand il ne fait pas beau » et bien non… Ici le temps se conjugue autrement !*

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port appartient à la **Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB).** Son siège est implanté à Bayonne.

- **308 323 habitants, soit le 2ème bassin de population de la Nouvelle-Aquitaine**
- **158 communes**
- **110 km de long pour 70km de large**
- **1 150 agents**
- **35 élus au Conseil exécutif (le Président, les 15 vice-présidents et les 19 conseillers délégués)**
- **72 élus au Conseil permanent**
- **232 conseillers communautaires**

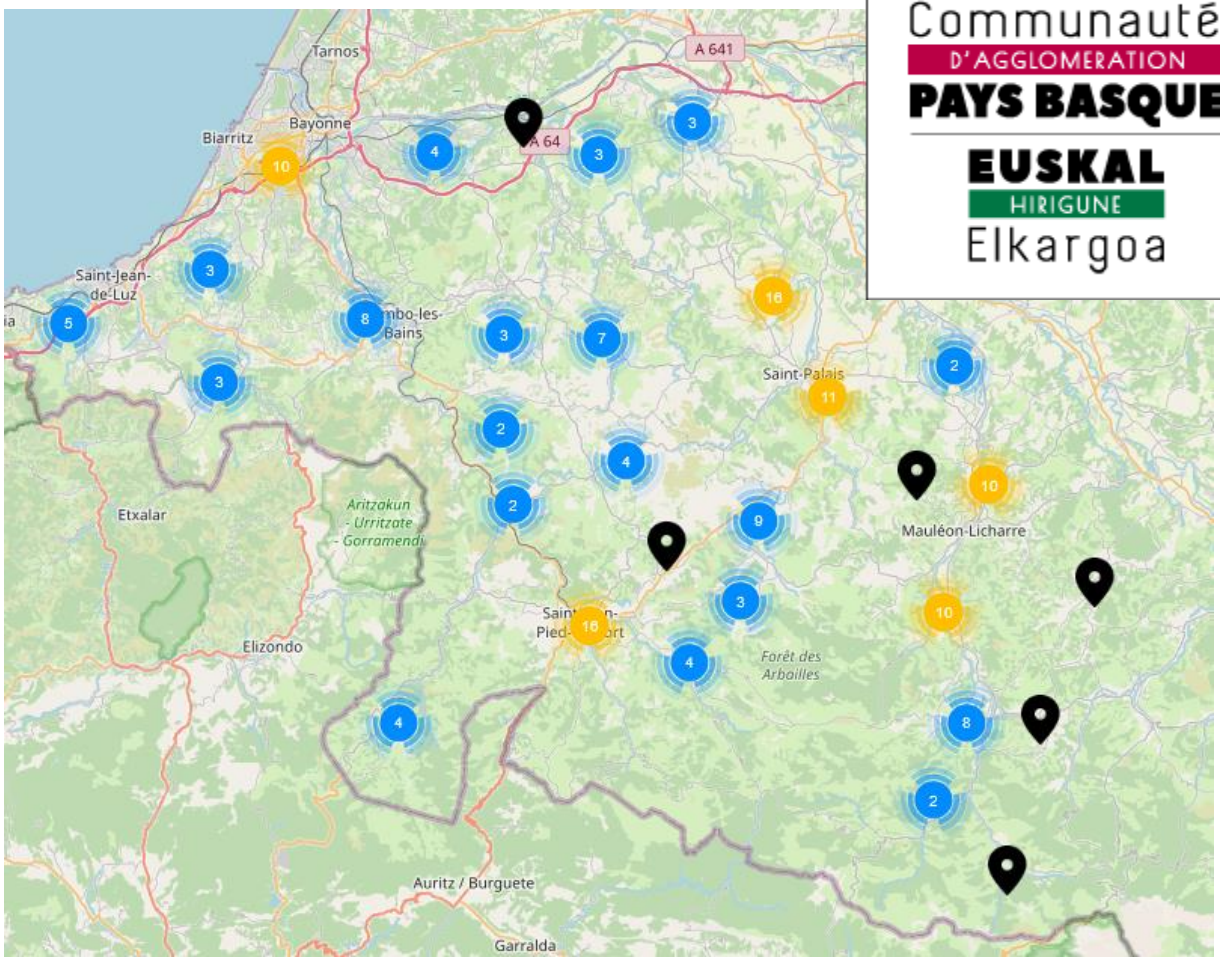

Source : https://www.communaute-paysbasque.fr/

La Communauté d'agglomération Pays Basque est née le 1er janvier 2017 de la fusion des 10 intercommunalités du territoire devenus des pôles territoriaux :

- Amikuze
- Côte Basque Adour – Euskal Kostaldea-Aturri
- Errobi
- **Garazi Baigorri**
- Iholdi Oztibarre
- Pays de Bidache – Bidaxuneko Lurraldea
- Pays de Hasparren – Hazparneko Lurraldea
- Nive Adour – Errobi Aturri
- Soule Xiberoa
- Sud Pays Basque – Hego Lapurdi

La nouvelle Communauté exerce ses activités à trois niveaux :

- à l'échelle de l'ensemble du territoire pour ses compétences obligatoires, déléguant à des syndicats certaines d'entre elles,
- à l'échelle de 10 pôles territoriaux pour assurer un service public de qualité en décentralisant un certain nombre de ses services,

- à l'échelle des communes, qui peuvent elles-mêmes déléguer des compétences vers des SIVOM ou des SIVU.

Source : https://www.communaute-paysbasque.fr/

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port appartient au **Pôle Territorial Garazi Baigorri de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.**
Le Pôle Territorial Garazi-Baigorri de la Communauté d'Agglomération Pays Basque regroupe les 19 communes du canton de Saint-Jean-Pied-de-Port et les 11 communes du canton de Baigorri :

-Canton de Saint-Jean-Pied-de-Port : Ahaxe-Alciette-Bascassan, Aincille, Ainhice-Mongelos, Arnéguy, Béhorléguy, Bussunaritz-Sarrasquette, Bustince-Iriberry, Çaro, Estérençuby, Gamarthe, Ispoure, Jaxu, Lacarre, Lecumberry, Mendive, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Michel, Uhart-Cize.

-Canton de Saint-Étienne-de-Baïgorry : Anhaux, Ascarat, Banca, Bidarray, Irouléguy, Lasse, Les Aldudes, Ossès, Saint-Etienne-de-Baïgorry, Saint-Martin-d'Arrossa, Urepel.

La Communauté Pays Basque est présente dans 59 sites communautaires répartis sur l'ensemble du territoire (bâtiments administratifs, crèches, piscines, médiathèque, centres techniques…).
Dix Maisons de la Communauté ont été mises en avant pour être le « guichet » privilégié de la relation aux usagers des services communautaires. Accessibles en moins de 20 mn par 90% des habitants du territoire, elles permettent à la population d'être informée et orientée en fonction de ses demandes.
Elles sont équipées de la solution d'accueil téléphonique Elioz Connect. Les personnes sourdes et malentendantes peuvent désormais contacter les accueils des Maisons de la Communauté par l'intermédiaire d'un opérateur-relais. Il assurera la traduction en Langue des Signes Françaises (LSF), en Langue française Parlée Complétée (LPC) ou en Transcription en Temps Réel de la Parole (TTRP).

Les Maisons de la Communauté constituent également un lieu ressource pour les élus communautaires car s'y déroulent les réunions des Commissions territoriales, de certaines Commissions thématiques et des Comités de pilotage dédiés aux projets locaux.

La Maison de la Communauté du Pôle Garazi-Baigorri se situe sur la commune de Saint-Jean-Le-Vieux.

Le **Conseil communautaire** est l'organe délibérant chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées. A ce titre, le Conseil communautaire :

-exerce les prérogatives expressément réservées par la Loi, à savoir notamment celles liées :

*au budget (vote des budgets, approbation des comptes administratifs, institution et fixation des taux, tarifs et redevances) ;

*aux statuts (modifications des conditions de fonctionnement, des compétences de la Communauté, ...), l'adhésion de la Communauté à un établissement public ;

*aux délégations de gestion de service public ;

*aux dispositions portant orientation en matière d'aménagement communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

-délègue à la Présidence et au Conseil permanent des attributions afin de favoriser une plus grande efficacité et fluidité dans le fonctionnement courant de la Communauté et d'accroître les espaces de débats sur des sujets majeurs lors des Conseils communautaires.

Le conseil communautaire est composé de 232 conseillers communautaires titulaires et 143 conseillers communautaires suppléants (pour les communes à siège unique). Ses séances sont ouvertes au public.

Le Conseil permanent est une instance :

- d'information, d'échanges et de débat de la Communauté,
- de préparation des travaux du Conseil communautaire par l'examen de sujets ou projets à soumettre au Conseil communautaire,
- de délibération en vertu des attributions qui lui sont confiées par délégation du Conseil communautaire..

Le Conseil permanent se compose de 73 membres dont :

-une Présidence

-72 membres, dont 15 Vice-présidents et 57 conseillers communautaires.

Autour de la Présidence, le **Conseil exécutif** est une instance :

- de débats et d'arbitrages sur les grandes orientations de la Communauté,
- de réflexions et de préparation des principaux dossiers stratégiques de la Communauté.

Le Conseil exécutif se compose de 35 membres dont :

-la Présidence

-les 15 Vice-présidents en charge d'une délégation thématique,

-les 9 conseillers délégués en charge d'une délégation thématique,

-les 10 conseillers délégués en charge d'une délégation territoriale.

Des **commissions thématiques** sont composées d'élus communautaires et municipaux. Elles préparent les délibérations soumises au vote du conseil communautaire selon leur thématique. 14 Commissions thématiques à caractère permanent existent au sein de la Communauté Pays Basque :

- La commission Agriculture et alimentation de demain
- La commission Aménagement du territoire (planification urbaine, mobilités, …)
- La commission Cohésion sociale
- La commission Culture

- La commission Cycle de l'eau (Eau potable, Assainissement, GEMAPI)
- La commission Déchets
- La commission Développement économique et enseignement supérieur
- La commission Finances, financements et dispositifs contractuels
- La commission Habitat durable - Gens du voyage
- La commission Montagne basque
- La commission Politiques linguistiques
- La commission Tourisme
- La commission Transition écologique et énergétique – Agglomération citoyenne
- La commission Transfrontalier

En complément, il existe :

- Une commission thématique extracommunautaire à caractère permanent, la commission Egalité femmes-hommes
- 3 commissions thématiques communautaires "ad hoc" à caractère temporaire :
    - La commission Patrimoine
    - La commission Schéma directeur équipements sportifs
    - La commission usage numérique.

De **commissions obligatoires** sont également en place :

-La commission intercommunale pour l'accessibilité : Lors de sa création, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a mis en place une commission intercommunale pour l'accessibilité. Elle concerne aussi bien le cadre bâti, le numérique que la voirie ou les mobilités. Autrement dit tout ce qui touche au quotidien de chacun. L'objectif est de rendre le territoire du Pays Basque toujours plus inclusif et ouvert à tous. La mise en place de cette ambition repose sur les acteurs du territoire, notamment les associations de personnes en situation de handicap, les élus et les techniciens.

- La Commission consultative des services publics locaux **:** Composée de membres de la collectivité et de représentants d'associations de protection de l'environnement et d'associations de défense des consommateurs, cette commission est appelée chaque année à examiner les rapports d'activités des délégataires de service public, les rapports d'activités des services exploités en régie avec autonomie financière et les rapports sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Elle est par ailleurs consultée pour avis sur :

- tout projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.
- tout projet de contrat de partenariat ;
- tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

-La Commission intercommunale des impôts directs : Obligatoire dans les EPCI soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ; elle intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers. Elle comprend, outre le Président de la CAPB ou son représentant, dix commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

-La Commission d'évaluation des charges transférées : Obligatoire également dans les EPCI soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ; elle est chargée de procéder à l'évaluation du montant des charges et des recettes financières transférées à la CAPB et correspondant aux compétences qui lui sont dévolues. Elle comprend 158 membres titulaires et 158 membres suppléants (1 par commune membre).

-La Commission d'appel d'offres et la Commission de délégation de service public : Composées du Président ou de son représentant et de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, elles interviennent dans le cadre de l'attribution des marchés publics formalisés ou dans la sélection des candidats aux délégations de service public.

Les **compétences** de la Communauté d'agglomération sont décrites ci-après :

-Stratégie territoriale, aménagement et habitat : L'aménagement du territoire mobilise un large panel d'actions afin de favoriser le développement de l'ensemble du

territoire communautaire, dans un souci constant de réponse aux besoins des habitants et des acteurs socio-économiques du Pays Basque.
La Communauté Pays Basque définit le contenu et les conditions de mise en œuvre de sa vision stratégique pour le territoire. Elle élabore les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux ainsi que le Programme local de l'habitat. Elle soutient la production de logements locatifs sociaux et la réhabilitation du parc privé et favorise la cohésion sociale par des politiques publiques de développement territorial de nature à tenir compte du grand périmètre communautaire et de la grande diversité de ses territoires. Elle intervient en faveur d'opérations publiques d'aménagement assurant la réalisation opérationnelle de ses objectifs de revitalisation des centres villes et des centres bourgs.

- Ingénierie communautaire aux territoires et développement urbain et rural
- Planification urbaine et patrimoniale
- Habitat et gens du voyage
- Opérations publiques d'aménagement
- Foncier

-Europe et coopération transfrontalière **:** Au carrefour de l'axe Atlantique et Pyrénéen, la Communauté Pays Basque bénéficie d'une situation géographique transfrontalière stratégique au niveau européen.
De par son bassin de vie transfrontalier, les échanges entre populations sont historiques et culturels. Les actions de coopération de proximité facilitent le quotidien des citoyens frontaliers.

-Economie : Le développement économique est la priorité des élus de la Communauté Pays Basque. En proposant un environnement adapté et performant aux entreprises, en préservant développant qualitativement les activités agricoles, en misant sur la force du tourisme et en dynamisant son offre dans l'enseignement supérieur et la recherche, la Communauté Pays Basque cultive ses atouts pour attirer entreprises-candidats à l'installation agricole, touristes, chercheurs et étudiants. Autant de leviers disponibles pour créer de l'activité et entretenir le tissu économique et social du territoire.

-Politiques Linguistique et Culturelle **:** L'euskara, le gascon et les cultures du Pays Basque fondent l'identité de notre territoire. La Communauté Pays Basque cultive cette singularité à travers de nombreuses actions : multi culturalité, soutien aux créateurs, développement linguistique, apprentissage de la musique, de la danse et du théâtre, soutien à la lecture publique, découverte du spectacle vivant…

-Transition écologique et énergétique : La Communauté Pays Basque a placé la transition énergétique et écologique au cœur de ses stratégies et politiques publiques. Elle s'appuiera sur le Plan Climat Pays Basque et le Projet Alimentaire de Territoire pour décliner sa politique Climat-Air-Énergie et Alimentation, et coordonnera au sein d'une large concertation la transition du territoire vers un modèle de développement plus sobre et plus respectueux des humains et de la planète.

-Eau, littoral et milieux naturels **:** La Communauté Pays Basque s'engage pour une gestion intégrée du cycle de l'eau et du littoral sur l'ensemble du Pays Basque. Elle a choisi de prendre l'ensemble des compétences eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations et gestion du littoral.

*L'eau potable : La Communauté Pays Basque assure l'ensemble des missions du service d'eau potable telles que définies à l'article L.2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- production par captage ou pompage,
- protection du point de prélèvement,
- traitement,
- transport
- stockage,
- distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

*L'assainissement des eaux usées **:** La Communauté Pays Basque assure l'ensemble des missions du service d'assainissement des eaux usées telles que définies à l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'assainissement collectif :
    - collecte,

- transport,
- épuration des eaux usées,
- élimination des boues produites,
- contrôle des raccordements au réseau public de collecte,

- l'assainissement non collectif : contrôle de fonctionnement et de conception/réalisation des installations individuelles privées non raccordées au réseau public de collecte des eaux usées.

*Les eaux pluviales urbaines : Depuis la publication de la loi du 03/08/2018 et de l'instruction ministérielle correspondante du 28/08/2018, la gestion des eaux pluviales urbaines est devenue une compétence facultative des communautés d'agglomération. Depuis le 1er janvier 2020, la Communauté Pays Basque assurera la gestion des eaux pluviales urbaines sur tout son périmètre.

*La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : La compétence GEMAPI se décompose en plusieurs missions obligatoires définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement:

- l'aménagement des bassins versants,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

La Communauté Pays Basque exerce directement ces missions sur les bassins versants compris en totalité dans son périmètre. Ce sont les bassins versants des fleuves Côtiers Basques (de la Bidassoa à l'embouchure de l'Adour); de la Nive; de la Bidouze amont et de la Joyeuse.
Pour les bassins versants qui dépassent les limites de son territoire, elle a transféré sa compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) aux syndicats de rivière en place.

*Les compétences complémentaires du grand cycle de l'eau : Dans un souci de gestion optimale de l'ensemble du cycle de l'eau, la Communauté Pays Basque exerce également les compétences facultatives suivantes, citées à l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- la lutte contre la pollution : prévention et identification des pollutions d'origine domestique, agricole ou industrielle;
- la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et de la qualité des milieux aquatiques, estuariens et littoraux (dont la qualité des eaux de baignade);
- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion de l'eau : SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), Natura 2000, stratégie de gestion des risques côtiers et d'inondation, etc.

S'appuyant sur l'ensemble des compétences du Grand cycle de l'eau, elle s'investit aussi dans la gestion du littoral Pays Basque :

- la prévention et la gestion des risques côtiers traduisant par la mise en œuvre de la Stratégie locale portée par la Communauté Pays Basque;
- l'amélioration et la mutualisation des connaissances à l'échelle transfrontalière de l'ensemble de la Côte basque par le biais du Groupement d'Intérêt Scientifique Littoral Basque;
- la gestion active des zones de baignade.

-Montagne Basque : La Communauté Pays Basque œuvre au développement durable de son territoire de montagne, véritable trait d'union entre les Pyrénées et l'Océan, entre le Pays Basque nord et la Navarre/ Guipúzcoa. Élus, habitants, éleveurs, bergers, randonneurs, professionnels du tourisme, … la Communauté a pour objectif d'accompagner tous les acteurs de la montagne basque, qu'ils y vivent ou en vivent, pour imaginer ensemble un destin commun où chacun trouve sa place.

-Cohésion sociale et équipements de proximité **:** Parce que l'évolution démographique du Pays Basque génère des difficultés, un projet de cohésion sociale était nécessaire.
Autonomie, précarité, santé, enfance, jeunesse, accessibilité des services publics, …la Communauté Pays Basque intervient, en complément de ses communes et des autres acteurs publics et privés, sur tous ces sujets qui font le quotidien des habitants.

-Mobilités **:** Des réseaux de bus plus performants, des pistes cyclables plus structurées, des modes de transports plus propres, la Communauté Pays Basque est fortement impliquée en matière de déplacements pour satisfaire les usagers tout en respectant l'environnement. L'objectif : bâtir une offre de transports moderne et performante comme alternative au « tout voiture ».

-Prévention, Collecte et Valorisation des déchets **:** De la collecte au traitement des déchets, l'ambition de la Communauté Pays Basque est d'évoluer vers une économie circulaire afin de limiter au maximum les impacts environnementaux et sanitaires de l'activité humaine, en faisant de la gestion de nos déchets un atout de notre territoire.

- Réduction à la source des déchets
- Collecte des déchets
- Opérations de valorisation
- Bien-être des agents

Un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) est en cours d'élaboration par la CAPB : **le Plan Climat Pays Basque.**

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) constitue le document cadre de la politique climat-air-énergie d'un territoire pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets projetés localement.

C'est un outil d'animation, de coordination et de programmation de la transition énergétique et écologique du territoire sur lequel il s'applique. Il vise à :

- Réduire l'empreinte carbone du territoire
- Adapter le territoire au changement climatique
- Maîtriser la consommation d'énergie
- Développer les énergies renouvelables
- Améliorer la qualité de l'air

Le PCAET doit être élaboré et mis en œuvre par les Etablissement Public de Coopération Intercommunale de plus de 20 000 habitants, en partenariat avec les acteurs institutionnels, socio-économiques et les citoyens du territoire concerné. Elaboré pour 6 ans, il se compose :

- D'un diagnostic climat-air-énergie
- D'une stratégie territoriale à 2050
- D'un plan d'actions pour 6 ans
- D'un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

Le Plan Climat Pays Basque s'inscrit dans la continuité d'une dynamique territoriale et collective de développement durable engagée sur le territoire depuis une dizaine d'années. Il constitue pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque, créée au 1er janvier 2017, un document structurant de son projet de territoire, qui engage les différentes politiques publiques dans une trajectoire ambitieuse de transition énergétique et écologique.

Le Plan Climat du Pays Basque a été établi sur la base d'un diagnostic global de la situation du territoire en matière de climat, d'énergie et de qualité de l'air.

Il propose une analyse des potentiels de transition et définit à l'horizon 2050 une stratégie pour faire du Pays Basque un territoire résilient et bas carbone.

Aussi, il présente un plan de 50 actions pour le territoire, dans lequel la Communauté Pays Basque s'investit aux côtés de ses partenaires. Ce plan porte les engagements de l'institution relatifs à l'exercice de ses compétences et à la gestion de son patrimoine, ainsi que des actions impliquant les acteurs du territoire en tant que relais des engagements.

Enfin, le Plan Climat Pays Basque dispose d'un dispositif de suivi et d'évaluation afin de mesurer, à mi-parcours et lors de sa révision, la performance de la trajectoire de transition énergétique et écologique engagée par le territoire.

Pour construire un modèle de transition énergétique et climatique partagé par les acteurs et les habitants du Pays Basque, la Communauté Pays Basque a fait appel à différents outils de concertation pour mobiliser et impliquer les habitants et acteurs du territoire :

- Deux forums grand public « Climat Action Pays Basque », qui ont respectivement réuni environ 200 personnes en juin et septembre 2019.

- Dix ateliers territoriaux organisés au printemps puis à l'automne 2019, animés par les ambassadeurs Plan Climat sur la base d'un jeu de plateau « Climat Action Pays Basque », spécialement conçu pour partager les thématiques de l'énergie, la mobilité, l'habitat, l'agriculture et l'alimentation.
- D'une plateforme numérique collaborative « Climat Action Pays Basque » permettant en continu le partage d'informations, la contribution des citoyens du territoire et l'animation de groupes de travail thématiques.
- D'une tournée « Klima Karavan Tour » de dix étapes qui a permis d'aller à la rencontre des citoyens sur différents événements grand public du territoire entre mai et octobre 2019.

Dans la continuité de la dynamique de concertation et en application de l'article L.123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation publique électronique a été mise en place du lundi 21 septembre au 21 octobre 2020 sur la plateforme www.climataction-paysbasque.fr

Les objectifs du Plan Climat à l'horizon 2030 en chiffres :

Une sobriété énergétique généralisée

↘ Réduction des conso. énergétiques de 16%

Scénario	Tendance	Plan Climat
	- 7%	- 18%
	- 1%	- 17%
	- 5%	- 15%
	- 6%	- 15%
	- 1%	- 13%

↘ Des polluants atmosphériques

Une production d'énergies renouvelables volontariste

↗ Augmentation de la production d'ENR

ENR GW/an	Tendance	Plan Climat
Bois énergie	560	644
Solaire th	15	96
PAC part	91	91
Métha th	10	18
Hydroélec	128	140
PV	80	496
Métha élec	18	27
Eolien	0	28
Métha injection	10	57

Vers la neutralité carbone du territoire

↘ Réduction des émissions de GES

Scénario	Tendance	Plan Climat
	-17%	-26%
	-3%	-24%
	-6%	-21%
	-3%	-18%
	-1%	-10%

→ Maintien du stockage carbone

Source : https://www.climataction-paysbasque.fr/

Pour traduire cette trajectoire en feuille de route opérationnelle, la Communauté propose de structurer l'action locale autour de 5 orientations stratégiques et de plusieurs ambitions :

-Orientation 1 : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel pour maintenir une qualité de vie favorable à la santé des humains et à leurs activités et préserver la biodiversité locale dans un contexte de changement climatique.

*L'ambition n°1 : Améliorer la qualité de l'air et prévenir les risques sanitaires liés au changement climatique

*L'ambition n°2 : Prévenir les risques naturels exacerbés par le changement climatique

*L'ambition n°3 : Préparer la résilience du territoire avec des solutions basées sur la nature

-Orientation 2 : Devenir un Territoire à Énergie Positive à 2050 pour concrétiser localement le triptyque NégaWatt de la sobriété, de l'efficacité et du développement des énergies renouvelables.

*L'ambition n°1 : Faire de la sobriété énergétique un objectif partagé par l'ensemble des acteurs du territoire

*L'ambition n°2 : Mobiliser les ressources du territoire pour développer massivement la production d'énergies renouvelables en Pays Basque

*L'ambition n°3 : Mutualiser les compétences territoriales pour concrétiser la démarche NégaWatt : sobriété – efficacité – développement des énergies renouvelables

-Orientation 3 : Rendre possible des modes de vies et des activités bas carbone pour tendre vers la neutralité carbone du Pays Basque à l'horizon 2050 dans un contexte de gain de population.

*L'ambition n°1 : Décarboner le mix énergétique du Pays Basque

*L'ambition n°2 : Permettre un (a)ménagement soutenable et cohérent au service d'un territoire bas carbone

*L'ambition n°3 : Développer le stockage carbone par les pratiques agricoles et forestières

-Orientation 4 : Innover et changer de modèle économique pour intégrer les leviers de l'économie circulaire dans toutes les activités et créer plus de liens entre les consommateurs et les producteurs du Pays Basque.

*L'ambition n°1 : Renforcer le lien entre l'agriculture, la pêche et l'alimentation locale

*L'ambition n°2 : Accueillir dans un Pays Basque en transition

*L'ambition n°3 : Concrétiser l'économie circulaire dans toutes les activités du territoire

-Orientation 5 : Partager connaissances et expériences de transition pour agir ensemble en recherchant et expérimentant des formes de travail collaboratives qui visent à mutualiser les ressources humaines, financières, matérielles et immatérielles locales.

*L'Ambition n°1 : Animer et promouvoir les objectifs du Plan Climat auprès de tous

*L'Ambition n°2 : Coordonner la transition écologique et accompagner les acteurs locaux dans leurs initiatives

*L'Ambition n°3 : Installer un mode de gouvernance et de suivi du Plan Climat ouvert et partagé

La feuille de route présentée ci-après reprend, pour chaque orientation stratégique du Plan Climat Pays Basque, les niveaux d'ambition visés aux horizons 2026, 2030 et 2050, et introduit le programme d'actions du Plan climat Pays Basque en présentant les lignes de force que la Communauté souhaite mobiliser pour la période 2020-2026 (*voir ci-dessous)*. Cette feuille de route pose des jalons de progression dans le temps et propose les grandes lignes des actions programmées. Elle permet :

_À la Communauté Pays Basque de poser un cadre d'objectifs communs clairs pour guider ses politiques publiques et animer la dynamique locale ;

_Aux acteurs socio-économiques du territoire d'appréhender les enjeux et les transformations nécessaires et participer aux changements attendus en s'inscrivant dans ce cadre collectif.

_À la Communauté Pays Basque, de faire connaître l'ambition de son territoire, de ses élus, de ses citoyens aux échelons départementaux, transfrontaliers, régionaux et nationaux afin de mieux coopérer.

N°	Actions
AXE 1: S'Adapter au changement climatique : préserver le territoire, ses habitants, ses ressources naturelles, ses activités	
1.1	Préserver le patrimoine naturel et consolider l'armature écologique du territoire
1.2	Engager un programme d'action de gestion préventive et adaptative de l'eau pour préserver la ressource et la qualité des milieux aquatiques
1.3	Prévenir et gérer les risques côtiers et développer la culture du risque
1.4	Prévenir et gérer les risques d'inondation et développer la culture du risque
1.5	Développer une culture des risques sanitaires basée sur l'observation et la prévention
1.6	Structurer un conseil scientifique local dédié à la biodiversité et aux effets du changement climatique
1.7	Croiser et traiter les enjeux d'adaptation dans le cadre de l'élaboration de la charte du Parc Naturel Régional Montagne Basque
AXE 2: (A)ménager : planifier et construire le territoire post-carbone	
2.1	Organiser le territoire dans le respect des orientations de la Charte d'aménagement et de développement durable du Pays Basque
2.2	Répondre dans la démarche SCOT aux enjeux climat-air-énergie et les décliner au sein des différentes orientations générales
2.3	Traduire concrètement dans les PLUi les objectifs climat-air-énergie et les décliner de manière opérationnelle dans les règles d'urbanismes
2.4	Intégrer la transition écologique et énergétique dans les opérations d'aménagement d'intérêt communautaire
AXE 3: Habiter : accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique	
3.1	Assurer un meilleur accompagnement de tous sur l'ensemble des questions relatives au logement, via une « Maison de l'habitat et de la rénovation énergétique »
3.2	Poursuivre le programme d'intérêt général (PIG) Pays Basque dans ses 3 volets : énergie, autonomie, habitat indigne
3.3	Permettre à tous d'améliorer les performances énergétiques de leur logement
3.4	Mettre en place un dispositif partenarial d'animation et d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie des bâtiments tertiaires et privés
3.5	Accompagner la transition des métiers du bâtiment vers l'éco-construction et l'éco-rénovation
AXE 4: Bouger : changer les pratiques pour des bénéfices « santé »	
4.1	Faire, découvrir, expliquer, donner goût aux pratiques de mobilités alternatives
4.2	Intensifier les services de transports en commun dans les espaces les plus denses pour contribuer au report modal
4.3	Décarboner le mix énergétique de la mobilité
4.4	Créer les conditions d'un logistique urbaine durable
4.5	Affiner les connaissances pour améliorer la qualité de l'air et diminuer l'exposition des populations aux polluants atmosphériques liés aux déplacements
AXE 5: Cultiver pour mieux manger : favoriser les pratiques alimentaires et les modes de production agricole soutenables	
5.1	Mettre en œuvre le Projet Alimentaire de Territoire en articulation avec le Plan Climat Pays Basque
5.2	Etudier l'opportunité d'une plateforme logistique et d'achat
5.3	Accompagner le développement et la structuration des filières alimentaires pour mieux répondre à la demande locale
5.4	Accompagner les fermes du Pays Basque vers plus d'autonomie par rapport aux ressources (énergie, eau, intrants)
5.5	Accompagner le développement de pratiques agroécologiques et agroforestières favorables au stockage carbone
5.6	Anticiper l'adaptation de l'agriculture basque au changement climatique

AXE 6: Produire et consommer autrement : préserver les ressources, prévenir et valoriser les déchets	
6.1	Poursuivre l'animation du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage et la modernisation du service public de collecte et de traitement des déchets du territoire
6.2	Faire du Pays Basque un territoire exemplaire par ses usines durables et son vivier d'entreprises industrielles responsables
6.3	Accompagner le développement des filières de réemploi et des matériaux recyclés
6.4	Accompagner le développement de l'économie circulaire dans la filière du bâtiment et des travaux publics
AXE 7: Augmenter la production d'énergie renouvelable : couvrir les besoins par la valorisation des ressources locales	
7.1	Elaborer et mettre en œuvre un plan pluriannuel de développement des énergies renouvelables du territoire
7.2	Animer le développement du solaire
7.3	Soutenir la production d'hydroélectricité actuelle et étudier les perspectives de développement
7.4	Développer les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale
7.5	Accompagner le développement de projets de méthanisation
AXE 8: Coopérer : piloter et animer l'action partenariale et locale	
Gouvernance et coopération partenariale	
8.1	Installer une gouvernance transversale et partenariale du Plan Climat Pays Basque
8.2	Créer une agence territoriale de l'énergie (sobriété-efficacité-renouvelables)
8.3	Développer une ingénierie financière territoriale au service de la transition énergétique et écologique du territoire
8.4	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication Climat Action Pays Basque
8.5	Organiser et mettre en œuvre les modalités d'observation et d'évaluation de la politique climat-air-énergie du territoire
Coopération territoriale	
8.6	Pérenniser le rôle des ambassadeurs de la transition écologique et énergétique et doter les territoires d'animateurs
8.7	Renforcer la coopération entre les échelons communautaire et communaux et développer la coopération avec les partenaires et les voisins
8.8	Pérenniser le fonds de soutien en faveur de la transition écologique et énergétique
8.9	Accompagner le déploiement de l'Eusko
Activités économiques durables	
8.10	Soutenir le développement des emplois et des filières vertes
8.11	Déployer la feuille de route Economie bleue en articulation avec le Plan Climat Pays Basque
8.12	Accompagner un tourisme soutenable
8.13	Structurer une filière bois local
AXE 9: Exemplarité de la Communauté Pays Basque	
9.1	Mettre en œuvre un plan d'actions interne pour l'exemplarité de la Communauté Pays Basque

Source : http://climataction-paysbasque.fr/public/

Labellisé **« Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte »** (TEPCV) en février 2015 par l'Etat, le territoire Pays Basque (sous l'animation du Conseil des élus et du Conseil de développement) a permis de mobiliser des investissements, de définir une stratégie Climat-énergie, et d'avancer sur de nouveaux sujets: emplois et filières vertes, gouvernance alimentaire… Le Conseil de Développement du Pays Basque a mobilisé les acteurs socio-économiques sur ces deux chantiers, mais aussi sur le patrimoine naturel, et a porté avec l'ADEME une enquête sociologique sur les dynamiques de projets.
Le programme TEPCV est piloté depuis 2017 par la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB).

Le **SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Pays Basque et Seignanx** est en cours d'élaboration, jusqu'en 2024.

Le Syndicat du Schéma de Cohérence territoriale (SCoT), réunit la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Communauté de communes du Seignanx, soit 166 communes représentant plus de 330 000 habitants,

Ce territoire se caractérise par :

- Un potentiel environnemental et agricole considérable
- Un fonctionnement autour de quelques pôles structurants – Bayonne et le réseau des villes littorales, Saint Jean Pied de Port, Saint Palais et Mauléon - dont l'influence dépasse le seul périmètre du Pays Basque et du Seignanx.
- Un territoire attractif, du fait d'un cadre de vie de grande qualité et d'une dynamique économique favorable.
- L'identité caractéristique des villes et des villages du Pays Basque et du Seignanx, un ancrage culturel qui transpose et transcende bien des sujets.

Le SCoT a vocation à anticiper les évolutions futures, en tenant compte des spécificités qui traversent ce territoire. Des spécificités qui pour certaines d'entre elles, entre tradition et modernité, méritent d'être revisitées parce qu'elles recèlent un potentiel important d'amélioration du cadre de vie et de résilience face à l'urgence climatique et environnementale.

La création d'un **PNR au niveau du Pays Basque** est en cours.

Le Parc Naturel Régional (PNR) est désormais porté par la Communauté Pays Basque avec les Commissions syndicales, la Région mais aussi de nombreux partenaires (État, Département, Scot et Fédération des associations pastorales).

« Il nous faut partager ce projet avec ceux qui font vivre la montagne et ceux qui l'utilisent afin de garder cette montagne vivante ». Ainsi, dans les prochains mois, le comité de pilotage se consacrera à la définition des enjeux prioritaires ainsi qu'à l'écriture d'une charte avec les communes, les professionnels, la société civile.

Le comité de pilotage ne part pas d'une feuille blanche, les premiers travaux sur le développement durable de la montagne basque datant de 2003, avec un premier rapport du Conseil de développement. Entre autres enjeux, les besoins des éleveurs, le pastoralisme, la cohabitation des différentes activités ou encore la protection de l'environnement.

Mot du Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de
Saint-Jean-Pied-de-Port
Mairie / *Herriko etxea*

SAINT-JEAN PIED-DE-PORT DONIBANE GARAZI
Temps fort au Pays Basque

Saint-Jean-Pied-de-Port, le 15 novembre 2021

Aujourd'hui, il fait bon vivre à Saint-Jean-Pied-de-Port.
Nous disposons de commerces, de services publics de proximité, d'une offre de soin diversifiée, d'un secteur social de qualité, d'un monde scolaire allant de la maternelle au lycée, d'infrastructures variées. De nombreuses associations caritatives, culturelles, artistiques environnementales, et sportives participent à la qualité de vie sur la commune.
La richesse de son patrimoine culturel et historique en fait une étape importante du pèlerinage de Compostelle et une destination touristique prisée.

Notre volonté d'élus est de continuer d'améliorer cette qualité de vie tout en permettant aux générations futures d'en bénéficier également. Parallèlement, l'urgence climatique, le déclin de la biodiversité, nous amènent à réfléchir au mode de développement à adopter pour y parvenir.

Aussi, conscients des enjeux du développement durable et convaincus que nous pouvons et devons agir au niveau local, nous avons décidé d'élaborer un agenda 30 local pour Saint Jean Pied de Port.
Nous avons adhéré à l'association « Notre Village » qui dispose de tout le savoir-faire nécessaire pour accompagner la commune dans la réalisation de ce projet.
De nombreuses actions sont déjà menées par la commune en faveur du développement durable, et cet agenda 30 symbolise notre motivation à aller encore plus loin.

Un autre élément de cette démarche nous est primordial : l'implication citoyenne. Il est indispensable d'associer au développement de la commune les habitants et les acteurs qui contribuent à son attractivité et à son dynamisme.
Les membres du comité de pilotage se sont appropriés le projet et ont élaboré un plan d'actions cohérent et réaliste, et ils joueront un rôle important dans sa mise en place et son suivi.

Nous sommes déterminés à faire, tous ensemble, de Saint Jean Pied de Port une commune plus vertueuse.
La concrétisation de cet Agenda 30 par l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » doit acter un engagement fort de Saint-Jean-Pied-de-Port en faveur du développement durable, et permettre de communiquer et de sensibiliser le plus grand nombre à l'importance de ses enjeux.

MAIRIE DE ST-JEAN-PIED-DE-PORT 64220

Le Maire,
Laurent INCHAUSPÉ.

Mairie - 13, place Charles-de-Gaulle - 64220 Saint-Jean-Pied-de-Port
Tél. 05 59 37 00 92 • E-mail : contact@saintjeanpieddeport.fr • Site : www.st-jean-pied-de-port.fr

Délibération d'engagement dans l'élaboration de l'Agenda 2030 local

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

Nombre de Membres : 19
En Exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19
Dont procuration(s) : 1

Convocation : 20/11/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre du mois de novembre, à 19H
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Laurent INCHAUSPÉ, Maire
Présents : MM et Mmes ARANGOÏS, DIRIBARNE, DUPLACEAU, ELISSETCHE, ETCHEVERRY Martine, ETCHEVERRY Mattin, GOICOCHEA, HENRY, IDIART, INCHAUSPÉ, JEAN, LANS, LARRAMENDY, LARRE, PARIS-GETTEN, POUSSON, URRUTY, URRUTY-ETCHEGOIN.
Absent(s) : /
Ont donné pouvoir : Xavier PIERRE à Isabelle JEAN
Madame Martine ETCHEVERRY a été élue secrétaire de séance.
N° d'ordre : 2020/6/18

==========

OBJET : AGENDA 30 - ADHESION A L'ASSOCIATION « NOTRE VILLAGE »

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la volonté de la Commune de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT de s'engager dans l'élaboration d'un agenda 30. Ce nouvel agenda Horizon 2030 précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire :

- Lutte contre le changement climatique et Protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, Protection des milieux et des ressources,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et Solidarité en territoires et générations

Il intègre également 17 objectifs de développement durable dans le plan d'actions.

Pour être accompagné dans cette démarche, la Commune souhaite faire appel à l'Association « Notre Village ».

La méthode de l'association passe par 7 phases :

1. Audit complet de la collectivité : grille d'évaluation, visite du territoire…
2. Diagnostic territorial : Forces/Faiblesses, Projets/Orientations….
3. Constitution d'un comité de pilotage : élus, habitants, associations, représentants économiques, partenaires institutionnels,
4. Réunion du Comité de pilotage : définition des axes stratégiques et objectifs se traduisant en fiches actions,
5. Adoption de l'agenda 30 en Conseil municipal et présentation au Comité National de Labellisation et d'évaluation de l'association,
6. Obtention du label pour 3 ans,
7. Suivi annuel des actions et réévaluation tous les 3 ans des actions engagées.

Cette procédure est bien évidemment ponctuée de réunions publiques d'informations, de présentation de la démarche, de restitutions du diagnostic et des réunions du groupe de travail.
L'accompagnement de l'association implique l'adhésion de la Commune pour une durée de 3 ans (1 110 € par an) ainsi que la prise en charge d'un forfait pour la mise en place de l'Agenda 30 s'élevant à 4 500 € H.T. auprès de l'association Notre Village.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de l'élaboration d'un Agenda 30,

DECIDE d'adhérer à l'association Notre Village,

APPOUVE l'adhésion à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'avenir »,

SOLLICITE auprès du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine une subvention aussi élevée que possible pour mener à bien ce projet,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout acte nécessaires à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré à la majorité
15 VOIX POUR
4 VOIX CONTRE (Maitena DIRIBARNE, Mattin ETCHEVERRY, Isabelle HENRY, Xabi LARRE)
Pour extrait certifié conforme, le 24 novembre 2020.

MAIRIE DE ST-JEAN-PIED-DE-PORT 64220

Le Maire,
Laurent INCHAUSPÉ.

Délibération d'approbation de l'Agenda 2030 local

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

Nombre de Membres : 19
En Exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Dont procuration(s) : 2

Convocation : 10/11/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quinze du mois de novembre, à 19H00
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Laurent INCHAUSPÉ, Maire
Présents : MM et Mmes INCHAUSPÉ, ARANGOIS, DIRIBARNE, DUPLACEAU, ELISSETCHE, ETCHEVERRY Mattin, GOICOCHEA, IDIART, JEAN, LANS, LARRAMENDY LARRE, PARIS-GETTEN, PIERRE, POUSSON, URRUTY, URRUTY ETCHEGOIN.
Absent(s) :
Ont donné pouvoir : Martine ETCHEVERRY à Simone PARIS-GETTEN, Isabelle HENRY à Maitena DIRIBARNE
Monsieur Jean François GOICOCHEA a été élu secrétaire de séance.
N° d'ordre : 2021/7/3

OBJET : APPROBATION DE L'AGENDA 2030 « NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'engagement de la commune à élaborer et à mettre en place l'Agenda 2030 local « Notre Village, Terre d'Avenir ». Suite à un diagnostic territorial effectué les 14 et 21 janvier 2021 par l'Association Nationale Notre Village et aux différentes réunions de comité pilotage, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la charte « Notre Village Terre d'Avenir » et la soumet au vote. Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de la Transition écologique et solidaire :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la Charte « Notre Village Terre d'Avenir ».

Fait et délibéré à l'unanimité, le 15 novembre 2021,
4 ABSTENTIONS: Maitena DIRIBARNE,
Mattin ETCHEVERRY et Xabi LARRE
Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE ST-JEAN-PIED-DE-PORT ★ 64220 ★

Le Maire,
Laurent INCHAUSPÉ.

Diagnostic territorial

FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

1.1.1. Energies consommées par la commune

La commune de Saint-Jean-Pied-de Port consomme des énergies fossiles sur son territoire. En effet, du fioul et de l'électricité sont utilisées pour le chauffage de certains bâtiments publics :

-de l'électricité pour les ateliers municipaux, l'accueil Errea, l'ancienne bibliothèque, le Corps de garde, le Dojo, l'école primaire, l'Eglise, le Florenia immeuble, l'ancienne infirmerie, le Jai Alai, la Maison Errea, la Maison Laborde, le préfabriqué des associations, l'ancien presbytère, les Restos du Cœur, la salle du Laurhibar, le siège du rugby, le stade Adolphe Jaureguy, le tennis club, la Plaine des Sports

-du fioul pour la Cité Administrative

-du fioul et de l'électricité pour la Maison Mansart (Mairie).

Il est à noter que l'ancien presbytère est très peu utilisé ; il est mis à disposition des enfants des gendarmes venant en renfort sur la commune, pendant l'été.

Les autres structures/bâtiments publics ne sont pas chauffés : le camping municipal, le Corps de garde de la Citadelle, le fronton, le local Goizeko, le marché couvert, l'ancienne piscine, la Prison des Evêques et le Trinquet.

L'immeuble Vauban est chauffé par l'intermédiaire d'une climatisation réversible.

Le Gasoil Non Routier (GNR) est employé pour le fonctionnement des engins municipaux, notamment le tracteur municipal.

Un tableau de suivi des consommations de tous les bâtiments publics a été réalisé suite au COE effectué en 2011 par le SDEPA.

Le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) rassemble les 546 communes du département des Pyrénées-Atlantiques.

Le SDEPA est l'autorité concédante du service public de distribution de l'électricité et du gaz dans les Pyrénées-Atlantiques.

Le SDEPA a pour mission de contrôler la bonne exécution du service public de l'électricité et du gaz dans l'intérêt de tous les usages du département, particuliers et professionnels.

Les communes propriétaires du réseau de distribution électrique moyenne et basse tension en ont délégué l'entretien, et le renouvellement, à ENEDIS via le SDEPA qui est ainsi propriétaire des 20 000 km de réseau électrique du département.

Le SDEPA est également propriétaire de plus de 1 000 km de réseau de gaz gérés par GRDF et d'autres opérateurs en gaz propane.

Le SDEPA est maître d'ouvrage de travaux d'électrifications et sur réseaux connexes : renforcements et extensions de réseaux électriques, éclairage public, enfouissement de

réseaux (électricité, éclairage, téléphone, fibre optique), alimentation de sites au moyen des énergies renouvelables.
Enfin, le SDEPA favorise la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables par les collectivités et les usagers.

Face à l'augmentation des coûts énergétiques et aux défis climatiques actuels, le SDEPA propose aux collectivités du département un service de Conseil en Energie Partagé, dispositif de proximité dédié à la maîtrise de l'énergie sur le patrimoine bâti ou l'éclairage public. Parmi les services mis à dispositions par le CEP du SDEPA, le Conseil en Orientation Energétique (COE) sur bâtiments ciblés permet d'établir des plans pluriannuels d'investissement et de travaux. Un bilan annuel de suivi des consommations est également proposé.

1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

Un recours aux énergies renouvelables est en place sur le territoire communal.

L'éclairage public de la commune est alimenté par de l'énergie « verte » européenne. Il s'agit d'une électricité produite à 100% à partir d'une source renouvelable (barrage hydraulique, éolien, solaire…) et dont l'origine est attestée par des certificats. Les garanties d'origine délivrées dans d'autres Etats membres de l'Union européenne sont autorisées, c'est à dire que l'électricité associée est produite au sein de l'Union Européenne.

Des panneaux solaires ont été installés afin de permettre le chauffage de l'eau chaude sanitaire du Jai Alai. De même, un éclairage public solaire existe au niveau de l'impasse Mendixka.
Le cadastre solaire de la CAPB a été utilisé pour réaliser une étude sur l'exposition des bâtiments publics. En décembre 2018, les élus de la Communauté Pays Basque ont voté la prise de compétence « Contribution à la transition énergétique et écologique » qui comprend le soutien aux énergies renouvelables. Cette ambition passe par le développement rapide de son premier gisement d'énergie renouvelable, le solaire. Elle s'est matérialisée par la mise en place d'une étude puis l'élaboration d'un cadastre solaire.

Source : https://communaute-pays-basque.cadastre-solaire.fr/

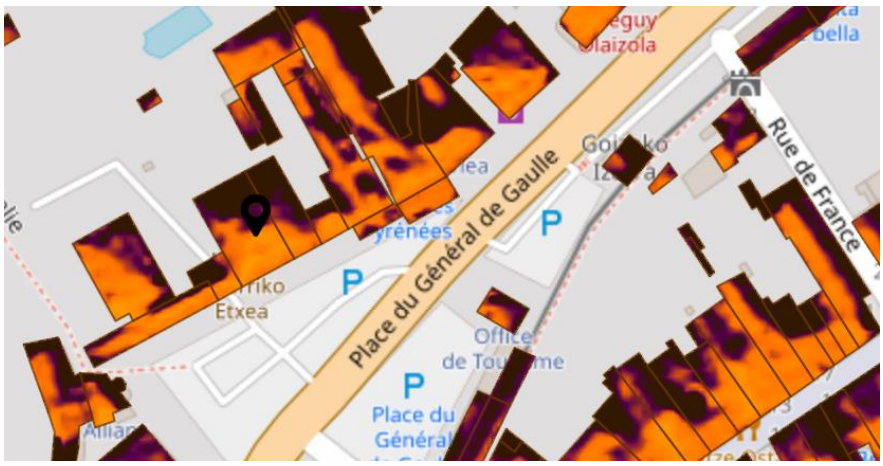

Concrètement, cet outil permet aux habitants du Pays Basque de connaître le potentiel solaire (photovoltaïque ou thermique) de leur toiture, le coût d'un éventuel investissement et le montant des subventions envisageables. Sont également précisés les frais de maintenance et le temps de retour (durée au bout de laquelle l'investissement initial sera amorti).
Plusieurs options sont alors possibles : vendre son électricité, autoconsommer son électricité (pour sa consommation personnelle et vente si surplus), ou chauffer l'eau. Dans chaque scénario, la marche à suivre pour s'équiper est indiquée. Le but est en effet d'orienter les usagers vers des installateurs locaux, labellisés « RGE » (Reconnus Garant de l'Environnement).
Le cadastre solaire a permis d'identifier 22 899 431 m²de toitures bien exposées au soleil pour la mise en place de panneaux solaires (photovoltaïque ou thermique).

Ainsi, la collectivité projette d'équiper la toiture des ateliers municipaux (300m2) avec des panneaux photovoltaïques, en partenariat avec le SDEPA. En parallèle, une réflexion est engagée quant à l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école primaire, la Maison Laborde, la Plaine des Sports, les Restos du Cœur/la salle du Laurhibar ; pour chacun de ces bâtiments, une étude de charpente est à réaliser.

1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port maitrise sa consommation d'énergie.

Les décorations de Noël par exemple, sont toutes des LEDS.

Peu de bâtiments sont chauffés continuellement car utilisés pour la pratique du sport.
Une diminution du chauffage la nuit et le Week End est effectuée au sein de l'école et de la Mairie.
Les équipements de chauffage ont été renouvelés avec la mise en place de programmation comme à l'école maternelle. D'autres programmateurs sont en place à la Cité Administrative, au Corps de Garde, au Dojo, au Florenia Immeuble, à la Maison Mansart, à la Plaine des Sports, dans les préfabriqués des associations, au siège du rugby et au Vauban immeuble.
Le chauffage de l'Eglise a été renouvelé (chauffage d'appoint).
Une restructuration de la chaufferie alimentant le bâtiment Conciergerie - Mairie - Perception - Logement perception a été effectuée par le remplacement de la chaudière fioul, par une nouvelle installation plus économe en énergie et par la réfection/amélioration du réseau de distribution.

Seules les constructions rénovées ou récentes ont une isolation acceptable.
L'isolation des combles a été effectuée dans certains bâtiments publics, notamment le groupe scolaire (avec le SDEPA), la Cité Administrative, le refuge communal, le Jai Alai, le tennis club, le siège du rugby, l'ancien presbytère, la Maison Laborde, l'ancienne bibliothèque.
Afin de poursuivre cette démarche, un projet d'isolation est à l'étude pour l'école primaire, le Florenia Immeuble et la Maison Errea (2 appartements en location pour cette dernière, avec changement des ouvrants).

Les appareils électriques sont éteints la nuit et débranchés le week end.

Concernant l'éclairage public, ce dernier est présent sur toute la commune.
Un diagnostic énergétique de cet éclairage public a été réalisé par le SDEPA. Ce dernier a recensé près de 800 points lumineux sur la commune.
Un changement des lampes à mercure de l'éclairage public par des ampoules basse consommation au sodium est effectif dans les quartiers de Zalicarte et de Taillapalde, route de Caro et Kurutxamendi.
Depuis de 1er Novembre 2020, un test d'extinction nocturne de l'éclairage public a été lancé, pour une période 6 mois, de minuit à 6h du matin au sein de 2 quartiers : Ibai Alde et Iguzkian; cette action a fait suite à l'organisation d'une réunion publique avec les habitants concernés en amont. Une réflexion est à l'étude afin d'étendre l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.
L'ensemble de ces démarches relatives à l'éclairage public, pourraient se traduire par une candidature de la commune au label « Villes et Villages Etoilés ».
Ce label est porté par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN). Il valorise les actions menées par les collectivités autour de l'environnement nocturne et de la qualité du ciel. Le concours vise également à soutenir les municipalités qui travaillent sur l'orientation de leurs luminaires, la maîtrise de leurs consommations électriques et qui déploient des actions d'information et de sensibilisation auprès des citoyens et acteurs du territoire.

L'éclairage nocturne de tous les bâtiments publics non résidentiels est éteint à minuit sans rallumage au matin. Cette action concerne l'Eglise, les remparts, la Prison des Evêques, l'Immeuble Vauban, les différentes portes de la ville…
L'illumination de ces bâtiments/lieux publics a été mise en place en 2000 dans le cadre du plan lumière de la vieille ville. Ces travaux permettent de valoriser le patrimoine de la commune.
L'intégration dans le Règlement Local de Publicité (RLP) de cette obligation d'extinction de l'éclairage des bâtiments non résidentiels, comme par exemple, pour les commerces pourrait être envisagée.

Dans les bâtiments publics, le changement du mode d'éclairage par des LED se fait au fur et à mesure des travaux. A ce jour, des tubes fluorescents et des lampes à incandescence sont principalement recensés. Il est toutefois à noter que depuis 2011, des LEDS sont en place au niveau du Jai Alai, de la Cité Administrative et du Trinquet; des ampoules au sodium sont quant à elles, présentes au niveau du marché couvert.

Des détecteurs de présence sont installés dans les lieux publics, notamment tous les vestiaires sportifs, au Jai Alai, et au WC public.

La collectivité possède un véhicule électrique : un "goupil" avec remorque, pour l'entretien de la vieille ville.

Comme évoqué précédemment, un COE a été réalisé par le SDEPA en 2011 pour les bâtiments publics de la commune. Ce diagnostic a permis, par la suite, la réalisation d'études plus précises afin d'effectuer les travaux.
Un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) a été mis en œuvre pour le Florénia Immeuble en 2012. Il s'agira donc de le mettre à jour compte tenu de sa validité de 10 ans.
En revanche, le DPE reste absent pour les ERP de la 1ère à la 4ème catégorie de plus de 250 m2 et pour les logements communaux (au nombre de 5). Ce diagnostic ne concerne pas les lieux de culte.

1.1.4. PCAET

Un PCAET est en cours d'élaboration par la CAPB *(voir page 25)*.

1.1.5. Sensibilisation de la population

La sensibilisation de la population à une bonne gestion de l'énergie, se fait par l'intermédiaire de divers acteurs du territoire.

La CAPB met à disposition de tous, le cadastre solaire afin de connaître l'exposition des bâtiments privés.

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port a organisé une réunion publique relative à l'éclairage public et à son extinction. Il serait également intéressant de diffuser l'information relative au dispositif gouvernemental « Ma Prim'Renov », par l'intermédiaire du boitage, du site internet….

Une borne de recharge pour véhicule électrique a été installée sur le parking du Jai Alai, par le SDEPA.
Le SDEPA a choisi de s'associer avec les structures identiques des 4 autres départements de l'ancienne Aquitaine (24-33-40-47), afin d'organiser un service commun de déploiement et d'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.
Pour pouvoir l'utiliser, une inscription est indispensable sur le site https://www.mobive.fr/ afin d'obtenir le Pass MObiVE.

MObiVE
Mobilité en Véhicule Électrique
territoire d'énergie
NOUVELLE-AQUITAINE

Points forts	
	-Énergies consommées par la commune: - tableau de suivi des consommations - GNR pour un tracteur municipal -Recours aux énergies renouvelables (ENR): - éclairage public alimenté par de l'énergie verte européenne - panneaux solaires pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire du Jai Alai - éclairage public solaire au niveau de l'impasse Mendixka - utilisation du cadastre solaire de la (CAPB) pour réaliser une étude sur l'exposition des bâtiments publics -Maîtrise de la consommation d'énergie**:** - décorations de Noël uniquement en LEDS - diminution du chauffage la nuit et le Week End au sein de l'école et de la Mairie - équipements de chauffage renouvelés, programmateurs dans certains bâtiments publics, renouvellement du chauffage de l'Eglise, peu de bâtiments chauffés continuellement car utilisés pour la pratique du sport, restructuration de la chaufferie alimentant le bâtiment Conciergerie - Mairie - Perception - Logement perception - isolation des combles effectuée dans certains bâtiments publics, - extinction des appareils électriques la nuit et le week end - changement des lampes à mercure de l'éclairage public par des ampoules basse consommation au sodium dans les quartiers de Zalicarte et de Taillapalde, route de Caro et Kurutxamendi - test d'extinction nocturne de l'éclairage public pour une période 6 mois, de minuit à 6h du matin au sein de 2 quartiers: Ibai Alde et Iguzkian; organisation d'une réunion publique avec les habitants concernés en amont - extinction de l'éclairage nocturne de tous les bâtiments publics non résidentiels à minuit sans rallumage au matin - diagnostic énergétique de l'éclairage public par le SDEPA - dans les bâtiments publics: changement du mode d'éclairage par des LED au fur et à mesure des travaux (depuis 2011: LED en place au niveau du Jai Alai, de la Cité Administrative et du Trinquet); ampoules au sodium au niveau du marché couvert - détecteurs de présence dans les lieux publics - véhicule électrique communal - COE par le SDEPA en 2011 pour les bâtiments publics de la commune - DPE effectué pour le Florénia Immeuble en 2012

	-PCAET en cours d'élaboration par la CAPB -Sensibilisation de la population: - aux ENR: création d'un cadastre solaire par la CAPB pour connaître l'exposition des bâtiments - aux économies d'énergie: organisation par la commune d'une réunion publique relative à l'éclairage public - par la mise en place d'une borne de recharge pour véhicule électrique à proximité du monument aux morts, par le SDEPA
Points faibles	-Recours à des énergies fossiles: fioul, électricité -Eclairage public présent sur l'ensemble de la commune
Orientations	-Projet (2021) d'équiper la toiture des ateliers municipaux (300m2) avec des panneaux photovoltaïques (projet en partenariat avec le SDEPA) -Réflexion d'installer des panneaux photovoltaïques sur l'école primaire, la Maison Laborde, la Plaine des Sports, les Restos du Cœur/la salle du Laurhibar (étude de charpente à faire) -Projet d'isolation de l'école primaire, du Florenia Immeuble et de la Maison Errea (2 appartements en location pour cette dernière) -Refaire le DPE pour le Florénia Immeuble (durée de validité de 10 ans, donc jusqu'en 2022) -Réflexion pour étendre l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune -Réfléchir à une candidature au label Villes et Villages Etoilés -Réfléchir pour une diffusion du dispositif gouvernemental Ma Prim'Renov (boitage, site internet...) -Réfléchir à l'intégration dans le RLP de l'obligation d'extinction de l'éclairage des bâtiments non résidentiels, comme par exemple, pour les commerces
Critères discriminants	**-Absence de Diagnostic de Performance Energétique (DPE) pour les ERP de la 1ère à la 4ème catégorie de plus de 250 m2 et pour les logements communaux (au nombre de 5)**

1.2. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

1.2.1. Réseau routier

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port possède un réseau routier diversifié.

Des routes départementales sont recensées :

-la D933, reliant Saint-Palais à Arnéguy. Elle traverse le centre-bourg de la commune depuis Ispoure au Nord. Elle concentre l'essentiel du trafic communal et les principaux commerces, y compris quelques GMS (Carrefour Market, Intermarché sur Ispoure) ainsi que les entités administratives (Mairie), restaurants, etc.

-la D918 prolonge à l'est la D933 sur la commune de Uhart-Cize, vers la commune de Cambo-les-Bains.

-au sud, la D933 mène à la frontière espagnole par Arnéguy vers Pampelune

-d'autres routes départementales convergent vers Saint-Jean-Pied-de-Port au sud : la D301 depuis Saint-Michel aboutissant sur la Porte d'Espagne, entrée de ville historique ; la D428 jusqu'au col d'Arnostéguy.

-à l'est, la D401 relie Saint-Jean-Pied-de-Port à la commune de Caro.

-la D22, arrivant depuis les collines d'Hasparren et de Mendionde rejoint la D933 au nord.

-à l'ouest, la D15 rejoint Uhart-Cize et Saint-Jean-Pied-de-Port par les vignobles d'Irouléguy.

-au sein même de la commune, la D701 forme une boucle pour rejoindre la D933.

La RD933 coupe la ville en deux au niveau de la Place du Général de Gaulle. Cet axe accentue la rupture physique entre la ville haute (et notamment le centre médiéval) et la ville basse (quartier d'Ugange, de la gare, et extensions urbaines récentes). Elle est la plus importante route départementale en termes de trafic. En effet, 12 000 véhicules jour ont été comptés. Ce tronçon est classé en catégorie 4, ce qui génère un secteur de nuisance sonore de 30 mètres de part et d'autre de la voie.

Ainsi, un projet de contournement du centre urbain est à l'étude.

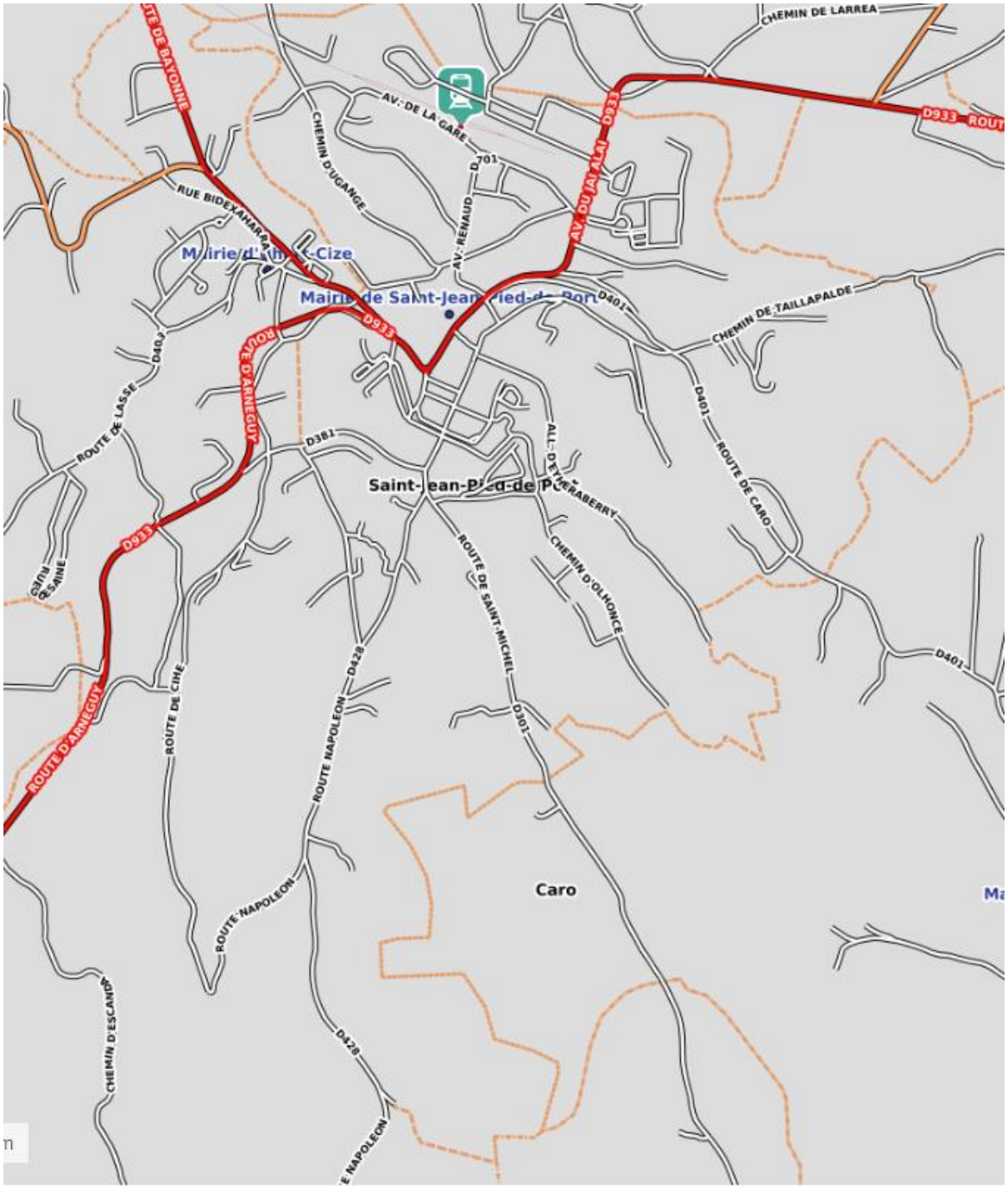

Source : https://www.geoportail.gouv.fr/

Des routes communales (13 kms) et des chemins ruraux sont également comptabilisés.

L'autoroute la plus proche est l'A64.

Aucune route de compétence intercommunale et route forestière n'existe.

De nombreux sentiers de randonnée sont présents sur le territoire, dont certains accessibles en vélo.

Saint-Jean-pied-de-Port représente la dernière étape en France du chemin de Saint-Jacques de Compostelle avant le franchissement des cols. En effet, la commune est le point de départ de l'étape montagneuse mythique dite des « Ports de Cize » traversant les Pyrénées et menant à la collégiale de Roncevaux. Depuis 1992, date de l'ouverture de l'accueil des pèlerins à Saint-Jean-Pied-de-Port, le nombre des pèlerins est passé de 3 000 à plus de 61 000 en 2019. A la maison Laborde, les accueillants renseignent les pèlerins tous les jours de 7h à 22h:

- Description de l'étape de Saint-Jean-Pied-de-Port à Roncevaux
- Liste des refuges publics et privés
- Les hébergements sur Saint-Jean-Pied-de-Port et dans les environs immédiats
- Informations pratiques (médecins, garage, réparateur de vélos, moyen de transport des bagages…)
- La Crédenciale, véritable passeport du pèlerin, est délivrée à l'accueil au même titre que le sceau de la ville attestant votre passage à Saint-Jean-Pied-de-Port
- Service de laverie
- Point Internet.

La gestion de la Maison Laborde est assurée par l'association « les Amis du Chemin de Saint-Jacques ».

Maison Laborde

Source : http://www.aucoeurduchemin.org/

Un refuge municipal pour les pèlerins existe sur la commune. Cet établissement de trois étages datant du 17ème siècle est ouvert toute l'année et correspond à l'ancienne dépendance (l'Infirmerie) de la citadelle. Il met 32 lits à la disposition des pèlerins, répartis en trois dortoirs et une pièce de vie. La gestion du refuge est assurée par l'association « Terres de Navarre ».

Refuge municipal

Source : https://www.terresdenavarre.fr/

La commune est également traversée par des itinéraires nationaux ou européens :

-le GR 10 De Saint-Jean-Pied-De-Port à Estérençuby ou de Saint-Étienne-de-Baïgorry à Saint-Jean-Pied-de-Port,

-le GR 65 De St-Jean-Pied-de-Port à Roncevaux

-le GR 78 De Saint-Just-Ibarre à Saint-Jean-Pied-de-Port

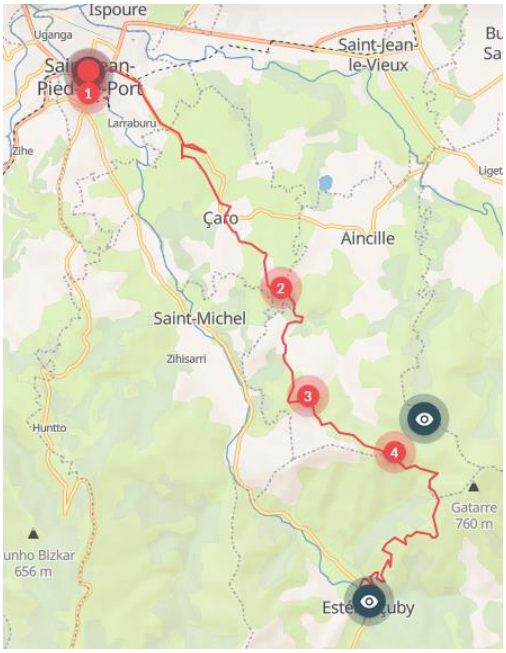

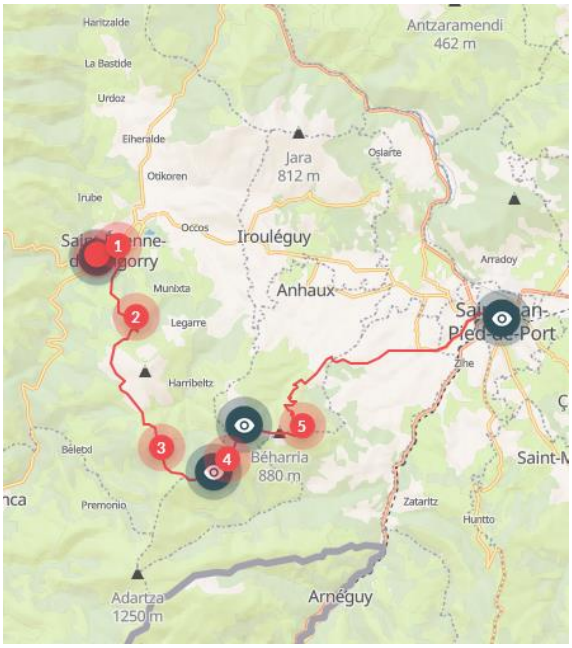

GR10

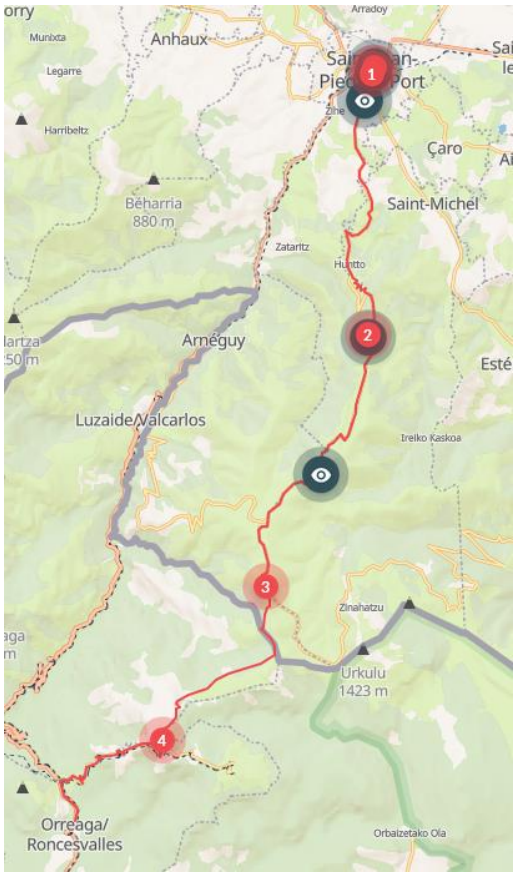

GR65

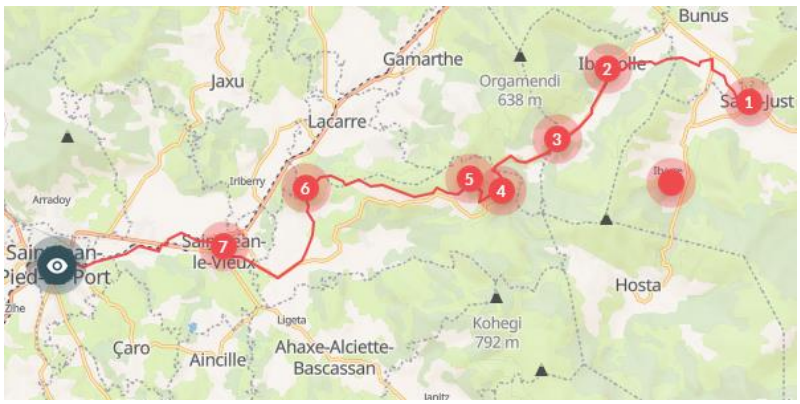

GR78

Source : https://www.en-pays-basque.fr/

Le Sentier des Contrebandiers - De Ostabat à Saint-Jean-Pied-de-Port, réalisable en VTT, existe également :

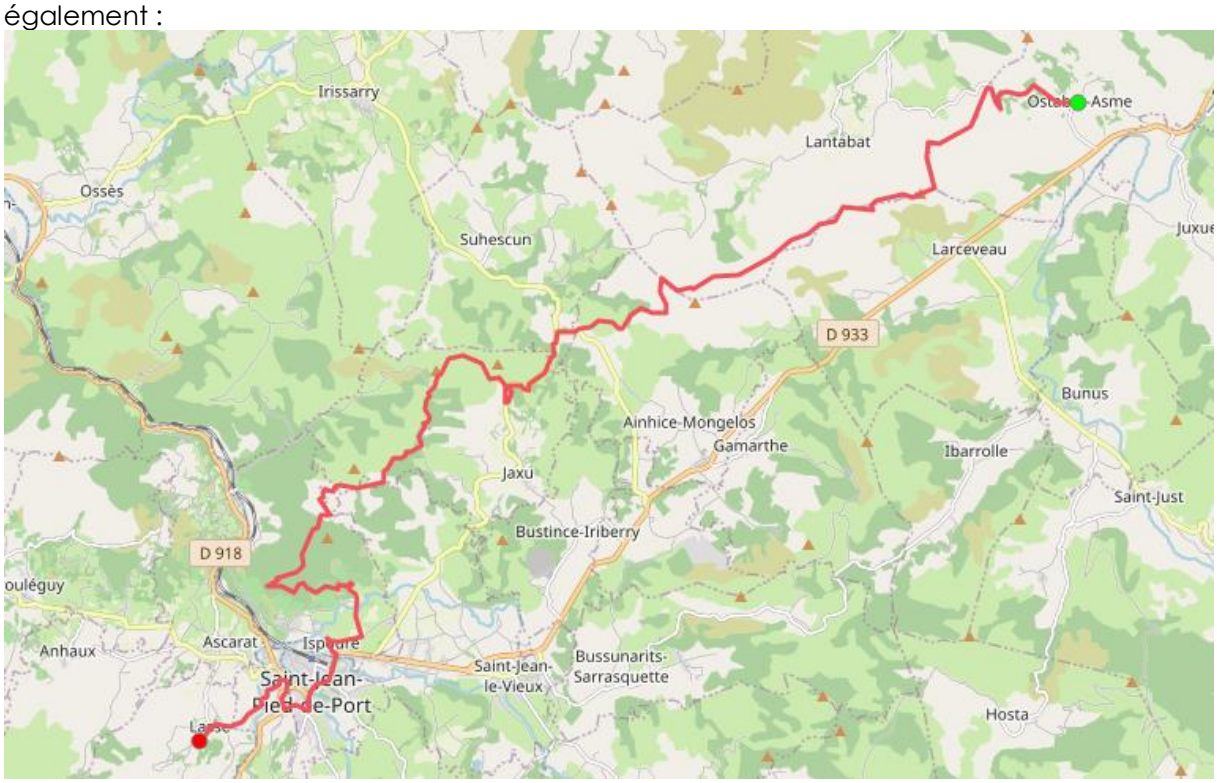

Source : https://fr-fr.gps-viewer.com/

A ce jour, la CAPB entretient les itinéraires qui sont inscrits dans le cadre du Plan Local de Randonnée. Il n'y a actuellement aucune randonnée du PLR au départ de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port.
Ainsi, le Département entretient les chemins de St Jacques, les GR10, GR65 et GR78 et le Sentier des contrebandiers.

Un projet départemental est en cours afin d'intégrer Saint-Jean-Pied-de-Port dans l'EuroVelo 3, reliant Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne.

En ce qui concerne le vélo loisir ou sportif, plusieurs itinéraires sont possibles depuis Saint-Jean-Pied-de-Port. Quatre itinéraires sont en particulier identifiés par l'office de tourisme Pays Basque.

-le premier est dénommé « La porte de Navarre » et dédié au cyclotourisme : au départ de la commune, il s'agit d'une boucle partielle visitant la vallée des Aldudes.

-le deuxième, également dédié au cyclotourisme fait le tour de la vallée de Saint-Jean-Pied-de-Port en formant une grande boucle. Il donne à voir les vignes en terrasse sur les flancs de l'Arradoy et, depuis la table d'orientation, la vallée et les crêtes des Pyrénées.

-le troisième est plus sportif : dédiée au VTT, il s'agit de la « Grande Traversée du Pays Basque », avec l'étape de Saint-Jean-Pied-de-Port à Espila, sur les hauteurs de Banca.

-le quatrième, tout aussi sportif, concerne la montée du col d'Arostéguy.

Un cinquième itinéraire aboutit à Saint-Jean-Pied-de-Port, depuis le col de Gamia en passant par Saint-Jean-le-Vieux.

1.2.2. Réseau ferroviaire

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port présente un réseau ferroviaire sur son territoire : la ligne TER Nouvelle-Aquitaine Bayonne-Saint-Jean-Pied-de-Port, avec une gare SNCF située dans sa partie Nord. Cette ligne offre des liaisons quotidiennes avec la gare de Bayonne. A l'origine, cette ligne avait été créée pour faciliter le transport du bois. Aujourd'hui, elle possède d'autres attraits :

-attrait touristique

-attrait pour les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle

-attrait pour les scolaires en internat au lycée ou au collège (à ce sujet, en 2019, les horaires de cette ligne ont été adaptés aux besoins des scolaires et des actifs).

À Saint-Jean-Pied-de-Port, une correspondance des trains avec les réseaux urbains et interurbains est assurée. La localisation de la gare est favorable au développement des déplacements doux puisque celle-ci est située à 600 mètres du centre-ville de Saint-Jean-Pied-de-Port.

La gare SNCF de Bayonne propose des liaisons nationales, des liaisons régionales, le Talgo vers Madrid et le TGV de Paris.

1.2.3. Voies navigables

Aucune voie navigable n'est présente sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port.

1.2.4. Développement des transports peu ou non polluants

En septembre 2019, les différents réseaux de bus du Pays-Basque été regroupés sous la dénomination Txik Txak afin de permettre une meilleure lisibilité de l'offre présente sur le réseau.

Un Plan de Mobilité Pays Basque-Adour est en cours d'élaboration par le syndicat des mobilités Pays Basque- Adour.

Ce dernier est l'Autorité Organisatrice des mobilités pour tout le Pays Basque, ainsi que pour la commune de Tarnos. Il organise et assure, pour le compte de ses membres, l'exploitation des services de transports réguliers urbains et non urbains, ainsi que les transports scolaires. 36 élus du territoire y siègent et délibèrent lors des comités syndicaux organisés, en moyenne tous les deux mois.

Le Plan de Mobilité (PDM) est le nouveau nom donné aux Plans de Déplacements Urbains (PDU) approuvés après le 1er janvier 2021, en application de la Loi d'Orientation des Mobilités.

Le Plan de Mobilité Pays Basque-Adour, démarche inédite à l'échelle du territoire, est un document obligatoire dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il propose une vision globale des mobilités alliant réduction du trafic automobile, usage renforcé des transports en commun ainsi que de la marche et du vélo. Il s'inscrit dans un objectif de réduction des impacts environnementaux, d'amélioration de la santé et de la sécurité.

Le projet est composé d'un diagnostic, d'un document d'orientations et d'un programme d'actions. Il est complété d'un rapport d'évaluation environnementale, et de différentes annexes, dont une relative à l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite.

Ce plan s'applique aux 161 communes du Syndicat des mobilités, pour la période 2020-2030.

Le Plan de mobilité Pays Basque-Adour se compose de 114 actions avec pour objectif majeur:

-Une réduction de la part modale de la voiture de 70 à 52%

-Une augmentation de l'utilisation des transports en commun de 4 à 11%

-Une augmentation de la part modale de la marche de 15 à 25 %

-Une augmentation de la part modale du vélo de 1 à 8%.

Pour répondre à ces objectifs, la Communauté Pays Basque s'appuie sur 11 axes stratégiques:

-L'équilibre durable entre mobilité et protection de l'environnement

-Le renforcement de la cohésion sociale et urbaine

-L'amélioration de la sécurité de tous les déplacements

-La diminution du trafic automobile

-Le développement des transports collectifs, du vélo et de la marche

-L'amélioration de l'usage du réseau principal de voirie d'agglomération

-L'organisation du stationnement

-L'organisation des conditions d'approvisionnement de l'agglomération

-L'amélioration du transport des personnels des entreprises et des collectivités publiques

-L'organisation d'une tarification et d'une billettique intégrées

-La réalisation, la configuration et localisation d'infrastructures de charges pour les véhicules électriques ou hybrides.

Les étapes de son élaboration sont les suivantes :

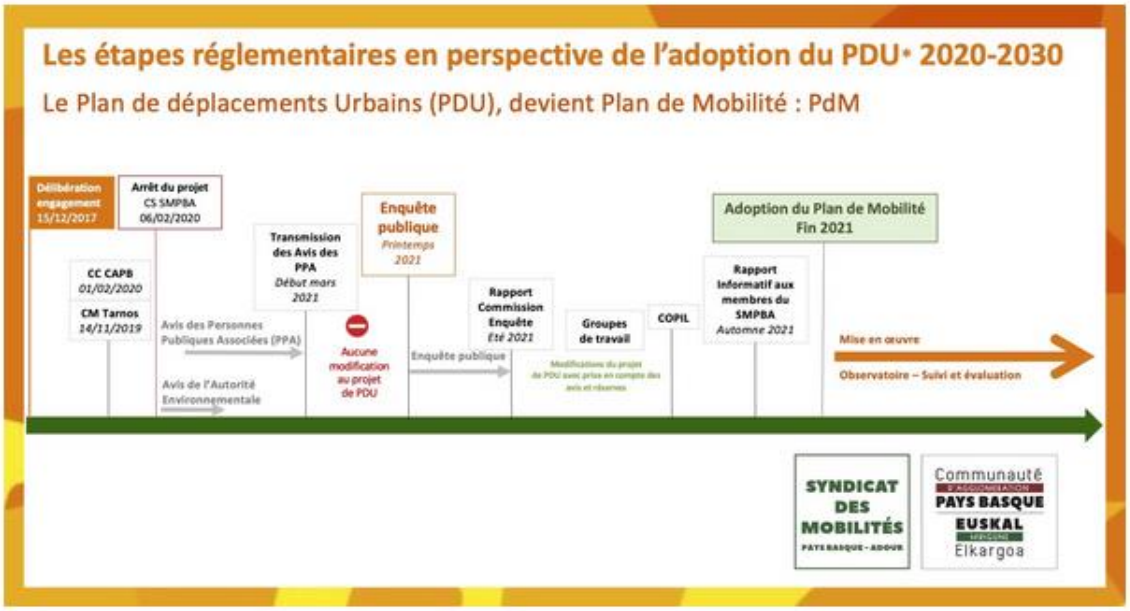

Source : https://www.communaute-paysbasque.fr/

Sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port, un véhicule, un minibus de 9 places, a été acheté par le CCAS.
Il contribue à la mise en place d'un service gratuit de transport à la demande, réservé aux personnes âgées, et/ou personnes isolées, et/ou handicapées (sauf fauteuils roulants) résidant sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port. Le minibus circule le jeudi matin de 9 heures à 12 heures. Les personnes souhaitant bénéficier de ce service gratuit s'inscrivent auprès de la Mairie sur simple appel téléphonique, quelques jours auparavant. Le chauffeur du minibus vient prendre les personnes intéressées à leur domicile, afin de les accompagner où elles le souhaitent (courses, démarches administratives, rendez-vous médicaux…) dans la périphérie de Saint-Jean-Pied-de-Port. Un horaire de retour au domicile est convenu avec l'usager.
Ce véhicule est également mis à disposition des associations sportives de la commune pour leur déplacement pendant le Week end.
Durant la période de crise sanitaire, il a été utilisé pour les patients ayant des difficultés de mobilité et souhaitant se rendre au centre de vaccination COVID 19 de la commune; à terme, il sera proposé à d'autres collectivités pour effectuer la même démarche.

La commune est desservie par la ligne Car Express n° 10 Saint-Étienne-de-Baïgorry/Saint-Palais entre le Nord et le Sud du Pays Basque intérieur.

Source : https://www.communaute-paysbasque.fr/

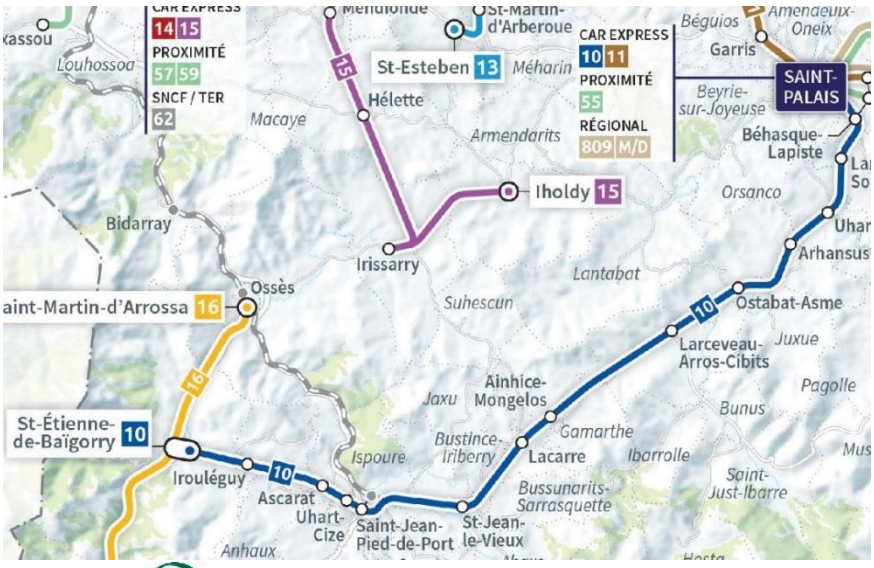

Trois arrêts sont comptabilisés sur la commune :

ST-JEAN-PIED-DE-PORT	Mairie	8:47	10:47	12:51	16:36	18:06	16:36
	Gare	8:49	10:49	12:53	16:38	18:08	16:38
	Galanaene	8:50	10:50	12:54	16:39	18:09	16:39

Source : https://www.communaute-paysbasque.fr/

L'arrêt intitulé « Galanaene » est situé sur la RD933, au niveau du Carrefour Market.
Le Car Express 10 ne circule pas les dimanches et jours fériés.
La gestion de cette ligne se fait par le syndicat des mobilités Pays Basque- Adour qui a délégué le transport à la société d'autocars Hiruak Bat.

Des transports scolaires sont en place pour les élèves venant à Saint Jean Pied de Port au départ des communes d'Anhaux, d'Armendarits, d'Arnéguy, d'Ascarat, de Bussunarits, d'Esterençuby, d'Irissarry et de Mendive…
Le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour a en charge la gestion des transports scolaires depuis la rentrée de septembre 2018 suite au transfert de compétences avec la Région Nouvelle Aquitaine. Le champ de cette compétence correspond aux transports des élèves domiciliés et scolarisés sur le ressort territorial du Syndicat (158 communes du Pays Basque + la commune de Tarnos). Ce service des transports scolaires s'adresse aux enfants scolarisés en primaire, aux collèges et lycées.

Compte tenu que l'école publique est en RPI avec la commune d'Ispoure, un service de navette matin et soir existe entre les deux sites scolaires.

Concernant les espaces uniquement accessibles aux piétons, la rue de la Citadelle a été identifiée comme piétonne. Particulièrement fréquentée par les touristes, elle est l'itinéraire privilégié pour les personnes souhaitant se rendre à la Citadelle. Cette rue est dotée de boutiques et commerces, ou encore de gîtes à destination des pèlerins.
D'autres lieux ont été recensés : cheminements doux le long de la Nive de Béhérobie *(voir photo 1.2.4.a page 299)*, le chemin de ronde et différents accès à la citadelle, 2 venelles qui permettent de relier la RD933 à la rue Sainte Eulalie entre le stade et le centre de secours et au niveau de la place Charles de Gaulle.
Du 1er avril au 1er novembre, de 11h30 à 18h30, les rues de la Citadelle, de France, d'Uhart, d'Espagne et de l'Église sont piétonnes. Une borne électrique est d'ailleurs en place dans la rue d'Espagne *(voir photo 1.2.4.b page 299)*. L'installation d'une nouvelle borne dans la vieille ville est en projet afin de faciliter encore plus, l'accès aux piétons.

La population de Saint-Jean-Pied-de-Port est sensibilisée à la pratique des modes de déplacements « plus doux ».

Dans un premier temps, celle-ci passe par la mise en place du plan « Saint Jean Respire » établi sur 3 ans visant à sécuriser les piétons et à développer la mobilité douce dans les rues de la ville. Ainsi, diverses actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre :

-réactivation et extension du périmètre de la zone bleue : cinq secteurs de Saint-Jean-Pied-de-Port sont concernés par cette règlementation :

*La Vieille Ville (rues d'Espagne, d'Uhart et de l'Eglise) avec la règle du stationnement unilatéral et alterné (du 1er au 15 de chaque mois le stationnement est autorisé du côté impair des immeubles et à l'inverse du 16 au dernier jour du mois le stationnement est autorisé du côté pair),

*La Place Charles de Gaulle (entre l'Office de Tourisme et la Porte de Navarre),

*La Place Floquet (entre la maison Inchauspé et Etche Ona),

*La Place Floquet (entre le Café de la Paix et la Porte de Cize),

*Parking de la Rue Zuharpeta près du jardin public (uniquement les emplacements longeant les remparts).

Vingt-cinq places supplémentaires ont été créées en centre-ville pour faciliter l'accès aux commerces et aux services publics.
Dans ces zones, le stationnement du véhicule n'est possible que pendant une durée maximale de 1 heure, de 9h à 12 h et de 14h à 18h30, du lundi au dimanche. Le contrôle se fait au moyen d'un disque règlementaire. Pour les habitants de Saint-Jean-Pied-de-Port, ils peuvent se procurer gratuitement un disque à la mairie. Les commerces de Saint-Jean-Pied-de-Port peuvent également leur en offrir.
Cette initiative a fait suite à importante communication et à un durcissement des contrôles par le garde champêtre.

-création de nombreux aménagements dédiés au stationnement et à la circulation des vélos; création de contre-sens cyclables; couloir dédié aux seuls piétons et cyclistes, rue Sainte Eulalie.

Dispositif piéton rue Sainte-Eulalie

Source : Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port

Une réflexion est à l'étude, pour augmenter les emplacements dédiés au vélo et pour proposer davantage de places de vélos sur la départementale.
A ce jour, les emplacements dédiés au stationnement vélo sont situés :

Emplacements vélo	Nombre de places
Place Charles de Gaulle - OT	4
Place Floquet - BAMI	4
Place des remparts - marché couvert	4
Place de la Gare	4
Cité administrative	4
Av. du Jai Alai	6
Place des remparts - école Ste-Marie	4
Rue du Jara	8
TOTAL	**38**

Source : APGL

Toutefois, aucune piste cyclable n'existe sur la commune.

-création de parkings dédiés aux commerçants afin d'éviter les voitures « ventouses ».

Afin de renforcer cette démarche, la municipalité projette de revoir la signalétique des parkings extérieurs en précisant le temps nécessaire pour se rendre à pieds, en ville.
Dans un second temps, le Syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour propose un service de location de vélos à assistance électrique longue durée (1 à 4 mois maximum) et une aide pour l'achat de vélos à assistance électrique (montant de l'aide en fonction du quotient familial).

La pratique du covoiturage est effectuée par quelques particuliers, notamment pour se rendre à Bayonne.

Cependant, aucun système de covoiturage n'est organisé par la commune, une association... Ainsi, une réflexion est engagée par la municipalité pour créer un lien internet sur le site de la commune afin de favoriser le covoiturage. La création d'une plateforme de « rencontre » entre les demandeurs et les personnes offrant leurs services pourrait également voir le jour.
De plus, deux zones de stationnements dédiées au covoiturage seront réalisées, au niveau des parkings des 2 entrées de ville (place Juan de Huarte et au Jai Alai).

Sur le site de la CAPB, la plateforme de covoiturage du Pays Basque « Txik Txak Kovoit » existe. La plateforme permet de :

-rechercher des covoiturages réguliers
-programmer des covoiturages sur une semaine, un mois ou plus
-trouver un covoiturage au dernier moment en recherchant en temps réel les covoiturages à proximité.

TXIK TXAK KOVOIT'

Points forts	-Réseau routier diversifié: - routes départementales, routes communales (13 kms), chemins ruraux - nombreux sentiers de randonnée - projet départemental d'intégrer Saint Jean Pied de Port dans l'EuroVelo 3, reliant Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne (dossier en cours) -Réseau ferroviaire: Ligne Bayonne-Saint Jean Pied de Port (attraits touristique, pour les pèlerins, pour les scolaires en internat au lycée ou au collège) -Développement des transports peu ou non polluants: - Plan de Mobilité Pays Basque-Adour en cours d'élaboration par le syndicat des mobilités Pays Basque- Adour - véhicule acquis par le CCAS (minibus de 9 places): service gratuit de transport à la demande, mis à disposition des associations sportives pour leur déplacement pendant le WE, mis à disposition pour les patients ayant des difficultés de mobilité et souhaitant se rendre au centre de vaccination COVID 19 de la commune - commune desservie par la ligne Car Express n° 10 Saint-Étienne-de-Baïgorry/Saint-Palais ; gestion par le syndicat des mobilités Pays Basque- Adour - transports scolaires pour les élèves ; -service de navette matin et soir, entre les deux sites scolaires de Saint Jean Pied de Port et d'Ispoure - rue de la Citadelle identifiée comme piétonne; cheminements doux le long de la Nive de Béhérobie, le chemin de ronde et différents accès à la citadelle, 2 venelles permettant de relier la RD933 à la rue Sainte Eulalie entre le stade et le centre de secours et au niveau de la place Charles de Gaulle - du 1er avril au 1er novembre, de 11h30 à 18h30, les rues de la Citadelle, de France, d'Uhart, d'Espagne et de l'Église sont piétonnes; présence d'une borne électrique dans la rue d'Espagne -Sensibilisation de la population à la pratique des modes de déplacements doux avec notamment le plan « Saint Jean Respire » établi sur 3 ans visant à sécuriser les piétons et développer la mobilité douce dans les rues de la ville -Proposition par le Syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour, d'un service de location de vélos à assistance électrique longue durée (1 à 4 mois

	maximum) et d'une aide pour l'achat de vélos à assistance électrique (montant de l'aide en fonction du quotient familial). -Pratique du covoiturage par quelques particuliers, notamment pour se rendre à Bayonne
Points faibles	-Présence de la RD933 traversant le centre urbain, la plus importante en termes de trafic (12 000 véhicules / jour) -Absence de réelle piste cyclable -Absence de système de covoiturage organisé par la commune, une association...
Orientations	-Projet de contournement du centre urbain -Réflexion pour augmenter les emplacements dédiés au vélo (dans le cadre de la démarche Saint Jean Respire) et pour proposer plus des places de vélos sur la départementale -Projet d'installer une nouvelle borne dans la vieille ville pour privilégier l'accès piétons -Projet de revoir la signalétique des parkings extérieurs en précisant le temps nécessaire pour se rendre à pieds, en ville -Projet de créer 2 zones de stationnements dédiées au covoiturage, au niveau des parkings des 2 entrées de ville (place Juan de Huarte et au Jai Alai) -Réfléchir à la création d'un lien internet sur le site de la commune afin de favoriser le covoiturage; à voir pour créer une plateforme de « rencontre » entre les demandeurs et les personnes offrant leurs services

FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

2.1.1. Protection de la flore et de la faune

Le patrimoine naturel du Pays Basque abrite une biodiversité exceptionnelle et une mosaïque de milieux et de paysages, depuis le littoral rocheux jusqu'aux habitats montagnards en passant par les milieux aquatiques et humides. Il constitue un des piliers de l'identité territoriale.

La flore du Pays Basque abrite de nombreuses espèces de grande valeur patrimoniale, parfois endémiques. Les fougères, les plantes carnivores, les mousses et les lichens sont qualitativement et quantitativement importantes en Pays Basque. Les récifs littoraux abritent également une flore algale originale et des habitats naturels que l'on ne retrouve que dans cette zone de l'Atlantique. La majeure partie des espèces végétales remarquables en Pays Basque sont situées sur le littoral, en montagne, dans les zones humides et les coteaux secs.

De la même manière, cette situation géographique particulière contribue à la présence d'une faune rare et fortement patrimoniale. La faune inféodée au littoral basque et au massif des Pyrénées compte de nombreuses espèces animales emblématiques. Parmi ces espèces, notamment pyrénéennes, certaines sont rares ou endémiques : Vipère de Séoane, Grand Tétras, Pic à dos blanc, Desman des Pyrénées, de nombreuses espèces de chauves-souris ou d'insectes, etc...
Le Pays Basque est situé sur des axes migratoires d'importance, à la fois pour la faune marine et la faune aviaire, et dispose à ce titre d'une responsabilité forte dans la conservation des espèces migratrices.

Face à ce constat, la Communauté Pays Basque partage trois défis :

-La pérennisation de l'observation et le partage de la connaissance sur le patrimoine naturel

-La prise en compte du patrimoine naturel dans les politiques de développement et d'aménagement du territoire

-L'appropriation du patrimoine naturel par toutes et tous et dans toutes ses dimensions.

Un premier programme d'actions, déployé dans le cadre de sa labellisation "Pays Basque territoire à énergie positive et pour la croissance verte", a acté fin 2017 un plan stratégique structuré autour de 4 axes de travail :

-AXE 1 : Développer le partage de la connaissance du patrimoine naturel.

-AXE 2 : Faire du patrimoine naturel un socle des politiques de développement et d'aménagement du territoire.

-AXE 3 : Intégrer les services rendus par les écosystèmes dans les filières économiques locales.

-AXE 4 : Renforcer la médiation et les liens entre patrimoine naturel et culturel.

Dans le cadre des actions de sensibilisation à l'environnement et d'écoresponsabilité mises en place par la Communauté, deux ruches ont été installées à la Maison de la Communauté de Garazi-Baigorri (Saint-Jean-le-Vieux) et deux autres sur le site du Château de Bidache. Sur une première phase expérimentale, soit de juin 2020 à février 2021, elles seront entretenues par un

apiculteur professionnel (Abeilles & Cie) et leur bonne santé constituera un marqueur de la qualité de la biodiversité de leurs territoires d'implantation.
Un des objectifs du projet a été également d'installer uniquement des colonies locales d'abeilles noires (Euskal erle beltza). Cette espèce endémique d'abeille noire existe depuis des millénaires sur notre territoire et est particulièrement adaptée à l'environnement du territoire.

Au niveau de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port, un projet est à l'étude afin d'installer des ruches sur un terrain communal (Kurutxamendi). En parallèle, il serait intéressant de réfléchir à mettre en place un rucher pédagogique, une miellerie...

La commune de Saint-Jean-Pied-de Port présente une Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique de type 2 : « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DES NIVES ».

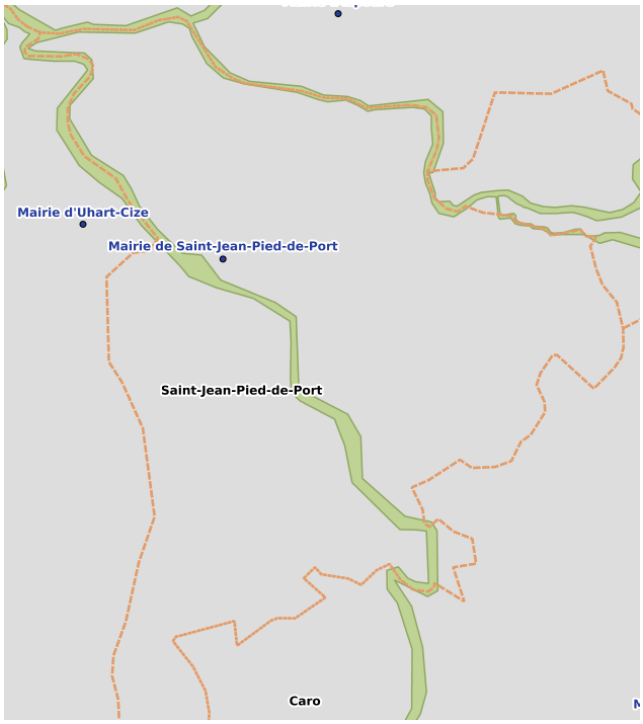

Source : https://www.geoportail.gouv.fr/

Cette ZNIEFF s'étend sur 3596,23hectares et 33 communes. Des facteurs écologiques et la mise en culture des Barthes sont autant de dégradations que subit ce site.
Des espèces à statuts réglementés ont été identifiées, comme par exemple :

-la Genette commune :

Mammifère terrestre protégé sur l'ensemble du territoire français

Source : https://inpn.mnhn.fr/

-la Grande alose :

Espèce de poisson protégée sur l'ensemble du territoire français national

Source : https://inpn.mnhn.fr/

-l'Angélique à fruits variés :

Espèce végétale protégée sur l'ensemble du territoire français métropolitain

Source : https://inpn.mnhn.fr/

Aucun arrêté de biotope ou d'Espace Naturel Sensible n'est recensé.

Un PNR Pays Basque est en cours de création.

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port possède un partenariat avec le CPIE Pays Basque; une subvention communale leur est versée.
Le CPIE Pays Basque contribue à créer des comportements responsables vis-à-vis de notre cadre de vie en développant :

- des actions de sensibilisation
- des actions d'éducation
- des formations
- des projets pédagogiques construits dans la durée
- des interventions ponctuelles
- des colloques
- conférences
- des activités de découverte du patrimoine naturel, bâti et culturel.

Le CPIE Pays Basque participe à la gestion de l'espace et à la valorisation des patrimoines en réalisant :

- des travaux de diagnostics
- des études de milieux

L'environnement est abordé par le CPIE selon une conception globale intégrant les habitants:

- avec leurs savoir-faire
- leurs pratiques
- leurs modes d'organisation.

Médiateur et assembleur de compétences, le CPIE Pays Basque travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs de son territoire, qu'ils soient ruraux ou urbains.
Le CPIE Pays basque est géré par un Conseil d'administration de 10 membres.
Le CPIE Pays basque emploie 5 salariés à plein temps.

En septembre 2020, une nouvelle antenne de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Aquitaine a ouvert ses portes, au centre du Jara, sur la commune de Saint-Jean-Pied-Port.
Elle a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation. Conciliant expertise et connaissance naturalistes, en passant par l'éducation à l'environnement, la LPO Aquitaine apporte ses savoir-faire auprès de nombreux partenaires qui lui font confiance dans les cinq départements du sud de la région Nouvelle-Aquitaine. Accompagner et former les différents acteurs du territoire (collectivités, Parcs Naturels Régionaux, particuliers) vers une meilleure intégration de la biodiversité, mener des actions de sensibilisation à l'environnement ou encore porter secours à la faune sauvage sont autant de missions réalisées par la LPO Aquitaine.

Aucun arboretum n'existe sur le territoire communal, afin de préserver les variétés locales.
Une plantation d'arbres avec Nestlé, dans le cadre de l'opération « Un Bébé, Un Arbre » en partenariat avec l'ONF, a été effectuée sur la commune en 1993. Cette action permet à chaque enfant de réaliser un premier acte écocitoyen en devenant le parrain d'un petit arbre.
Inspirés par les traditions ancestrales du monde entier qui veulent que l'on plante un arbre à la naissance d'un enfant, les Laboratoires Guigoz et l'Office National des forêts (ONF) ont lancé en 1971 l'opération « Un Bébé, Un Arbre ». Au cours des cinquante dernières années, plus de 800 000 arbres ont été plantés, permettant ainsi la préservation de 150 forêts françaises.
Depuis le début de l'opération "Un Bébé, Un Arbre", Guigoz permet le reboisement en chênes, pins, cèdres de l'Atlas, châtaigniers, merisiers, hêtres, tilleuls, érables... Les sites et les essences replantés sont choisis en concertation avec l'Office National des Forêts. L'entretien est effectué par l'ONF.
Un parcours a été créé au sein de cette forêt communale plantée.

2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

Au Pays Basque, 32 sites Natura 2000 sont concernés. Ces périmètres définissent des espaces d'intérêt écologique identifiés pour la rareté et la fragilité des espèces végétales, animales et des habitats naturels qu'ils abritent.
Sur chaque site, un Document d'Objectifs (DOCOB) est élaboré et validé par un Comité de Pilotage réunissant les communes concernées, les usagers et représentants des organismes socio-professionnels, les administrations et les experts scientifiques. Basé sur un diagnostic initial, le DOCOB fixe les orientations de gestion pour le maintien ou le rétablissement des habitats et espèces d'intérêt communautaire et décline un plan d'action à mettre en œuvre.
La Communauté Pays Basque a été désignée structure animatrice de la mise en œuvre des DOCOB sur plusieurs sites, parmi lesquels la Nive et la Nivelle, classés sites Natura 2000 de leur source jusqu'à leur embouchure. Elle s'engage afin de préserver et maintenir la qualité de ces milieux, de protéger les espèces de la flore comme de la faune sauvage. Elle accompagne également les démarches de partage de connaissance de ce patrimoine naturel.

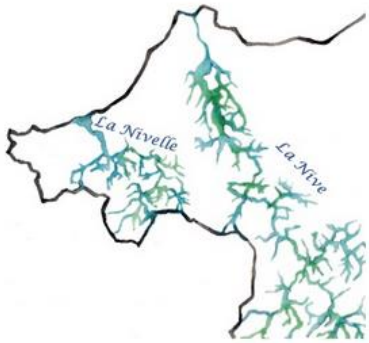

Source : https://www.communaute-paysbasque.fr/

Saint-Jean-Pied-de-Port est concerné par la zone Natura 2000: « LA NIVE », désigné au titre de la Directive Habitats. Le site Natura 2000 de la Nive correspondant sensiblement à celui de la ZNIEFF réseau hydrographique des Nives. Elle couvre 21% du territoire communal.

Source : https://www.geoportail.gouv.fr

D'une surface totale de près de 9 500 hectares, ce site Natura 2000 est un des rares bassins versants à accueillir l'ensemble des espèces de poissons migrateurs du territoire français, à l'exception de l'esturgeon européen. Il regroupe 18 espèces d'intérêt communautaire et 19 habitats dont 5 prioritaires. Le vison d'Europe et l'angélique à fruits variables sont les espèces phares du site.
Parmi les actions phares mises en œuvre, se distingue l'engagement de plus d'une centaine d'agriculteurs à des pratiques favorables à la biodiversité, via la contractualisation de Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC). Depuis 2018, d'importants efforts sont également engagés pour lutter contre le Vison d'Amérique, espèce envahissante qui a tendance à supplanter le Vison d'Europe, mustélidé fortement menacé dans toute l'Europe.

Vison d'Europe

Desman des Pyrénées

Source : https://inpn.mnhn.fr/

Des sites naturels inscrits ont été répertoriés: Rives de la Nive et Ville de Saint-Jean-Pied-de-Port.

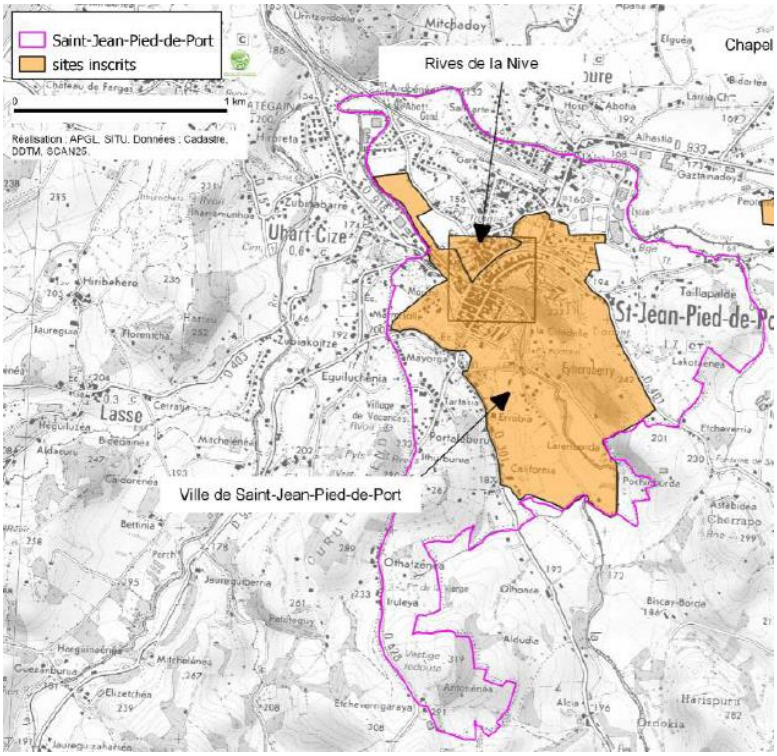

Source : APGL

La Communauté d'Agglomération est compétente depuis le 1er janvier 2017 pour élaborer un Règlement local de publicité intercommunal (RLPI), au titre de sa compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.
A ce titre, conformément à l'article L581-14-1 du code de l'environnement, le Conseil Communautaire, en date du 19 décembre 2020, a prescrit l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, arrêtant les modalités de collaboration avec les communes, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de concertation.
L'engagement de ce RLPI à l'échelle de la Communauté d'Agglomération ne remet pas en cause les documents en cours d'élaboration. Ainsi, la procédure relative à l'élaboration du RLPI Côte Basque-Adour, proche de sa phase d'arrêt, suivra son cours jusqu'à son approbation.
Une fois approuvé, le RLPI deviendra une annexe des Plans locaux d'urbanisme.

L'enfouissement des lignes aériennes est effectif sur une partie du territoire communal, à savoir le Chemin de la Nasse et côté Bayonne. Afin de poursuivre dans cette démarche, un

projet d'enfouir les lignes électriques aériennes autour du Fronton et au niveau de l'avenue du Jaï Alaï (en 2021), puis du côté de Saint-Palais est à l'étude.

Une journée de nettoyage de la nature en bord de rivière a été organisée, il y a 3 ans avec l'association Avenir. Les enfants ont participé à cette manifestation. Depuis, cette initiative n'a pas été reconduite.

L'association Avenir a été créée en décembre 2011 dans le but de rassembler autour d'une même table tous les acteurs et tous les porteurs de bonnes idées sur le sujet du développement durable, des économies d'énergie, de gestion des déchets, de bâti de Haute Qualité Environnementale et basse consommation, de l'alimentation …

2.1.3. Sensibilisation des populations

A ce jour, la municipalité n'a pas conduit d'actions permettant de sensibiliser la population à la protection des milieux naturels et de la biodiversité.

L'association Avenir a proposé à la Mairie la mise en place de plaques « ici commence la mer », pour sensibiliser les habitants sur les conséquences d'un déchet jeté au sol, notamment les mégots de cigarettes. Après validation, 6 plaques ont été installées à des endroits stratégiques, au niveau des grilles d'évacuation.

Source : Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port

La CAPB a souhaité éditer un livret présentant les espèces d'intérêt communautaire présentes, notamment, sur le site Natura 2000 «LA NIVE ». Les principales caractéristiques biologiques de ces espèces sont présentées dans le livret, ainsi que quelques éléments sur la situation des populations et les menaces qui pèsent sur elles.

Source : https://www.communaute-paysbasque.fr/

Concernant les agriculteurs, les MAEC visent à promouvoir le maintien ou l'adoption de pratiques favorables à la biodiversité. Les contractants s'engagent à respecter un cahier des charges spécifique, en échange d'une aide. Ces mesures sont mobilisables sur les parcelles déclarées à la PAC.

Points forts	-Protection de la flore et de la faune: - ZNIEFF de type II (réseau hydrographique des Nives) avec espèces de faune et de flore protégées - étude en cours par la CAPB pour la création d'un PNR au niveau du Pays Basque - subvention attribuée au CPIE par la commune - plantation d'arbres avec Nestlé dans le cadre de l'opération « Un Bébé, Un Arbre » en partenariat avec l'ONF -Protection des milieux naturels et des paysages: - zone Natura 2000 de la Nive (gestion par la CAPB) couvrant 21% du

	territoire communal - sites naturels inscrits: Rives de la Nive et Ville de Saint-Jean-Pied-de-Port - règlement local de l'affichage en cours par la CAPB pour le compte des communes - enfouissement des lignes aériennes sur une partie du territoire communal: chemin de la Nasse et côté Bayonne - organisation d'une journée de nettoyage de la nature en bord de rivière, il y a 3 ans avec l'association Avenir, avec la participation des enfants - mise en place de panneaux au sol au niveau des grilles d'évacuation ayant l'inscription « Ici commence la mer » afin de sensibiliser les particuliers au devenir, notamment des mégots
Points faibles	-Absence d'arrêté de biotope, de Parc National, d'Espace Naturel Sensible -Absence d'arboretum sur la commune, afin de préserver les variétés locales -Pas de nouvelle journée de nettoyage de la nature depuis 3 ans -Pas de sensibilisation de la population à la protection des milieux naturels et de la biodiversité
Orientations	-Projet d'enfouir les lignes électriques aériennes autour du Fronton et au niveau de l'avenue du Jaï Alaï (en 2021), puis du côté de Saint-Palais -Projet d'installer des ruches sur un terrain communal (Kurutxamendi); réfléchir à mettre en place un rucher pédagogique, une miellerie...

2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

2.2.1. Gestion des cours d'eau

Le réseau hydrographique de la commune de Saint Jean Pied de Port est marqué par la présence de la Nive de Béherobie qui forme les limites du Nord-ouest et le Laurhibar qui forme les limites Est et Nord du territoire communal. Ces cours d'eau sont classés en 1ère catégorie.

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port est englobée dans 3 bassins versants :

-Le bassin de la Nive d'Arnéguy qui couvre un territoire de 95 km² concerne 0.4% de la commune,

-Le bassin de la Nive de Béherobie qui couvre un territoire de 111 km² concerne 65.1% de la commune,

-Le bassin du Laurhibar qui couvre un territoire de 135 km² concerne 34.5% de la commune.

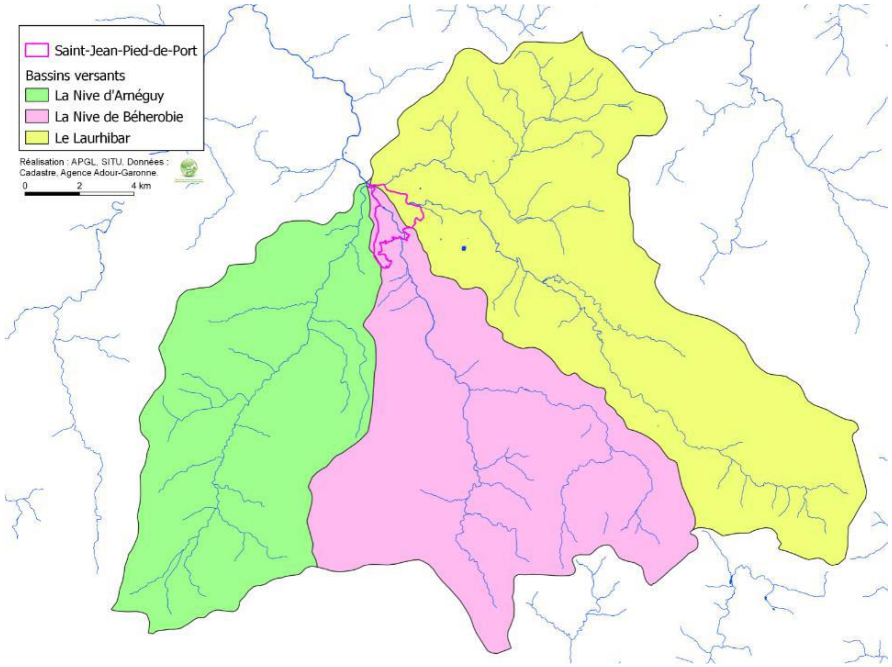

Source : APGL

Le ruisseau d'Arzuby et la Nive d'Arnéguy ne traversent pas la commune et se jettent au Nord au lieu-dit "les trois eaux", pour former ensuite "La Grande Nive".
En effet, la commune est localisée au confluent de ces 4 rivières qui forment la Nive en aval de la ville, dans sa partie Nord. Cette localisation en bas de bassin de versant et à la confluence des cours d'eau a son importance, notamment dans les forts débits des cours d'eau lors des crues.

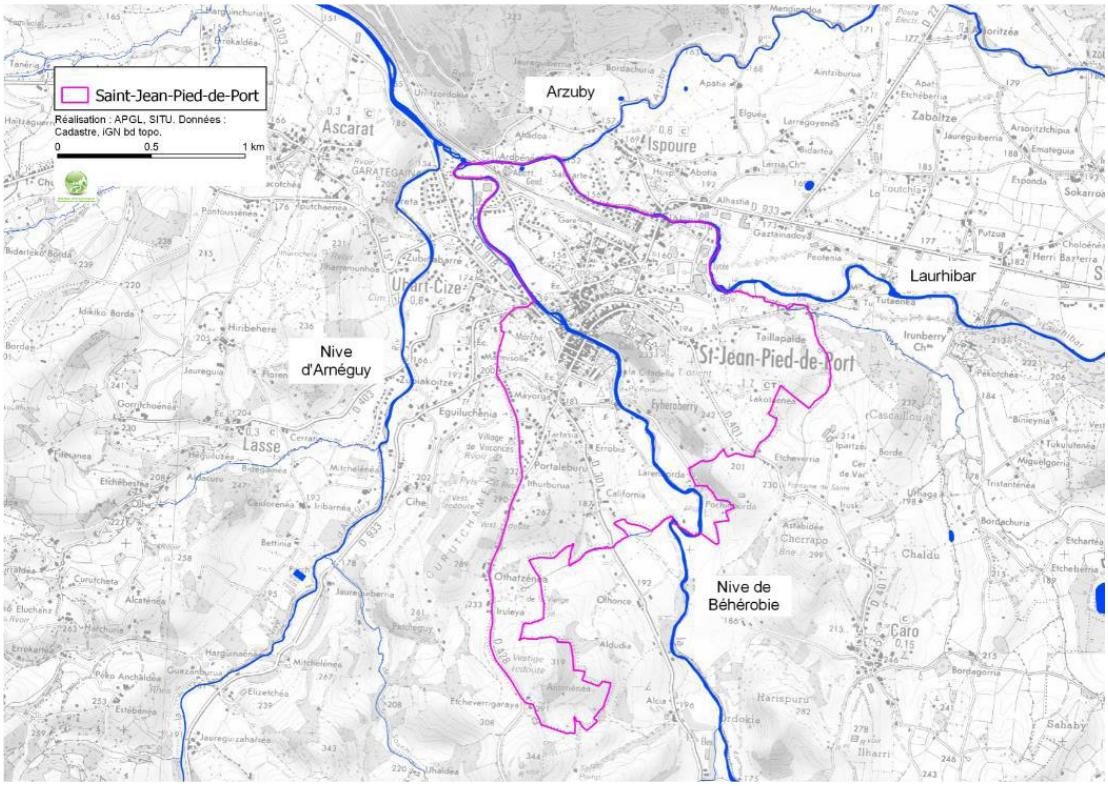

Source : APGL

La Nive de Béherobie (limites du Nord-ouest, *voir photos 2.2.1 page 299*) est caractérisée par un régime torrentiel avec un débit d'étiage de 2,37 m3/s au mois d'août à des débits plus importants de 6,85 m3/s en décembre (débit mensuel calculé sur 82 ans, issu de la DREAL Aquitaine). Au niveau de la commune, la largeur de ce cours d'eau fluctue entre 10 et 20 mètres avec une profondeur de l'ordre de 1 mètre en moyenne.

Le Laurhibar (limites Est et Nord) est moins torrentiel et présente des berges boisées sur la commune. Sa largeur est de l'ordre d'une dizaine de mètres sans grande profondeur (10 à 40 cm).

Les cours d'eau de la Nive de Béherobie et du Laurhibar sont mentionnés dans les listes 1 et 2 des arrêtés du préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne comme des réservoirs de biodiversités et des cours d'eau à enjeux pour les corridors écologiques.
Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces
Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.
Les corridors écologiques peuvent prendre plusieurs formes et n'impliquent pas nécessairement une continuité physique ou des espaces contigus. On distingue ainsi trois types de corridors écologiques :

-les corridors linéaires (haies, chemins et bords de chemins, ripisylves, bandes enherbées le long des cours d'eau…) ;

-les corridors discontinus (ponctuation d'espaces-relais ou d'îlots-refuges, mares permanentes ou temporaires, bosquets…) ;

-les corridors paysagers (mosaïque de structures paysagères variées).

La fédération départementale de pêche apporte des précisions sur l'identité de la Nive amont et du Laurhibar :

-L'habitat de la Nive est très diversifié, constitué un par une granulométrie variée (blocs, galets, graviers), quelques sous berges et profonds. Les eaux de la Nive appartiennent au domaine salmonicole avec comme espèce repère, la truite commune. Le peuplement piscicole en place est composé par le chabot (CHA), la truite (TRF), le vairon (VAI), la loche franche (LOF), le goujon (GOU), le saumon (SAT), l'anguille (ANG).

-L'habitat du Laurhibar est très diversifié, constitué un par une granulométrie variée (blocs, galets, graviers). Les eaux du Laurhibar appartiennent au domaine salmonicole avec comme espèce repère, la truite commune. Le peuplement piscicole en place est composé par le chabot (CHA), la truite (TRF), le vairon (VAI).

Depuis le 1er janvier 2018 et suite à la délibération du Conseil communautaire du 4 novembre 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque assure les missions liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Concernant la commune, le secteur de la Nive est géré en gestion directe par la CAPB. Par délégation, l'entretien et l'aménagement des berges des cours d'eau ont été réalisés par l'association Lagun, suite à l'organisation de réunions publiques avec les propriétaires riverains.
En effet, les cours d'eau étant non domaniaux, le propriétaire riverain (public ou privé) reste le premier responsable de l'entretien de ses berges et du bon écoulement des eaux.

En termes de valorisation économique et touristique des cours d'eau, seul la Nive peut être considérée.
Ainsi, ce cours d'eau possède divers atouts :

-réserve de pêche

-cheminements doux le long de la ville

-moulin royal avec centrale hydroélectrique alimentant 120 foyers par an sur Saint-Jean-Pied-de-Port; possibilité de visite de la centrale durant les journées du patrimoine

-frayères alimentant l'attractivité de la commune

-plusieurs ponts et passerelles franchissent la Nive ; deux de ces traversées sont relativement anciennes et sont déjà visibles sur les plans historiques de la ville :

* Le pont d'Eyheraberry est bâti en remplacement d'un pont originel dont on peut voir les vestiges à proximité. Le pont originel évitait le bourg à l'est et semble avoir précédé l'établissement de la ville. Il semble correspondre au franchissement de la voie antique Dax-Pampelune. La valeur de l'édifice actuel réside dans sa constitution archaïque en dos d'âne et dans sa situation dans un environnement arboré préservé. Le pont d'Eyheraberry daterait du XVIIème siècle.

* Le pont Notre-Dame relie les deux parties de la ville médiévale, la ville haute et la ville basse. Il était sous surveillance directe du château et assujetti à péage. Cet ouvrage du XIXème siècle est mis en valeur par son cadre bâti constitué par l'église, la porte Notre Dame et les arcades médiévales des maisons de la rive gauche, On peut admirer cet ouvrage depuis les autres franchissements de la Nive.

Le pont d'Eyheraberry

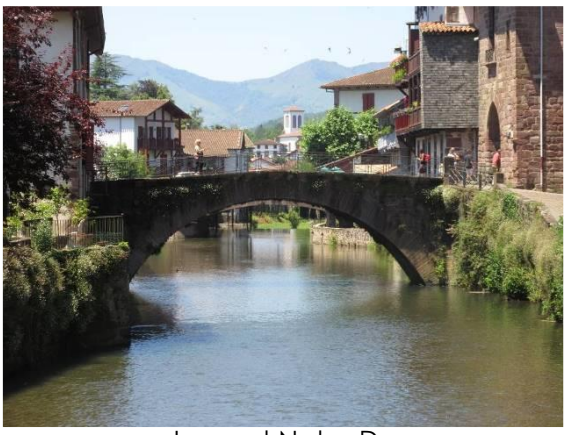

Le pont Notre-Dame

Source : APGL

La commune de Saint-Jean-Pied-de Port n'est pas concernée par un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

En revanche, elle est concernée par le SDAGE Adour-Garonne.

Ce dernier est mis en œuvre par l'agence de l'eau Adour-Garonne qui est un établissement public de l'État. Elle a pour missions de lutter contre la pollution et de protéger l'eau et les milieux aquatiques. Il existe en France six agences de l'eau.

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km2, soit 1/5e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Le SDAGE du bassin Adour Garonne vise une gestion équilibrée des ressources en eau dans l'intérêt général. Il prend en compte les nouveaux enjeux de la politique de l'eau, à savoir l'atteinte des objectifs de bon état des eaux fixés par la DCE, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et les conclusions du Grenelle de l'environnement.

Pour préserver ou améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, et atteindre les objectifs fixés par le Comité de bassin, le SDAGE Adour-Garonne identifie 4 priorités d'actions,

les « orientations ». Ces orientations répondent aux enjeux mis en avant dans le cadre de l'état des lieux du bassin réalisé en 2013. Elles sont déclinées en prescriptions (les dispositions) dans le SDAGE et traduites en actions concrètes dans le PDM 2016-2021:

ORIENTATION A

CRÉER LES CONDITIONS DE GOUVERNANCE FAVORABLES

Une politique de l'eau cohérente et menée à la bonne échelle. Cette orientation se traduit par 4 objectifs :

- **Mieux gérer l'eau** au niveau local et rationaliser les efforts,
- **Renforcer les connaissances et partager les savoirs** dans le contexte du changement climatique pour assurer les conditions d'une meilleure gestion des milieux aquatiques,
- **Mieux évaluer le coût des actions** et leurs bénéfices environnementaux,
- **Prendre en compte les enjeux de l'eau** dans l'aménagement du territoire.

ORIENTATION B

RÉDUIRE LES POLLUTIONS

Les pollutions compromettent le bon état des milieux aquatiques mais aussi les différents usages tels que l'alimentation en eau potable, les loisirs nautiques, la pêche ou l'aquaculture. Afin de réduire ces pollutions, le SDAGE demande de :

- **Agir sur les rejets de polluants** issus de l'assainissement des activités industrielles,
- **Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée,**
- **Préserver et reconquérir la qualité de l'eau** pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau,
- **Préserver et reconquérir la qualité des eaux** et des milieux

ORIENTATION C

AMÉLIORER LA GESTION QUANTITATIVE

Maintenir une quantité d'eau suffisante dans les rivières est primordial pour l'alimentation en eau potable, le développement des activités économiques ou de loisirs et le bon état des milieux aquatiques. Pour restaurer durablement l'équilibre quantitatif des besoins en eau, 3 axes sont identifiés :

- **Approfondir les connaissances** et valoriser les données,
- **Gérer durablement la ressource en eau** en intégrant les impacts du changement climatique,
- **Gérer les situations de crise** notamment lors des sécheresses.

ORIENTATION D

PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES : ZONES HUMIDES, LACS, RIVIÈRES...

Le bassin Adour-Garonne abrite des milieux aquatiques et humides d'un grand intérêt écologique qui jouent un rôle majeur dans le maintien de la biodiversité, dans l'épuration et la régulation des eaux. Pour les préserver, le SDAGE propose 5 axes de travail pour :

- **Réduire l'impact** des aménagements et des activités,
- **Gérer, entretenir et restaurer** les cours d'eau et le littoral,
- **Préserver et permettre la libre circulation** des espèces piscicoles et le transport naturel des sédiments,
- **Préserver et restaurer les zones humides** et la biodiversité liée à l'eau,
- **Réduire la vulnérabilité** et les aléas d'inondation.

Source : http://www.eau-adour-garonne.fr

Lors de sa séance du 2 décembre 2019, le comité de bassin a validé l'état des lieux et les enjeux du bassin en matière de gestion de l'eau préalables à la mise à jour du SDAGE 2022-2027. Un travail important a été mené par les partenaires techniques du bassin pour fiabiliser cette photographie du bassin.

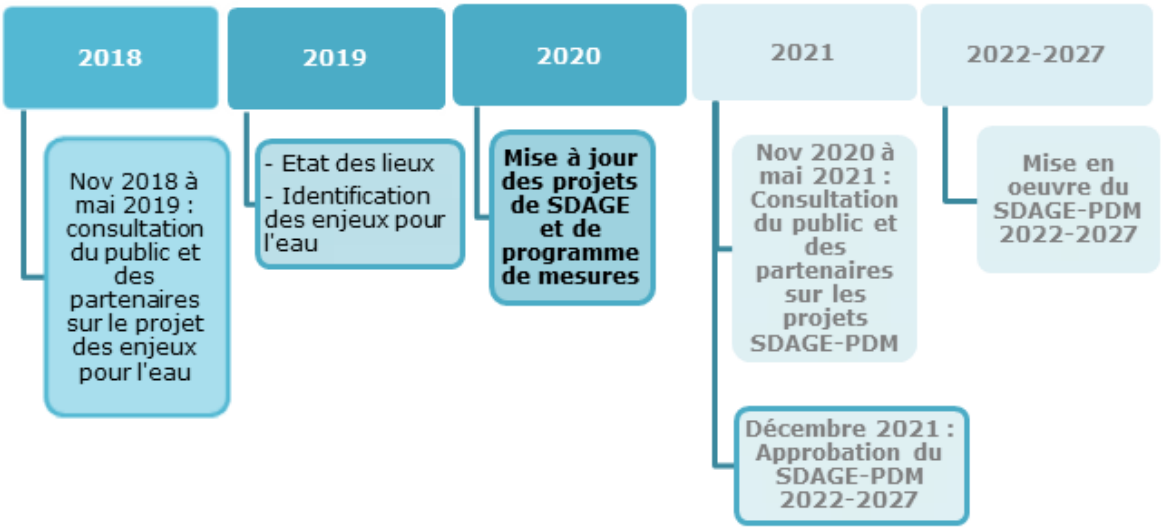

Source : http://www.eau-adour-garonne.fr/

Il est nécessaire de renforcer le SDAGE pour mieux intégrer les mesures issues du Plan d'adaptation au changement climatique (PACC). Des objectifs environnementaux réalistes, notamment en matière d'atteinte du bon état pour notre bassin en 2027, ont été définis. Ces objectifs sont les suivants :

- Ne pas détériorer l'état des masses d'eau,
- Atteindre le bon état des eaux : le projet de SDAGE 2022-2027 propose l'atteinte du bon état sur 70% des ME superficielles du bassin et justifie une dérogation pour la non atteinte du bon état sur les 30% restants
- Inverser les tendances à la hausse des polluants dans les eaux souterraines,
- Réduire l'émission de substances dangereuses,
- Permettre l'atteinte des objectifs du Document stratégique de façade (DSF) - Milieu marin,
- Permettre la réalisation des objectifs spécifiques des zones protégées (6 zones).

2.2.2. Gestion des plans d'eau

La commune de Saint-Jean-Pied-Port ne possède pas de plan d'eau sur son territoire.

2.2.3. Gestion des eaux de baignade

Aucune eau de baignage n'est recensée sur la commune. Une plage est présente mais la baignade est interdite.

2.2.4. Economies d'eau

Des économies d'eau sont réalisées sur la commune.
Des systèmes économiseurs d'eau existent dans les bâtiments publics les plus récents ; en effet, des robinets à bouton poussoir et des chasses d'eau économiques ont été installées.

Au niveau de l'arrosage municipal, de nombreuses actions sont recensées :

-du goutte à goutte est en place dans tous les massifs,

-du paillage est réalisé avec les déchets de tonte et des copeaux d'élagage,

-l'arrosage à la main se fait tôt le matin pour les plantations en jardinières avec de l'eau récupérée,

-des plantes vivaces (hortensia) sont présentes.

Cependant, l'eau utilisée pour l'arrosage en goutte à goutte des massifs provient du réseau d'eau potable. De plus, les plantations de fleurs annuelles, comme le géranium, persistent.
Ainsi, un projet est à l'étude afin d'utiliser majoritairement des vivaces, dans le cadre de futurs aménagements.

La population est sensibilisée aux économies d'eau par la commune, notamment par l'intermédiaire du bulletin municipal.

2.2.5. Gestion des eaux pluviales

Une démarche de récupération des eaux de pluie existe sur Saint-Jean-Pied-de-Port.

Des récupérateurs d'eau sont installés aux ateliers municipaux *(voir photo 2.2.5 page 300),* pour le lavage des véhicules et l'arrosage municipal des environs. Afin de rejeter des eaux non souillées dans la nature, un projet de mise en place d'un pré-traitement des eaux de lavage est à l'étude aux ateliers municipaux.
Il est à noter qu'un prétraitement des eaux de ruissellement existe au niveau de l'abattoir communal.
Le WC public extérieur du Jai Alai fonctionne avec de l'eau de pluie. Ainsi, il serait intéressant de réfléchir à la réutilisation de ces eaux pour d'autres WC publics extérieurs et/ou pour celui présent à l'intérieur du Jai Alai.

Un autre projet est en réflexion pour installer un récupérateur d'eau de 12m3 au Jai Alai pour l'arrosage municipal du centre-ville.

La récupération des eaux de pluie pour la défense incendie n'existe pas sur la commune.

Deux bassins (actifs) de rétention des pluies d'orages sont comptabilisés : au centre du Jara et au niveau de la piscine communautaire). Un troisième, route de Caro, est en cours de création, au niveau du lotissement Caype.

Points forts	-Gestion des cours d'eau: - deux cours d'eau sur la commune: La Nive de Béherobie et le Laurhibar du territoire communal; cours d'eau classés comme réservoirs de biodiversité avec des enjeux de continuité écologique - compétence GEMAPI prise par la CAPB pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau; intervention par l'intermédiaire d'un chantier d'insertion (association Lagun) sur la Nive et le Laurhibar, suite à l'organisation de réunions publiques avec les propriétaires riverains - valorisation économique et touristique de la Nive: -Economies d'eau: - systèmes économiseur d'eau dans les bâtiments les plus récents: robinets à bouton poussoir, chasses d'eau économiques - économies d'eau au niveau de l'arrosage municipal - sensibilisation des consommateurs par la commune dans le bulletin municipal -Gestion des eaux pluviales**:** - pose de récupérateurs d'eau aux ateliers municipaux pour le lavage des véhicules et l'arrosage municipal autour - fonctionnement du WC public extérieur du Jai Alai avec de l'eau de pluie - bassins (actifs) de rétention des pluies d'orage (centre du Jara et piscine communautaire); un 3ème route de Caro au niveau du lotissement Caype (en cours de création) - prétraitement des eaux de ruissellement au niveau de l'abattoir intercommunal
Points faibles	-Absence de valorisation du Laurhibar -Utilisation de l'eau du réseau pour l'arrosage en goutte à goutte des massifs -Utilisation de fleurs annuelles comme le géranium -Pas de récupération des eaux de pluie pour la défense incendie (cuves, réserves naturelles…)
Orientations	-Projet d'utiliser majoritairement des plantes vivaces -Projet d'installer un récupérateur d'eau de 12m3 au Jai Alai pour l'arrosage municipal du centre-ville -Réfléchir à la réutilisation des eaux de pluie pour d'autres WC publics extérieurs et pour celui présent à l'intérieur du Jai Alai -Projet de mettre en place un prétraitement des eaux de lavage au niveau des ateliers municipaux
Critères discriminants	**-Néant**

2.3. GESTION DES REJETS

2.3.1. Zonage d'assainissement

Un zonage d'assainissement existe sur la commune de Saint-Jean Pied-de-Port a été élaboré en 2016, afin de déterminer les zones pourvues d'un assainissement collectif et celles pourvues d'un assainissement individuel.

Ainsi, l'essentiel de la commune est couvert par un réseau d'assainissement collectif : sur 1200 branchements, 6 sont en non collectif, avec une impossibilité, à ce jour, de raccorder ces derniers au réseau collectif.

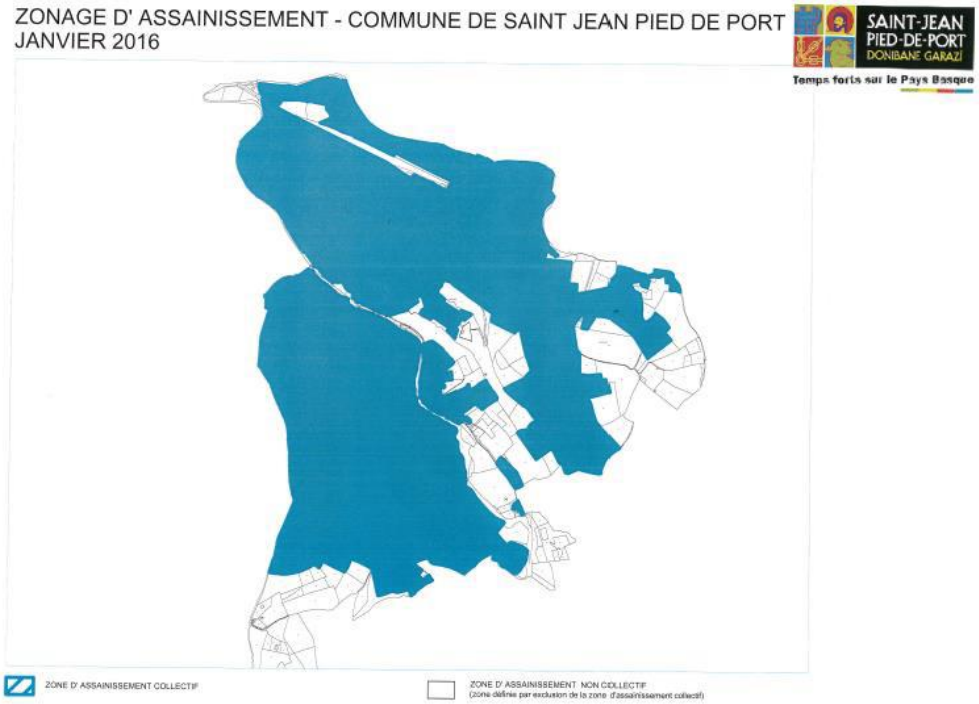

Source : PLU

2.3.2. Zones d'assainissement individuel

En l'absence de réseau d'assainissement collectif, la réglementation prévoit que les constructions susceptibles d'être à l'origine d'effluents doivent être raccordées à des systèmes d'assainissement autonomes. Ceux-ci comprennent un dispositif de prétraitement (installation préfabriquée ou installation utilisant le pouvoir épurateur du sol), associé à un dispositif d'évacuation, faisant appel par exemple à l'infiltration. Ils doivent assurer une élimination permanente des eaux usées dans les conditions réglementaires de protection du milieu et de la salubrité publique. En particulier, les dispositifs d'évacuation doivent être conçus de façon à éviter tout contact accidentel avec les effluents rejetés, même préalablement traités, et doivent être implantés à distance des habitations, de façon à éviter toute nuisance.

Concernant l'assainissement individuel, la compétence Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est exercée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB), en régie, depuis le 1er janvier 2018.

Dans le cadre de ce service et conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, l'Agglomération Pays Basque a pour mission le :

-Contrôle de conception des installations neuves ou à réhabiliter par le biais, notamment, de dossier d'urbanisme ; La délivrance des autorisations d'occupation du sol nécessitant un assainissement individuel est soumise à l'avis du SPANC, cet avis faisant désormais partie des pièces que doit produire le pétitionnaire. La filière envisagée est donc

étudiée à ce moment-là, au vu du respect des textes applicables que sont l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 modifié le 7 mars 2012, complété dans le département par l'arrêté préfectoral du 26 mai 2011.

-Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou à réhabiliter conformément aux prescriptions techniques réglementaires en vigueur ;

-Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes ;

-Contrôle des installations lors de cessions immobilières.

Le SPANC assure également, de façon facultative, à la demande du propriétaire et à ses frais:

• l'entretien des installations et le traitement des matières de vidange ;

• la coordination des travaux de réhabilitation des installations sur la base exclusive des critères de sélection définis par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG).

Il est à noter qu'aucun regroupement de vidanges de fosses n'est organisé par la CAPB.

Les agents du service public ne contrôlent que les installations d'assainissement non collectif des eaux usées domestiques ou des eaux usées non domestiques assimilées domestiques (définition réglementaire) d'une capacité inférieure à 200 équivalent-Habitant (EH). La Communauté Pays Basque s'attache à fournir les informations générales et des conseils particuliers aux usagers des systèmes d'assainissement non collectif.

Le contrôle des installations existantes autres que neuves ou à réhabiliter consiste en :

• un contrôle périodique de fonctionnement : la vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations, au moins 1 fois tous les 10 ans ;

• un contrôle administratif : la vérification annuelle des modalités et des résultats d'exploitation et d'autosurveillance transmis par le propriétaire chaque année dans le cas des installations d'assainissement non collectif de plus de 20 équivalent-habitant (EH).

D'après les données du SPANC, seulement 6 installations sont recensées en 2020, principalement sur la pointe sud du territoire de la commune :

- 2 installations CONFORMES

- 1 installation NON CONFORME avec NUISANCE (c'est-à-dire avec un rejet constaté soit sur la propriété, en fossé ou dans cours d'eau)

- 1 installation NON CONFORME sans NUISANCE : pas de rejet mais assainissement non règlementaire

- 2 installations ABSENTES.

Il semble nécessaire de sensibiliser les habitants de la commune, pour effectuer une mise aux normes de leur installation d'assainissement individuel.

2.3.3. Zones d'assainissement collectif

La gestion des services d'eau potable et d'assainissement a été transférée à la Communauté Pays Basque au 1er janvier 2018. Après une année transitoire, elle assure pleinement l'ensemble de ces missions.

Pour répondre aux enjeux de proximité et s'adapter aux spécificités du terrain, la gestion des services est couverte par 7 secteurs géographiques d'intervention.

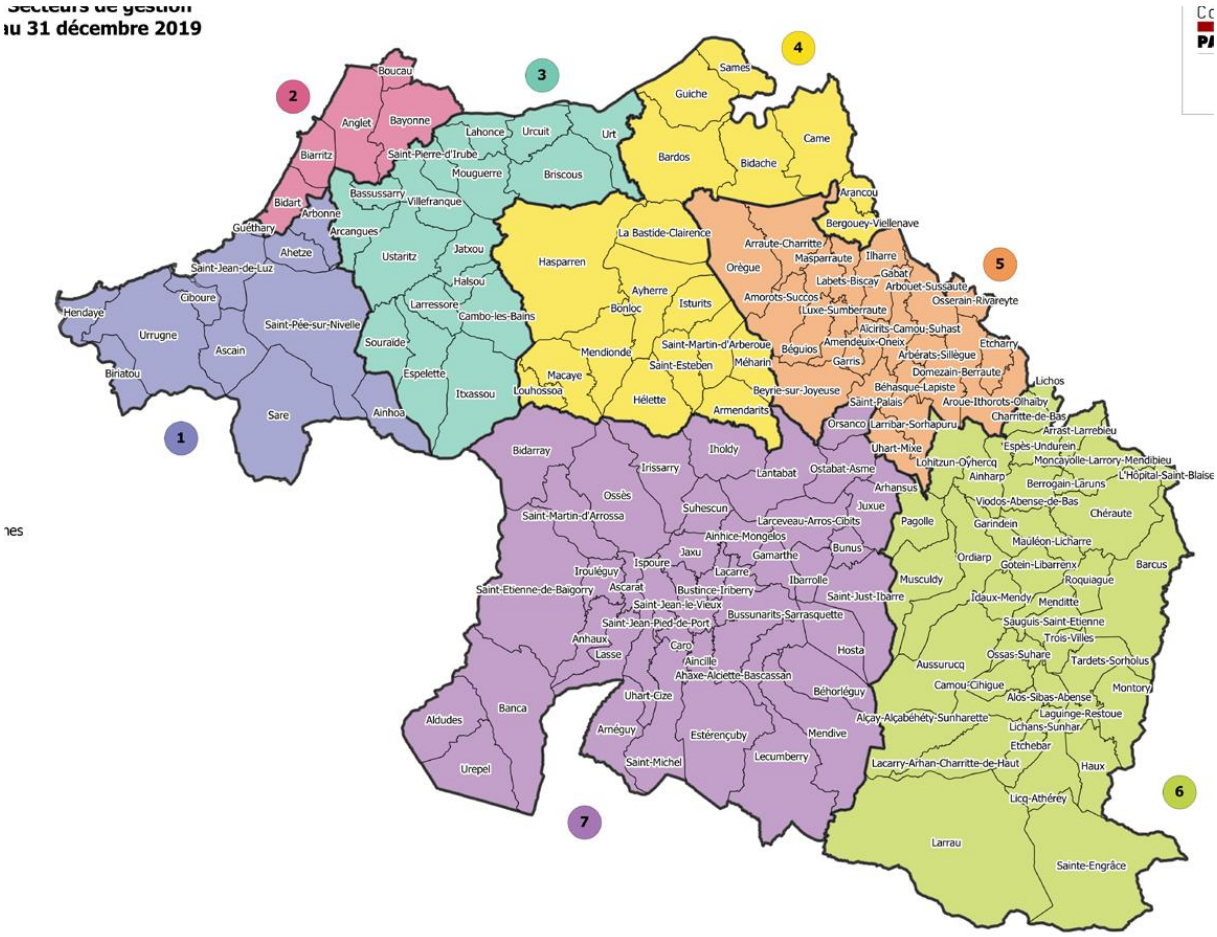

Source : PLU

Ainsi, la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port fait partie du secteur 7.

L'exploitation de ce service public d'assainissement collectif est mixte. En effet, la Communauté Pays Basque assure sur certains territoires l'ensemble des missions par ses propres moyens (gestion en régie) ou fait appel à des prestataires dans le cadre de contrats de délégation de service public (DSP).
Pour Saint-Jean-Pied-de-Port, la gestion se fait en régie par la CAPB.
Jusqu'au 1er janvier 2018, le réseau était géré par le Syndicat Intercommunal d'assainissement Ur-Garbi qui regroupait les communes de Saint-Jean-Pied-de-Port, Ispoure, Uhart-Cize, Ascarat, Caro, Lasse et Saint-Jean-le –Vieux. Ces communes sont desservies par un réseau de collecte d'eaux usées dont l'exutoire est la station d'épuration d'Ispoure.

Le réseau représente un linéaire d'environ 14420 m. La topographie du terrain a nécessité la mise en place de 5 postes de refoulements.
On dénombrait 889 abonnés sur la commune en 2006 au service public de l'assainissement.

2.3.3.1. RPQS assainissement

La CAPB édite de manière annuelle un RPQS assainissement.

2.3.3.2. Réseau de collecte

Le réseau de collecte est entièrement de type séparatif sur Saint-Jean-Pied-de-Port.

16 postes de relevage sont présents sur le réseau de collecte dont 11 sont équipés d'un système de télégestion. Les deux postes de relevage principaux " Laustenia " et " Cherbacho " sont équipés de 3 pompes (2 + 1 en secours) pour un débit de pompage de 250 m3/h. De plus, les trop-pleins sont équipés d'une mesure du débit en continu.

2.3.3.3. Station de traitement

La station d'épuration d'Ispoure (de type boue activée aération prolongée (très faible charge)) est située au Nord-Ouest de la commune d'Ispoure, au lieu-dit « Laustan », entre la voie ferrée et le massif montagneux d'HARRIGUIBELETA.
Mise en service en 1988 pour recevoir les eaux usées des communes d'Uhart-Cize, Saint-Jean-Pied-de-Port et Ispoure, la station d'épuration implantée sur la commune d'Ispoure a fait l'objet d'une réhabilitation et d'une extension sur site en 2011, en vue de recevoir également les eaux usées des communes de Saint-Jean-le-Vieux, Ascarat, Caro et une partie de la commune de Lasse. Sa capacité d'accueil en effluents a été doublée, portée ainsi de 5 000 équivalents/habitants à 10 000 équivalents/habitants.

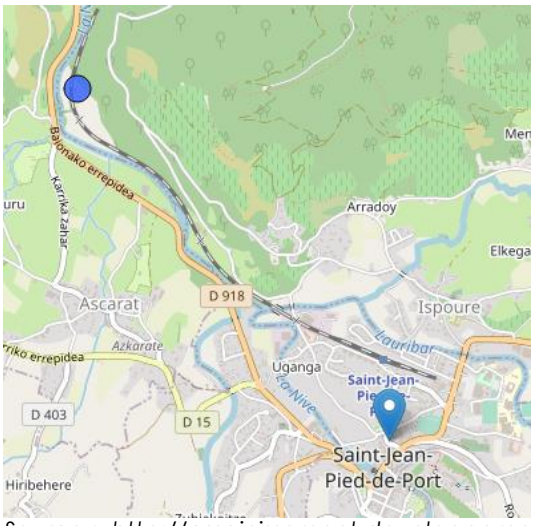

Source : http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/

L'exploitant de la station est AGUR Agence Aquitaine.

Des effluents issus d'activités industrielles ou artisanales sont également collectés, suite à la mise en place d'une convention de rejets. Parmi eux, on retrouve l'abattoir de Saint-Jean-Pied-de-Port et le chai Brana (sur Ispoure).

Suite aux analyses de la conformité par la Police de l'eau vis-à-vis des prescriptions de la directive Eaux Résiduaires Urbaine (ERU), la station est conforme en équipement et en performance au 31/12/2019.
Les rejets sont effectués dans la Nive.

La totalité des boues est destinée à l'épandage agricole, par l'intermédiaire d'un plan d'épandage approuvé. Il est à noter qu'aucun terrain de Saint-Jean-Pied-de-Port n'est concerné par ce plan d'épandage.

Points forts	-Gestion des rejets par la CAPB depuis le 1er janvier 2018 -Zonage d'assainissement en place sur la commune avec l'essentiel du territoire couvert par de l'assainissement collectif -Zones d'assainissement individuel (6 installations): - mise en place d'un SPANC par la CAPB avec gestion du service en régie - contrôle périodique des installations au moins 1 fois tous les 10 ans - entretien des installations par les particuliers -Zones d'assainissement collectif: - rédaction d'un RPQS par la CAPB - réseau de collecte de type séparatif dans toute la zone

	d'assainissement collectif - station de traitement implantée à Ispoure avec rejets effectués dans la Nive; bonne qualité des rejets; convention de rejet avec l'abattoir intercommunal; évacuation des boues par l'intermédiaire d'un plan d'épandage approuvé (pas de terrain concerné sur la commune); exploitation par Agur Agence Aquitaine
Points faibles	-Zones d'assainissement individuel: - 1 installation sur 6 non conforme avec nuisances - absence de groupement de vidanges de fosses par la CAPB
Orientations	-Sensibiliser les habitants pour la mise aux normes de leur installation d'assainissement individuel
Critères discriminants	**-Néant**

2.4. GESTION DES DECHETS

Depuis le 1er janvier 2017, la collecte des déchets ménagers et assimilés relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et le volet traitement et valorisation est délégué au Syndicat Bil Ta Garbi, qui couvre également la Communauté des communes Béarn des Gaves.

2.4.1. Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)

2.4.1.1. Collecte

Le personnel du pôle territorial Garazi- Baïgorry assure, en régie, la compétence relative à la collecte des déchets ménagers pour la commune.

Les ordures ménagères sont collectées :

-en porte à porte deux fois par semaine (le lundi et jeudi matin), par le biais de bacs individuels, sur une partie de la commune (zone 2 : ville intra-muros),

-en porte à porte une fois par semaine sur les autres secteurs : le lundi pour la zone 3 et le jeudi pour la zone 4,

-par le biais de conteneurs enterrés s'ouvrant avec des badges. Les OMr doivent être déposées au préalable dans des sacs et le dépôt doit être égal à 80 litres. Les conteneurs sont présents: Place du Trinquet, à l'embranchement de la route de Çaro et de la route menant à la Citadelle, au chemin d'Eyheraberry (près de l'aire de camping-cars), à Kurutxamendy et dans la ville intra-muros. Cette nouvelle collecte permet d'optimiser le service, notamment lors du vidage des colonnes. Celles-ci sont vidées lorsqu'elles sont pleines et les agents ne font pas de voyage « à vide ». Grâce au système informatique, le taux de remplissage de la colonne est connu, en se basant sur le calcul : chaque ouverture = 80 litres.

Communauté PAYS BASQUE EUSKAL Elkargoa

Collecte en porte à porte des déchets
à Saint-Jean-Pied-De-Port

Zone 2 – Intra Muros: lundi et jeudi matin
Rues de la Citadelle, de France, de l'Eglise, d'Espagne, d'Uhart, de la Fontaine, de Zuharpeta, chemin de la Liberté et avenue du Fronton

Zone 3 - Sud : lundi matin Zone 4 - Nord : jeudi matin

Point tri (Emballages recyclables, Verre, Papiers) Colonne pour ordures ménagères (max 80 litres sacs fermés)

Source : https://www.st-jean-pied-de-port.fr

Pour la collecte en porte à porte, le bac doit être présenté à la collecte lorsqu'il est plein car c'est une collecte à la levée et non au poids. Ce système permet d'optimiser le service car le camion ne s'arrête pas à tous les logements mais seulement lorsqu'il y a des bacs sortis et présentés à la collecte. De plus, la manipulation des conteneurs est réglementée pour améliorer la condition des agents, notamment avec la limitation du poids des conteneurs roulants (d'où les bacs individuels de petit volume).
Les bacs sont mis à la disposition des usagers (personnes physiques ou morales) qui en ont la garde juridique, mais la Communauté d'Agglomération en reste propriétaire. Les bacs sont donc rattachés à l'adresse et non à la personne qui en a la jouissance. Les bacs attribués ne peuvent donc être emportés par les usagers lors de déménagement, ventes de locaux ou d'immeubles.
Les propriétaires veilleront lors des états des lieux à ce que les bacs restent sur place.
Les usagers en assurent la garde et assument ainsi les responsabilités qui en découlent notamment en cas d'accident sur la voie publique.
L'entretien régulier des conteneurs de collecte est à la charge des usagers qui en ont la garde juridique.
En cas d'usure correspondant à une utilisation normale, le service de collecte réalise gratuitement le remplacement et la réparation des pièces défectueuses sur demande de l'usager.

Des aménagements de fréquence de collecte peuvent être réalisés en fonction des besoins du service public et des phénomènes de saisonnalité.

2.4.1.2. Efficacité globale du dispositif

Les équipements de collecte sont suffisants, notamment le nombre de conteneurs et ces derniers sont bien utilisés par la population.
Toutefois, quelques incivilités sont observées, par la présence de dépôts sauvages aux endroits où des points de collecte ont été supprimés. De plus, des poubelles sont parfois déposées au-dessus des poubelles de ville.

La tarification incitative est en cours de mise en place sur le territoire.
Aujourd'hui, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères correspond à un pourcentage (12%) appliqué sur la valeur locative de chaque logement. Ce pourcentage correspond au coût du service de la collecte et du traitement des déchets. Cette taxe est incluse dans la taxe foncière reçue par chaque propriétaire.
Demain, la tarification incitative sera encore incluse dans la taxe foncière comme aujourd'hui, et sera divisée en 2 parties :

- Une part fixe obligatoire : Pourcentage de la taxe actuelle avec un nombre de dépôts de déchets inclus (comptabilisé à l'aide des badges ou du bac)
- Une part variable : Selon le nombre d'ouvertures supplémentaires par rapport à la base établie dans la part fixe.

2.4.1.3. Pré-traitement et stockage ultime

La CAPB délègue au Syndicat Bil Ta Garbi la mission de valoriser et traiter les déchets collectés sur ses installations techniques.
Bil Ta Garbi valorise et traite les déchets ménagers et assimilés d'un territoire regroupant 2 intercommunalités, soit 211 communes rassemblant plus de 318 000 habitants.
Cet établissement public de coopération intercommunale prend en charge trois grandes catégories de déchets :

- Les collectes sélectives : ce sont tous les papiers et emballages ménagers recyclables
- Les ordures ménagères résiduelles : ce sont les déchets organiques et les déchets non recyclables
- Les déchets de déchèteries : ce sont les déchets encombrants, le bois, les ferrailles, les déchets verts, les gros cartons ou encore les déchets dangereux

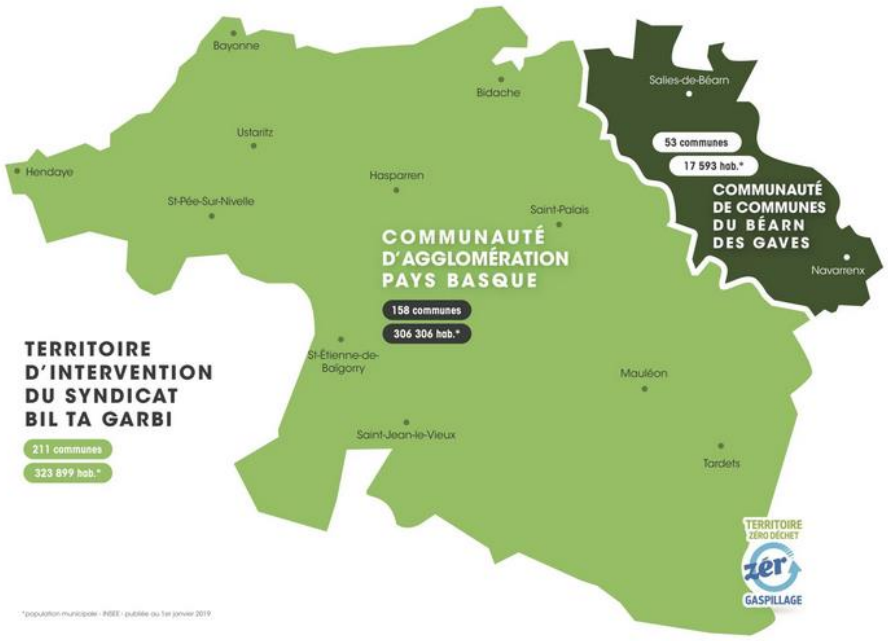

bil ta garbi

Source : https://www.biltagarbi.com/

Les ordures ménagères collectées sur la commune par la CAPB sont acheminées au pôle de valorisation et de traitement des déchets Mendixka à Charritte de Bas. Ce pôle est géré par le syndicat Bil Ta Garbi.

Source : https://www.biltagarbi.com/

Mendixka est composé de deux pôles de traitement :

-une unité de valorisation par tri compostage des ordures ménagères permettant de composter la partie organique. Le compost produit à Mendixka (environ 2 000 tonnes/an) est commercialisé aux agriculteurs locaux après analyse en laboratoire.

-et une installation de stockage des déchets non dangereux destinée à stocker les déchets non valorisables.

Source : Syndicat Bil Ta Garbi

2.4.2. Tri sélectif

2.4.2.1. Collecte

La collecte des emballages et matériaux recyclables est réalisée :

-en porte à porte, par l'intermédiaire de sacs fournis par la CAPB, tous les quinze jours, les mercredis, sur les 3 zones

-à partir de points d'apports volontaires :

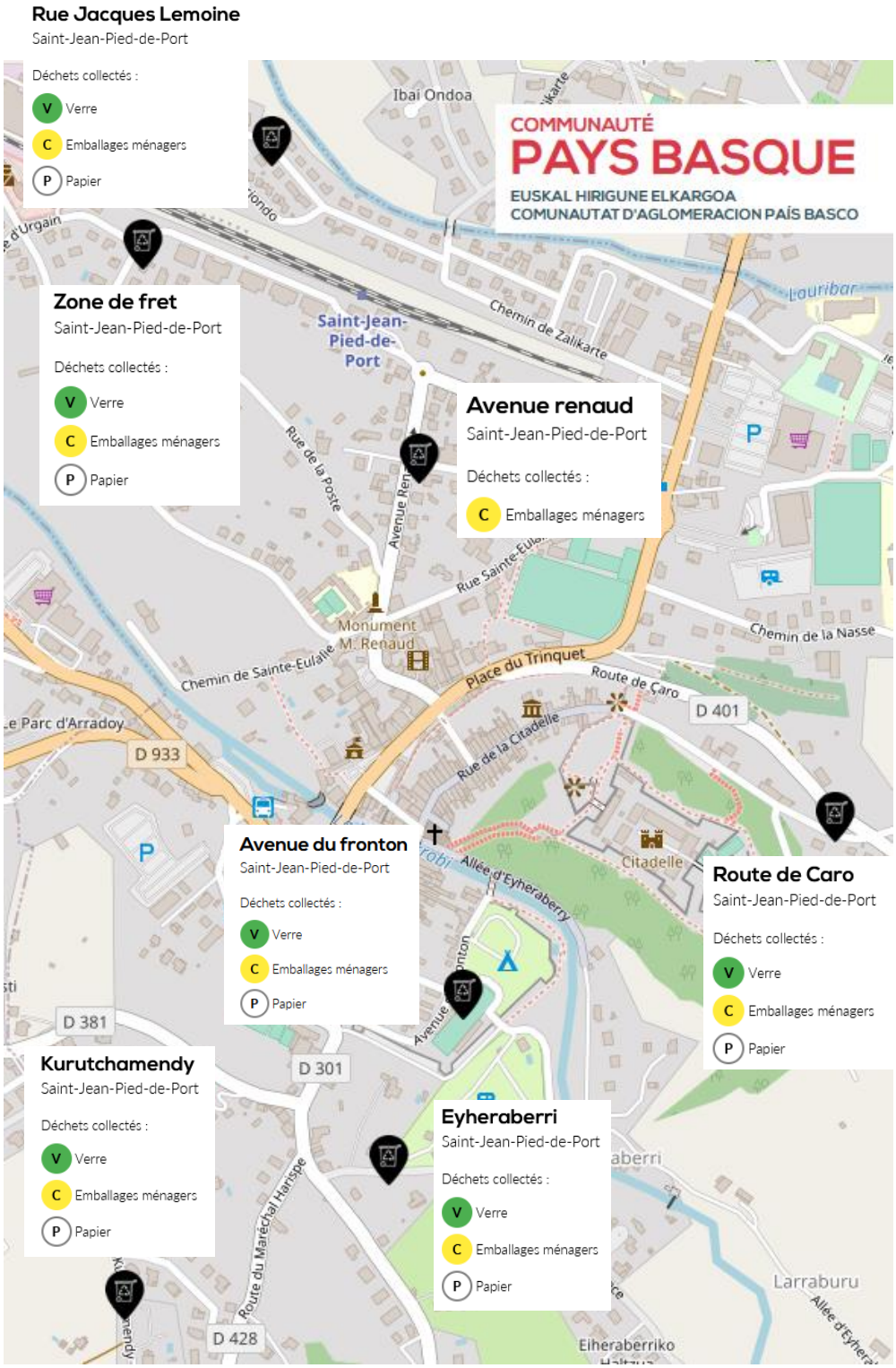

Source : https://www.communaute-paysbasque.fr/

Concernant les colonnes pour le verre, 25 conteneurs supplémentaires sont en place pour les bars-restaurants aux ateliers municipaux afin de laisser les autres conteneurs disponibles pour la population.

La collecte des colonnes des papiers et des emballages ménagers recyclables se fait par la CAPB, quand ces dernières sont pleines.
Pour le verre, la collecte est effectuée par un prestataire de la CAPB.

Deux conteneurs textiles publics sont en place sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port :
-3 chemin(s) Eyheraberry
-Avenue Renaud.
Ces conteneurs sont pris en charge par l'association Relais 64.
Le Relais est un réseau d'entreprises qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables. Membre d'Emmaüs France et de l'Inter Réseaux de la Fibre Solidaire (IRFS), il porte en lui les valeurs de solidarité et de générosité défendues par l'abbé Pierre. Il a développé pour cela plusieurs activités économiques, qui lui ont permis de créer plus de 2 200 emplois. Parmi celles-ci, l'activité textile a connu un rapide développement. En quelques années, le Relais est devenu le premier opérateur de collecte / valorisation textile en France.

Deux autres emplacements privés sont recensés au niveau des Restos du Cœur et du Secours Catholique.
Pour l'année 2020, sur les quatre points de collecte, plus de 9000 kg de textiles ont été récupérés.

Par ailleurs, un ambassadeur du tri a été mis en place par le Syndicat Mixte Bil Ta Garbi pour favoriser la réduction à la source des déchets de tri des emballages recyclables. Sa mission consiste à sensibiliser les habitants du territoire sur comment mieux trier : opérations d'information en porte à porte, sensibilisation dans les écoles, présence sur des évènements…

Le tri sélectif du papier est réalisé par les agents de la collectivité, par l'intermédiaire du service Recygo de La Poste (récupération des papiers broyés mais non déchirés). La collecte du conteneur se fait par le facteur toutes les semaines et les données annuelles sur les quantités collectées sont fournies à la collectivité.
Recygo : une entreprise créée par La Poste et SUEZ en 2018 pour accélérer le déploiement du tri et du recyclage au bureau, partout en France.
En 2018, la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port a ainsi permis le recyclage de 459 kg de papiers :

N° client : 296770

11157

recy'gô

CERTIFICAT DE RECYCLAGE
attribué pour l'année 2018

La Poste atteste qu'en 2018, la société COMMUNE DE SAINT JEAN PIED DE PORT
lui a confié le recyclage de : 459 Kg de papier.

Son engagement dans le programme Recy'go lui a permis de :
- Générer une économie de 137 kg de CO2
- Contribuer au développement de l'Economie Sociale et Solidaire à travers le traitement et la valorisation du papier.
- Participer au recyclage du papier en France, selon les normes environnementales en vigueur.

Ce certificat correspond au site de : 13 PLACE CHARLES DE GAULLE
64220 ST JEAN PIED DE PORT

L'équipe Recy'go
BU Nouveaux Services

eco logic Neutralité carbone
laposte.fr/neutralitecarbone

LA POSTE SOLUTIONS BUSINESS

Source : Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port

2.4.2.2. Efficacité globale du dispositif

Les équipements de collecte sont suffisants et bien utilisés par la population.

2.4.2.3. Traitement du tri sélectif

Les emballages recyclables, les papiers, journaux et magazines issus des collectes sélectives sont directement transférés au centre de tri du pôle Canopia à Bayonne. Ce site est géré en Régie par le Syndicat Bil Ta Garbi. Le centre de tri du pôle Canopia peut recevoir jusqu'à 20 000 tonnes de collectes sélectives chaque année.

Source : https://www.biltagarbi.com/

Les déchets recyclables subissent un tri mécanique puis manuel pour les regrouper par types de matériaux avant d'être envoyés en filières de recyclage où ils serviront dans la fabrication de nouveaux produits.

Le papier est conditionné en balles au centre de tri Canopia à Bayonne avant d'être envoyé dans des papeteries. Il y est désencré et repulpé pour intégrer une chaîne de production de pâte à papier utilisée pour la fabrication de nouveaux journaux, magazines, revues, etc. Le papier est recyclé par la société Paprec, dans des papeteries en Espagne.

Les emballages sont triés sur le site de Canopia, selon leur nature : PET clair, PET coloré, PEHD (opaques), acier, aluminium, cartonnettes et briques alimentaires. Ils y sont ensuite mis en balles puis envoyés dans les filières de recyclage dédiées :

-Les plastiques sont repris par la société Valorplast qui organise leur recyclage sur les sites de Suez à Bayonne (PET clair et foncé), Freudenberg Politex à Colmar (PET foncé), ou de Suminco en Espagne (PEHD)

-Les emballages en acier sont repris par la société Paprec pour être recyclés en France

-L'aluminium est repris par la société AFM recyclage avant d'être recyclé en Espagne

-Les cartonnettes sont reprises par les sociétés Paprec et Veolia pour être recyclées dans des papeteries en Espagne

-Les briques alimentaires sont reprises par la société SUEZ, puis envoyées pour recyclage en Espagne.

Le verre est recyclé via la société O-I Manufacturing à Vayres (33) ou à Béziers (34). Après regroupement et stockage provisoire, le verre est transporté dans des verreries. Il y est trié et débarrassé de ses impuretés puis concassé. Mélangé aux matières premières, le calcin est ensuite fondu dans les fours des usines afin d'être réintégré dans un cycle de production d'emballages en verre.

2.4.2.4. Valorisation des déchets organiques et verts

Les déchets organiques et verts sont valorisés sur la commune de Saint-Jean-Pied-Port.

Concernant les particuliers, ces derniers ont la possibilité de se procurer un composteur en bois ou en plastique recyclé à petit prix auprès du Syndicat Bil Ta Garbi.

L'association Avenir propose également d'effectuer un broyage des déchets verts sur place. En effet, depuis 2 ans AVENIR participe à la Semaine Européenne de la réduction des déchets (SERD) en proposant aux particuliers de valoriser leurs déchets verts au jardin.

Au niveau de la collectivité, plusieurs démarches sont en place :
-des composteurs ont été installés au cimetière et au sein des jardins partagés
-les déchets de tonte sont utilisés pour le paillage et la pratique du mulching existe (excepté à une période de l'année où la tonte des 4 terrains de sport est acheminée en déchetterie)
-les déchets d'élagage sont acheminés au camping municipal à partir 15 novembre (période de fermeture du camping) pour être par la suite broyés (location d'un broyeur auprès d'un prestataire).

2.4.2.5. Autres déchets

Les encombrants, gravats, ferrailles, bois, déchets verts, déchets électriques et électroniques (D3E), éléments d'ameublement (DEA) etc… sont apportés par les usagers en déchèteries et sur les plates-formes de broyage de déchets verts, puis suivent les filières de valorisation et/ou de traitement adaptés.

Une déchetterie est présente sur la commune voisine de Saint-Jean-le-Vieux, située en bordure de la RD 933. Son accès est gratuit pour les particuliers habitant le territoire de la communauté de communes de Garazi-Baigorri.

Elle est ouverte :
Lundi :14h/17h ; Mercredi : 9h/12 et 14h/17h ; Vendredi :14h/17h ; Samedi : 9h/12h et 14h/17h
Les déchets acceptés sont les suivants :

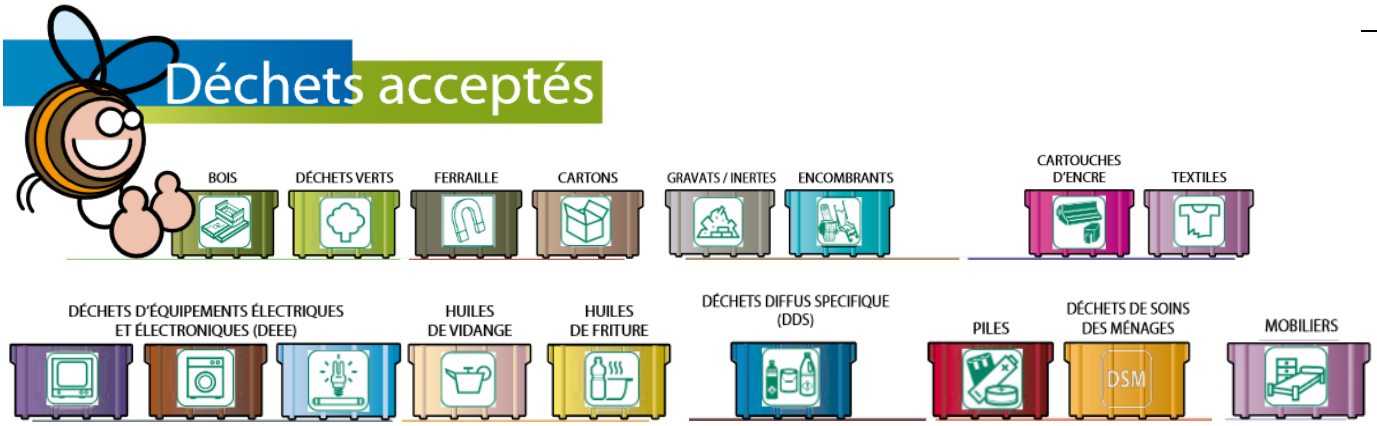

Source : https://www.st-jean-pied-de-port.fr/

La Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port propose également un service d'enlèvement gratuit des encombrants (lave-linge, lave-vaisselle, téléviseur, chaîne-hifi, cuisinière, ordinateur, armoire, commode…) devant le domicile. Celui-ci est réalisé les 1ers mercredis tous les 2 mois. Il suffit pour les particuliers de s'inscrire à la Mairie afin d'établir le circuit de tournée de la collecte. Le volume des encombrants est limité à 1m³.

2.4.2.6 : Récupération sur la commune de certains déchets ménagers spéciaux

A ce jour, seule une récupération des piles près des conteneurs à verre existe avec la présence de conteneurs dédiés. Les piles collectées sont recyclées via un éco-organisme agréé par l'Etat.
Cette collecte s'effectue également au Carrefour Market présent à Saint-Jean-Pied-de-Port.

En revanche, au sein des bâtiments publics, la récupération de déchets ménagers

spéciaux (téléphones, cartouches d'encre, bouchons plastiques, crayons, ampoules...) n'existe pas. Cette démarche reste donc à mettre en œuvre sur le territoire.
Les cartouches d'encre des particuliers pourraient être récupérées par l'intermédiaire, par exemple, de CONIBI. Spécialiste de la collecte et du recyclage des consommables bureautiques et informatiques auprès des entreprises, CONIBI s'appuie sur son réseau national pour assurer la prise en charge de l'ensemble des déchets de bureau. Des conditionnements adaptés sont proposés pour les regrouper et les faire collecter. Nous assurons ensuite leur traitement pour recyclage ou valorisation.

Concernant les téléphones portables, Orange propose leur collecte. Cette dernière remplit plusieurs objectifs. En plus de préserver l'environnement, elle permet de participer à un vaste programme de solidarité en France et en Afrique. Une fois collectés, ils sont triés et reconditionné par les Ateliers du Bocage, dans les Deux-Sèvres. Si le mobile ne fonctionne pas, il est recyclé et les matières dangereuses sont traitées et les métaux récupérés. Si le mobile est en état de marche, les données personnelles sont effacées, il est testé puis reconditionné pour être revendu dans un pays d'Afrique comme mobile d'occasion. Orange reverse l'intégralité des bénéfices de l'opération à Emmaüs International.

Les bouchons plastiques pourraient être récupérés par l'association « Les Bouchons d'Amour ». L'objet de l'association est d'acquérir du matériel pour les personnes handicapées, comme des fauteuils roulants et de réaliser des opérations humanitaires ponctuelles. Les revenus de l'association correspondent à la vente de ces bouchons, collectés dans la France entière, à un fabricant de palettes plastiques recyclables.

2.4.3. Décharge sauvage

Aucune décharge sauvage n'est recensée sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port.

2.4.4 : Sensibilisation de la population à une bonne gestion des déchets

La population et les associations sont sensibilisées à une bonne gestion des déchets. Cependant, la municipalité souhaite renforcer cette sensibilisation, notamment dans le bulletin municipal

Pour ces dernières, une charte de responsabilisation des déchets leur a été envoyée.

La municipalité a mis en place des cendriers de sondage au Jai Alai (près des établissement scolaires) et à l'angle de la rue d'Espagne et d'Uhart (dans la vieille ville).

Un guide a été édité par le syndicat Bil Ta Garbi afin d'apporter quelques solutions à une production moindre de déchets :

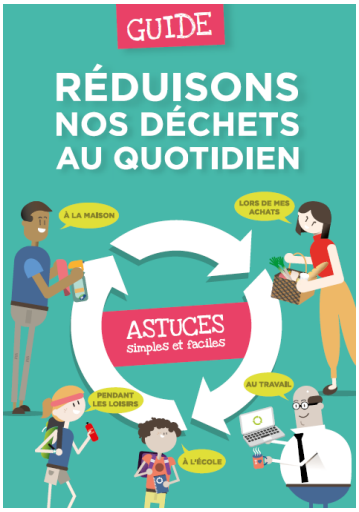

Source : https://www.biltagarbi.com/

La CAPB a également élaboré un guide : « Derrière chaque masque, se cache un éco-citoyen. Ensemble, formons une équipe : trions ! ». *Trier ses déchets est un véritable geste éco-citoyen. Le tri permet de lutter efficacement contre le gaspillage des ressources naturelles et de limiter le volume d'ordures ménagères résiduelles à enfouir. Simple, écologique et économique, le réflexe de chacun profite au bien-être de tous, usagers comme agents de collecte et de tri.*

Source : https://www.communaute-paysbasque.fr/

En 2017, la CAPB a édité un document destiné aux hébergeurs touristiques afin de les accompagner à mettre en place la tarification incitative au sein de leurs locations saisonnières ou ponctuelles *(voir en annexe page 330)*.

2.4.5. Maîtrise des déchets industriels

Les déchets des entreprises sont gérés par ces dernières.

Par exemple, pour l'abattoir, une filière d'enlèvement des déchets est en place avec un équarisseur.

Points forts	-Gestion des déchets par la CAPB -Les ordures ménagères: ✚ collecte en régie par la CAPB ✚ collecte: ✓ en porte à porte par le biais de bacs individuels, sur une partie de la commune: la vieille ville uniquement; ✓ par le biais de conteneurs enterrés s'ouvrant avec des badges; collecte des colonnes une fois pleines ✓ Collecte saisonnière renforcée ✚ suffisance des équipements de collecte et bonne utilisation par la population ✚ tarification incitative en cours de mise en place ✚ traitement des ordures ménagères par le Syndicat mixte Bil Ta Garbi, au niveau du Pôle Mendixka: ✓ production de compost normé revendu aux agriculteurs locaux ✓ stockage des déchets non valorisable au niveau de l'ISDND -Le tri sélectif: ✚ ambassadeur du tri mis en place par le Syndicat Mixte Bil Ta Garbi ✚ collecte: ✓ en porte à porte

	✓ par l'intermédiaire de PAV (collecte quand conteneurs pleins) pour le verre, les emballages ménagers légers et les papiers ✓ pour le textile (Relais 64): 2 emplacements publics (Eyheraberry et Renaud) et 2 emplacements privés (Restos du Cœur et Secours Catholique) - suffisance des équipements et bonne utilisation par la population - tri sélectif du papier effectué par les agents de la collectivité, par l'intermédiaire du service Recygo de La Poste - transfert des déchets recyclables au centre de tri du Pôle Canopia à Bayonne - valorisation des déchets organiques et verts: ✓ par les particuliers: ▪ possibilité de se procurer un composteur auprès du Syndicat Bil Ta Garbi ▪ possibilité de broyage sur place, proposé par l'association Avenir ✓ par la collectivité: ▪ présence de composteurs au cimetière et au sein des jardins partagés ▪ déchets de tonte pour le paillage et pratique du mulching ▪ déchets d'élagage acheminés au camping municipal à partir 15 novembre location d'un broyeur auprès d'un prestataire - autres déchets: ✓ acheminés à la déchetterie de Saint Jean le Vieux; accès gratuit pour les particuliers habitant le territoire de la communauté de communes de Garazi-Baigorri ✓ tournées des encombrants effectuées par la municipalité devant le domicile après inscription auprès de la Mairie, les 1ers mercredis tous les 2 mois ✓ récupération des piles au niveau des PAV avec présence de conteneurs, au Carrefour Market -Absence de décharge sauvage -Sensibilisation de la population et des associations (Charte de responsabilisation des déchets envoyée à chacune d'elle) à une bonne gestion des déchets -Maîtrise des déchets industriels
Points faibles	-Les ordures ménagères: - quelques incivilités: ✓ présence de dépôts sauvages aux endroits où des points de collecte ont été supprimés ✓ poubelles déposées au-dessus des poubelles de ville -Très peu de récupération de déchets ménagers spéciaux au sein des bâtiments publics: téléphones, cartouches d'encre, bouchons plastiques, crayons, ampoules...
Orientations	-Projet de renforcer la sensibilisation de la population au tri des déchets dans le bulletin municipal -Développer la récupération des déchets ménagers spéciaux -Sensibiliser les habitants à la pratique du compostage
Critères discriminants	**-Néant**

FINALITE 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

3.1.1. Gestion de l'eau potable

Depuis le 1er janvier 2018, le service eau de la commune a été transféré à la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Cette dernière assure les compétences liées au cycle de l'eau sur l'ensemble des 158 communes du Pays Basque, de la production à la distribution de l'eau potable.
La Communauté d'Agglomération Pays Basque, au travers de la gestion globale de ces politiques publiques, entend agir pour préserver la ressource et mieux la protéger, assurer un service de distribution de l'eau et une qualité de l'eau potable irréprochables.

Le territoire est découpé en 7 secteurs géographiques. Suivant les communes, la gestion du service d'eau potable est assurée en régie ou déléguée à des entreprises privées (AGUR, LAGUN, SAUR, SUEZ).

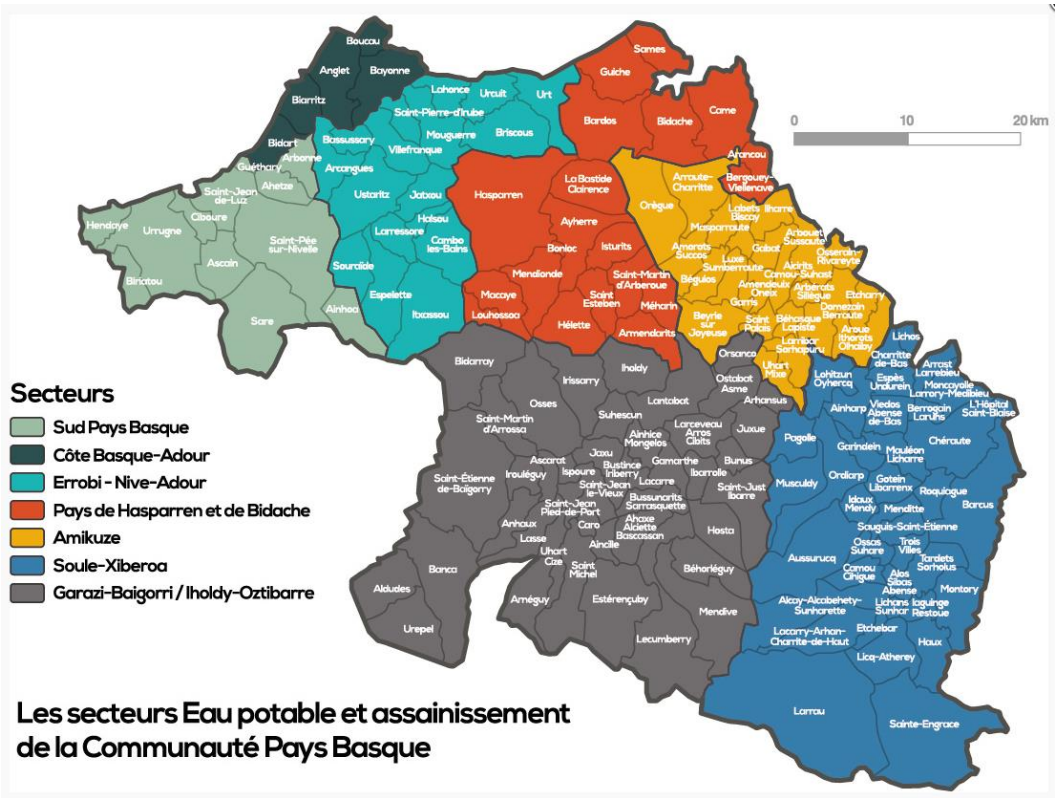

Source : https://www.communaute-paysbasque.fr/

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port appartient au secteur Garazi-Baigorri (secteur 7), géré en régie.
L'exploitation est assurée par la commune sous forme d'une convention de gestion jusqu'en 2021. Ainsi, les travaux d'urgence sont réalisés par la commune.

Un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est édité annuellement par la

CAPB.

3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

L'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port provient du captage d'eau d'Ithurchilo, situé sur la commune de Lasse. En effet, en 2004, un arrêté préfectoral a autorisé la commune à dériver les eaux souterraines de la source Ithurchilo.

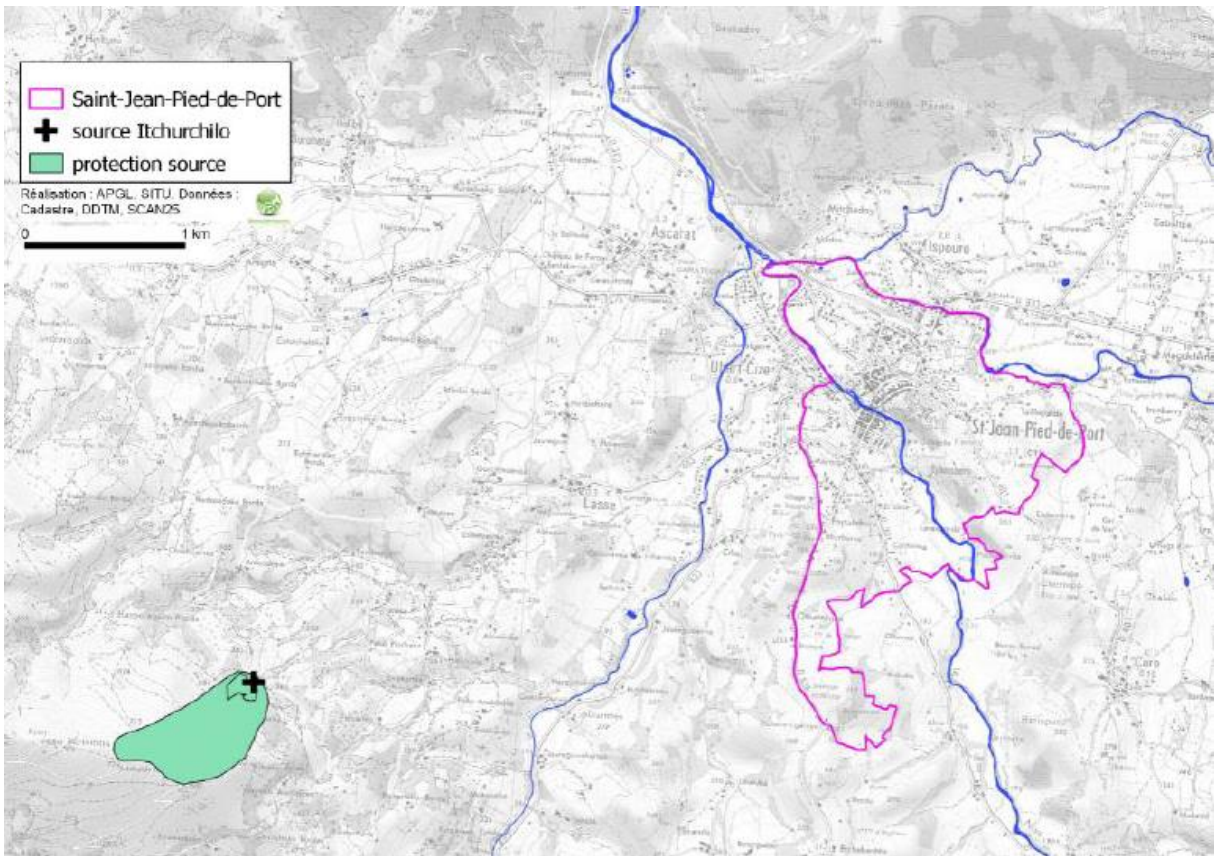

Source : APGL

Cette ressource en eau, suffisante, alimente les deux communes de Lasse et de Saint-Jean-Pied-de-Port. Toutefois, en période de « pointe », un apport du réseau de l'unité d'Ainhice est nécessaire ce qui représente un coût non négligeable pour la commune.
Ainsi, un projet est à l'étude pour capter une nouvelle source sur la commune de Lasse : la source "Goicochea", ce qui permettrait une ressource de 120m3 jour, toute l'année. De plus, cette source est située sur la même nappe que la source d'Ithurchilo.

L'eau en provenance du captage est stockée dans 4 bassins situés au lieu-dit Kurutchamendy : trois d'une contenance de 500 m3 et un d'une contenance de 300 m3.

La pression est satisfaisante compte tenu d'un système gravitaire, avec un trop plein allant dans la Nive avant traitement.

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable hors branchements est de 23km.
5% du réseau a plus de 80 ans.
Un renouvellement du réseau a été réalisé sur 4 kms, de la source au stockage.

3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

Le captage d'eau Ithurchilo fait l'objet de périmètres de protection définit par arrêté préfectoral du 14 octobre 2004.

L'eau est rendue potable par un traitement de désinfection avant sa distribution : l'eau subit une chloration dans les réservoirs de Kurutchamendy, depuis janvier 1998.

Des contrôles de la qualité physico-chimique des eaux sont réalisés une fois par mois par l'Agence Régionale de Santé qui vérifie et garantit la potabilité de l'eau consommée et une fois par semaine par la commune.
Sur l'année 2019, 11 prélèvements ont été effectué avec 100% de conformité. L'eau distribuée présentait une bonne qualité bactériologique et une bonne qualité physico-chimique.

Unité de Distribution Logique : SAINT JEAN PIED DE PORT

Qualité bactériologique :

Nombre de prélèvements :	11	
Nombre de prélèvements non conformes:	0	
Proportion de prélèvements conformes :		100,00 %

Qualité physico-chimique :

Nombre de prélèvements :	11	
Nombre de prélèvements non conformes:	0	
Proportion de prélèvements conformes :		100,00 %

Appréciation globale de la qualité :

L'eau distribuée en 2019 peut être qualifiée ainsi :

Pour les paramètres bactériologiques :	**Eau de bonne qualité bactériologique**
Pour les paramètres physico-chimiques :	**Eau de bonne qualité physico-chimique**

Source : Rapport ARS 2019

Les canalisations sont majoritairement en fonte et PVC sur la commune. Aucune canalisation en plomb n'est présente.
Cependant quelques canalisations en amiante et branchements en plomb sont comptabilisées. Ainsi, il serait nécessaire de les supprimer et de ce fait, de se rapprocher de la CAPB.

Une analyse de la présence de plomb dans l'eau distribuée à la cantine et à l'école a été effectuée. Le résultat est négatif.

3.1.2. Points d'eau publics

Des points d'eau publics sont recensés sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port.

En effet, six fontaines publiques *(voir photo 3.1.2 page 300)*, avec poussoirs, sont alimentées par de l'eau provenant du réseau d'eau potable.
Un « toutou bar », rue de la Citadelle, est également présent avec la mise en place d'une indication sur la non potabilité de l'eau.

Un point d'eau public non branché sur le réseau est présent sur la commune ; il s'agit de la source en haut de la rue de la Citadelle, alimentée par de l'eau de source naturelle. Une indication « eau potable » est apposée en ce lieu.

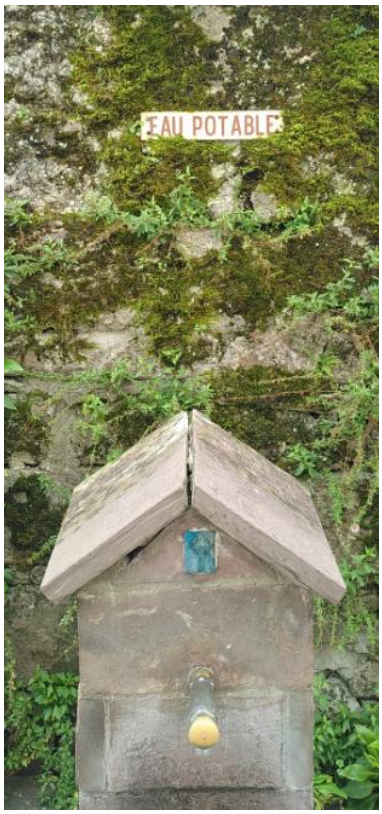

Source : Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port

Points forts	-Gestion de l'eau potable par la CAPB depuis le 1er janvier 2018 :
	- pour Saint Jean Pied de Port: exploitation assurée par la commune sous forme d'une convention de gestion jusqu'en 2021
	- commune de Saint Jean Pied de Port incluse dans le secteur géographique d'intervention n°7
	- édition d'un RPQS par la CAPB
	- gestion quantitative de la ressource:
	  ✓ en 2004: arrêté préfectoral autorisant Sain Jean Pied de Port à dériver des eaux souterraines de la source Ithurchilo, sur la commune de Lasse
	  ✓ alimentation en eau potable suffisante par l'intermédiaire de la source d' Ithurchilo,
	  ✓ réserves suffisantes: stockage dans 4 bassins situés au lieu-dit Kurutchamendy
	  ✓ pression satisfaisante: système gravitaire avec trop plein allant dans la Nive avant traitement
	  ✓ renouvellement du réseau sur 4 km, de la source au stockage
	- gestion qualitative de la ressource:
	  ✓ désinfection de l'eau avant distribution sur les communes de Saint Jean Pied de Port et de Lasse (chloration dans les réservoirs de Kurutchamendy, depuis janvier 1998)
	  ✓ contrôle de la qualité de l'eau par la commune une fois par semaine et par l'ARS une fois par mois; qualité satisfaisante de l'eau potable
	  ✓ périmètres de protection en place autour de la source en 2004
	  ✓ canalisations majoritairement en fonte et PVC sur le linéaire de Saint Jean Pied de Port; plus de canalisation en plomb
	  ✓ absence de plomb dans l'eau distribuée à la cantine et à

	l'école -Points d'eau publics branchés sur le réseau: - 6 fontaines publiques avec poussoir - le toutou bar (rue de la citadelle) avec indication de la non potabilité de l'eau -Points d'eau publics non branchés sur le réseau: - source de la rue de la Citadelle alimentée par de l'eau de source naturelle; indication eau potable
Points faibles	-En période de « pointe », apport du réseau de l'unité d'Ainhice avec coût non négligeable -Quelques canalisations en amiante et branchements en plomb
Orientations	-Projet de capter une nouvelle source "Goicochea" sur la commune de Lasse (120 m3 jour toute l'année et même nappe que celle d'Ithurchilo,) -Supprimer les canalisations en amiante
Critères discriminants	**-Néant**

3.2. SYSTEME EDUCATIF

3.2.1. Système scolaire

En termes d'équipements d'enseignement, la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port est bien pourvue puisqu'en 2020, elle dispose de 8 établissements d'enseignement sur son territoire, dont 4 écoles primaires :

- Ecole publique Maternelle, chemin d'Ugange
- Ecole publique Élémentaire, avenue Renaud
- Ecole Privée Sainte-Marie, place des Remparts : école maternelle et élémentaire
- Ikastola, avenue du Jai Alai : école privée maternelle et élémentaire.

Depuis 2009, l'école de Saint-Jean-Pied-de-Port fonctionne en Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) avec l'école élémentaire d'Ispoure.
Depuis la rentrée de septembre 2020, ce sont les classes de CP et CE1 qui sont accueillies sur le site d'Ispoure. Un service de navette a été mis en place matin et soir entre les deux sites ainsi qu'un service de restauration et de garderie.

Il est à noter que la mesure de la qualité de l'air intérieur n'a pas été effectuée, notamment au sein des établissements scolaires publics.

Créé entre les Communes d'Anhaux, Ascarat, Caro, Ispoure, Jaxu, Lasse, Saint-Jean-Pied-de-Port et Uhart-Cize, le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Garazi a pour objet d'exercer en leur lieu et place les compétences en matière scolaire et périscolaire, à savoir :

-Dans le domaine scolaire : la gestion, l'entretien courant et le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires réorganisées dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

-Dans le domaine périscolaire : les services des repas, le fonctionnement de la garderie, la gestion des transports scolaires inter-écoles.

L'Ikastola est une école maternelle et élémentaire bilingue français/basque, reconnue par l'Éducation Nationale. Elle fait partie d'un groupement géré par la fédération Seaska (« le berceau » en français), dont l'objectif est de maintenir le patrimoine culturel basque par le biais du développement de ce système d'enseignement en langue basque.
L'école privée Sainte-Marie fait partie, avec le collège Jean de Mayorga, de l'ensemble scolaire Sainte-Marie-Mayorga.

Le territoire communal compte également 4 établissements d'enseignement secondaire :

-Le collège La Citadelle : établissement public
-Le collège Jean de Mayorga : établissement privé
-Le lycée de Navarre : établissement public, enseignement général et professionnel
-Le lycée Frantses Enia : établissement privé.

Le collège public La Citadelle est installé depuis 1965 dans la citadelle qui domine la commune. Il propose une section d'Enseignement Général Adapté (SEGPA).
Le collège Jean de Mayorga propose une filière bilingue français/basque tout au long du collège.
Le lycée public de Navarre propose des formations professionnelles ou en alternance dans le secteur de la restauration ou dans les métiers du bois. Le lycée comprend une section bilingue Basque / Français.
Le lycée Frantses Enia propose une formation agricole « Elevage » et une formation « Services aux Personnes et au Territoire ».

Équipements scolaires sur Saint-Jean-Pied-de-Port

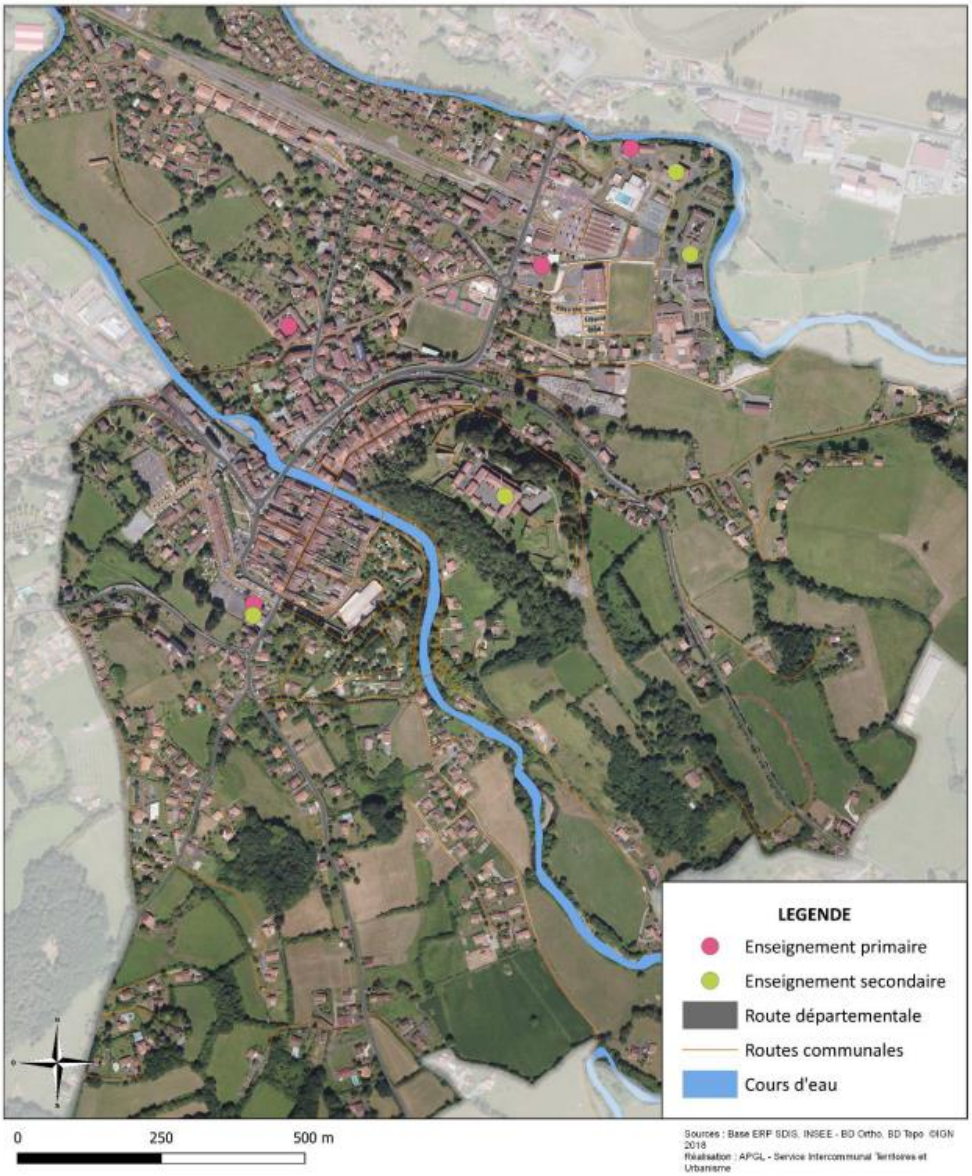

Source : PLU

Au total, près de 1400 élèves sont inscrits dans les établissements primaires et secondaires présents sur la commune.

Une restauration scolaire sur place est proposée pour les écoles maternelles et élémentaires publiques. Pour confectionner les repas, des produits issus de filières courtes et de qualité sont utilisés.

La Communauté Pays Basque s'est engagée dans l'élaboration de son Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Le PAT a été introduit par la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014. Il vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Il poursuit également l'objectif de lier l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation.
Sur la base d'un diagnostic agricole et alimentaire du territoire, une stratégie et un plan d'actions ont été validés par les élus. L'objectif principal est d'offrir une alimentation saine et locale à tous les habitants du territoire au travers d'un modèle agricole et alimentaire plus durable et plus responsable.
Les réponses qui seront apportées par le Projet Alimentaire Pays Basque s'inscrivent dans les orientations stratégiques du Plan Climat Pays Basque qui vise à faire du Pays Basque un territoire sobre énergétiquement, un territoire bas carbone et résilient écologiquement à l'horizon 2050.
La première feuille de route du Projet Alimentaire du Pays Basque s'articule autour de5 objectifs stratégiqueset15 actions :

Objectif 1	Améliorer la connaissance des mutations des comportements alimentaires et des pratiques d'achat pour mieux anticiper, influer sur ces comportements et rapprocher producteurs et consommateurs
Objectif 2	Développer les productions localement déficitaires pour renforcer la souveraineté alimentaire et répondre à la demande locale (consommateurs, restauration collective, etc.)
Objectif 3	Organiser le lien de la fourche à la fourchette, des producteurs aux consommateurs pour rapprocher producteurs et consommateurs et accroître les débouchés des producteurs notamment par le biais de la restauration collective ou encore commerciale
Objectif 4	Regrouper la commande publique et l'adapter aux capacités de réponse locale pour renforcer l'approvisionnement local dans les services de restauration collective et structurer les filières
Objectif 5	Intégrer l'alimentation dans un projet global de santé / environnement (contrat local de santé) pour renforcer l'adoption de comportements alimentaires favorables à la santé et la pratique de l'activité physique et sportive

Source : https://www.communaute-paysbasque.fr/

La Communauté Pays Basque s'est engagée à accompagner les communes dans leurs projets de restauration collective ; afin notamment d'atteindre les objectifs de la loi Agriculture et Alimentation (dite EGALIM) de 2018 : 50% de produits durables ou de labels de qualité, avec un minimum de 20% de produits biologiques ou en conversion. Pour ce faire, elle a conduit une enquête afin de mieux connaitre leurs pratiques, besoins et difficultés en la matière.

Qu'il s'agisse de communes rurales ou urbaines, et que la restauration collective soit en gestion directe ou en gestion déléguée, l'ensemble des communes partage la volonté de travailler un meilleur approvisionnement en produits locaux et biologiques, de traiter les questions liées au gaspillage alimentaire, à la formation des agents, à la rédaction des marchés publics et à la sensibilisation des enfants. Un groupe de travail composé de communes volontaires a été mis en place sous l'animation de la Communauté Pays Basque.
Plusieurs animations ont été initiées :

- Un atelier de sensibilisation sur les achats publics responsables et sur la disparition du plastique en restauration collective, animé par l'association 3AR ;
- Une animation sur l'alimentation durable dans 8 écoles par l'association Sarde-Sardexka ;
- La réalisation du diagnostic préalable à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans 8 cantines grâce à l'accompagnement du Syndicat Mixte Bil Ta Garbi.

3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

Un début de démarche de sensibilisation des scolaires au développement durable est en place sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port. En effet, un jardin pédagogique existe ainsi qu'un projet pédagogique.

Toutefois, aucune démarche de développement durable, dans le cadre par exemple du label E3D, n'est engagée.
La démarche E3D (E3D = École/Établissement en Démarche de Développement Durable), est un engagement dans une démarche globale de développement durable qui apporte des solutions concrètes face aux objectifs de développement durable, dans le mode de fonctionnement de l'établissement (énergie, eau, déchets...) et à travers les enseignements délivrés. Les élèves sont au cœur de la démarche qui consiste à les former aux bonnes pratiques permettant de vivre ensemble dans un monde aux ressources limitées, mais aussi à leur transmettre les connaissances, la compétence et la culture qui leur permettront tout au long de leur vie, en tant que citoyens, de connaître, comprendre, décider et agir en fonction des enjeux du développement durable. En un mot, en faire des citoyens responsables, qui puissent être force de proposition et acteurs du changement global.
De plus, aucun sortie scolaire et/ou nature n'est organisée et aucune intervention d'organismes extérieurs n'est effectuée.

Ainsi, il serait intéressant de développer cette sensibilisation par diverses actions :

-intégrer un composteur au sein du jardin pédagogique du groupe scolaire

-faire intervenir la LPO désormais implantée sur la commune, auprès des élèves ; voir avec cette association pour l'implantation de nichoirs

-réfléchir à l'intégration de la commune et/ou du RPI dans le programme « Watty à l'école »

Il s'agit d'un programme de sensibilisation aux économies d'énergie conçu par « ECO CO2 » et labellisé par le ministère de l'environnement. Selon les écoles, les élèves peuvent mener l'opération « Gros pull » et relever la température de la classe et leur confort, apprendre à détecter les fuites d'air et poser du calfeutrage, découvrir le kit «EconEAUme » pour réaliser des économies d'eau et énergie, réalisé des poèmes et dessins ou poursuivi la réflexion au quotidien avec leur enseignant grâce aux cartes « Minutes énergie » pour continuer à s'approprier le sujet et adopter les gestes économes dans la vie de tous les jours.

-…..

3.2.3. Système périscolaire de proximité

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port possède un système périscolaire sur son territoire.

Trois assistantes maternelles sont comptabilisées.

Deux garderies périscolaires payantes sont en place, le matin (à partir de 7h30) et le soir (jusqu'à 19h15) pour les maternelles et pour les élémentaires, du groupe scolaire de Saint Jean Pied de Port.

Un Accueil Collectif de Mineurs est également implanté à Saint-Jean-Pied-de-Port : l'Accueil Collectif de Mineurs Joko. Cette structure, de compétence communautaire, accueille les

enfants de 3 à 15 ans provenant de l'ensemble du territoire de Garazi-Baigorri. Les inscriptions se font auprès du CIAS de la CAPB.

Source: https://www.communaute-paysbasque.fr/

Le centre est ouvert de 7h30 à 18h45 du lundi au vendredi durant les vacances scolaires (sauf noël). Les mercredis en période scolaire, tous les enfants de territoire de Garazi-Baigorri sont accueillis sur le site d'Ossès. Un ramassage en bus, au départ de l'école publique de Saint Jean Pied de Port, et de l'école publique de Baigorri est organisé pour accompagner les enfants inscrits sur l'accueil de loisirs d'Ossès. Les enfants sont accueillis en demi-journée ou en journée complète (avec repas). Les enfants sont encadrés et accompagnés par une équipe d'animation diplômée.

Sur le pôle territorial de Garazi-Baigorri, d'autres structures périscolaires sont comptabilisées.

Un Relais Petite Enfance - RPE (anciennement Relais Assistant Maternels - RAM) « Goxama » est implanté à Uhart-Cize. Il accueille et informe les familles du Pays Basque qui désirent faire garder leurs enfants de moins de 6 ans, que ce soit par une nounou, une crèche. Ce sont aussi des lieux d'accueil pour les assistants maternels agréés qui cherchent à être conseillés et accompagnés dans leur métier. C'est un service gratuit d'information, d'échanges et de soutien. Chacun peut y trouver des informations, bénéficier d'un soutien comme d'un accompagnement dans sa pratique, ses expériences. Des temps d'animation (ateliers musique, activités manuelles, temps de lecture à la bibliothèque…) y sont aussi proposés.

GOXAMA
RELAIS ITINÉRANT ASSISTANTS MATERNELS
ETXE HAURTZAINEN SAREA

Le relais a pour missions de :

-Informer sur les différents modes d'accueil individuels et collectifs (assistants(es) maternels(les), gardes à domicile, structures collectives). Le Relais Petite Enfance peut être un guichet unique, un guichet central pour simplifier la démarche des familles.

-Renseigner sur les droits et obligations d'employeurs et de salariés (démarches administratives, aides financières, Pajemploi, contrat de travail, simulation de couts)

-Organiser des temps collectifs pour les enfants, les assistants maternels et les gardes à domicile

-Proposer une écoute, un soutien pour les familles et les salariés du particulier employeur (explication contrat, rupture de contrat…)

-Accompagner et soutenir les assistants maternels dans leur professionnalisation (soirées débats, conférences, formation continue, agrément...)

Créée en 1987, l'association Hats Berri est à l'initiative de la mise en place de 2 crèches/halte-garderie, sur le territoire de Garazi-Baigorri :

-Multi Accueil Panpina à Ossès : cet établissement accueille les enfants de 0 à 6 ans, à l'heure, à la ½ journée ou à la journée. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15.

Source : https://www.st-jean-pied-de-port.fr/

-Multi Accueil Haurren Xokoa à Uhart-Cize, pour les enfants de 0 à 6 ans, accueillis à l'heure, à la ½ journée ou à la journée. Une possibilité d'accueil d'enfants handicapés existe. Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00.

Source : https://www.st-jean-pied-de-port.fr/

Une micro crèche bascophone Ttinka est implantée à Lacarre. Elle peut accueillir des enfants de 0 à 6 ans, de 7h à 19h. elle possède une capacité de 10 places.

Un Jardin d'enfants « Petits Lasai » accueille les enfants de 2 à 6 ans, de 8h à 18h. il possède 16 places.

3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port accueille deux centres médico-psychologiques sur son territoire : un pour adulte et un autre pour enfants/adolescents.

Celui intervenant auprès de enfants/adolescents est implanté au Florenia Immeuble (ancienne école publique) avec convention établie avec le CHPB (Centre Hospitalier de la Côte Basque). Ce centre propose des consultations par des pédopsychiatres ou des psychologues, des aides en orthophonie ou psychomotricité individuelles, des psychothérapies individuelles ou de groupe.
Le Centre Hospitalier de la Côte Basque est la résultante de l'association de plusieurs hôpitaux et structures de soins qui se sont regroupés au cours de l'histoire : l'hôpital de Bayonne, l'administration de Cam de Prats, l'Hôpital psychiatrique de Larressore, l'hôpital de Saint-Jean-de-Luz. Il est reparti sur trois sites principaux et 19 sites annexes sur l'ensemble du pays basque.

Une classe ULIS existe au sein de l'école élémentaire publique et deux AVS sont en poste.

Points forts	-Création du SIVOS pour: ▪ la gestion, l'entretien courant et le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires réorganisées dans le cadre du RPI ▪ les services des repas, le fonctionnement de la garderie, la gestion des transports scolaires inter-écoles -Nombreux établissements scolaires sur la commune (près de 1400 élèves) ; restauration scolaire sur place pour les écoles maternelles et élémentaires publiques: utilisation de produits issus de filières courtes et de qualité; PAT en cours par la CAPB -Début de sensibilisation des scolaires au développement durable: jardin pédagogique, projet pédagogique -Système périscolaire: ▪ sur la commune: ✓ 3 assistantes maternelles ✓ 2 garderies périscolaires matin et soir pour les maternelles et pour les élémentaires (pour le groupe scolaire de Saint Jean Pied de Port) ✓ Accueil Collectif de Mineurs de Saint-Jean-Pied-de-Port (enfants de 3 à 15 ans de l'ensemble du territoire de Garazi-Baigorri

	▪ sur le Pôle Territorial Garazi-Baigorri: ✓ RAM « Goxama » à Uhart-Cize ✓ multi Accueil Panpina à Ossès et Multi Accueil Haurren Xokoa à Uhart-Cize gérés par l'association Hats Berri ✓ jardin d'enfants Petits Lasai à Lasse ✓ micro crèche bascophone Ttinka à Lacarre - Services médicoéducatifs: ▪ 2 centres médico-psychologiques sur la commune (un pour adulte et un autre pour enfants/adolescents); présent au Florinia Immeuble (ancienne école publique) pour ce dernier avec convention avec le CHPB ▪ classe ULIS à l'école élémentaire; 2 AVS à l'école
Points faibles	-Sensibilisation des scolaires au développement durable: ▪ absence de démarche de développement durable comme par exemple le label E3D ▪ pas de sortie scolaire, de sortie nature ▪ pas d'intervention d'organismes spécialisés (LPO, CPIE…)
Orientations	-Développer la sensibilisation des enfants au développement durable
Critères discriminants	**-Absence de mesure de la qualité de l'air intérieur au sein des établissements scolaires publics**

3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

Au 01/01/2019, le Répertoire sur le Parc Locatif Social recense 29 logements locatifs sociaux sur la commune.
Vingt et un logements (sur 3 sites) appartiennent à l'Office 64 de l'habitat et sept logements appartiennent à la SCP COMITE OUVRIER LOGEMENT.
Un logement social a été mis en service au 1er janvier 2019 : la CAPB a en effet aménagé un logement d'urgence au-dessus de l'ancienne caserne

Il est à noter que la collectivité possède trois logements communaux sur cinq qui sont proposés à la location à des tarifs très bas : un appartement de fonction au 2ème étage de la Mairie, un appartement près du cimetière et un appartement au Refuge des Pèlerins.

Une association, implantée sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port accueille et accompagne les migrants. Il s'agit de l'association Etor Bide, association humanitaire, d'entraide, et sociale.

Membre du collectif "Solidarité Migrants"
Etor Bide
Garazi Baigorri Iholdi Oztibarre
etorbide64@gmail.fr

Un Programme Local de l'Habitat (PLH) Pays Basque 2021-2026 est établi à l'échelle des 158 communes de la communauté Pays Basque.
Un PLH est un outil obligatoire pour les communautés d'agglomération. Etabli pour 6 ans, il définit la politique de l'habitat de la communauté : il fixe les objectifs à atteindre (notamment en matière de création et de réhabilitation des logements ou encore de développement des places d'hébergements), définit les priorités et identifie les moyens à mobiliser.
Un PLH se doit d'assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre sur les territoires, en favorisant la mixité sociale et le renouvellement urbain. Il doit ainsi répondre à la diversité des besoins et aux problématiques particulières du handicap, du vieillissement, de la pauvreté, du logement des jeunes...
Il se compose d'un diagnostic, d'un document d'orientation et d'un programme d'actions.

L'élaboration du PLH, initiée en septembre 2017, a véritablement démarré au cours du second semestre 2018 et devrait se terminer fin 2021, avec l'avis de l'Etat et du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

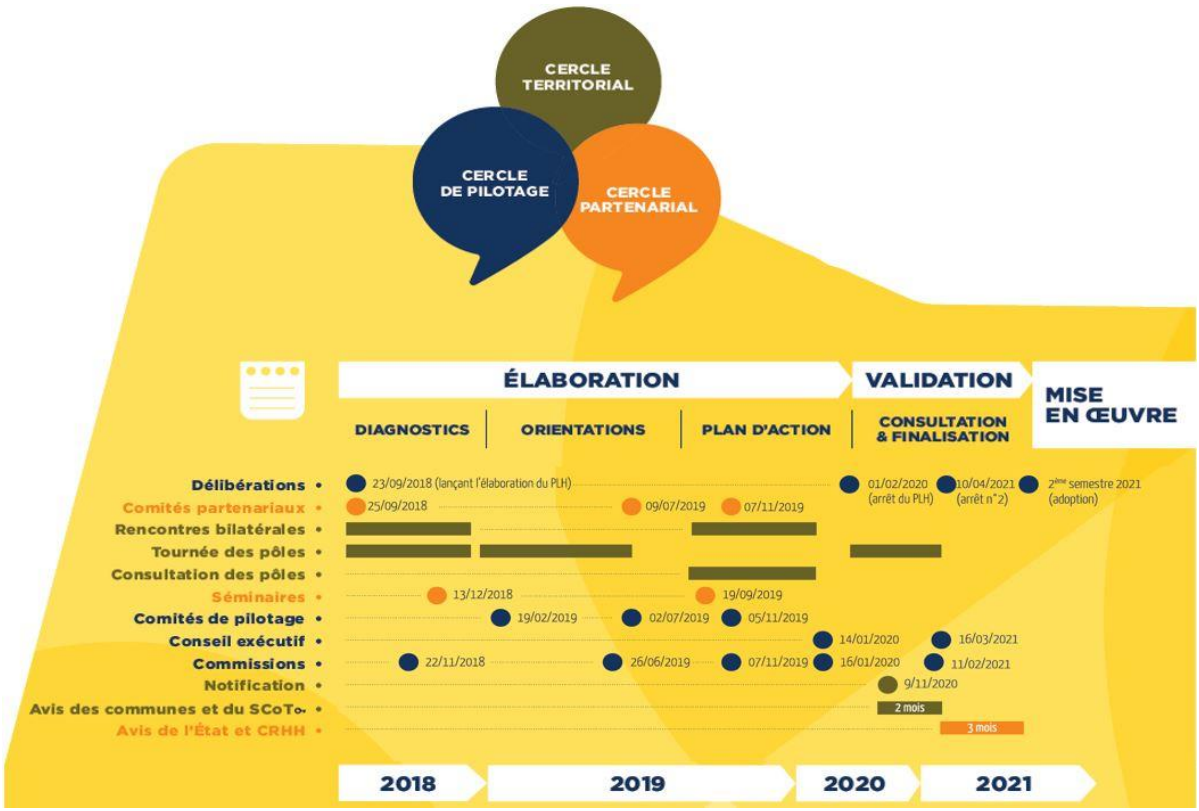

Source : https://www.communaute-paysbasque.fr/

Le projet de PLH 2021-2026 s'organise en 5 orientations :

Source : https://www.communaute-paysbasque.fr/

Les 5 orientations du PLH sont elles-mêmes déclinées en 24 actions destinées à mieux répondre aux besoins exprimés sur le territoire :

« L'objectif de production de logements, fixé pour la période du PLH à 2 686 logements/an, répond à cette volonté de maîtriser le développement, via un ralentissement de la construction globale pour retrouver le rythme des années 90.
Il s'agira de répartir la croissance de façon plus équilibrée sur le territoire, notamment en faveur du Pays Basque intérieur (+ 70 % de production), en l'accompagnant d'une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente (développement économique, services, mobilité…) pour améliorer son attractivité et favoriser le développement de bassins de vie autour de polarités à conforter. A l'inverse, il s'agit de ralentir véritablement la croissance dans les communes littorales et rétro-littorales, avec une baisse de production affichée à hauteur de -19 %, en prenant la main sur l'action publique et en mettant en compatibilité les documents d'urbanisme.
Mais il s'agit, en parallèle, d'orienter cette production de logements vers les ménages locaux, dont les revenus sont déconnectés des prix du marché, en massifiant la production (+ 50 %) de l'offre dite sociale ou accessible : logements locatifs sociaux, accession sociale à la propriété…
Les moyens à mettre en œuvre dans les 6 prochaines années, pour les collectivités qui financent et les bailleurs qui produisent, seront d'une ampleur exceptionnelle.
La réhabilitation du parc de logements existants, en particulier des logements vacants, ainsi que leur rénovation énergétique est un axe fondamental du projet, dans les perspectives fixées par le Plan Climat ».

Afin de tenir compte de la diversité des situations, pour assoir une programmation « habitat » cohérente, et en prenant appui sur la typologie des marchés immobiliers réalisée dans la phase diagnostic, le PLH a regroupé les communes en plusieurs secteurs. La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port appartient au secteur des communes du Pays Basque Intérieur qui elles-mêmes, ont été scindées en 4 types en fonction de leur niveau d'équipements, de services et de desserte en transports en commun. Ainsi, la commune est identifiée comme Polarité structurante sur le secteur.

Les enjeux pour les communes du Pays Basque intérieur, comme Saint-Jean-Pied-de-Port sont :
-d'accompagner ces communes dans leur politique de développement local, et donc d'avoir une politique de l'habitat qui accompagne les stratégies de développement économique ;
-de dynamiser la construction au sein de ces territoires pour en maintenir la vitalité et le niveau d'équipements et/ ou d'accueil touristique, en particulier des polarités.
Ces territoires présentent également un enjeu très fort de réhabilitation du parc vacant ou sous occupé.

Pour Saint-Jean-Pied-de-Port, les objectifs sont les suivants :

Typologie communale détaillée	Communes	Moyenne annuelle de logts construits 2010-2018	Production annuelle de logts prévue 2021-2026	Taux de logement social à produire	Nombre annuel de logts sociaux à produire
Polarités du PBI	Saint-Étienne-de-Baïgorry	4,6	7,5	30 %	2,3
	Saint-Jean-Pied-de-Port	14,7	11,7	30 %	3,5

Source : https://www.communaute-paysbasque.fr/

Ainsi, une production globale de 70 logements sur 6 ans dont 21 logements sociaux sera à mettre en œuvre.

Instauré par la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) vise à «assurer la cohérence entre les politiques locales de l'habitat conduites sur les territoires couverts par des PLH et celles qui sont menées sur le reste du département », dans l'objectif de répondre aux grands enjeux des politiques publiques nationales et locales, notamment réduire les inégalités territoriales et apporter une

réponse aux demandeurs de logement et d'hébergement».
Le PDH, élaboré de façon partenariale pour une durée de 6 ans est composé :

- d'un diagnostic partagé sur le fonctionnement des marchés du logement,
- d'un document d'orientations portant sur une mise en cohérence de l'offre de logements sur les différents territoires, Définir un cadre partenarial de mise en cohérence des politiques locales de l'habitat à l'échelle départementale
- de manière facultative et souhaitée dans le Département des Pyrénées-Atlantiques, d'un programme d'actions visant à détailler les moyens et outils nécessaires à la mise en oeuvre des orientations,
- d'un dispositif d'observation de l'habitat sur le Département.

Le PLH doit respecter les orientations du SCoT et les objectifs prévus par les PLH. Il se situe dans un rapport de conformité avec ces documents. Le PDH des Pyrénées-Atlantiques a été adopté en 2015.

A ce jour, la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port n'emploie pas de personnes en difficulté d'insertion, comme des contrats aidés, des TIG…
En revanche, elle participe à leur emploi. En effet, pour l'entretien des espaces verts, la commune fait appel à l'association Lagun, comme par exemple, pour le débroussaillage des pentes de la Citadelle :

Source : https://www.lagun-garazi.org/

L'association Lagun se positionne comme un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire en apportant une réponse professionnelle à la thématique d'insertion des personnes sur le territoire. En prenant part ainsi à la vie économique locale, LAGUN contribue, pour partie, à la cohésion sociale des cantons ruraux du Pays Basque.

Aucun partenariat n'existe avec des organismes de solidarité comme Emmaüs ou UNICEF.
Toutefois, la collectivité met à disposition des Restos du Cœur, un local dans l'ancien atelier municipal, qui est également partagé avec la salle de danse.

Des jardins partagés ont été créés sur la commune de Saint-Pied-de-Port.

Une épicerie sociale a également vu le jour au niveau de l'ancienne fromagerie. Cette structure est gérée par la Communauté Pays Basque via son CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) et est ouverte du lundi au vendredi. L'accès à ce commerce se fait exclusivement sous conditions de revenus, permettant ainsi aux travailleurs aux revenus modestes, aux étudiants, aux personnes âgées ou encore aux familles monoparentales de subvenir à leurs besoins.

Au niveau communal, il est à noter que des chèques cadeaux sont offerts par le CCAS

pour les personnes en précarité (sans condition d'âge).

3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

Un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) a été déposé en 2016 pour 21 ERP sur 2 périodes de 3 ans, de 2016 à 2021.
Des dérogations ont été demandées pour le Refuge municipal, l'ancien presbytère, l'Eglise, la Prison des Evêques
Des travaux ont déjà été réalisés (Mairie, école, stade de rugby...) mais certains services ou sites ne sont pas encore accessibles aux personnes handicapées. L'ensemble des ERP sera accessible en 2021.

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) n'a pas été effectué. Constituant un critère discriminant, il s'agira donc de le mettre en œuvre.
Il est toutefois à souligner qu'à chaque rénovation/aménagement de voirie et/ou d'espace public, les normes accessibilité sont prises en compte.

Le territoire communal dispose d'un total de 1149 places de stationnement pour véhicules automobiles.
Des places de stationnement à destination des personnes à mobilité réduite sont présentes sur la commune et sont réparties comme suit :

Nombre de places PMR (Personne à mobilité réduite)	**Lieu** (ex : Mairie, poste, stade...ou bien néant)	**Adresse de chaque place** (n° de rue + nom de rue)
3	Marché couvert	Place des remparts
1	Porte d'Espagne	Place des remparts
1	devant le Restaurant LE CHAUDRON	Place des remparts
2	prés de l'escalier du Jardin public	Place Floquet
2	Mairie	Place Charles de Gaulle
1	Office du Tourisme	Place Charles de Gaulle
1	Maison de la Presse - Pharmacie	Place Charles de Gaulle
1	devant la Poste	Rue de la Poste
6	Salle de Sports (Jai-Alai)	Avenue du Jai Alai
1	Centre FLORENIA	Rue Sainte Eulalie
2	Centre du JARA	Rue du Jara
1	devant la GARE	Avenue du X1 novembre
1	devant la Médiathéque	Rue du Jara
3	les Fauvettes	parking des Fauvettes
1	devant la résidence BURDINBIDEA	Rue du Jara
3	devant les résidences du COL	Rue Hiriondo
2	devant la CAISSE D'EPARGNE	Chemin de Zalicarte
1	devant le CREDIT AGRICOLE	Avenue Renaud
1	devant la boulangerie LABEAK	Place Juan de Huarte
34		

Source : Mairie de Saint-Jean-Pied-de Port

En revanche, tous les WC publics ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.

A ce jour, la collectivité participe à l'emploi de personnes handicapées mais n'emploie pas ces personnes en son sein.
En effet, une commande annuelle est effectuée auprès d'ateliers protégés.

Aucun ESAT n'est implanté sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port. En revanche, un établissement de ce type est présent sur le territoire de la CAPB, à Luxe-Sumberraute, à cinq kilomètres de Saint-Palais. Il s'agit de l'ESAT Beila Bidea.
Il est géré par l'Association Basco-Béarnaise pour l'Education et la Formation Professionnelle des Adolescents et Adultes (ABEFPA Beila Bidia), qui est régie par la loi du 1er juillet 1901. Œuvrant depuis 1974 à la création et à la gestion d'établissements et services destinés à accompagner des personnes en situation de handicap mental, elle évolue pour adapter en permanence ses prestations aux besoins et attentes des bénéficiaires. Elle a pour mission de favoriser leur bien-être en vue d'une insertion socio-professionnelle.

Source : https://www.beilabidia.fr/

Les bénéficiaires sont orientés au sein de différentes structures gérées par l'association, sur notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) :

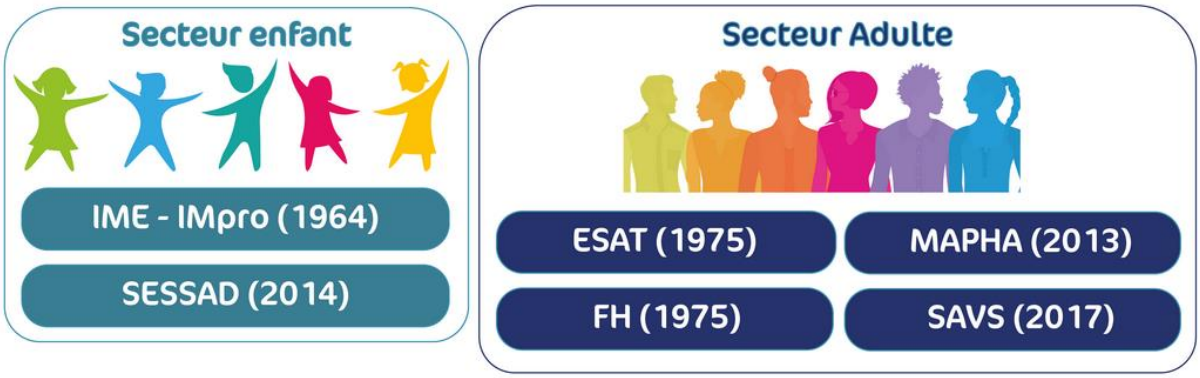

Source : https://www.beilabidia.fr/

Plusieurs produits et services sont proposés par l'ESAT :

- Activité bois : fabrication de palettes, caisses, plateaux…
- Activité sous-traitance : conditionnement, mise sous pli, étiquetage, montage ossatures canapés, nettoyage de boîtes, collage à chaud, montage et conditionnement de planchas, etc…
- Activité espaces-verts (entreprises, collectivités et particuliers) : entretien de parcs et jardins, tonte, nettoyage de parkings et voieries…

- Mise à disposition individuelle ou collective en entreprise **:** un coordinateur professionnel est chargé de l'organisation fonctionnelle et pratique des détachements de travailleurs d'ESAT en entreprise, dans le cadre d'un contrat de mise à disposition. Il assure un suivi régulier au sein de l'entreprise d'accueil dans le cadre de contrats de prestations.

3.3.3. Manifestations solidaires

Aucun chantier jeunes n'a été organisé sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port. Cette initiative consiste à rassembler des jeunes venant de tous horizons autour d'un projet utile à la collectivité, durant en moyenne 2 ou 3 semaines, en été.

Annuellement, « GARAZI EN ROSE » est organisé pendant l'opération « octobre rose ». Garazi en Rose est une course/marche féminine et solidaire, à Saint-Jean-Pied-de-Port, au profit de la lutte contre le cancer du sein. L'objectif est d'informer et de sensibiliser à l'importance du dépistage tout en soutenant les femmes atteintes de cette maladie.
En 2019, cette édition a remporté un très vif succès rassemblant plus de 1500 participantes ainsi qu'un public nombreux venu au bord des routes pour venir les encourager. A la faveur de cet événement, 18750 euros ont été reversés à la lutte contre le cancer.
En 2020, cette manifestation s'est déroulée de manière virtuelle.

Une fête des voisins est également organisée tous les ans. En 2019, s'est déroulée la 4ème édition. Les personnes se rendant quotidiennement sur la Commune pour y travailler sont conviées à se retrouver dans leurs quartiers sur les lieux suivants : la place de la Gare, le lotissement Kurutchamendy, la Porte Saint Jacques, la placette résidence Urgain, le pont d'Eyheraberry, la rue d'Espagne.
La Commune dépose des tables et des chaises sur chaque lieu, avec un repli possible au marché couvert.

Source : https://www.st-jean-pied-de-port.fr/

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port ne participe pas à la Semaine Bleue (semaine dédiée aux personnes âgées), à la Virade de l'Espoir…

La municipalité agit en faveur de la langue basque, par diverses manières :
-dans le bulletin municipal,
-dans la formation des agents,
-dans le cadre du contrat de progrès Euskara avec la CAPB,
-dans la signalétique,
-dans le soutien aux acteurs comme Irulegiko Irratia, AEK …
En 2020, la Mairie a participé à Euskaraldia, le temps de la langue basque, une dynamique sociale, qui encourage par la pratique, une plus grande utilisation de l'Euskara au quotidien. En s'inscrivant comme « Arigune » (lieu de pratique) la Mairie invite les « bellariprest » (les oreilles prêtes), « ahobiz i» (bouche active) et tous ceux qui le souhaitent à débuter les conversations en basque.
La Communauté Pays Basque accompagne les communes volontaires dans l'insertion de la langue basque par le biais de contrats de progrès. Le principe est d'intégrer l'euskara dans le fonctionnement de la mairie, sur la base d'une démarche de progrès, dans l'objectif de proposer une offre de service bilingue aux administrés. A ce jour, 13 communes sont engagées dans une démarche de contrat de progrès : Ahetze, Ayherre, Amendeuix, Tardets, Ascain, Saint-Étienne-de-Baïgorry, Saint-Jean-de-Luz, **Saint-Jean-Pied-de-Port**, Hasparren, Hendaye,

Saint-Pierre-d'Irube, Itxassou, Cambo-les-bains, Saint-Pée-sur-Nivelle, Ustaritz.

De même, Saint-Jean-Pied-de-Port adhère à l'association Euskal Moneta, afin de soutenir et de diffuser la monnaie locale, l'EUSKO.
L'association Euskal Moneta propose aux touristes de payer en Eusko, première monnaie locale d'Europe, durant leur séjour au Pays Basque. Son objectif est de soutenir l'économie locale et les circuits courts, donc de favoriser la transition écologique. Cette offre « Vacances en eusko » concerne également les habitants du Pays Basque, invités à redécouvrir leur Pays Basque par le biais de l'Eusko.
Pour participer au dispositif, il suffit d'ouvrir un compte en ligne sur le site Vacances en eusko et de charger ce compte avec la carte bancaire. Le compte Vacances en eusko coûte 2€, pour une durée maximale de deux mois. Aucun autre frais n'est appliqué. A la fin des vacances, il sera possible de fermer le compte en ligne, ou de commander avec le solde un panier paysan à recevoir chez soi au retour des vacances.
En plus de l'annuaire des professionnels (hébergement, loisirs, restaurants ...) mis à disposition, Euskal Moneta propose un guide de sept circuits 100% eusko, pour aller à la rencontre des brasseurs, artisans, paysans, commerçants, guides de montagne ou autre professionnels engagés au sein du réseau Eusko.
L'eusko est la monnaie locale complémentaire du Pays Basque, qui circule depuis le 31 janvier 2013 sous forme de billets sécurisés de 1, 2, 5, 10 et 20 eusko. 1 eusko = 1 euro.
Tout le monde peut adhérer pour 1€/mois, puis changer des euros en eusko et les utiliser auprès des plus de 1000 commerçants, paysans, artisans, PME, associations, services publics locaux membres du réseau Eusko.
Il est désormais possible de payer en eusko avec son smartphone en scannant la carte QR Code euskopay installée à la caisse de centaines de professionnels du réseau Eusko. L'application est disponible en téléchargement sur Google Play et Apple Store.

Points forts	-Dispositions en faveur des personnes défavorisées: - 29 logements locatifs sociaux sur la commune - Présence d'une association agissant auprès des migrants sur la commune : Etor Bide - PLH en cours par la CAPB - PDH adopté en 2015 pour 6 ans - participation à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion par l'intervention de l'association d'insertion Lagun (chantier d'insertion) pour l'entretien des espaces verts - mise à disposition d'un local pour les Restos du Cœur dans l'ancien atelier municipal(partagé avec la salle de danse) - création de jardins partagés - épicerie sociale à l'ancienne fromagerie - chèques cadeaux offerts par le CCAS pour les personnes en précarité (sans condition d'âge) -Dispositions en faveur des personnes handicapées: - Ad'AP déposé en 2016 - à chaque rénovation/aménagement de voirie, d'espace public: prise en compte de l'accessibilité - nombreuses places de parking destinées aux personnes handicapées - participation à l'emploi de personnes handicapées - ESAT sur le territoire de la CAPB, à Saint Palais -Manifestations solidaires: participation à « Octobre rose » avec course féminine (Garazi en rose) et à la « Fête des Voisins » -Actions de la municipalité en faveur de la langue basque -Adhésion à l'association Euskal Moneta, afin de soutenir et de diffuser la monnaie locale, l'EUSKO

Points faibles	-Pas d'emploi de personnes en difficulté d'insertion par la commune (contrat aidé, TIG…) -Pas de partenariat avec des organismes de solidarité comme Emmaüs, UNICEF… -Tous les WC publics ne sont pas accessibles aux personnes handicapées -Pas d'emploi de personne handicapée au sein de la collectivité -Pas de mise en place de chantier jeunes -Pas de participation à la Semaine Bleue (semaine dédiée aux personnes âgées), à la Virade de l'Espoir….
Orientations	
Critères discriminants	**-Absence de PAVE**

3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RÉSEAU ASSOCIATIF

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port compte de très nombreuses associations. Un premier forum des associations a été organisé en 2020.

Source : https://www.st-jean-pied-de-port.fr/

3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

Diverses associations proposent des activités culturelles et artistiques :

-**Argian** (Promotion de la photographie dans les cantons de Saint-Jean-Pied-de-Port et Saint-Etienne-de-Baïgorry) : Cette association de photo a 23 ans. Elle organise le concours du Biltzar de la Photo (annuel), anime le "Mois de la Photo" en septembre à Saint-Jean-Pied-de-Port et a créé le Fotoclub Argian… Association jumelée avec l'association Aftelae d'Estella. Multiples interventions auprès des organismes publics. Organisation des expositions photos à Garazi.

-**Association Mycologique « PAPUNAK »** (Connaissance des champignons) : Association créée le 30 septembre 2014. 4 objectifs :

1/ Respect de la nature et de l'environnement.

2/ Pédagogie pour l'initiation aux enfants.

3/ Scientifique : identification des champignons en spécifiant leur compatibilité ou leur toxicité.

4/ Gastronomiques : possibilités culinaires qu'offrent les champignons.

Organisation d'une journée mycologique annuelle le dernier week-end de septembre ou le premier week-end d'octobre.

-**Choeur d'hommes Gogotik** : Chœur d'Hommes Basques Gogotik chantant a capella ou avec musique. Chorale à faire connaître. Des chants basques traditionnels aux chants de leur composition personnelle, mais également des chants et des musiques festifs et variés venant des pays des continents du monde entier.

Gogotik qui veut dire "avec plaisir", "de bon cœur" ne recherche qu'une chose : se faire plaisir et faire plaisir aux personnes qui viennent les écouter.

Gogotik se déplace pour des concerts, des festivals, des animations et étudie toutes les demandes qui lui sont faites.

-**Garaziko Mutxikoak** (Apprentissage et pratique des différentes danses basques): Un rendez-vous hebdomadaire pour partager, échanger, danser mais aussi des sorties, des repas et des après-midi dansants. Pour tous les âges, tous les niveaux.

Le mercredi soir à partir de 20h30.

-**Garazikus** (Exploitation du cinéma Le Vauban) : Programmation de l'activité cinématographique du cinéma. Organisation de cinés-rencontres avec les réalisateurs, ciné-débats et ciné-concerts

-**Iparralai** (Ecole de musique) : Enseignement de la musique de la grande section de la maternelle jusqu'à la retraite.

Cours individuels. Cours collectifs de formation musicale et de pratique. Découverte de la musique et chant chorale pour les plus jeunes.

Préparation à l'option Musique du Bac.

-**Itzal Aktiboa** (Connaissance de l'art contemporain en zone rurale (artistes basques). Sensibilisation des enfants aux Arts Plastiques) : Organiser deux à trois expositions dans l'année (Rencontre de femmes artistes, l'Art au Féminin, Prix de la Jeune Création)

-**KOMedia** (Biographies familiales. Organisation d'ateliers mémoire gratuits autour des récits de vie et de jeux pour les + de 60 ans) : Recueil de la mémoire individuelle, collective et travail cognitif pour les seniors. Permanence à la salle de la cité administrative de Saint-Jean-Pied-de-Port tous les jeudis de 14h30 à 17h.

-**Les amis de Saint-Jacques** (Accueil et aide aux pèlerins au départ du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle) : Attribution de la "crédenciale". Documents sur le CAMINO. Réhabilitation de monuments en rapport avec le Chemin de Saint-Jacques.

Aide à l'hébergement des pèlerins

-**Saint-Jean-Pied-de-Port accueille** (Accueil des nouveaux habitants) : Favoriser les contacts des nouveaux arrivants entre eux et les habitants de la région, leur permettant ainsi de s'intégrer plus facilement dans leur nouveau cadre de vie.

Divers ateliers hebdomadaires : linguistique, poterie, peinture, lecture, couture, pergamano groupe de marche en montagne (3 niveaux). Autre : excursions régionales, visites culturelles, randonnées, conférences musicales et de peinture.

Période des activités : mi-septembre à fin juin.

-**Terres de Navarre** (Mise en valeur patrimoine historique et culturel de la Basse-Navarre) : Créée au début des années 1960, l'association a pour objet la mise en valeur du patrimoine historique et culturel de la Basse-Navarre.

L'association réalise des manifestations, des expositions, des travaux de vulgarisation ou de recherche. Elle contribue à l'accueil et, par la gestion d'un refuge, à l'hébergement des pèlerins des chemins de Saint-Jacques. Elle favorise les relations et échanges culturels entre la Basse-Navarre et la Haute-Navarre.

L'association organise des conférences et édite un bulletin annuel.

-**Nafar Gazte** : Organisation de camps pour les jeunes de Garazi Baigorri. Accueil des lycéens à l'aumônerie.

-**Comité Izpegi**
-**Ilunatze Elkartea**
-**Garaziko gaiteroak**
-**Nekez Ari**
-**Pozikanta**
-**AEK Garaziko Gau Eskola**
-**Garaztarrak**
-**Irulegiko Irratia**

3.4.2. Associations et activités sportives et de loisir

D'autres proposent des activités sportives :

-**Cyclo Club Garazi** (Cyclotourisme. Affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)) : Pratique du cyclotourisme autour de Saint-Jean-Pied-de-Port. Circuits organisés tous les dimanches au départ du Jaï Alaï.

-**Football Club Garazi** (Apprentissage du football. Compétitions à partir de 14 ans) : École de football dès l'âge de 6 ans. De 13 à 18 ans, compétitions jeunes. Équipes seniors masculin et féminin à partir de 19 ans.

-**Garaz'igeri** (Natation de compétition) : Participation au challenge Pays Basque. Participation aux compétitions nationales relatives à la natation estivale. Entraînement à la piscine de Garazi tous les jours sauf le week-end durant les mois de juillet août.

-**Goizeko Izarra** (Pelote basque (toutes spécialités)) : Association créée en 1921. Assure la promotion et l'éducation à la pelote basque (toutes spécialités). Affiliée à la Fédération Française de Pelote Basque. Rôle éducatif très important dans le canton de Saint-Jean-Pied-de-Port, entraînements pour toutes les spécialités dans les différentes canchas. Suivi dans tous les championnats de la Ligue du Pays Basque et de la FFPB.
Inscriptions au siège de la Goizeko, auprès des Co-Présidents et des Dirigeants Entraîneurs. Toutes les précisions sur le site internet de la Goizeko.
L'association compte 250 licenciés.

-**Leize Mendi** (Spéléologie. Canyoning) : La spéléologie est pratiquée surtout le week-end dans des cavités du Pays Basque et aussi quelquefois au Béarn. L'encadrement est fait par des initiateurs. Le canyoning est aussi encadré par des initiateurs et sa pratique se fait dans le département des Pyrénées Atlantiques.
L'association est affiliée à la Fédération Française de Spéléologie (FFS) qui organise la formation et délivre des diplômes fédéraux.
L'association est affiliée à la Fédération Française de Spéléologie (FFS) qui organise la formation et délivre des diplômes fédéraux.

-**Mounhoa Yoseikan-Budo Club** (Enseignement et pratique de l'art martial Yoseikan-Budo) : Cours pour les 5-13 ans le mardi de 18h15 à 19h45. Cours pour les ados et les adultes le vendredi de 20h00 à 22h00.

-**OKB Club de VTT** : Randonnées loisirs VTT – Compétitions

-**Tennis Club Garazi** (Ecole de tennis. Perfectionnement. Compétition) : Compétition par équipes jeunes et adultes. Animations. Tournoi Open.
3 courts en dur extérieurs. Eclairage. Club House.

-**Union sportive Nafarroa** (Pratique du rugby) : issue d'une fusion des clubs voisins (Baigorri et Garazi), l'US Nafarroa regroupe une nombreuse et belle jeunesse des deux cantons.

- une école de rugby florissante (environ 130 enfants de 6 à 14 ans)
- une équipe "cadette"
- une équipe juniors "Berlascain" (+ de 18 ans)
- une équipe junior "Balandrade" (- de 18 ans)
- 2 équipes seniors

-une trentaine d'éducateurs et entraîneurs, 60 dirigeants bénévoles, 2 secrétaires à mi-temps.
Horaires permanence :

- Mercredi et vendredi de 18h00 à 22h00 au siège de Garazi
- Lundi et vendredi de 18h00 à 21h00 au siège de Baigorri + le mardi de 14h00 à 16h00

-**Union Sportive Nafarroa Handball** (Pratique du Handball féminin à partir de l'âge de 7 ans) : Pour chaque équipe, entraînement de 1h30 par semaine et compétition le week-end. Les entraînements peuvent avoir lieu soit au mur à gauche de Baigorri et/ou au Jai Alai de Saint-Jean-Pied-de-Port en fonction des créneaux en fonction des créneaux disponibles.

-**Garazi en forme**

-**Gym Form**

-**Socio Segi Nafarroa.**

3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

Des associations proposent des activités sociales :

-**APEL École Sainte Marie et Collège Jean de Mayorga** : APEL Association des Parents d'Elèves

-**Amicale sapeur-pompier**

-**Etorbide**

-**Garazi en Rose**

-**Secours Catholique**

-**Bizi Barnekalde**

-**Resto du Cœur**

-**Téléthon**

-**Union Commerciale**

-**APE Gubiak**

-**Association des parents d'élèves Garaziko Ikastola**

-**Arradoy Xokoan.**

3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

Des associations proposent des activités de sauvegarde de la nature et du patrimoine.

-**AAPPMA APRN** (Pêche et protection des milieux aquatiques) : Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques des propriétaires riverains de la Nive

Pêche en rivières de première catégorie. École de pêche. Concours. Initiations. Gestion piscicole. Sauvegarde de la population. Préservation de l'environnement.

Permanence au siège social du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30. Animations sur le lac d'Harrieta à Saint-Jean-le-Vieux.

-**AAPPMA de la Nive** (Gestion bassin des Nives) : Association loi 1901, gestionnaire du domaine public et privé du bassin des Nives

L'AAPPMA de la Nive gère les baux de pêche du domaine public de la Nive et de certains baux sur le domaine privé.

-**Avenir Geroa** (Promotion du développement durable sur le territoire de Garazi Baigorri) : Projet citoyen d'énergie renouvelable. Sensibilisation des citoyens et des élus au développement durable. Diffusion d'expériences d'économie d'énergies dans l'habitat.

Organisation de la journée du développement durable. Guide consom'acteur à télécharger. Animation du défi des familles à énergie positive (FAEP) et dans les territoires à énergie positive (TEPOS).

-**Lumatxa** : Gestion des populations de chats errants sur le territoire

-**Ligue de Protection des Oiseaux**

-**Association Intercommunale de chasse.**

3.4.5. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

Symbole du dynamisme de la ville, les nombreuses associations animent le tissu social local. Chaque année, le conseil municipal de Saint-Jean-Pied-de-Port se réunit afin d'accorder des subventions aux associations et ainsi soutenir leurs différentes actions.

Pour se faire, une demande de subvention est à compléter par les associations et à retourner à la Mairie. Le conseil municipal valide ou non la demande.

Vingt locaux communaux sont également mis à disposition des associations, avec

certains d'entre eux dédiés à certaines associations (salle du Laurhibar pour les associations Garaztarrak et Iparalai, l'ancien presbytère pour l'association Saint-Jean accueille, la Maison Laborde pour les Amis de Saint-Jacques…).
De même, un local a été prêté gratuitement à l'association Lumatxa, à l'ancien accueil de l'aire de camping-car du Fronton, afin d'aménager un refuge pour chats afin de prodiguer des soins, des stérilisations et de permettre des adoptions.
Cette chatterie n'est destinée qu'aux animaux trouvés sur le territoire de la commune.

Du matériel peut être également prêté aux associations, comme le minibus et le Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) mobile. Les agents communaux peuvent aussi les aider dans la préparation de leur manifestation. Les photocopies sont gratuites si les associations en ont besoin, mais les demandes sont rares.

Points forts	-Tissu associatif très important: - organisation du 1er forum des associations en 2020 - mise à disposition de moyens matériels par la collectivité ; création en cours d'un refuge pour chats (local communal prêté à l'association Lumatxa)
Points faibles	
Orientations	

3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

Les nouvelles populations arrivant sur le territoire communal s'installent majoritairement en résidence principale.

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	901	100,0	1 018	100,0	1 079	100,0
Résidences principales	693	76,9	708	69,5	769	**71,3**
Résidences secondaires et logements occasionnels	142	15,8	225	22,1	182	16,9
Logements vacants	65	7,3	85	8,3	128	11,8

Source : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

3.5.2. Accueil des populations

A ce jour, les nouvelles populations ne sont pas accueillies lors d'une manifestation ou d'une journée spécialement dédiée.
Ils le sont lors des vœux aux corps constitués, aux associations et aux chefs d'établissement et lors de leur venue en Mairie.

Aucun document de présentation de la commune, comme un livret d'accueil, n'existe et ne peut donc être remis aux nouveaux arrivants.

L'accession à la propriété est le mode principal d'occupation mais les logements locatifs représentent tout de même plus de 40% du parc.
L'offre locative semble suffisante sur la commune.

Des logements vacants sont toutefois comptabilisés.
Il existe différents types de vacance : liée à la rotation des occupants, à la vétusté du logement ou à la succession (procédures, indivisions conflictuelles).
On peut principalement distinguer deux types de vacance :

-La vacance conjoncturelle ou de rotation, qui correspond à une vacance de courte durée, nécessaire au fonctionnement du marché immobilier (déménagements, réalisation de travaux…)

-La vacance structurelle (vacance de plus d'un an), qui traduit davantage l'intensité de la tension du marché et la présence de bâtis dégradés

L'existence d'un parc de logements vacants est indispensable pour assurer la fluidité du marché et permettre aux habitants d'une commune de changer d'habitation en fonction de leurs besoins. Un taux de vacance équivalent à environ 5 ou 6% du parc de logements permet d'assurer une bonne rotation de la population dans le parc de logements
Cette vacance sur la commune étant au-delà du seuil « acceptable », elle peut traduire la présence de logements vétustes et insalubres, à réhabiliter. Cette caractéristique pourrait s'expliquer par un parc composé en grande partie par des résidences principales ayant été construites avant 1945 (44.6% des logements).
Les logements vacants recensés sur Saint-Jean-Pied-de-Port sont principalement des appartements. Selon les données de la DGFiP, 43.5% de ces logements sont dans un état jugé « bon » et/ou « assez bon », 23.9% dans un état « passable » et 21.7% dans un état « médiocre » ou « mauvais ».
Il serait donc intéressant de sensibiliser les propriétaires de ces logements vacants à les mettre en location.

Deux logements communaux sont en cours de réhabilitation au niveau de la Villa Lucia (anciennement appelé Villa Herrera).

Points forts	-Nouvelles populations arrivant majoritairement en résidences principales -Accueil des populations: - lors des vœux aux corps constitués, aux associations et aux chefs d'établissement - lors de leur venue en Mairie - deux logements communaux en cours de réhabilitation
Points faibles	-Pas de journée ou de manifestation pour l'accueil des nouveaux arrivants -Pas de livret d'accueil de présentation de la collectivité et donc pas de remise de ce dernier aux nouvelles populations -Plus de 10% de logements vacants
Orientations	-Sensibiliser/inciter les propriétaires à mettre en location leurs biens

3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

La commune de Saint-Jean-Pied-de Port accueille de très nombreux services publics sur son territoire :

-la Mairie : ouverte de 8h30 à12h et de 14h à 17h30, du lundi au vendredi

-La Poste

-La Gendarmerie Nationale

-nouveau centre d'incendie et de secours à vocation transfrontalière : il a pour vocation d'harmoniser les techniques d'intervention et d'améliorer la coopération des sapeurs-pompiers franco-espagnols.

Cette réalisation s'est faite dans le cadre du projet ALERT (Anticiper et Lutter dans un Espace commun contre les Risques Transfrontaliers) porté par le SDIS64, les gouvernements de Navarre et d'Aragon et la Députation forale du Guipuzcoa.
ALERT répond sur le secteur des Pyrénées atlantiques au besoin de l'ensemble des sapeurs-pompiers de la zone pyrénéenne d'optimiser la sécurité et la qualité des secours par une

complémentarité et une mutualisation des moyens. Face aux enjeux du réchauffement climatique, ce Centre de secours par son positionnement (St Jean Pied de Port ; départ d'une étape transfrontalière du chemin de St Jacques…) et sa vocation va permettre d'accroitre le développement du volontariat, la formation et la collaboration des pompiers de ce territoire pour une réponse opérationnelle optimale face à des risques naturels dont l'ampleur et la répétitivité nécessiteront plus que jamais une solidarité et une mutualisation transfrontalière des moyens pour y faire face.
Le centre abrite le Poste de Commandement Mobile transfrontalier, outil de commandement indispensable pour la coordination de moyens binationaux ainsi que l'ULS (Unité Légère de Sauvetage) adapté aux secours du chemin de St Jacques de Compostelle. Ces deux moyens ont également été acquis dans le cadre du projet ALERT.
En charge de 26 communes, la caserne se compose de 35 sapeurs-pompiers volontaires. Le bâtiment abrite également un centre de ressources commun, destiné à former les sapeurs-pompiers franco-espagnols grâce à une salle équipée en matériel de traduction et à un site de manœuvres partagées.

-le Trésor Public

-la médiathèque intercommunale : Depuis le 1er janvier 2010, la bibliothèque de Saint-Jean-Pied-de-Port est gérée par la Communauté de Communes de Garazi-Baigorri. Livres, romans, bandes dessinées, revues, documentaires, CD, sont à la disposition de tous. Elle est ouverte :

Lundi : 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
Mardi : fermé (10h-12h horaires dédiés aux scolaires et centres de loisirs)
Mercredi : 14h00 à 18h30
Jeudi : fermé (10h-12h horaires dédiés aux scolaires et centres de loisirs)
Vendredi : 10h à 12h et de 14h-18h30
Samedi de 14h00 à 18h30
Fermé le dimanche

-le CIAS à la Cité Administrative

-ERDF/GRDF

-une gare SNCF

-un abattoir intercommunal (ayant le label bio et produisant du porc basque IGP) : Créé en 1967, l'abattoir de Saint-Jean-Pied-de-Port est géré par un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) depuis le 1er janvier 1995.
Les 44 communes des cantons de Garazi, Baigorri et Iholdy se sont entendus afin que cet établissement perdure et continue d'offrir un service de qualité tant aux professionnels, bergers, agriculteurs qu'aux particuliers.

Idéalement situé au cœur d'une grande zone d'élevage, plus de 50 professionnels et 1000 particuliers ont choisi cette structure pour l'abattage des animaux ou la découpe de la viande. Seul établissement travaillant le porc basque, il contribue à la réussite et à la renommée de cette filière locale. Il est le seul abattoir multi-espèces en France labellisé par le Japon et le Canada.

Source : https://www.st-jean-pied-de-port.fr/

-un Bureau d'Accueil Touristique communautaire.

De très nombreuses permanences de services publics ont lieu au sein de la Cité Administrative et de la Mairie :

ORGANISMES	JOURS	HORAIRES		BUREAU
		MATIN	APRES-MIDI	
C.A.R.S.A.T. Aquitaine	2ème jeudi **sur RDV**	9h00-12h00	13h00-16h00	salle rdc mairie
C.A.R.S.A.T Aquitaine (service social)	1er jeudi **sur RDV**	9h30-12h00	13h30 - 16h30	salle rdc mairie
MISSION AVENIR JEUNES	Mardi Jeudi **sur RDV**	09h00-12h30	sur RDV	Ss Sol Cité (Bureau)
MGEN	1er ou 2ème Mardi **sur RDV**	10h00-12h00	13h00-16h00	salle rdc mairie
JOB EXPRESS	1er, 3ème et 4ème jeudi	09h00-12h00		salle rdc mairie
CONCILIATEUR DE JUSTICE	1er Vendredi	10h00-12h00		salle rdc mairie
AVOCAT	3ème Vendredi **sur RDV**		14h00-16h00	salle rdc mairie
POLE EMPLOI	mardi **sur RDV**			salle rdc mairie
TRIBUNAL SPIP	3ème mercredi	09h00-12h00		cité adm.
DEPHIE CAP EMPLOI	4ème jeudi	09h00-12h00	14h00-17h00	salle rdc mairie
BAYONNE MEDIATION	1er Lundi	09h00-12h00		sous sol cité
GENEALOGIE HISTOIRE DES FAMILLES	1er mardi		14h00 - 17h30	salle rdc mairie
M.S.A. accueil social téléphonique	tous les matins	09h00-12h00		
M.S.A (assistante sociale)	mercredi **sur RDV**	09h00-12h00	14h00-17h00	salle rdc mairie
M.S.A (Conseillère en protection sociale)	mercredi **sur RDV**	09h00-12h00	14h00 - 17h00	salle rdc mairie

Source : Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port

Au sein de la collectivité, beaucoup de travaux sont réalisés en régie par les agents municipaux : enrobés, toitures, création local poubelles, marquage au sol et pose de panneaux, sécurisation de chemin, création de cheminement Piéton, Création passages piétons…

Un projet de création d'un Pôle social porté par la CAPB (rue des Bergers, à l'ancienne fromagerie) est à l'étude. Actuellement, ce lieu accueille l'épicerie sociale.
Le CIAS, les permanences et des logements d'urgence devraient complétés cette offre sociale (réception prévue en 2023).

Un Pôle culturel est aussi à l'étude, et serait porté par la CAPB. Il se situerait à proximité du centre de secours.

En été, la collectivité accueille les enfants de gendarmes venant en renfort sur la commune.

La défense incendie est majoritairement assurée par des poteaux qui ont été rénovés.

Réseau d'eau potable et défense incendie

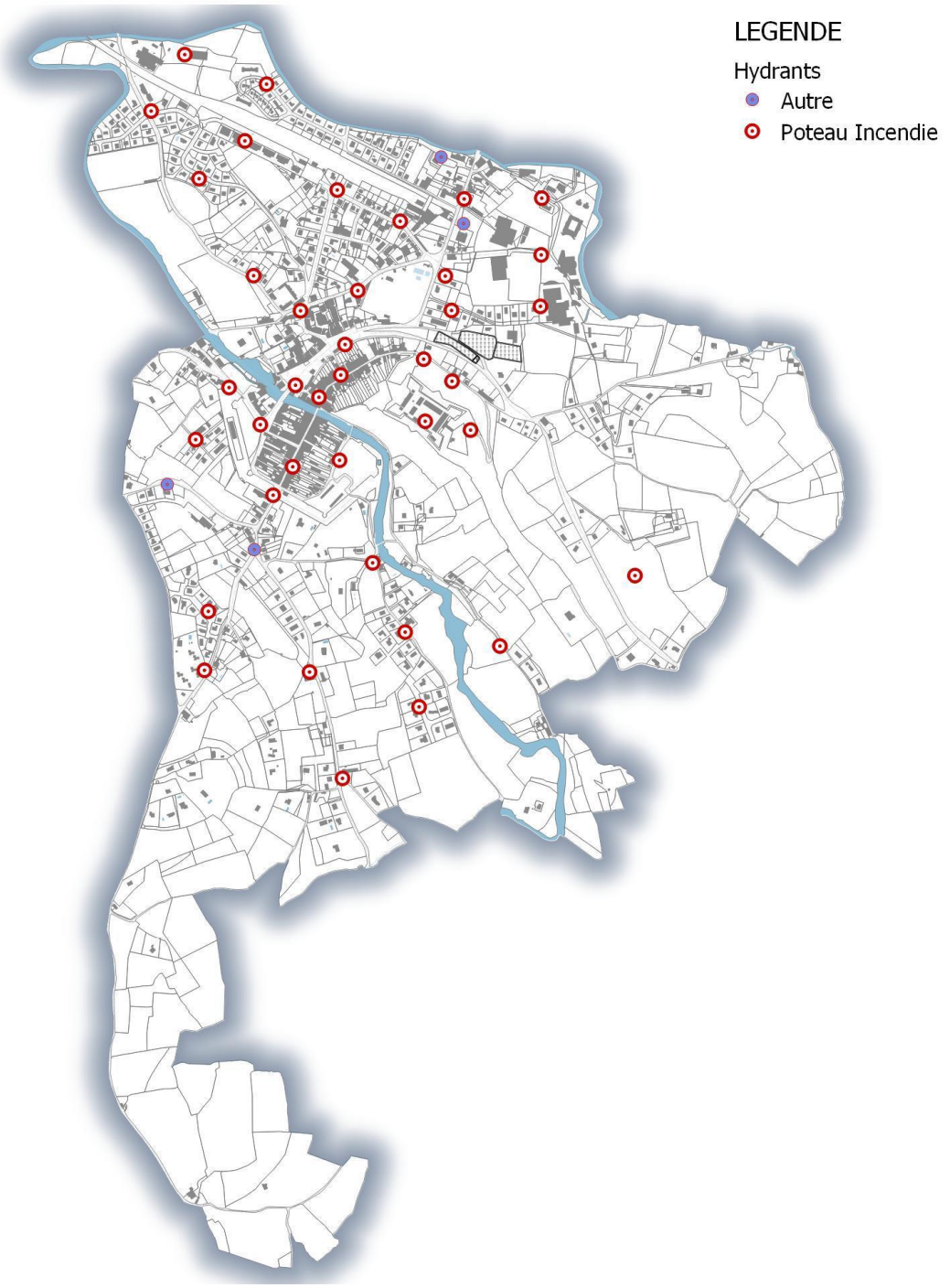

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 01012019 - Données SDIS 64 (2018)
Réalisation : APGL - Service Intercommunal Territoires et Urbanisme

Points forts	-Très nombreux services publics sur le territoire communal: Mairie, La Poste, Gendarmerie Nationale, nouveau centre de secours et de formation des pompiers, Trésor Public, médiathèque

	intercommunale, CIAS, ERDF/GRDF, gare SNCF, abattoir intercommunal - très nombreux travaux effectués en régie par les agents municipaux - nombreuses permanences de services publics à la Cité Administrative et à la Mairie - pendant l'été, accueil des enfants des gendarmes venant en renfort sur la commune -Défense incendie assurée par des poteaux incendie rénovés
Points faibles	
Orientations	-Projet de création d'un Pôle social porté par la CAPB (rue des Bergers, à l'ancienne fromagerie) -Projet de création d'un Pôle culturel porté par la CAPB à proximité du centre de secours
Critères discriminants	**-Néant**

FINALITE 4 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

4.1.1. Politique d'information interne à la commune

Les informations circulent bien entre le Maire, les secrétaires, les agents techniques, le conseil municipal et la CAPB. Il est à noter que le Maire de Saint-Jean-Pied-de-Port siège au conseil permanent de CAPB et au niveau du Pôle Territorial.

Les informations légales sont affichées en Mairie, sous le porche et les procès-verbaux sont mis en ligne sur le site internet de la commune.
En revanche, aucun panneau d'affichage municipal n'existe en dehors de la Mairie, obligeant les habitants à venir sur place.

Un panneau lumineux est en place en face de la Mairie depuis 2011, sur la Place Charles de Gaulles, afin de diffuser des messages d'informations des services municipaux *(voir photo 4.1.1 page 300)*.
Ce panneau permet également aux associations de Saint-Jean-Pied-de-Port d'informer le public des manifestations qu'elles organisent.
Il est la propriété de la ville qui par l'intermédiaire du service administratif de la mairie enregistre les messages et gère l'affichage.
Faire passer une information sur le panneau lumineux est gratuit.
Les messages doivent concerner des informations d'intérêt général et relatives à Saint-Jean-Pied-de-Port s'adressant à un nombre suffisamment large de personnes.
Aucune information présentant un caractère commercial, politique ou confessionnel n'est admise.
Les objectifs de ce support de communication sont:

-diffuser des informations d'intérêt général liées à la vie de la commune,
-éviter les affichages sauvages qui nuisent à l'environnement de la Ville,
-alléger les tâches de promotion et d'information des associations.

Chaque demandeur souhaitant proposer un message doit remplir le formulaire disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site de la commune et l'adresser en Mairie. Le règlement y est également disponible.

Les informations d'ordre plus général sont mises à la disposition de tous à la Mairie et sur le site internet de la commune.

4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives

Afin de faire participer les citoyens, des réunions publiques sont organisées : pour l'extinction de l'éclairage public, le plan de circulation, dans le cadre du PLUi…

Des consultations publiques ont également été mise en œuvre, notamment pour le devenir de l'ancien site de la piscine, qui pourrait se transformer en espace végétalisé intergénérationnel.

Un Conseil Municipal des Jeunes est en cours de création, pour les 9-17 ans. L'appel à candidature a été réalisé.
« Il s'agit de construire une instance de participation par, pour et avec les jeunes.

Les objectifs : prendre en compte la parole des jeunes, leurs idées, établir un dialogue entre le Conseil Municipal des jeunes et les élus-es, donner le goût de l'engagement, intéresser les jeunes à la vie publique.
Cette implication dans la vie locale leur permettra de s'investir de manière concrète, de découvrir la ville et ses services, et également d'acquérir une expérience enrichissante et valorisante
Les jeunes saint-jeannais nommés par Monsieur le Maire siègeront au Conseil Municipal des jeunes pour 2 ans.
Les réunions auront lieu une fois par semestre, le mercredi ».

Afin d'intégrer davantage de jeunes dans la vie de la commune, il serait intéressant de réfléchir à leur participation à la démarche Agenda 2030 par le biais du comité de pilotage.

Une gazette mensuelle est publiée sur le site internet de la commune et est disponible à la Mairie. Ce document est distribué chez les commerçants et dans les boîtes aux lettres des personnes dites « vulnérables ».

SAINT-JEAN PIED-DE-PORT DONIBANE GARAZI
Temps forts au Pays Basque

LA GAZETTE DE SAINT JEAN PIED DE PORT !

Le dernier bulletin municipal date de 2018.
Ainsi, la collectivité projette de recréer un bulletin municipal qui pourrait être distribué dans toutes les boîtes aux lettres, dans les administrations, chez les commerçants et mis en ligne sur le site internet de la commune.

Un Appel à Projets Citoyens a été lancé par la municipalité, en lien avec l'Agenda 2030. Cette initiative a été relayée auprès des associations pour permettre une diffusion à leurs membres. Elle a également été publiée sur le site internet de la commune et par le biais de Facebook et de la presse.

Source : https://www.st-jean-pied-de-port.fr/

« La municipalité financera des projets proposés par les habitants afin d'améliorer leur cadre de vie et de favoriser leur participation dans la vie de la ville. Les projets devront se dérouler

sur le territoire de la commune et bénéficier à toute ou partie de la population Saint Jeannaise ».
En effet, la municipalité a décidé d'inclure dans son budget communal des crédits pour cet Appel à Projets Citoyens.

4.1.3. Politique d'information externe de la commune

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port possède un site internet communal, mis à jour la Mairie :

Un lien vers le site internet de la CAPB existe:

A l'inverse, un lien vers Saint-Jean-Pied-de-Port existe depuis le site internet de la CAPB :

Source : https://www.communaute-paysbasque.fr/

La collectivité possède également des pages sur divers réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram. Ces dernières sont mises à jour par une élue.

Facebook

Twitter

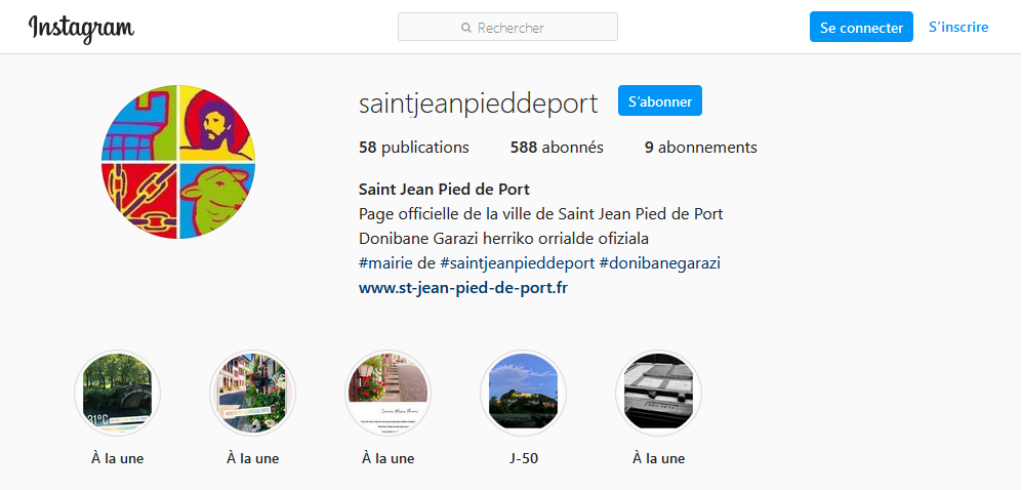

Instagram

La commune communique aussi par le biais :

-de la radio : France Bleue et Irulegiko Irratia. De plus, une fois par semaine, une ancienne conseillère intervient en basque sur la radio Irulegiko Irratia pour faire part des informations municipales ;

Source : https://ecouterradioenligne.com/

-de la Presse locale : Sud-Ouest avec un correspondant sur la commune et Média Basque

-de magazines.

Pour rappel, un panneau lumineux permet aux associations de Saint-Jean-Pied-de-Port d'informer le public de leurs manifestations (gestion de l'affichage par la Mairie).

A ce jour, les informations ne sont pas diffusées par mail aux habitants. De même, ces derniers n'ont pas la possibilité de s'inscrire à la newsletter sur le site internet de la commune. Aucun blog n'est en place.

Points forts	-Politique d'information interne à la commune: - bonne circulation des informations entre le Maire, les secrétaires, les agents techniques, le conseil municipal, la CAPB - affichage des informations légales en Mairie, sous le porche et mise en ligne des procès-verbaux sur le site internet de la commune - panneau lumineux en face de la Mairie pour messages d'informations des services municipaux - mise à disposition d'informations d'ordre plus général à la Mairie et sur le site internet de la commune -Participation de tous aux décisions collectives: - organisation de réunions publiques - mise en œuvre de consultations publiques - création en cours d'un Conseil Municipal des Jeunes pour les 9-17 ans - gazette mensuelle publiée sur le site Internet et disponible à la Mairie; document distribué chez les commerçants et dans les boîtes aux lettres des personnes dites « vulnérables » - lancement d'un appel à Projet Citoyen en lien avec l'Agenda 2030 -Politique d'information externe de la commune: - site internet communal avec lien vers le site de la CAPB; mise à jour par la Mairie - pages sur réseaux sociaux: Facebook, Twitter, Instagram (mise à jour par une élue) - utilisation de la radio (France Bleue et Irulegiko Irratia); une fois par semaine, intervention en basque pour faire part des informations municipales, par une ancienne conseillère sur Irulegiko Irratia - communication par la presse locale (Sud-Ouest avec correspondant sur la commune, Média Basque) et par des

	magazines - panneau lumineux permettant aux associations de Saint-Jean-Pied-de-Port d'informer le public de leurs manifestations (gestion de l'affichage par la Mairie)
Points faibles	-Politique d'information interne à la commune: - absence de panneau d'information municipale en dehors de la Mairie (obligation pour les habitants de venir en Mairie) -Politique d'information externe de la commune: - pas de mailing des informations aux habitants, pas de newsletter, de blog...
Orientations	-Projet de création d'un bulletin municipal annuel distribué dans toutes les boites aux lettres, dans les administrations, chez les commerçants et mis en ligne sur le site internet de la commune -Réfléchir à l'intégration de jeunes (hormis ceux du CMJ) dans la démarche Agenda 2030 par le biais du comité de pilotage
Critères discriminants	**-Néant**

4.2. GESTION DE L'ESPACE

4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port a été retenue au programme « Petites Villes de Demain », en fin d'année 2020.

Petites villes de demain

Le programme a été lancé le 1er octobre 2020 par Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département, le programme bénéficie de la forte mobilisation de plusieurs ministères, de partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe), et de l'appui d'un large collectif comprenant notamment l'Association des Petites Villes de France (APVF). Il s'inscrit dans l'Agenda rural.

Ainsi, la commune va bénéficier jusqu'en 2026 d'un accompagnement de l'Etat et de ses partenaires, pour permettre de définir et de mette en œuvre un projet de territoire visant la reconquête des centres-villes et l'engagement durable de la transition écologique.
Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

Source : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/

Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration. Auparavant, elle était donc soumise au Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.), ce qui ne répond pas toujours aux spécificités, besoins et enjeux du territoire communal.

Une délibération prescrivant l'élaboration d'un P.L.U. sur la commune a été prise le 9 janvier 2002. Une délibération venant préciser les modalités de la concertation a été prise le 13 décembre 2010.
Depuis le 1er janvier 2017, la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » est exercée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.
Un projet de PLU Infracommunautaire sur 44 communes (3 cantons) incluant Saint Jean Pied de Port est à l'étude : PLUI Sud Basse Navarre.

Des Espaces Boisés Classés (EBC) ont été définis (ils étaient déjà existant avant le PLU) et le droit de préemption urbain a été instauré.

Selon le dossier départemental des risques majeurs mis à jour en 2018 par l'Etat, la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port est concernée par plusieurs risques majeurs :

- Inondations par crue torrentielle,
- Sismique,
- Mouvements de terrain,
- Feux dirigés.

Parmi les risques naturels :

-La commune est concernée par des risques inondations, par débordements des cours d'eau et par remontée de la nappe phréatique :

*un PPRI a été approuvé le 25 septembre 2019. Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.
Sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port, le PPRI identifie des aléas autour des cours d'eau

de la Nive de Béhérobie et du Laurhibar. Des zones rouges inconstructibles sont délimitées ainsi que des zones vertes dans lesquelles les constructions sont autorisées et soumises à condition. Le PPRI est une servitude d'utilité publique qui est annexée au PLU.

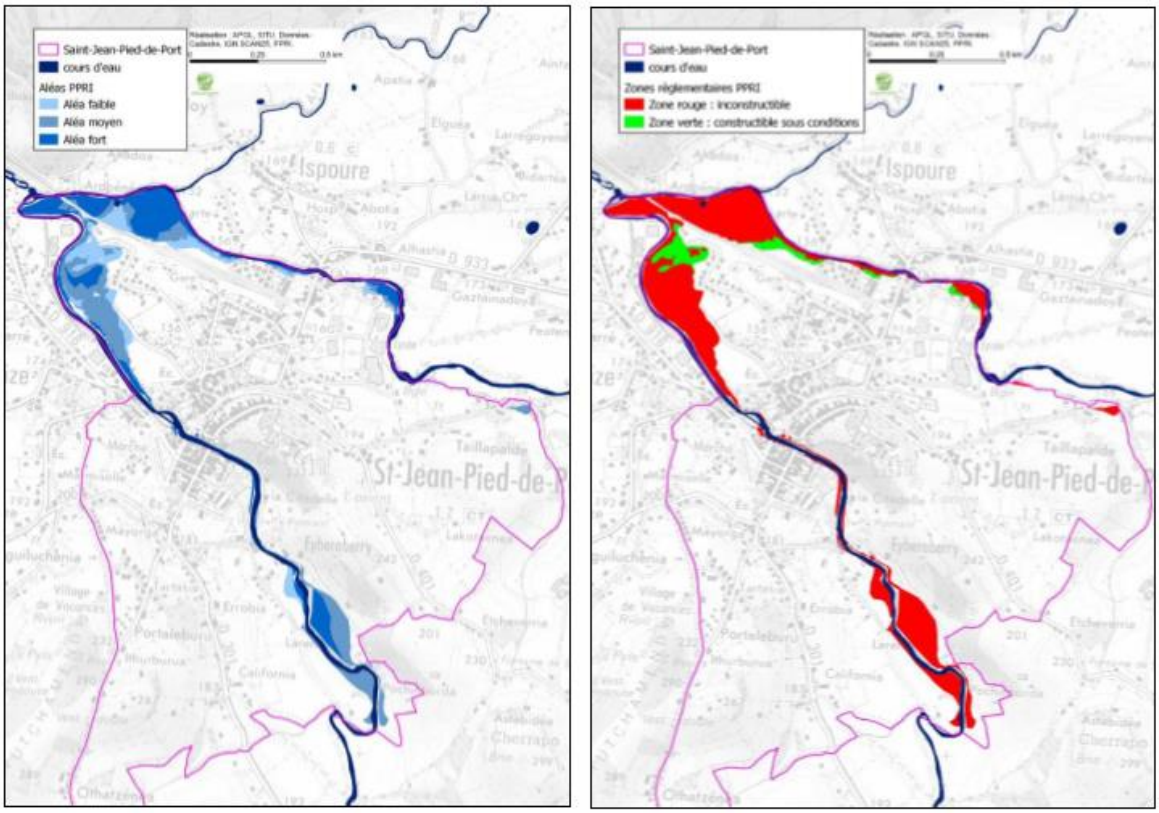

Source : APGL

*lors d'événements pluvieux exceptionnels, le niveau de la nappe peut atteindre la surface du sol. La zone non saturée est alors totalement envahie par l'eau, lors de la montée du niveau de la nappe, c'est : l'inondation par remontée de nappe. La commune est concernée par une sensibilité notable au niveau de la vallée de la Nive de Béhérobie et du Laurhibar ainsi qu'à la confluence des trois cours d'eau. Ce sont des zones fortement urbanisées. Les enjeux, en termes d'inondabilité, sont donc importants sur l'ensemble de ces secteurs.

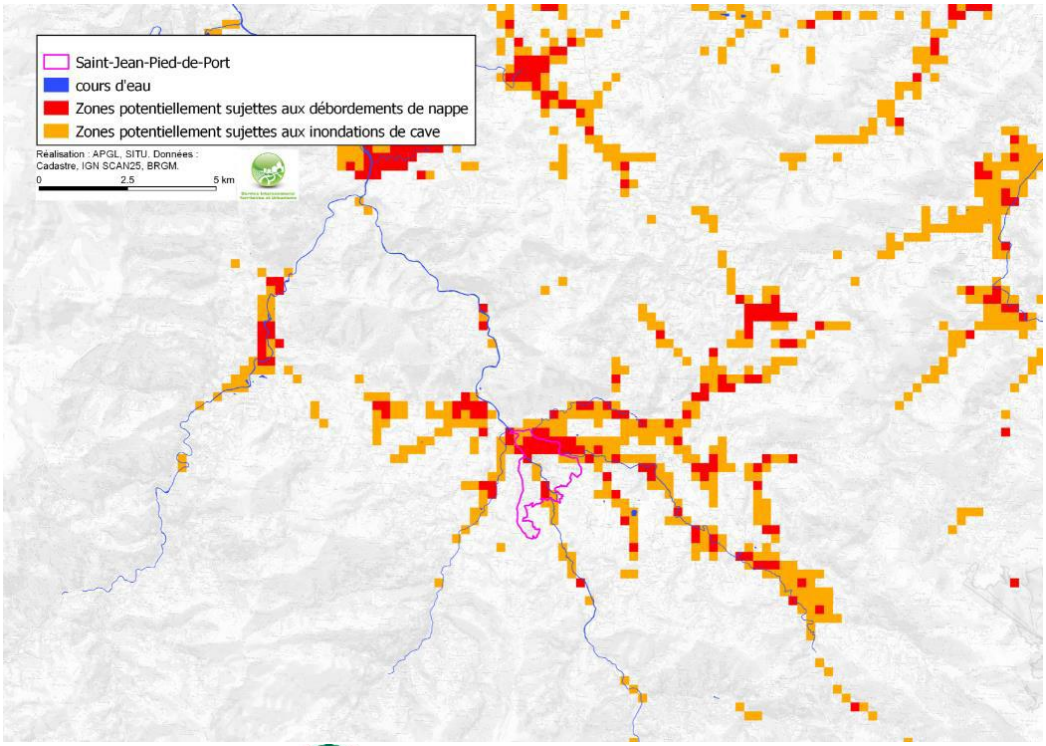

Source : APGL

-La commune est concernée par des phénomènes de glissement de terrain au niveau du lieu-dit Eyheraberry. En dehors du territoire communal, en limite Nord ainsi qu'au Sud-ouest, des phénomènes d'éboulement ont été recensés.
Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

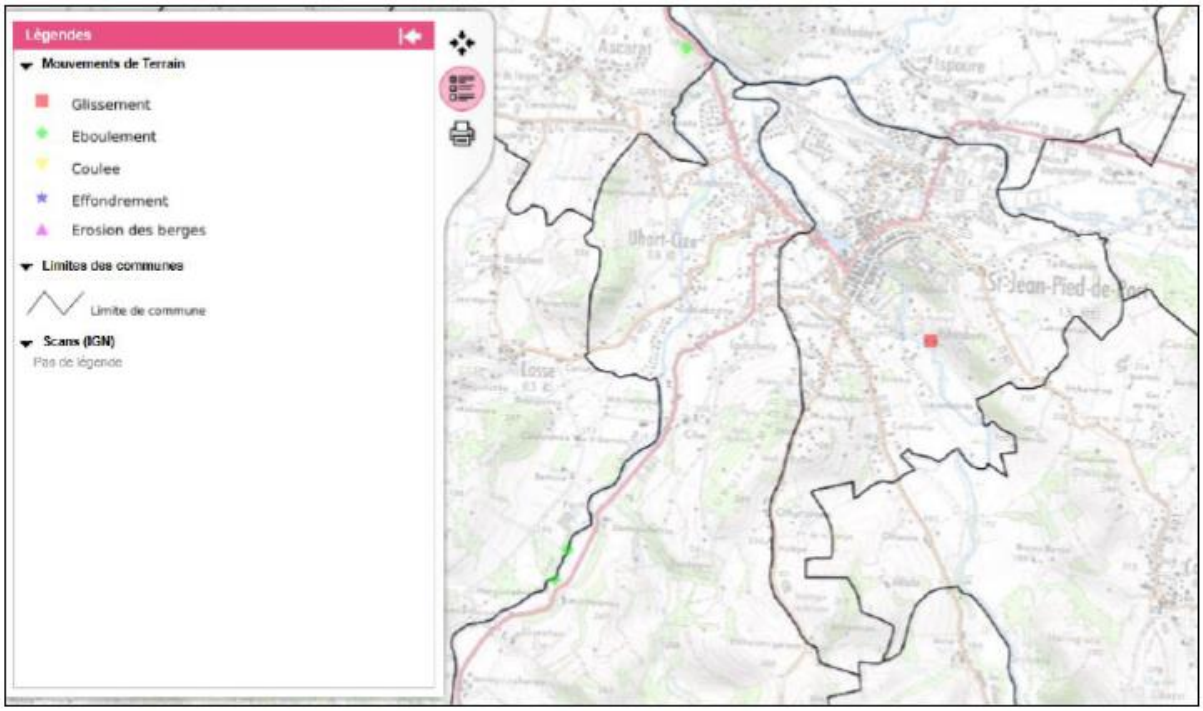

Source : APGL

-La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port est classée en zone de sismicité moyenne (4).
-Sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port, des aléas faibles à moyens concernant les sols argileux.
-La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port est identifiée au Dossier Départemental des Risques Majeurs (2018) comme étant soumise au risque de feu de forêt. Le département des Pyrénées-Atlantiques est peu concerné par ce genre de risque en période estivale du fait de son climat plutôt arrosé et de ses peuplements forestiers en général peu inflammables.
L'hiver par contre, le feu constitue un risque non négligeable notamment sur les communes de montagne, du Pays Basque à la Vallée d'Ossau, qui sont les plus exposées à ce risque avec les pratiques d'écobuages. De nombreuses mesures contre les incendies ont été mises en œuvre par la Région et le Département et sont listées par le Plan de Protection des Forêts contre l'Incendie d'Aquitaine (PPFCI) de 2008.
Les pratiques d'écobuage sont soumises au respect de la réglementation départementale fixée par décret du 22 octobre 2012. Bien que située dans le piémont de la montagne basque, proche d'espaces agro-pastoraux, aucun écobuage n'est pratiqué sur la commune.

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port est également concernée par des risques d'origine humaine, notamment les **risques industriels et technologiques**. Il existe à ce jour une seule installation classée au titre de la loi ICPE sur le territoire, sous le régime de l'autorisation. Il s'agit de l'abattoir de Saint-Jean-Pied-de-Port. Cet abattoir a fait l'objet d'une extension et d'une modernisation en 2011 et a réalisé également des investissements pour améliorer ses prétraitements et la régulation de ses effluents. La dernière inspection date du 17/12/2019.
Aucune installation classée SEVESO n'est présente sur la commune.

Saint-Jean-Pied-de-Port ne se situe pas dans une zone radon.

Compte-tenu de la présence d'un PPRi sur le territoire, un PCS et un DICRIM ont été

élaborés par la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port.

L'objectif du PCS est de permettre à la commune de faire face aux différentes situations auxquelles elle peut être confrontée.
Le PCS se veut être un document stratégique et tactique permettant la gestion d'une crise en trois temps :

-les actions de prévention,
-la gestion de l'événement,
-le retour à la vie normale.

Le PCS est évolutif en fonction notamment des retours d'expériences, de la connaissance et de l'évolution des risques (études, révision d'un PPR, évolution réglementaire, etc.).
Pour la commune, le PCS est utilisé pour les risques suivants :

-Phénomènes climatiques extrêmes : inondation, tempête, canicule, froid et neige, …
-Perturbation de la vie collective : interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, …
-Phénomènes sanitaires : maladies épidémiques, pandémiques, épizooties, …
-Phénomènes naturels : tremblement de terre, éboulement de terrain, …
-Accidents de toutes autres natures : incendie, transport, nucléaire, …

Le PCS a été validé le 25 juin 2019.

Le D.I.C.R.I.M. présente les risques susceptibles d'impacter le territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune. Il a été validé en 2019.

Suite aux nouvelles élections de 2020, le PCS devra être mis à jour.

Il est à noter la politique communale permettant aux personnes impactées par les inondations de bénéficier des fonds « Barnier ».
Le fonds Barnier intervient pour l'indemnisation des catastrophes naturelles qui n'est pas prise en charge par les compagnies d'assurance habitation ainsi que le financement de la prévention des risques naturels en France sur deux niveaux :

-Le fonds finance une partie de l'action de l'État ;
-Il subventionne les actions de prévention des risques naturels des particuliers et des collectivités.

Aucune construction irrégulière n'est recensée sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Des emplacements réservés, des Opérations d'Aménagement Programmé (OAP) sont envisagés dans le PLU.

L'ensemble du territoire communal est soumis à l'application du permis de démolir.

La collectivité, par la CAPB, adhère à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Pays Basque. Créé en décembre 2005 par arrêté préfectoral conformément aux articles L. 324-1 et L. 324-2 du Code de l'Urbanisme, il est opérationnel à partir de juin 2006.

Cette structure autonome a pour mission d'apporter à ses adhérents une aide juridique, technique et financière pour toute problématique foncière liée à l'aménagement de leur

territoire. Couvrant l'intégralité du Pays Basque depuis 2012, l'EPFL est donc un outil au service des collectivités et de leurs politiques publiques.
Soucieux d'anticiper les mutations foncières auxquelles le Pays Basque est confronté, l'EPFL accompagne l'ensemble des collectivités qui le souhaitent dans la définition et la mise en œuvre de leurs stratégies foncières. L'EPFL Pays Basque n'est ni un prestataire de services, ni une banque et ses missions couvrent les champs du conseil opérationnel, de la négociation foncière, de l'acquisition et du portage de biens bâtis et non bâtis et enfin de la gestion dynamique des biens portés pour le compte des collectivités locales.
L'EPFL Pays Basque est déjà intervenu sur Saint-Jean-Pied-de-Port :

-Réalisation d'équipements publics rendue nécessaire par l'accroissement de la population ces dernières années, et le besoin pour la collectivité de se constituer des réserves foncières compte tenu de la faible superficie de son territoire.

Nature du bien : Terrain non bati
Thème PPI : Équipements publics d'infrastructure
Surface : 17712 m²
Date d'acquisition : 13 mai 2015
Prix d'acquisition (valeur vénale) : 400000 €
Durée et modalité du portage définies : 8 ans par annuités constantes

Source : https://www.epfl-pb.fr/

-Secteur Taillapalde : La commune avait pour projet de constituer un stock foncier public de long terme et à terme, de procéder à la requalification des biens bâtis pour permettre la réalisation de logements maîtrisés.

Nature du bien : Bien bâti
Thème PPI : Habitat et mixité sociale
Surface : 39 465 m²
Date d'acquisition : 16 juin 2016
Prix d'acquisition (valeur vénale) : 220 000.00 €
Durée et modalité du portage définies : 6 ans par annuités constantes

Source : https://www.epfl-pb.fr/

4.2.2. Bâti

Aucun diagnostic amiante n'a été mis en œuvre pour les bâtiments publics construits avant 1997.

De même, au sein des logements communaux, il s'agira d'effectuer le Diagnostic Amiante des Parties Privatives (DAPP) pour ceux construits avant 1997 et le diagnostic plomb (CREP) pour ceux construits avant 1949.

Compte tenu que la commune est en zone sismique de niveau 4 et qu'elle est soumise à un PPR, un Etat des Risques et des Pollutions sera à rédiger et à donner aux locataires des logements communaux.

Aucun bâtiment public basse consommation n'est recensé sur la commune.

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au

Patrimoine, dite loi LCAP, a créé les Sites Patrimoniaux Remarquables. Aux termes des dispositions de l'article L 631-1 du Code du patrimoine, peuvent être classés Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) :

-les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présentent, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ;

-les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

Les SPR constituent des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Ils sont classés par décision du Ministre chargé de la Culture, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, et après enquête publique, conformément à l'article L 631-2 du code du patrimoine. Les SPR sont ensuite gérés par un Plan de Sauvegarde et de mise en Valeur (PSMV) ou un Plan de Mise en Valeur de l'Architecture et du patrimoine (PVAP).

La commune de Saint Jean-Pied-de-Port, citadelle fortifiée et étape jacquaire, possède un patrimoine exceptionnel et s'inscrit dans un paysage naturel remarquable. Elle constitue un haut lieu culturel et historique et reste le symbole de la dernière étape en France du chemin de Saint Jacques de Compostelle. La mise en œuvre d'un outil de protection patrimonial sur le territoire de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port est nécessaire à plusieurs titres :

-la conservation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine bâti de la commune présentent, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique et paysager, un intérêt public ;

-les protections ciblées existantes (sites classés, sites inscrits, monuments historiques, zones d'archéologie sensibles, zone tampon) doivent être inscrites dans une vision intégrée du territoire faisant apparaître l'ensemble des enjeux patrimoniaux ;

-la commune entreprend de valoriser son héritage historique et naturel pour un développement répondant aux exigences de modernité et de bon fonctionnement du territoire.

Dans ce contexte, la Commune de Saint Jean-Pied-de-Port, par délibération du Conseil municipal du 12 novembre 2019, a demandé à la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'engager la procédure de classement de la commune en Site Patrimonial Remarquable auprès du Ministre chargé de la Culture, conformément à l'article L 631-2 du code du patrimoine.

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pays Basque a pris une délibération en date du 14 décembre 2019 approuvant l'engagement de la procédure de délimitation de site patrimonial remarquable de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port.

La protection au titre des monuments historiques est une servitude d'utilité publique fondée sur l'intérêt patrimonial d'un bien. La législation distingue deux types de protection : les monuments classés et les inscrits.

Sont classés parmi les monuments historiques, « les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection.

Sont inscrits parmi les monuments historiques « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ».

En dehors des travaux d'entretien dispensés de formalités en application de l'article L. 621-9 du Code du patrimoine, l'immeuble classé au titre des monuments historiques ne peut être détruit ou déplacé ou être l'objet de travaux sans autorisation délivrée par le préfet de région.

Sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port, deux monuments classés et trois monuments inscrits au titre des Monuments Historiques sont répertoriés :

-La maison « de Mansart » inscrite le 27/06/1934 : La Maison dite Mansart situé place du Général de Gaule fait face aux remparts et à la porte de Navarre. Sa construction date de 1707. La maison de style classique français est construite en grès rouge. Elle présente deux écussons en façade et elle est distribuée par un escalier monumental. La Maison Mansard

accueille la mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port depuis 1937.

-La prison des Evêques inscrite le 03/09/2012 *(voir photo 4.2.2.a page 300)*: La prison des Evêques est un édifice médiéval situé dans la ville haute de Saint-Jean-Pied-de-Port au 41 rue de la Citadelle. Cet édifice datant de la seconde moitié du XIVème siècle s'est appuyé sur une élévation voisine du XIIIème siècle. Il aurait accueilli l'ancienne maison de ville de de justice avant de devenir prison civile à la fin du XVIIIème siècle. La prison des Evêques est de style navarrais et présente une porte d'entrée plein cintre caractéristique.

-L'église Notre-Dame inscrite le 19/05/1925 : L'église Notre-Dame du Bout du Pont est devenue église paroissiale de Saint-Jean-Pied-de-Port à partir de la seconde moitié du XVIIIème siècle. Avant cette date, cette église n'était qu'une chapelle de quartier (Chapelle Sainte Marie). De par son implantation stratégique en bordure de la Nive, au contact du pont principal et d'une des portes de la cité, l'église participe aux fortifications défensives de la ville. Cette église de style gothique rayonnant présente une nef à deux bas-côtés et deux étages de tribunes. Son style est très éloigné des églises traditionnelles du Pays Basque. L'église Notre-Dame du bout du Pont devenue église Assomption-de-la-Vierge a subi différentes modifications au fil du temps avec des restaurations successives et le remplacement de la toiture du clocher pointu en 1915.

-La citadelle classée le 22/01/1963 : La citadelle a été édifiée au XVIIème siècle, à l'emplacement du château fort médiéval dont le donjon fut rasé en 1684. La citadelle abrite aujourd'hui le collège de Saint-Jean-Pied-de-Port et constitue un point de repère majeur dans la ville. Les glacis sont désormais arborés mais laissent voir des vues intéressantes depuis les chemins de ronde.

-Les remparts classés le 02/12/1986 : Autour de la citadelle bastionnée, plusieurs remparts complètent la structure défensive de la place forte de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Ces monuments génèrent des servitudes de protections autour d'eux dans un rayon de 500 mètres. Les remparts les plus anciens sont constitués par la muraille médiévale borde le cœur historique de la ville haute. Ils ont été construits à la fin du XIIIème siècle. La muraille est bâtie en pierres de taille de grès rose de l'Arradoy avec des appareillages remarquables. Un chemin de ronde *(voir photo 4.2.2.b page 301)* permet de longer la muraille de la porte de Navarre à la porte de St Jacques alors qu'à l'est de la ville, l'enceinte est reliée au château. Cette muraille est percée de 4 portes en grès qui présentaient historiquement des ouvertures en arc brisés :

*la porte de Navarre, certainement la plus fréquentée, qui ouvrait sur la place du marché médiéval,

*la porte Notre Dame qui fait face à la Nive et qui est prolongée par l'église Notre-Dame qui participe aux fortifications de la ville,

*la porte de France ouvrant historiquement vers le faubourg d'Ugange et l'église Sainte Eulalie,

*la porte Saint-Jacques, entrée historique des pèlerins en route vers Compostelle mais qui était initialement située plus à l'est. Cette porte a été classé Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'Unesco en 1998.

Le territoire est également impacté par les servitudes de protection de monuments historiques présents sur les communes voisines :

-La redoute de Kurutchamendy inscrite le 31/12/1992 présente sur la commune d'Uhart-Cize ;

-L'église de Notre Dame de l'Assomption inscrite le 18/04/2014 présente sur la commune d'Uhart-Cize ;

-L'église et la croix de la Magdeleine, deux monuments inscrits, présents sur la commune de Saint-Jean-le-Vieux.

Chacun des monuments historiques implantés sur le territoire communal engendre un périmètre de protection d'abords de 500 mètres de rayon dont certains débordent sur les territoires de communes voisines et inversement. De ce fait, la presque totalité du territoire communal se trouve couverte par les périmètres de protection.

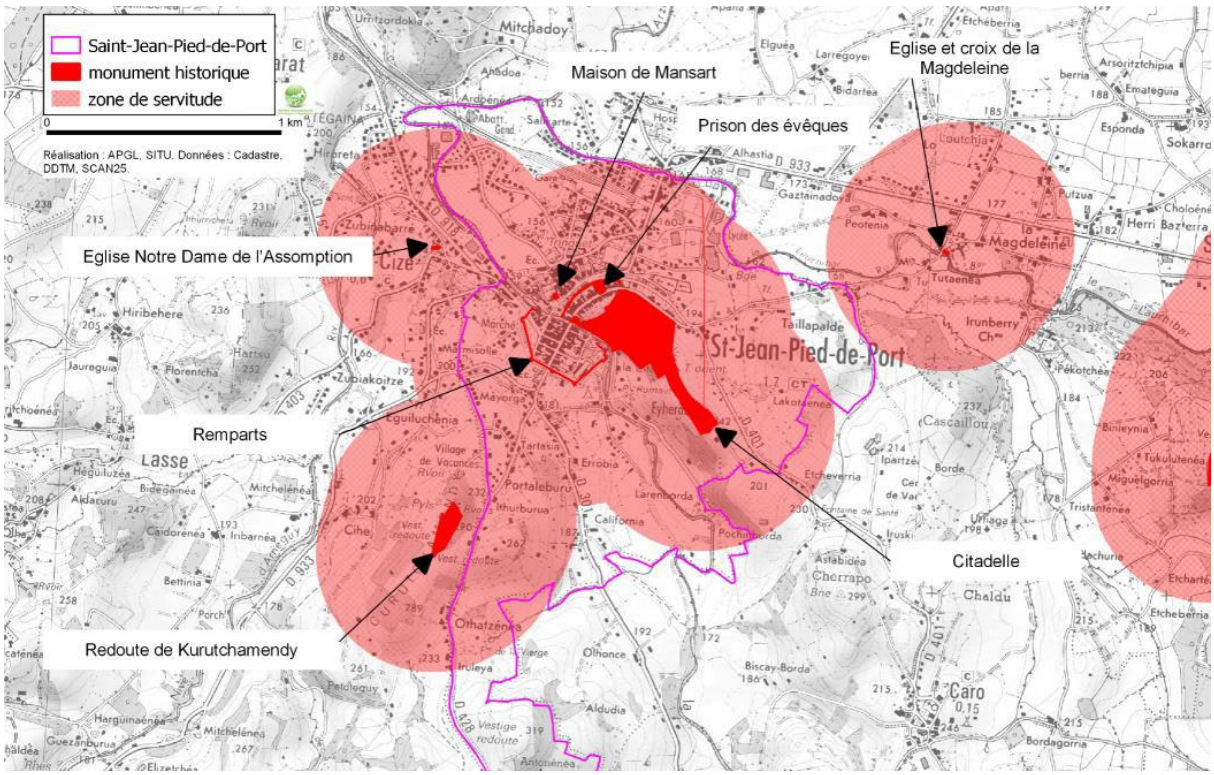

Source : APGL

La collectivité projette de faire protéger le cimetière datant du 19ème siècle, dans son intégralité.

Des objets classés aux Monuments Historiques ont été répertoriés :
-Orgue de tribune : partie instrumentale de l'orgue (Église Notre-Dame)
-Orgue de tribune (Église Notre-Dame)
-Orgue de tribune : buffet d'orgue (Église Notre-Dame)

La commune est concernée par la présence de deux sites inscrits :
-Site inscrit Rives de la Nive (18/01/1935),
-Site inscrit Ville de Saint-Jean-Pied-de-Port (29/01/1944) – superficie de 95,4793 ha.

Une zone tampon autour de la Porte Saint-Jacques, une des 78 composantes du bien Chemin de Saint-Jacques de Compostelle en France, bien inscrit sous le n°868 sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO a été définie. Son périmètre intègre la totalité du site inscrit, la ville ancienne intramuros, les faubourgs, les quartiers récents résidentiels et d'équipements, les campings et village de vacances et les cours d'eaux et abords.

Sur la Commune, le service régional d'archéologie mentionne les zones sensibles suivantes :
-Citadelle, Chapelle Saint-Jacques, Ville haute, quartier Saint-Michel : fortifications et bourg médiéval et moderne,
-Quartier d'Ugange : église et cimetière Sainte-Eulalie, Moyen Age, habitat, Haut Moyen Age et Moulin,
-Le pont Romain : pont Moyen Age – période récente,
-Moulin d'Uhart : moulin, Moyen Age – période moderne,
-Moulin de Larrea : moulin, Moyen Age – période moderne,
-La Citadelle : enceinte protohistorique,
-Redoute d'Ithurburua,
-Redoute d'Antonenea.

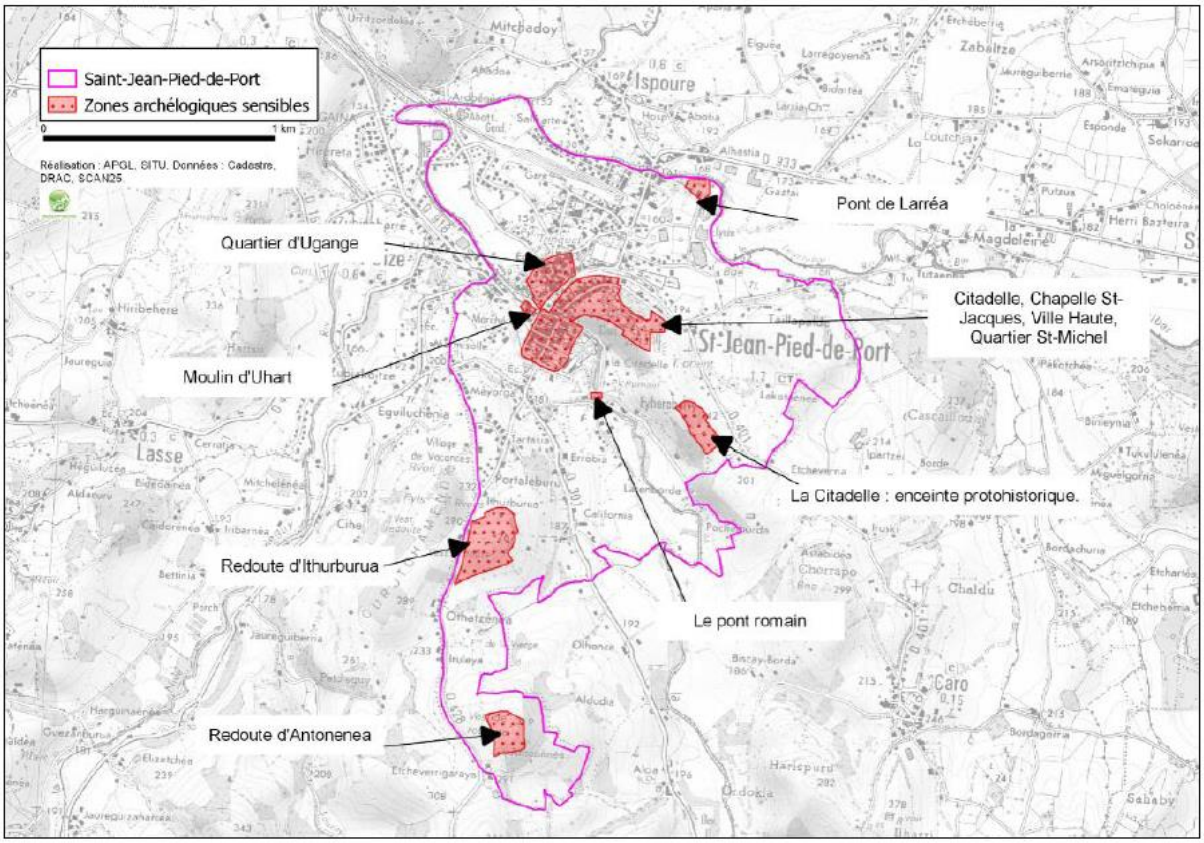

Source : APGL

Outre les monuments historiques précédemment listés, la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port abrite également de nombreux édifices remarquables. Certains de ces édifices sont répertoriés dans l'inventaire général du patrimoine culturel de la Base Mérimée :

-Maison de Maitre, au 3 rue de la Citadelle, datant de la fin du XVIIIème ou du début du XIXème siècle

-Maison, au 8 rue de la Citadelle datant du début du XVIIème siècle

-Maison, au 31 rue de la Citadelle datant du milieu du XVIIème siècle

-Maison Arkanzola, au 32 rue de la Citadelle, datant du 1er quart du XVIème siècle,

-Maison dite Laborde au 39 rue de la Citadelle datant de la fin du XVIème siècle

-Immeuble, au 9 rue d'Espagne, datant de la fin du XVIIIème siècle

-Maison de Maitre appelée Mendiri ou maison dite des Etats de Navarre, au 23 rue d'Espagne, datant du début du XVIIème siècle. Elle est caractérisée par son portail navarrais plein-cintre daté de 1610. Elle a accueilli les sessions des Etats de Navarre entre 1758 et 1789.

-Maison de Maitre Etxehandia, au 8 avenue Renaud, quartier d'Ugange, datant du début du XVIIème siècle

-Diverses maisons et fermes dont les plus anciennes furent édifiées à la fin du XVIème siècle

-Chapelle Saint Jacques

-Pont romain

-Moulin d'Uhart…

L'église Sainte Eulalie située quartier d'Ugange et qui a longtemps constitué la principale centralité religieuse de Saint-Jean-Pied-de-Port fait également partie de ce patrimoine remarquable. L'église a conservé son statut de chef paroissial jusqu'au milieu du XVIIIème siècle. Elle était entourée par un cimetière. Cette ancienne église de style roman a été édifiée aux environs du XIIIème siècle au pied du château, à proximité de la Nive. Autour de cette église se sont bâties des maisons éparses formant un second noyau dans le village, le quartier d'Ugange. L'église Sainte Eulalie a aujourd'hui disparu mais des vestiges de son élévation nord et de son portail roman datant du XIIème ou du XIIIème siècle sont encore visibles dans l'actuel

bâtiment principal de la maison de retraite.

La commune de Saint-Jean-Pied-de Port ne possède pas de petit patrimoine particulier.

Concernant l'entretien de l'ensemble de ce patrimoine, ce dernier est effectué en régie communale.
Un projet de restauration de l'Eglise Notre Dame est à l'étude et porterait sur les plafonds, les parois, les éléments du mobilier et statutaire, une mise en lumière intérieure, la couverture…

Le patrimoine de la commune est mis en valeur de diverses façons :
-Les Journées Européennes du Patrimoine constituent un temps fort de l'agenda culturel local permettant de faire connaître la commune: visites commentées de la citadelle, visite de la Prison des Evêques, visite commentée du vieux cimetière ... Le chant basque est également à l'honneur avec un concert le samedi soir à l'église (chœur d'hommes, chœur mixte…). Ces journées remportent toujours un grand succès, toutes les visites affichent complets.
-Visites commentées de la Citadelle organisées par la Mairie durant l'été, deux fois par semaine (extérieur, intérieur, salle souterraine, histoire militaire ainsi que la vie de la garnison abordées) ; visite nocturne
-Petit train touristique : *« C'est une belle occasion de découvrir autrement la cité fortifiée : son centre ancien, ses belles maisons à l'architecture authentique et préservée, son église paroissiale, ses murailles et sa citadelle… »*

Source : https://www.st-jean-pied-de-port.fr/

-Visite de la Prison des Evêques : *« Vous pourrez découvrir l'histoire singulière et pittoresque de cette bâtisse emblématique de Saint-Jean-Pied-de-Port. Au rez-de-chaussée, l'exposition « Le Grand Chemin » vous permettra d'emprunter les pas des pèlerins du Moyen Age et suivre leur cheminement de leur départ à leur arrivée à Saint-Jacques de Compostelle »*
-Parcours d'interprétation sur toute la vieille ville avec la mise en place de 18 panneaux en 4 langues (projet de refaire tous les panneaux en intégrant des QR Codes) *(voir exemple en annexe page 331).*

Source : Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port

Numéro	Localisation
1	Office de tourisme
2	Porte de Navarre
3	Porte Notre-Dame
4	Maison des Etats de Navarre (rue d'Espagne)
5	Porte d'Espagne
6	Prison dite des Evêques
7	Porte Saint-Jacques
8	Citadelle (demi-lune royale) table d'orientation
9	Citadelle (demi-lune royale)
10	Citadelle (esplanade, parking) table d'orientation
11	Gare
12	Citadelle (esplanade, parking)
13	Porte de Bayonne
14	Place Floquet
15	Jai Alai
16	Haut de la rue de la Citadelle
17	Rond-point Jai Alai (plan ville)
18	Gare (plan ville)

-Existence du plan lumière sur la vieille ville

-Obtention du label « Plus Beaux Villages de France » en 2016 : Avant d'obtenir le « sacre », le village a dû, comme les 20% seulement des communes candidates qui voient leur demande aboutir favorablement, passer trois épreuves incontournables. Dans un premier temps, la commune sollicitant le classement doit répondre à trois critères éliminatoires : avoir une population agglomérée inférieure ou égale à 2 000 habitants, deux sites ou monuments protégés (Monument Historique…) et attester de sa volonté d'adhésion par délibération municipale. Si ces trois conditions sont remplies, la demande est recevable et le village fait alors l'objet d'une expertise sur site permettant, à l'aide d'une grille de vingt-sept critères, d'évaluer sa qualité patrimoniale, architecturale, urbanistique et environnementale ainsi que ses efforts de mise en valeur. Enfin, le compte-rendu d'expertise est présenté devant la Commission Qualité de l'association qui a seule pouvoir de prononcer les décisions de classement. C'est la signature de la « charte de Qualité », contrat d'engagement entre l'association et la commune classée, qui officialise le classement de Saint-Jean-Pied-de-Port. Comme toutes les autres communes classées, le village fera l'objet d'une réexpertise dans un délai de 6 ans. Fidèle à ses principes d'exigences, la Commission a invité la commune à poursuivre ses efforts quant au traitement esthétique de ses abords ainsi qu'en matière de gestion des flux et de stationnement.

4.2.3. Aménagements de sécurité routière

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port présente de nombreux aménagement de sécurité routière.

Des zones 30 sont comptabilisées entre l'embranchement de la route de Caro et la limite avec Uhart Cize et à l'entrée d'agglomération au niveau du pont d'Ispoure (signalétique au sol en place), deux radars pédagogiques fixes sont en place, les zones bleues ont été étendues, les trottoirs ont été mis en conformité pour les rendre accessibles par tous, une rue a été réhabilitée (Rue du 11 Novembre) par le renouvellement de la chaussée, de nouveaux trottoirs aux normes, des chicanes en certains endroits afin de pacifier la vitesse des véhicules…

La municipalité souhaite privilégier une traversée de ville en mobilité douce.

Une étude est également en cours afin de végétaliser un espace public pour empêcher le stationnement sauvage.

A ce sujet, la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port dispose d'un nombre important de stationnements répartis autour du bourg historique. Le besoin en stationnement est étroitement lié à la fréquentation touristique du bourg et peut donc varier de manière importante entre les jours et les saisons.

En venant de Saint-Jean-le-Vieux par la RD933, relativement large, la voie est ponctuée d'espaces de stationnement. Différentes poches de stationnement sont ensuite « accrochées» aux remparts ou implantées en bordure de la voie et c'est après avoir contourné le bourg médiéval que se trouvent les principales aires de stationnement de la commune.

Les remparts sont ainsi pour la plupart bordés de voitures stationnées avec des revêtements de sol routiers. Ces zones de stationnement très visibles dans la séquence de traversée de la ville dégradent fortement l'image de la cité et ne permettent pas de mettre en valeur le patrimoine remarquable.

La place du Général de Gaulle qui constitue l'articulation entre la ville base et la ville médiévale intramuros et qui est la seule véritable « place publique » de la commune présente elle aussi un caractère très routier avec la RD 933 qui la traverse, le traitement de sol, sa vocation de parking et l'absence de cheminements piétons lisibles guidant vers les remparts et le cœur médiéval.

La rue d'Espagne qui appartient au cœur de ville médiéval est elle aussi banalisée par la présence de véhicules et par le trafic et le stationnement qui perturbent les usages piétons, commerciaux et touristiques.

La commune recense sur son territoire les parcs privés ou publics ouverts au public ci-contre :

Ainsi, le territoire communal dispose d'un total de 1149 places de stationnement pour véhicules automobiles, sur 21 parkings.

Lieu de stationnement automobile	Nombre de places
PARKING DE LA GARE	16
CENTRE JARA	66
PARKING DU JAI ALAI	75
PARKING SAINT JACQUES	33
PARKING DE LA CITADELLE	44
PLACE DU TRINQUET	25
ROUTE DE ÇARO	24
MARECHAL HARISPE	15
PLACE CHARLES DE GAULLE	67
PLACE FLOQUET	31
PARKING JUAN DE HUARTE	39
PARKING DES FAUVETTES	200
PARKING DU MARCHE COUVERT	92
PARKING SAINTE MARIE	45
COUR DE RECREATION DE SAINTE MARIE	80
PARKING ALLEES LUCIA	88
ZUHARPETA	38
PARKING CHEMIN DE MAYORGA	41
PARKING SALICARTE	20
PLACE SAINT LAURENT	10
PARKING DE LA NASSE	100
TOTAL	**1149**

Source : APGL

Vient s'ajouter à la capacité de stationnement public importante dont dispose la commune les parkings privés des zones à vocation économique (liste non exhaustive ci-dessous) :

Lieux de stationnement	Nombre de places
Carrefour Market	150
Banque Populaire	20
Maya Sport	20
Activités avenue de la Gare	70
TOTAL	**260**

Source : APGL

Le réaménagement de la traversée de la commune par le départementale est en projet, en intégrant des notions d'accessibilité (PAVE).

De même, un projet de sécurisation concernant le stationnement au niveau de l'école est à l'étude, par la création, notamment, d'une aire de stationnement.

4.2.4. Préservation de l'esthétique

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port dispose d'un certain nombre d'espaces verts plus ou moins aménagés mais connectés entre eux en un réseau par des cheminements piétons. Ces espaces verts sont essentiellement situés le long de la Nive de Béhérobie (berges enherbées) et autour de la citadelle. Ces espaces verts sont de qualité.
Autour de la citadelle, les glacis enherbés, les abords des fortifications et les pentes boisées de la colline de Mendiguren constituent également des espaces verts publics remarquables pour Saint-Jean-Pied-de-Port. Ces espaces sont accessibles depuis plusieurs points de la ville par des chemins piétons (chemin de ronde notamment) ou par des escaliers traversant les boisements et permettant d'accéder à ces points hauts.

Le réseau d'espaces verts constitué par les berges de la Nive et par les abords de la citadelle constitue au même titre que le bourg médiéval et son architecture remarquable un pôle d'attractivité qui participe pleinement au caractère patrimonial et au paysage de la commune. Ces espaces sont très fréquentés par les touristes et les pèlerins mais participent également au cadre de vie qualitatif pour les habitants de Saint- Jean-Pied-de-Port.
Des espaces verts sont également présents autour du Marché.

Un concours des « Maisons Fleuries » est mis en œuvre annuellement sur la commune. Il a pour objet de récompenser les actions menées par les habitants de la commune en faveur de l'embellissement et du fleurissement de leurs jardins, balcons et fenêtres. Ce concours a lieu depuis 1977.
En revanche, la collectivité ne souhaite pas participer au concours des « Villes et des Villages Fleuris ».

Comme vu précédemment, il est à noter que pour le fleurissement de la commune, de plus en plus de plantes vivaces sont utilisées et seront utilisées pour les projets futurs (notamment dans le cadre de la végétalisation de l'espace public afin d'empêcher le stationnement sauvage).

Le mobilier urbain est de bonne qualité : bancs en bois, tables de pique niques en bois, bornes pour stationnement des vélos…

Les rues sont propres, notamment par la présence de cendriers de sondage disposés au Jai Alai (près des établissements scolaires) et à l'angle de la rue d'Espagne et d'Uhart (dans la vieille ville).

Source : https://www.st-jean-pied-de-port.fr/

Afin de renforcer la propreté des rues, la collectivité est équipée d'une balayeuse. En parallèle, 12 agents techniques travaillant à l'extérieur sont employés par la commune. Ces derniers possèdent diverses compétences permettant d'assurer les travaux en régie.

Points forts	-Commune retenue pour le programme « Petite Ville de Demain » -Documents d'urbanisme et maîtrise foncière: - PLU en cours d'élaboration; existence d'EBC; instauration du droit de préemption urbain - existence d'un PPRi et commune incluse en zone de sismicité 4; PCS et DICRIM élaborés en 2019 - absence de construction irrégulière - zone d'application du permis de démolir sur l'ensemble de la commune - appartenance à l'EPFL Pays Basque -Bâti: - note d'intention de la commune pour la création d'un SPR sur Saint

	Jean Pied de Port par la CAPB - nombreux Monuments Historiques (immeubles classés, immeubles inscrits, meuble classé); territoire communal couvert dans sa presque totalité par des périmètres de protection - Porte de Saint Jacques: Inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial au titre des « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » - patrimoine rural non protégé important - entretien du patrimoine en régie communale - mise en valeur dans le cadre de la Journée du Patrimoine, de visites commentées de la Citadelle organisées par la Mairie durant l'été, de l'existence du petit train touristique, d'un parcours d'interprétation sur toute la vieille ville avec la mise en place de 18 panneaux en 4 langues, de l'obtention du label « Plus Beaux Villages de France », du plan lumière existant surtout sur la vieille ville… -Nombreux aménagements de sécurité routière -Préservation de l'esthétique: - qualité des espaces verts; mobilier urbain de qualité - Concours des maisons fleuries; utilisation de plus en plus de vivaces pour le fleurissement de la commune - propreté des rues: cendriers de sondage au Jai Alai (près des établissements scolaires) et à l'angle de la rue d'Espagne et d'Uhart (dans la vieille ville); balayeuse; 12 agents techniques
Points faibles	-Absence de bâtiment public basse consommation -Pas de participation au concours des « Villes et des Villages Fleuris «
Orientations	-Projet d'un PLUI sur 44 communes (3 cantons) incluant Saint Jean Pied de Port- PLUI Sud Basse Navarre -Mettre à jour le PCS suite à la mise en place de la nouvelle mandature -Projet de faire protéger le cimetière datant du 19ème siècle, dans son intégralité -Projet global de restauration de l'église Notre Dame (plafonds intérieurs, parois, éléments de mobilier et statutaire, mise en lumière intérieure, couverture…) -Projet de refaire tous les panneaux du parcours d'interprétation en intégrant des QR codes -Projet réaménagement de la traversée de la commune par la départementale avec intégration des notions du PAVE -Projet de sécurisation pour le stationnement pour l'école (création d'une aire de stationnement)
Critères discriminants	**-Pour les bâtiments publics:** - **Absence de diagnostic amiante pour les bâtiments construits avant 1997** **-Pour les logements communaux:** - **Absence de DAPP si logements construits avant 1997** - **Absence de CREP pour les logements construits avant 1949** - **Pas d'élaboration de l'Etat des Risques et des Pollutions**

4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

La population active sur le territoire communal est majoritaire si l'on considère la population de 15 à 64 ans par type d'activité :

	2007	2012	2017
Ensemble	835	830	876
Actifs en %	67,6	67,9	**71,4**
Actifs ayant un emploi en %	60,8	62,7	62,5
Chômeurs en %	6,8	5,1	8,8
Inactifs en %	32,4	32,1	28,6
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	11,3	6,8	11,9
Retraités ou préretraités en %	10,1	15,5	8,1
Autres inactifs en %	11,0	9,9	8,6

Source : Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

53% de la population active ayant un emploi et résidant sur la commune, exerce à Saint-Jean-Pied-de-Port :

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	519	100	530	100	570	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	305	58,8	290	54,8	302	**53,0**
dans une commune autre que la commune de résidence	214	41,2	240	45,2	268	47,0

Source : Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Ainsi, beaucoup d'actifs venant exercer sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port, n'y habitent pas.

La CAPB adhère à la Mission locale Avenir Jeunes Pays Basque.
La Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque, Service Public de l'Emploi, accueille, informe et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire en vue de leur insertion sociale et professionnelle :

la mission locale
Avenir Jeunes Pays Basque

-l'orientation, pour les aider à construire un projet professionnel ;

-la formation, pour les informer sur toutes les actions de formation pour les jeunes, les formations en alternance, les mesures et les aides pour les mettre en œuvre…

-l'emploi, pour leur faire part des offres, en les mettant en relation avec les employeurs, en leur permettant d'accéder à des ateliers de recherche d'emploi…

-la vie quotidienne, pour leur proposer un appui pour l'accès au logement, à la santé, aux transports, aux loisirs, à la citoyenneté…

Son siège est implanté à Anglet. Toutefois, des permanences de ce service sont assurées au sein de la Cité Administrative de Saint-Jean-Pied-de-Port, deux matinées par semaine.

Une permanence de Pôle Emploi est également en place sur la commune, à la Mairie, une journée par semaine.

Points forts	-Population active majoritaire ; 53% de cette population exerce sur la commune -Adhésion de la CAPB à la Mission Locale -Permanence du Pôle Emploi et de la Mission Locale sur la commune

Points faibles	
Orientations	

4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

4.4.1. Services de santé

Soucieuse de l'accès aux soins de santé pour tous, la municipalité de Saint-Jean-Pied-de-Port a convenu d'un partenariat avec l'Association ACTIOM « Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat » afin de permettre aux Saint-Jeannaises et Saint-Jeannais, actifs ou retraités, de souscrire à une complémentaire santé collective et mutualisée à des tarifs avantageux.

Une permanence est proposée à la Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port, sur rendez-vous tous les derniers vendredis de chaque mois à partir de 14h, afin de présenter le dispositif « Ma Commune Ma Santé », conseiller et accompagner les personnes désireuses de bénéficier de cette solution santé personnalisée adaptée aux besoins et aux budgets de chacun.

En matière de services de santé, Saint-Jean-Pied-de-Port compte 3 pharmacies, 2 centres médico-psychologiques (vus précédemment), des sociétés d'ambulances et 1 laboratoire d'analyses médicales.

De nombreux autres professionnels de la santé ont installé leurs activités sur le territoire communal. On dénombre notamment :

- 15 infirmiers (exerçant seuls ou en cabinet)
- 2 dentistes
- 1 orthodontiste
- 6 médecins généralistes
- 2 kinésithérapeutes
- 1 ostéopathe
- 2 podologues.

Les communes à proximité immédiate de Saint-Jean-Pied-de-Port viennent compléter cette mise à disposition de professionnels de santé, en particulier Ispoure avec une clinique médico-chirurgicale, 2 ophtalmologues, 1 dentiste et 2 ostéopathes.

Un hôpital public est présent sur la commune de Saint-Palais.

Deux Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) fixes sont implantés à la Mairie et au niveau du Jai Alai. Un DAE mobile est également disponible à la Mairie, pour les associations et les organismes Saint-Jeannais qui en font la demande dans le cadre de leurs activités sur le territoire de la commune (le club de foot ; le club de rugby ; le club de tennis ; le club Arradoy Xokoan ; Saint Jean Accueille). Des séances de formation à leur utilisation ont été effectuées par le SDIS pour les agents et le club du 3ème âge. En revanche, cette formation n'a pas été dispensé à la population.

Pour rappel, d'autres DAE doivent être installés :

-au niveau des ERP de la 1ère à la 4ème catégorie, à savoir à l'Eglise et au cinéma

-au niveau de certains ERP de la 5ème catégorie (établissement sportif clos et couvert et salle polyvalente sportive): le Dojo.

Un (ou des) DAE mutualisé(s) devra (devront) être installé (s) au niveau d'un (des) ERP de la 1ère à la 4ème catégorie pour desservir le Fronton, le Marché Couvert, le stade de rugby et le Trinquet. En effet, un DAE mutualisé doit être au maximum à 200 mètres de chaque ERP.

4.4.2. Services aux personnes âgées

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port compte sur son territoire, deux maisons de retraite.

L'EHPAD TOKI EDER se situe au cœur de la ville, proche des commerces et facile d'accès.

Cet établissement qui date en partie du 12ème siècle, ancienne église portant le nom de Ste Eulalie, fut transformé en bureau de bienfaisance dans les années 1849 avant de devenir un hospice vers 1876. C'est en 1976 que cette structure fut humanisée et a permis l'agrandissement de l'hospice. En 1983, l'hospice devint Maison de Retraite Publique accueillant 43 résidents. A ce jour, l'établissement est devenu EHPAD (Établissement Hébergeant des Personnes âgées Dépendantes) de 44 lits (43 lits d'hébergement et un lit d'accueil temporaire).

Source : https://www.st-jean-pied-de-port.fr/

L'EHPAD Adindunen Egoitza est géré par une association à but non lucratif, conventionnée avec la Direction de la Solidarité départementale et la Délégation Territoriale de l'ARS.

La capacité de l'établissement est de 53 places en hébergement permanent en chambre individuelle et 5 places en accueil temporaire.

Source : https://www.st-jean-pied-de-port.fr/

A la suite d'un long processus, l'établissement public de santé Garazi est créé le 1e juillet 2020 par la fusion de :

- L'association Saint François Xavier gérant la Fondation Luro (Ispoure)
- L'association Adindunen Egoitza gérant l'EHPAD privé d'Adindunen (Saint- Jean- Pied-de -Port)
- L'EHPAD public Toki Eder (Saint –Jean- Pied -de -Port).

Ce processus de création a associé les établissements concernés, le Centre Hospitalier de la Côte Basque, l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques.

La création de ce nouvel établissement du territoire Navarre Côte Basque a plusieurs objectifs:

- Sécuriser les activités de ces établissements
- Créer les conditions de filières de soins partagées entre le Centre Hospitalier de la Côte Basque, le Centre Hospitalier de Saint- Palais et l'Etablissement Public de Santé de Garazi
- Inscrire cet établissement dans une dynamique de territoire animée par le Centre Hospitalier de la Côte Basque, étant entendu qu'une direction commune est mise en place.

En revanche, la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port ne possède pas de foyer-logement sur son territoire.

Pour les personnes souhaitant rester à domicile, le CIAS de la CAPB peut intervenir.

Il a repris les activités précédemment exercées par 3 anciens CIAS : celui du Pays de Bidache, celui de Baigorri-Garazi et celui de Soule.

Le service d'aide à domicile est déployé dans ces trois territoires. Il est destiné à toute personne qui le demande, et notamment si elle est en situation de vulnérabilité (grand âge, handicap, ressources financières limitées).

Les agents du CIAS peuvent réaliser des missions pour soutenir les demandeurs dans les tâches domestiques. Ainsi, ils peuvent endosser le rôle de l'aide-ménagère ou de l'auxiliaire de vie.

Les aides à domicile et auxiliaires de vie interviennent 7 jours sur 7 y compris les jours fériés.

L'ensemble des aides à domicile et des auxiliaires de vie du CIAS bénéficient de formations régulières, garantissant ainsi une constante qualité d'intervention.
Le service du CIAS peut s'exercer en mode prestataire ou mandataire. Les tarifs ne sont pas les mêmes puisqu'en mode prestataire le CIAS réalise un service complet auprès de l'usager.
En mode prestataire, le CIAS est l'employeur des agents qui interviennent à domicile. Il peut à tout moment procéder au remplacement de la personne si elle tombe malade, prend ses congés, ou ne donne pas satisfaction au bénéficiaire. L'agent est rémunéré selon les conditions en vigueur au CIAS, et il bénéficie du régime indemnitaire appliqué aux agents de la fonction publique.
En mode mandataire, le bénéficiaire est l'employeur de la personne qui intervient à domicile. En tant qu'employeur, le bénéficiaire choisit son salarié. Le CIAS intervient uniquement pour la gestion administrative du personnel (déclaration de l'employeur, paie.).
La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port est couverte par l'antenne de Baigorri-Garazi du CIAS, implantée à la Cité Administrative.

Le portage de repas est également proposé par le CIAS, notamment pour le territoire de Baigorri-Garazi. Ce service peut être mobilisé de manière régulière, mais aussi ponctuelle (maladie, retour d'hospitalisation…).
Les repas sont préparés par un traiteur à proximité puis livrés par ce dernier aux domiciles des bénéficiaires.

Le CIAS offre la possibilité aux personnes à domicile, de s'équiper d'un système de téléalarme. Toutefois, aucune prise en charge de ce système par la commune n'existe.

Un repas des ainés est organisé par la commune pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Ce dernier est préparé et servi par le lycée hôtelier avec à la fin du repas, la collecte d'une cagnotte pour l'association des élèves.
Aucun colis de Noël n'est offert aux personnes âgées, notamment pour celles ne pouvant pas se déplacer au repas.

Points forts	-Dispositif « Ma Commune Ma Santé » en place à Saint Jean Pied de Port -Très nombreux services de santé -2 DAE installés en fixe à la Mairie et au niveau du Jai Alai; 1 DAE mobile à la Mairie pour les associations et organismes de la commune; séances de formation à leur utilisation par le SDIS pour les agents et le club du 3ème âge -Services aux personnes âgées: • 2 maisons de retraite (EHPAD) regroupées en un seul établissement public de santé avec l'EHPAD d'Ispoure (établissement rattaché au CHCB) • services d'aide à domicile organisés par le CIAS • portage de repas géré par le CIAS • possibilité de mise en place d'un système de téléalarme, via le CIAS • organisation du repas des ainés par la commune, pour les plus de 60 ans; repas fait et servi par le lycée hôtelier avec à la fin du repas, la collecte d'une cagnotte pour l'association des élèves
Points faibles	-Pas de formation pour l'utilisation des DAE auprès de la population -Pas de Foyer logement -Pas de prise en charge du système de téléalarme par la commune -Pas de colis de Noël offert aux personnes âgées (pour ceux par exemple, ne pouvant pas venir au repas)
Orientations	-Réfléchir à remettre en place la distribution de colis de Noël pour les personnes âgées en EHPAD ou à domicile, notamment pour celles ne pouvant pas se déplacer pour le repas

Critères discriminants	**-Absence de DAE:** **Au niveau de certains ERP de la 1ère à 4ème catégorie: Eglise, Vauban immeubles (cinéma)** **Au niveau de certains ERP de la 5ème catégorie: Dojo** **Mettre en place un (des) DAE mutualisé(s) au niveau d'un (des) ERP de la 1ère à la 4ème catégorie pour desservir le Fronton, le Marché Couvert, le stade de rugby et le Trinquet (un DAE mutualisé doit être au maximum à 200 mètres de chaque ERP)**

4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

4.5.1. Les services au public

La commune de Saint-Jean-Pied-de Port possède de très nombreux services au public.

La Mairie possède le service des Cartes Nationales d'Identité et Passeports.
Des notaires, deux agences immobilières, 3 autoécoles, 3 cabinets d'assurance, banques, un architecte, un cabinet de maîtrise d'œuvre, une discothèque, 6 salons de coiffure, un funérarium…...sont également recensés.

Le territoire communal accueille des équipements sportifs et de loisirs très divers *(voir photos 4.5.1.a page 301)* : 1 Centre aqualudique communautaire, 2 terrains de rugby, deux terrains de foot, 3 courts de tennis non couverts, 1 trinquet pour la Main nue, Pala, Sare.., 1 fronton (place libre) pour la Chistera (grand gant), Joko Garbi (petit gant)…, 1 salle de danse et club d'art martiaux, 1 mini-golf, le Jai Alai (fronton couvert pour la Cesta Punta), 1 espace réunissant un terrain de handball et terrain couvert, 1 équipement de type city-stade…
Un projet est en cours afin de transférer l'école de musique de Saint Jean Le Vieux à Saint-Jean-Pied-de-Port.
Autour du marché, un espace vert surplombe la route départementale. Cet espace planté dispose d'une aire de jeux pour enfants *(voir photo 4.5.1.b page 302)*.
Un cinéma municipal existe sur la commune : le Vauban. D'une capacité de 300 places, cet établissement est géré par l'association Garazikus (gestion de la programmation et de l'animation du cinéma).

La salle est classée « Art et Essai » et est équipée en 35 mm et Dolby Digital.
Au-delà de la diffusion simple d'œuvres cinématographiques diverses, des ciné-débats, ciné-concerts ou ciné-rencontres sont régulièrement proposés au public en partenariat avec des associations locales ou à sa propre initiative.
Un réaménagement total du hall est en cours.

Le hall de la Mairie tout comme la « Prison des Évêques » accueillent des expositions temporaires. Cette dernière accueille également une exposition permanente intitulée « Le Grand Chemin : Évocation des Chemins de Saint-Jacques au Moyen Age » constituée de panneaux didactiques, de reproductions de costumes et d'objets anciens.

En collaboration avec la Commune, le Syndicat mixte La Fibre 64 ont proposé des ateliers de découverte des outils numériques à la Mairie. Animés par un médiateur numérique, ils ont été ouverts à toute personne souhaitant se familiariser avec le numérique, pour les grands débutants et débutants.

Source : https://www.st-jean-pied-de-port.fr/

Saint-Jean-Pied-de-Port possède deux cimetières sur son territoire : le vieux cimetière (dit « du haut »), le cimetière (dit « le nouveau »).
Un caveau communal existe au sein du nouveau cimetière.
Un site cinéraire est également en place, comprenant un columbarium (avec des cases pouvant accueillir 4 urnes), des cavurnes avec dalles de recouvrement et un jardin du souvenir pour répandre les cendres.
Un règlement du cimetière a été rédigé et est en ligne sur le site internet de la commune.
La procédure concernant l'état d'abandon des concessions du vieux cimetière est terminée. La municipalité peut désormais intervenir, soit en restaurant avec les familles la tombe, soit en libérant la concession.

4.5.2. Mise à disposition d'outil informatique dans un lieu ouvert au public

Une mise à disposition gratuite d'un outil informatique à l'Office de Tourisme et à la Médiathèque est possible.
En effet, la médiathèque propose deux ordinateurs permettant, notamment un accès à internet. L'usage d'internet doit être conforme aux lois en vigueur: le respect de la personne humaine (sites contraires aux missions des établissements publics: sites faisant l'apologie de la violence, les pratiques illégales, discrimination ou les sites pornographiques...); le droit d'auteur et le respect des usagers. Le personnel est autorisé à contrôler le caractère licite des sites consultés par les utilisateurs.

4.5.3. Réseaux Internet et téléphonie mobile

L'accès à la fibre est possible sur l'ensemble du territoire communal. Il est à noter qu'auparavant, 98,75% des bâtiments de la commune bénéficiaient d'un "bon haut débit" avec l'ADSL.
En effet, la volonté du Département a été de constituer un syndicat mixte ouvert avec dix EPCI (Pau Béarn Pyrénées, Luys en Béarn, Béarn des Gaves, Nord Est Béarn, Haut Béarn, Pays basque, Lacq-Orthez, Pays de Nay, Vallée d'Ossau, Adour Madiran), pour offrir aux 664 000 habitants du territoire un service numérique de qualité : le syndicat La Fibre 64, créé en juin 2018.

Un accès Wifi gratuit est uniquement disponible à l'intérieur de la Mairie (mais peu de demandes) et de l'Office de Tourisme.
En revanche, un accès public gratuit est possible à la Médiathèque.

La couverture en téléphonie mobile de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port est satisfaisante sur la totalité du territoire, pour l'ensemble des opérateurs.
Une antenne de téléphonie mobile en 4G+ est implantée sur la commune, par Orange, près de l'école. Une autre antenne, SFR/Bouygues, est présente à Kurutxamendi.
Ainsi, 100% des bâtiments de la commune sont couverts en 4G.

Points forts	-Très nombreux services au public: - CNI et Passeport à la Mairie, notaires, 2 agences immobilières, 3 autoécoles, 3 cabinets d'assurance, banques, architecte, cabinets de maîtrise d'œuvre, discothèque…... - nombreux équipements sportifs et de loisirs - site cinéraire ; règlement du cimetière effectué; procédure de reprise de concessions réalisée -Mise à disposition gratuite d'un outil informatique à l'Office de Tourisme et à la Médiathèque -Fibre en place sur l'ensemble de la commune -Accès WI Fi à l'intérieur de la Mairie (mais peu de demande) et de l'Office de Tourisme -Couverture en téléphonie mobile satisfaisante pour l'ensemble des opérateurs (couverture 4G)
Points faibles	-Pas d'accès Wi Fi à l'extérieur de la Mairie ou de l'Office de Tourisme
Orientations	-Projet de transférer l'école de musique de Saint Jean Le Vieux à Saint Jean Pied de Port

4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port appartient à la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) *(voir page 18)*.

4.6.2. Adhésion à un syndicat intercommunal

La commune par l'intermédiaire ou non de la CAPB, adhère à divers syndicats :

-Syndicat mixte en charge du Schéma de cohérence territoriale du Pays Basque et du Seignanx : Ce Syndicat fédère 166 communes, regroupées en deux établissements publics de coopération intercommunale : la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Communauté de communes du Seignanx

-Syndicat mixte Bil Ta Garbi : Chargé de la mise en œuvre des politiques de réduction, de tri et de valorisation des déchets pour le compte de 211 communes et plus de 318 000 habitants des Pyrénées-Atlantiques

-Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour : Il constitue l'Autorité Organisatrice des mobilités pour tout le Pays Basque ainsi que pour la commune de Tarnos, d'Ondres et de Saint-Martin-de-Seignanx. Il organise et assure pour le compte de ses membres, l'exploitation des services de transports réguliers urbains et non urbains, ainsi que les transports scolaires.

-L'Etablissement public foncier local Pays Basque : Couvrant l'intégralité du territoire Pays Basque, l'EPFL accompagne la Communauté d'Agglomération dans la définition et la mise en œuvre de sa stratégie foncière.

-SIVOS de Garazi,

-SDEPA,

-SI pour l'aménagement et la gestion de l'abattoir,

-Agence publique des gestions locales….

4.6.3. Appartenance à une ou plusieurs structures autres

Un PNR est en cours de création *(voir page 30)*.

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Pays Basque et Seignanx est en cours d'élaboration, jusqu'en 2024 *(voir page 30)*.

4.6.4. Jumelage

Saint-Jean-Pied-de-Port est jumelée avec d'autres territoires.

« C'est en 1964 que fut officialisé le jumelage de la cité bas-navarraise de Saint-Jean-Pied-de-Port et sa voisine navarraise ***Estella****.*

Source : https://www.st-jean-pied-de-port.fr/

La vivacité de leur Culture, la richesse de leur Patrimoine architectural et historique, leur proximité géographique constituent un trait d'union majeur entre ces deux cités, qui même séparées par la frontière pyrénéenne ont gardé une âme et un cœur navarrais. Ces liens fraternels favorisent l'élaboration et la concrétisation de projets communs de coopération. Sur le plan culturel, des échanges scolaires sont organisés, depuis 1989, entre le C.E.S de la Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port et le Lycée Oncineda d'Estella. Des artistes d'Estella participèrent à la biennale des Arts Plastiques de Saint-Jean-Pied-de-Port et aux expositions présentées l'été à la maison dite « Prison des Evêques ». En 2004, Estella et le Centro de Estudio Tierra Estella ont activement participé à la Nuit du Patrimoine en présentant une lecture sur la communauté de destins unissant Saint-Jean-Pied-de-Port et Estella. Des cabezudos d'Estella se joignirent au cortège folklorique animant la soirée. En 2005, le maire d'Estella organisa une manifestation nocturne invitant à la redécouverte de son patrimoine. Des relations sportives et avant tout humaines se sont tissées entre les clubs locaux de rugby, pelote, football et cyclotourisme. Chaque année, au mois d'août ou septembre, la municipalité de Saint-Jean-Pied-de-Port a le plaisir d'accueillir la municipalité d'Estella pour partager des moments conviviaux à la découverte du patrimoine historique et gastronomique de la ville. Le 25 mai (jour où Notre Dame du Puy est célébrée à Estella), et le 30 novembre à la San Andrès, une délégation saint-jeannaise est invitée à prendre part aux festivités locales ».

« Voilà plusieurs années que des échanges se sont noués entre Saint-Jean-Pied-de-Port et ***South San Francisco*** *en Californie. Ce rapprochement n'est pas anodin car le Pays basque a tissé, depuis longtemps, des relations privilégiées avec les Etats-Unis, suite notamment à l'émigration de nombreux Basques venus s'y installer en quête d'un avenir meilleur, dès la seconde moitié XIXe siècle et surtout après la seconde Guerre Mondiale de 1939-1945. Un bureau, tenue par Monsieur Charles Iriart était même installé à Saint-Jean-Pied-de-Port pour traiter les dossiers des candidats au départ vers les Etats-Unis. Des personnes de tout le Pays de Garazi-Baigorri et au-delà se donnaient rendez-vous à cette officine afin d'y remplir toutes les*

formalités indispensables. Nombreux sont les Garaztar, qui ont de la famille ou des attaches personnelles aux Etats-Unis et en particulier en Californie.

Source : https://www.st-jean-pied-de-port.fr/

Une nouvelle pierre a été posée, dans nosrelations avec South San Francisco, le dimanche 19 février 2012 avec la signature d'un pacte de jumelage par les représentants des deux communes. Une délégation saint-jeannaise, représentée par Madame Gracianne Paris, conseillère municipale de Saint-Jean-Pied-de-Port, fut très chaleureusement accueillie par l'équipe municipale de South San Francisco. Cette journée haute en couleurs et en émotions fut également l'occasion de célébrer le Pays basque puisque la Maison des Basques, Euskal Etxea, de South San Francisco, fêtait son 30ème anniversaire. A l'issue de la traditionnelle messe dominicale, une clique défila avec entrain et enthousiasme, laissant place ensuite à une représentation de danses basques. Les rues, les places, les habitants s'animaient aux sons de cette musique mélodieuse et à la vue de ce spectacle. S'en suivit un formidable repas aux saveurs basques, réunissant plus de 700 convives, où chacun a pu converser en toute simplicité et convivialité, partageant leurs souvenirs de vie et leurs expériences. Le Pays basque et l'amitié sincère qui nous lie étaient donc mis à l'honneur durant toute cette journée. Placé sous le signe de la fraternité et de la solidarité, ce jumelage permettra de fructifier ce trait d'union entre nos deux villes et développer, à l'avenir, des projets de coopération, tant d'un point de vue culturel, économique que social. Il sera une formidable occasion de renouer avec notre histoire commune et nos cousins d'Amérique. Le Centre Culturel basque de South San Francisco, qui œuvre activement à la valorisation du patrimoine culturel basque, sera un maillon essentiel dans nos échanges futurs ».

Un nouveau jumelage est en cours d'élaboration avec une commune japonaise.

Points forts	-Appartenance à la CAPB comprenant 158 communes; appartenance au Pôle Garazi-Baigorri; création de 10 Maisons de la Communauté en lien avec le nombre de Pôles, celle du pôle Garazi-Baigorri étant implantée à Saint Jean Le Vieux -Adhésion à divers syndicats intercommunaux -**SCoT Pays Basque et Seignanx** en cours d'élaboration -Divers jumelages avec: • une commune japonaise (en cours) • Estella • South San Francisco en Californie

Points faibles	
Orientations	

FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

L'occupation du sol sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port, d'après le référentiel régional OCS 2015, présente la répartition suivante (ajusté avec la couche Bd forêt de l'IFN) :

-Prairies : 42,2%
-Espaces urbanisés : 40,7%
-Boisements : 10,4%
-Cultures : 4,4%
-Surfaces en eau : 1,8%
-Fourrés/landes : 0,5%

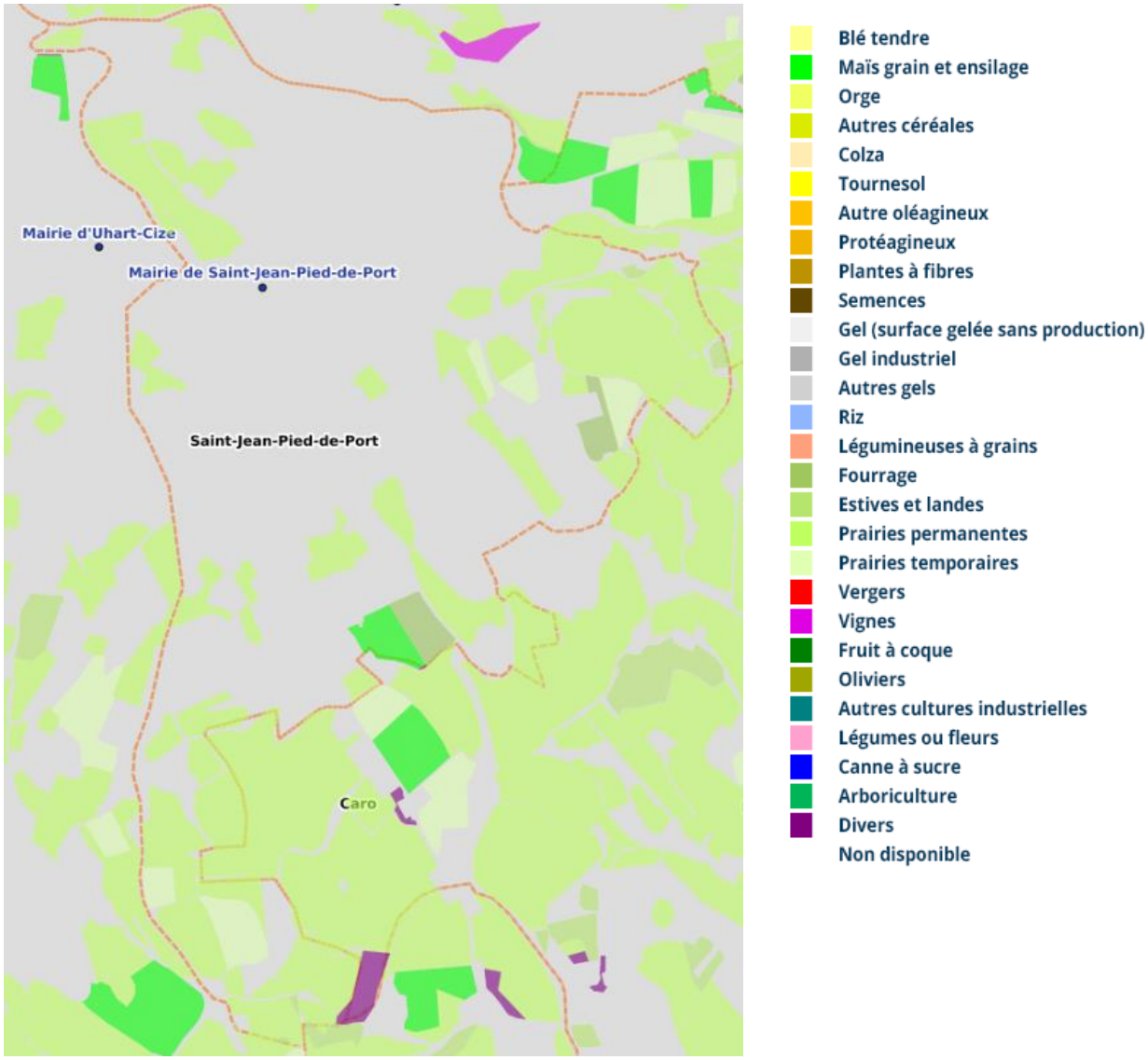

Source : https://www.geoportail.gouv.fr/

5.1.1. Espaces agricoles

Le territoire est dominé par les espaces artificialisés et les espaces prairiaux, représentant à eux deux près de 85% de l'occupation du sol.
Les surfaces agricoles cultivées sont faiblement représentées.

Les prairies de pâture et de fauche représentent la majeure partie de la surface agricole de la commune.
L'activité agricole se note également au travers de la culture du maïs (ponctuelle sur la commune).

En 2020, la commune ne comptait plus que deux exploitations ayant leur siège sur le territoire.

Aucun agriculteur bio n'est recensé sur la commune de Saint-Jean-Pied-Port.

Le territoire communal est classé en intégralité dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) de l'Ossau-Iraty, du Kintoa et du jambon du Kintoa, ayant tous le statut d'AOP (Appellation d'Origine Protégée) au niveau européen. Pour le premier, la définition de l'aire d'appellation a été établie à partir de l'aire traditionnelle : la montagne et le piémont basque et béarnais. En Béarn et Pays Basque, la tomme de brebis est le fruit d'une tradition pastorale ancienne.
Pour le Kintoa, l'aire géographique est une zone de montagnes et de coteaux faite d'alternances de prairies, landes et forêts de feuillus, aux délimitations basées sur la cohérence géographique, ainsi que sur la répartition historique et actuelle des élevages en race Pie noir du Pays Basque.
De très nombreuses Indications Géographiques Protégées (IGP) démontrant la valeur agronomique du terroir sont également recensées : Canard à foie gras du Sud-Ouest, Comté Tolosan, Jambon de Bayonne, Tomme des Pyrénées, Volailles de Gascogne, Volailles du Béarn, Agneau de lait des Pyrénées, Porc du Sud-Ouest….
Cependant, aucune production provenant de la commune ne possède l'une de ces appellations.

Le vin d'Irouleguy est en cours de demande AOP. Le vignoble d'Irouléguy couvre les pentes, exposées au Sud, du Pic d'Arradoy.

En 2020, 2 élevages ont été recensés comme relevant du règlement sanitaire départemental (RSD). Cette classification génère un périmètre d'un rayon de 50 mètres.
Aucune exploitation n'est identifiée comme ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

Aucun terrain ou bâtiment communal n'existe pour accueillir des exploitants agricoles sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port.

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port dispose d'une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), qui favorise la vente directe du producteur aux consommateurs. La distribution des produits a lieu sous le marché couvert de Saint Jean Pied de Port tous les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30. Une dizaine de producteurs locaux alimentent l'AMAP de Garazi.

AMAP de GARAZI

L'AMAP de GARAZI est une association de fait créée en 2007.Elle a pour objet de créer un lien entre les consommateurs et les producteurs. L'AMAP de GARAZI est membre du réseau INTER AMAP du Pays basque qui rassemble 29 AMAP de la région. Ce réseau soutient la démarche AMAP dans la région, l'installation de producteurs, mais aussi la formation de groupes de consomm'acteurs-trices en AMAP.
Les AMAP sont une forme de vente directe de producteurs à un groupe de consomm'acteur-

trices, privilégiant les liens sociaux, la proximité et le respect de l'environnement par rapport à la relation commerciale classique ancrée dans une logique de profit. Les AMAP sont donc une alternative permettant de nouer un lien avec un agri-culteur-trice. Grâce aux AMAP, le producteur évite en grande partie les aléas sur les rentrées d'argent du fait que les consomm'acteur-trices payent d'avance pour la durée de la saison, constituant une avance de trésorerie indispensable. De plus, le producteur a l'opportunité d'établir un lien durable et de qualité avec des consomm'ac-teur-trices sensibles aux problèmes du monde paysan.

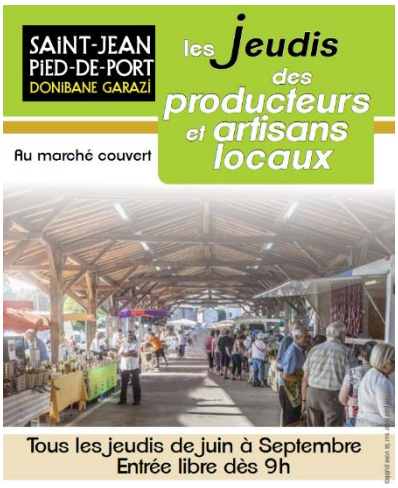

Depuis 2015, un Marché des Producteurs et Artisans Locaux a été créé, tous les jeudis du mois de mai à la fin du mois de septembre. Il participe au dynamisme de l'activité économique, artisanale et commerciale de Garazi. Les filières courtes sont privilégiées, de façon à rapprocher producteurs et consommateurs. Des instants de partage où chaque producteur et artisan peut s'exprimer sur son métier, transmettre sa passion et présenter ses produits. Les producteurs et artisans locaux du Pays basque y proposent, une palette riche et diversifiée de produits du terroir : charcuterie, fromages, confitures, miel du pays, vin, cidre, gâteaux basques, macarons et autres pâtisseries, produits bio des maraîchers…
Ce marché est LE marché de référence du Pays Basque.
Une signalétique est en cours de mise en œuvre pour les exposants afin de pouvoir différencier les producteurs des revendeurs.

Source : https://www.st-jean-pied-de-port.fr/

Un Drive des producteurs s'est également mis en place sur la commune, 2 fois par mois, le 2ème et le 4ème jeudi, au niveau du marché couvert.
Née pendant le confinement à l'initiative de quatre structures agricoles locales, Lekukoa (en basque, "le relais", "le flambeau") est aujourd'hui un projet collectif rassemblant une vingtaine de fermes du Pays Basque soucieuses de proposer leurs produits fermiers de qualité en vente directe, et au plus grand nombre. Les producteurs réunis au sein de Lekukoa livrent chaque semaine treize points de distribution répartis sur tout le territoire basque, dont Saint-Jean-Pied-de-Port, via un système de drives.

Lekukoa le relais paysan

5.1.3. Espaces naturels (non agricoles)

Les espaces naturels non agricoles sont minoritaires sur la commune et sont représentés par des boisements et des fourrés/landes.

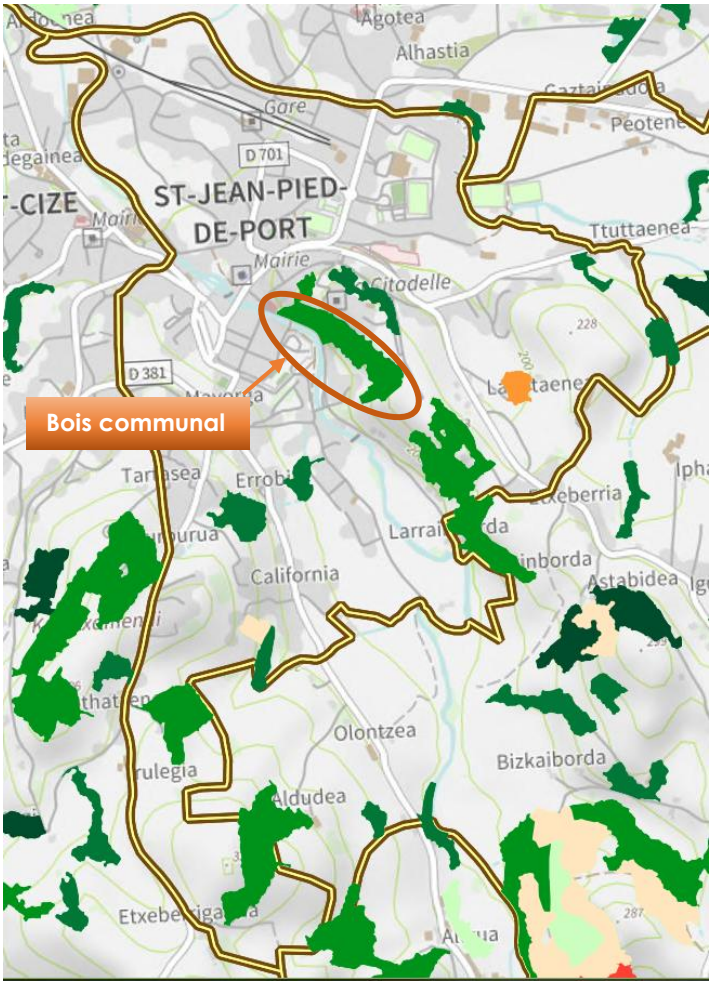

- Jeune peuplement ou coupe rase ou incident
- Feuillus purs en îlots
- Chênes décidus purs
- Chênes sempervirents purs
- Hêtre pur
- Châtaignier pur
- Robinier pur
- Autre feuillu pur
- Mélange de feuillus
- Peupleraie
- Conifères purs en îlots
- Pin maritime pur
- Pin sylvestre pur
- Pin laricio ou pin noir pur
- Pin d'Alep pur
- Pin à crochets ou pin cembro pur
- Autre pin pur
- Mélange de pins purs
- Sapin ou épicéa pur
- Mélèze pur
- Douglas pur
- Autre conifère pur
- Mélange d'autres conifères
- Mélange de conifères
- Mélange de feuillus prépondérants et conifères
- Mélange de conifères prépondérants et feuillus
- Forêt ouverte avec coupe rase ou incident
- Forêt ouverte de feuillus purs
- Forêt ouverte de conifères purs
- Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
- Lande ligneuse
- Formation herbacée

Source : https://inventaire-forestier.ign.fr/

Un bois communal est identifié, au pied de la Citadelle et représente 20 hectares (voir carte ci-dessus). Sa gestion est effectuée par l'ONF. Aucune labellisation PEFC ou FSC de ce bois n'existe.

Des zones humides sont également recensées notamment au niveau des berges de la Nive.

Les landes caractéristiques des milieux agro-pastoraux, sont faiblement représentées sur le territoire communal.

Points forts	-Commune incluse dans l'aire géographique de l'AOC de l'Ossau-Iraty, du Kintoa et du jambon du Kintoa, ayant tous le statut d'AOP au niveau européen; plusieurs IGP; intégration en cours du vin d'Irouleguy, pour AOP -Existence d'une AMAP Garazi -Producteurs de « Pays »: Chocolaterie, gâteaux basques, vins d'Irouleguy, alcools, conserves et charcuteries au sein du marché hebdomadaire des producteurs -Drive des producteurs "Lekukoa, le relais paysan" -Bois communal au pied de la Citadelle (20 hectares) avec gestion par l'ONF; zones humides
Points faibles	-Peu d'exploitants agricoles sur la commune: uniquement 2 ayant leur siège sur le territoire -Espaces agricoles minoritaires -Absence d'agriculteur Bio et de production AOC/AOP

	-Pas de terrain ni de bâtiment communal pouvant accueillir une exploitation agricole -Espaces naturels minoritaires (boisements)
Orientations	

5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

Saint-Jean-Pied-de-Port constitue le pôle économique de la vallée, avec environ 260 entreprises installées dont 130 commerces et la présence de tous les services de proximité. A ce titre, la commune représente le principal bassin d'emplois du territoire, avec 1.300 personnes travaillant en ville.

5.2.1. Activités polluantes

Il existe à ce jour une seule installation classée au titre de la loi ICPE sur le territoire, sous le régime de l'autorisation. Il s'agit de l'abattoir de Saint-Jean-Pied-de-Port localisé au 28 chemin Ugange (activité de transformation et conservation de la viande de boucherie). Cet abattoir a fait l'objet d'une extension et d'une modernisation en 2011 et a réalisé également des investissements pour améliorer ses prétraitements et la régulation de ses effluents. La dernière inspection date du 17/12/2019.
Aucune installation classée SEVESO n'est en revanche présente sur la commune.

5.2.2. PME

Le tissu économique de la commune est essentiellement composé de petites et très petites structures n'employant pas ou peu de salariés.

Des PME sont implantées sur la commune : Coopérative laitière du Pays Basque, supermarché Carrefour Market…

5.2.3. Politique d'accueil

Aucun terrain ou bâtiment (atelier relais) communal n'existe pour accueillir une PME/entreprise.
Aucune zone d'activité n'est comptabilisée à Saint-Jean-Pied-de-Port.

Créé en 1997, INDAR Développement est un outil d'animation économique du territoire de compétence des 3 pôles territoriaux de Amikuze, Iholdi - Oztibarre, Garazi Baigorri.
INDAR Développement a pour mission :

-Pour les entreprises :

- Accueillir et encadrer les primo-créateurs d'entreprises notamment pour les opérations de montage de dossiers ;
- Assurer l'interface entre les porteurs d'initiatives et toute structure compétente dans la mise en œuvre de leurs projets ou le traitement de problématiques diverses, (lien avec les organismes consulaires, bancaires, d'expertise comptable, sociétés de capital-risque, etc…) ;
- Proposer des conférences et formations adaptées à leurs besoins
- Favoriser les actions collectives ou autres regroupements d'artisans
- Soutenir les entreprises existantes et leurs projets innovants
- Repérer et accompagner les opérations de cession/ transmission d'entreprises ;
- Faciliter l'installation d'entreprises exogènes.

-Pour les collectivités :

- Promouvoir les zones d'activités économiques commercialisées par la Communauté d'Agglomération Pays Basque

- Assurer la gestion des Pépinières/Hôtels d'entreprises de Saint-Palais et Saint-Jean-le-Vieux.

Ainsi, une pépinière d'entreprises est présente à Saint Jean le vieux. Elle accompagne la croissance des jeunes pousses, depuis leur création jusqu'à leur consolidation. Généralistes ou thématiques, les pépinières d'entreprises, au-delà de la mise à disposition de locaux adaptés, offrent tout un bouquet de services utiles aux entrepreneurs : accompagnement individuel et collectif des porteurs de projets, mise en réseau, synergies entre les acteurs…
Mise en service le 1er Avril 2014, la pépinière LUTXI de Saint Jean le Vieux propose 4 niveaux d'accompagnement :

- Incubateur (0 à 6 mois)
- Pépinière (0 à 23 mois)
- Hôtel d'entreprises (0 à 48 mois)

Sa Capacité d'accueil maximale est de 10 entreprises.
Le site de LUTXI propose 10 bureaux de 12 à 25 m2, équipés en mobilier.

Un Espace de coworking « le Garden Kolektiboa » est également en place au niveau de la pépinière. Cet espace est doté d'équipements fonctionnels et neufs :

-Fibre optique
-3 salles de réunion de 24, 10 et 8 places
-1 espace de convivialité de 35.70 m²
-1 grand parking.

Une accessibilité facilitée et sécurisée complète l'équipement du site.

Une Zone d'Activité Economique (ZAE) est implantée sur la commune de Saint-Jean-Le-Vieux : Herri Bazterra.

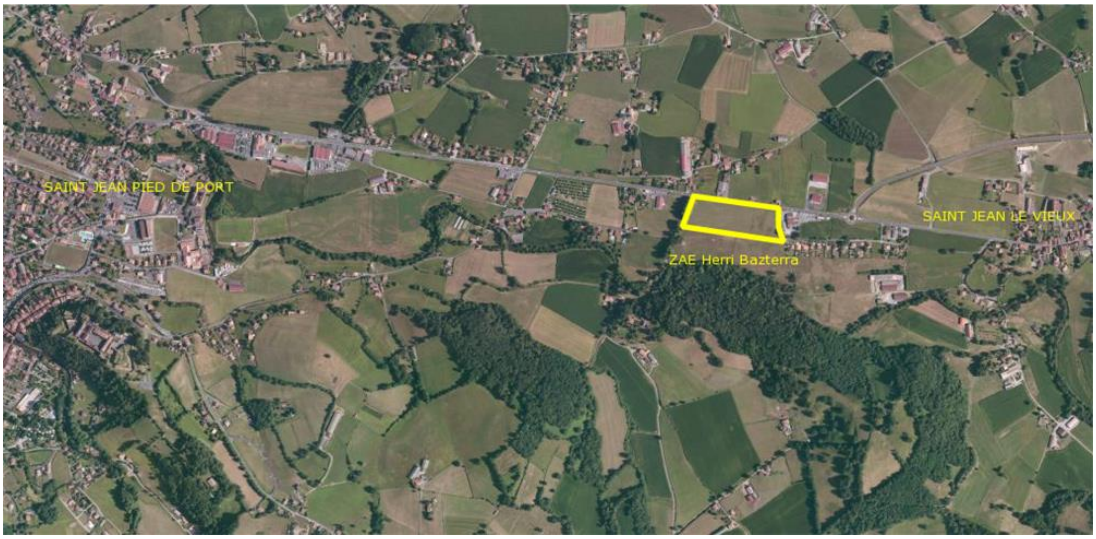

Source : https://www.indar-eco.com/fr/

Cette ZAE comprend 10 lots. A ce jour, un seul lot est disponible.

Source : https://www.indar-eco.com/fr/

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port est classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).
Ces zones visent à aider le développement des entreprises sur les territoires ruraux à travers des mesures fiscales et sociales. Ces zones, reconnues comme fragiles sur le plan socio-économique, comprennent à l'échelle nationale les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI).

Points forts	-Nombreuses entreprises/PME implantées sur la commune -Commune classée en ZRR -Pépinière d'entreprises, à Saint Jean Le Vieux -ZAE à proximité
Points faibles	-Une entreprise présentant des activités polluantes : l'abattoir intercommunal -Pas de mise à disposition de terrain ou de bâtiment (atelier relais...) communal pour accueillir des entreprises -Pas de zone d'activités sur la commune
Orientations	

5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

5.3.1. Commerces

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port présente de très nombreux commerces sur son territoire *(voir photos 5.3.1 page 302)*.
En effet, la commune dispose d'un tissu commercial diversifié qui est axé principalement sur l'alimentaire (35%) et est en particulier doté d'une large offre d'équipement de la personne (habillement, chaussures, accessoires, … - 33%). Il permet de répondre principalement aux achats de proximité et aux besoins de la fréquentation touristique.
La diversité de l'offre commerciale de Saint-Jean-Pied-de-Port lui permet de proposer de l'équipement pour le foyer, pour l'aménagement de l'habitat (magasin de bricolage), des librairies/maisons de la presse, également des jardineries, des magasins de sport ou encore une station-service.
Cette offre commerciale est destinée avant tout aux habitants de la commune mais traduit également son rayonnement sur les communes alentour puisqu'elle propose plusieurs commerces spécialisés. Ce positionnement affirme le rôle de centralité de la commune, qui se doit donc de couvrir l'ensemble des besoins exprimés.

L'activité commerciale de Saint-Jean-Pied-de-Port est particulièrement implantée autour de la D933, artère principale de la commune et dans le centre-ville historique. Les commerces de proximité sont donc accessibles à pied aux habitants du centre-ville, et les clients des communes alentour n'ont pas de difficultés à y accéder en voiture au regard de l'offre en stationnements plutôt conséquente.

Un marché piéton se tient le lundi matin sur la commune. Il est très fréquenté par les locaux hors saison touristique.

L'activité touristique sur la commune génère le développement des activités commerciales et services de proximité.

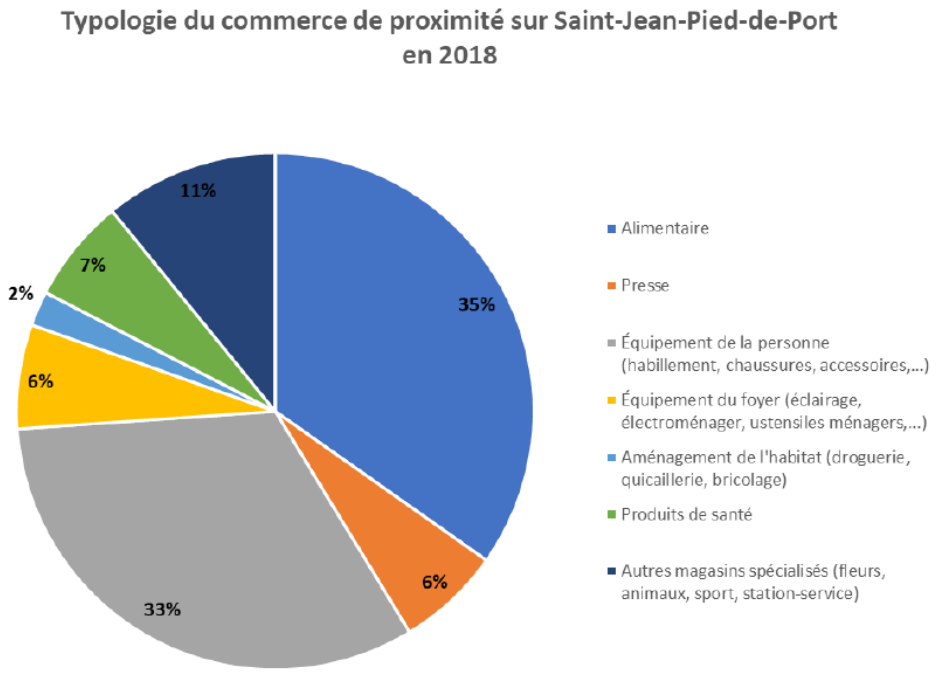

Source : INSEE

Cette économie de proximité est soutenue par l'union des commerçants (Union commerciale et artisanale de Garazi-Baïgorri) et par l'association « Pays Basque au coeur » (PBAC) qui a pour but de préserver et de dynamiser l'économie locale au Pays Basque intérieur.

UCA de Garazi Baïgorry

PAYS BASQUE AU COEUR

PBAC est une structure unique en France qui réunit 6 Unions Commerciales et Artisanales : Soule, Amikuze – Iholdi – Oztibarre, Garazi-Baigorri, Pays d'Hasparren, Xarnegu et Cambo-les-Bains ainsi que les 7 pôles territoriaux référents.

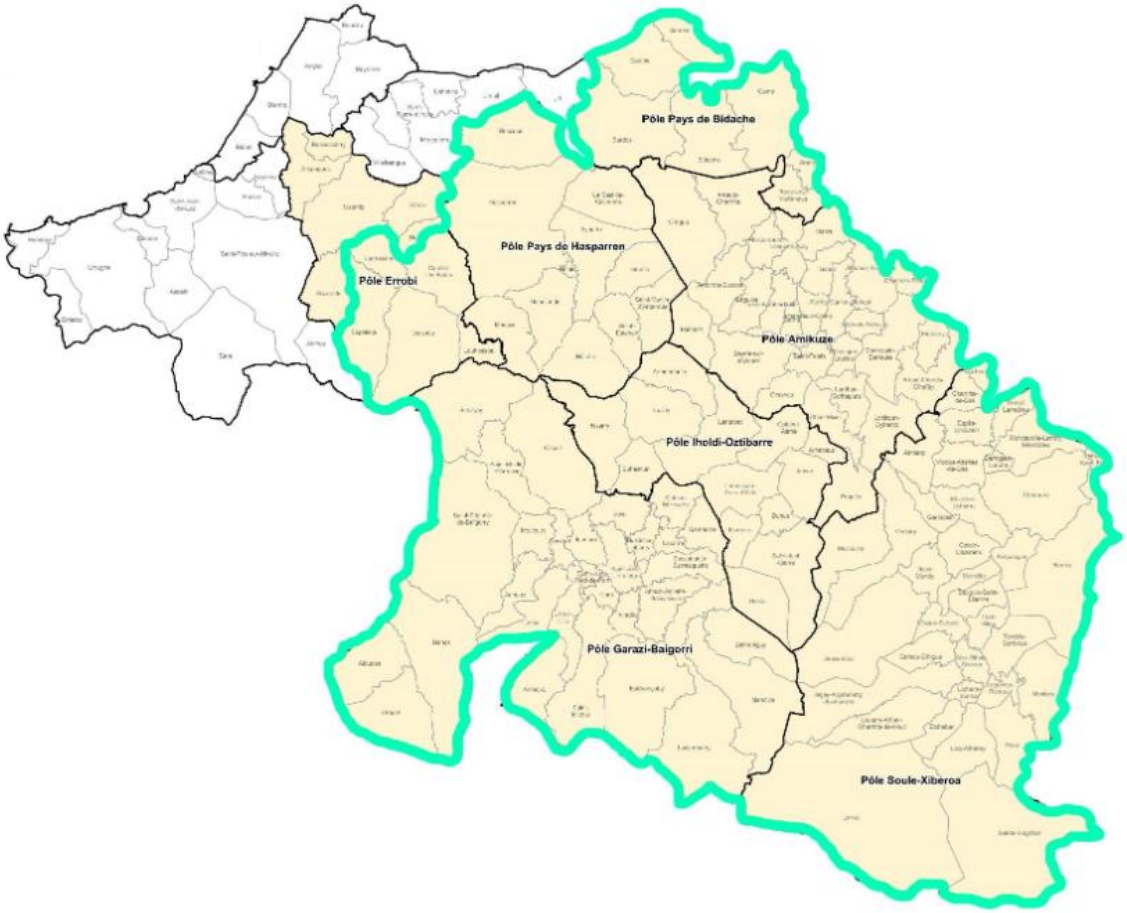

Source : https://www.paysbasqueaucoeur.com

Créée en 2007, par la volonté des élus locaux et les Unions Commerciales et Artisanales, cette association est une initiative unique de synergie sur un territoire.
Ses missions sont :

-Préserver et dynamiser l'économie locale au Pays Basque intérieur
-Défendre le commerce de proximité
-Lutter contre l'exode économique
-Développer l'image, la notoriété, les initiatives collectives en Pays Basque Intérieur.

Hormis cette offre de commerce de proximité, la commune dispose d'un tissu de commerces périphériques généralement représenté par les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) plutôt avantageux. En effet, la commune dispose d'un supermarché de plus de 1000 m² de surface de vente, l'enseigne Carrefour Market, située à proximité de la D933. La zone commerciale de l'Intermarché sur Ispoure et le Lidl sur Uhart-Cize, situés en périphérie directe de la commune, viennent compléter l'offre communale.

Activités économiques de Saint-Jean-Pied-de-Port

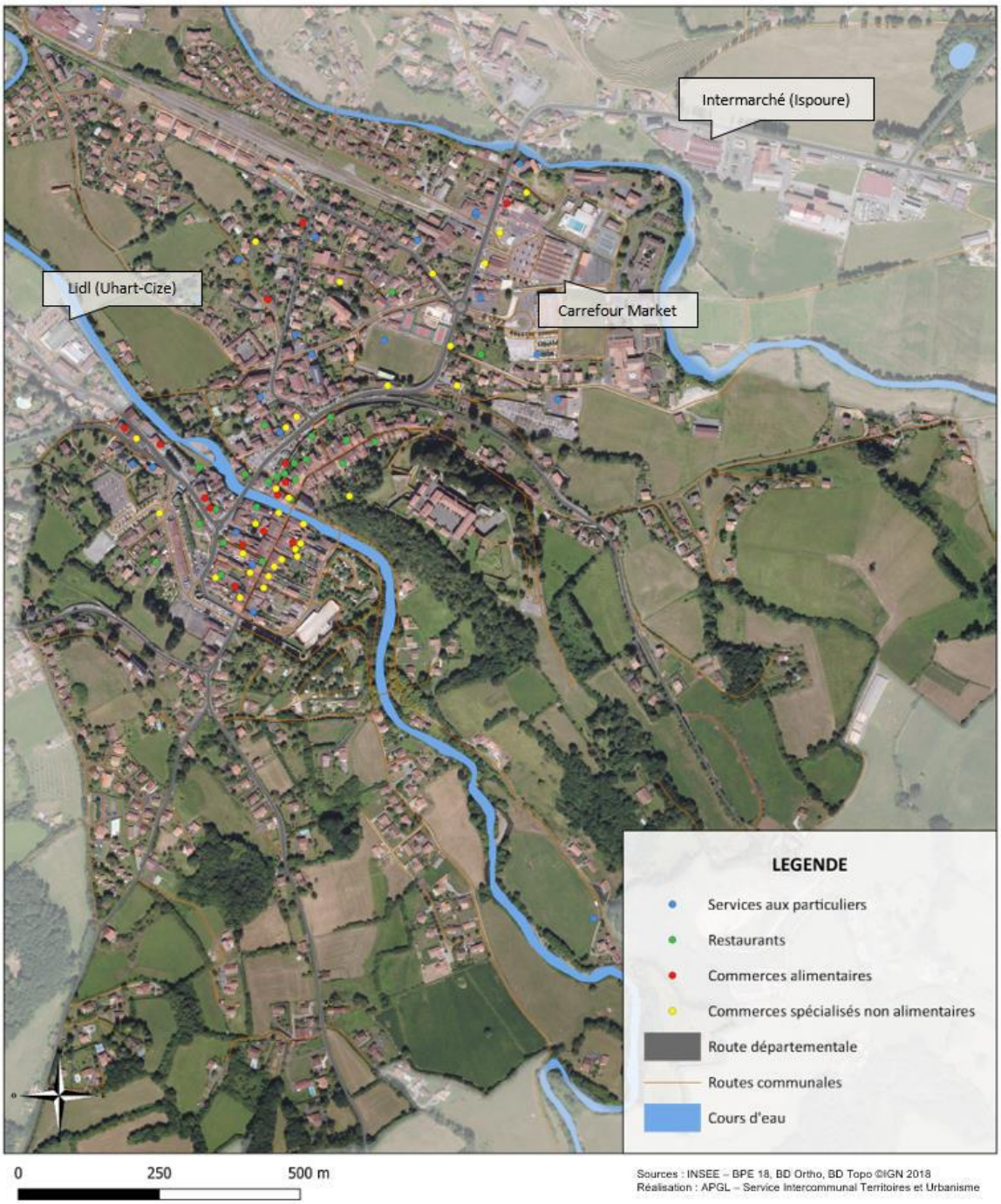

5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires, approvisionnement…)

La qualité des commerces sur la commune est au rendez-vous : 160 commerces hors cafés, Hôtels et Restaurants, 21 restaurants (du snack à l'Etoilé au Guide Michelin) ….

Les restaurants et boutiques qui ont dû rester fermés mais qui assurent un service de vente à emporter sont inscrits sur la plateforme « J'aime mon village, je consomme local » :

VILLAGE
J' MON VILLAGE JE CONSOMME LOCAL ENE EROSKETAK GARAZI/BAIGORRIN EGITEN DITUT

5.3.3. Politique d'accueil

Aucun terrain ou bâtiment communal n'accueille une activité commerciale.

De même, aucune zone commerciale n'est implantée sur le territoire.

La Communauté Pays Basque et ses partenaires, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 64, la Chambre de Commerce Bayonne Pays Basque et Pays Basque au Coeur soutiennent la dynamique commerciale et artisanale en milieu rural via un programme baptisé « Opération Collective de Modernisation ».
Un nouveau programme a été lancé en mai 2018 sur les territoires d'Amikuze, du Pays de Bidache, de Garazi-Baigorri, d'Iholdi-Oztibarre et de Soule. Il complète celui en cours sur le territoire du Pays de Hasparren et d'Errobi.
L'enveloppe globale du dispositif est de 100 000 euros. Afin d'aider un maximum d'entreprises, la subvention allouée par la Communauté Pays Basque à ce dispositif sera plafonnée à 6 000 euros par entreprise.
Le but de cette nouvelle Opération collective de modernisation :

- Accompagner les entreprises de plus d'un an dans leur développement, en soutenant leur projet d'investissement :
  - Modernisation de l'outil de production, rénovation de vitrines et de point de vente...
  - Travaux et aménagement (accessibilité, mise aux normes...)
- Améliorer l'environnement économique de l'artisanat et du commerce de proximité
- Approfondir les relations partenariales avec les unions commerciales et artisanales du Pays basque intérieur et l'association Pays Basque au Cœur.

Cette nouvelle Opération collective de modernisation comprend trois outils de soutien aux TPE (très petites entreprises), à savoir :

- un audit permettant un diagnostic préalable de l'entreprise et des préconisations pour son développement (prise en charge partielle par l'entreprise),
- une aide financière aux investissements,
- un programme de trois formations/actions.

Une étude de repositionnement stratégique de l'association Pays Basque au Cœur, pour en faire l'acteur économique incontournable du commerce de proximité et de l'artisanat du Pays Basque intérieur.

Cette OCM va se poursuivre jusqu'à mi 2022, sur des fonds de la Région. A ce jour, deux dossiers sont en cours sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port : une crêperie et un magasin de prêt à porter.

Points forts	-Très nombreux commerces particulièrement implantés autour de la D933 -OCM de la CAPB en cours -Zones commerciales à proximité
Points faibles	-Pas de mise à disposition de terrain ou de bâtiment communal pour accueillir des commerces -Pas de zone commerciale sur la commune
Orientations	

5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT

5.4.1. Artisanat

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port possède très peu d'artisans sur son territoire. En effet, seul un menuisier est recensé.

En revanche, des artisans d'art sont comptabilisés : fabrication d'espadrille, poterie

céramique, objets d'art, bijoux, galerie d'art...

5.4.2. Qualité de l'offre

La qualité de l'offre artisanale est médiocre. Elle demanderait à être améliorée.

5.4.3. Politique d'accueil

Aucun terrain ou bâtiment communal n'accueille d'activité artisanale.

Aucune zone artisanale n'existe sur le territoire.

Une Zone d'Activité Economique (ZAE) est implantée sur la commune de Saint-Jean-Le-Vieux : Herri Bazterra.

Une OCM est en cours par la CAPB.

Points forts	-Artisans d'art -OCM de la CAPB en cours -ZAE à proximité
Points faibles	-Peu d'artisans sur le territoire communal: 1 menuisier -Pas de mise à disposition de terrain ou de bâtiment communal pour accueillir des artisans -Pas de zone artisanale sur la commune
Orientations	

5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

Le tourisme relève de la compétence de la CAPB.

5.5.1. Fréquentation touristique

Mer, montagne, patrimoine et culture, le tourisme est un élément clé de l'économie de l'agglomération Pays Basque qui représente 72% des nuitées sur le département en 201820.

Le pôle territorial de Garazi-Baigorri est notamment fortement dépendant de l'activité touristique : alors que 6% des emplois nationaux sont orientés vers l'hébergement et la restauration, ce taux monte à 10% dans les communes du pôle.

La fréquentation touristique sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port est la plus importante de Pâques à Toussaint. Celle-ci s'explique par les nombreux atouts du territoire :

-sa position géographique : à 45 min de la côte Basque et ses plages, à 45 min de la montagne d'altitude

-son patrimoine conséquent et son architecture typique du Pays basque : la vieille ville et ses rues pavées, la citadelle fortifiée posée sur la colline de Mendiguren, la porte Saint-Jacques classée au Patrimoine Mondial par l'UNESCO, la prison des évêques, l'église Notre-Dame-du-Bout-du-Pont… qui lui valent d'être classée depuis 2016 sous le label « Plus beaux villages de France »,

-sa position d'étape majeure sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et sa tradition d'accueil des pèlerins, la commune comptabilisant chaque année plus de 55 000 marcheurs en route vers Compostelle,

-l'organisation d'évènements : le marché (chaque lundi de l'année et tous les jeudis matin de juin à septembre), le festival de théâtre "Citadelle en Scène" chaque année à la fin août, les fêtes patronales la semaine du 15 août, le Biltzar de la photo chaque année en septembre…

-l'offre sportive et de loisirs (randonnées, centre aqualudique, sports d'eau vive……).

En 2019, la fréquentation touristique a été estimée à 900 000 visiteurs. Une très forte affluence est également constatée pour le 1er janvier.
De même, 65 000 pèlerins de toutes nationalités ont été comptabilisés cette même année.

Des espaces sont mis gratuitement à disposition des touristes et des randonneurs. De plus, aucun des nombreux parkings n'est payant.
En allant vers l'ouest, au niveau du pont d'Eyheraberry, un espace planté d'arbres offre un espace ombragé et un lieu de pique-nique et de détente pour les touristes et les visiteurs (présence de tables, de bancs…).
En parallèle, d'autres services leur sont proposés comme des WC publics au niveau de 6 implantations ainsi que des points d'eau gratuits.

5.5.2. Hébergements et services payants pour les touristes

La commune possède une part modérée de résidences secondaires dans son parc total de logements. Ainsi, la capacité d'accueil touristique de la commune est essentiellement développée par l'importance de l'offre en matière d'hébergements marchands avec la présence :

-d'un refuge municipal (à l'ancienne infirmerie) géré par l'Association Terre de Navarre : capacité de 32 lits avec une ouverture toute l'année *(voir page 42)*

-de 54 locations saisonnières labellisées Gîtes de France / Clévacances

-de 9 chambres d'hôtes

-d'un VVF l'Escale Basque 3 étoiles (propriété de la commune et gestion par la commune) de 40 appartements, répartis en hameaux de petits bâtiments de 2 niveaux

-de 5 hôtels de 2 à 4 étoiles

-d'un camping municipal Narbaitz, 2 étoiles (*voir photo 5.5.2 page 303);* 53 emplacements classés, 60 emplacements nus et 1 bungalow/chalet; ouverture de Pâques à Toussaint; gestion en régie directe

-de 2 aires de camping-cars : celle du Jai Alai (Eau, Electricité, Vidange eaux usées, Vidange toilettes chimiques) et celle du fronton (Container, Eau, Electricité, Vidange eaux usées, Vidange toilettes chimiques), ouverte du 08/05 au 31/12. Celle du Jai Alai reste ouverte toute l'année.

-d'hébergements collectifs pour l'accueil de pèlerins (18)

-de colonies de vacances accueillies dans l'internat du collège pendant l'été.

Une fois que le PLU ou le PLUI sera finalisé et approuvé, la commune souhaitera candidater au Label Station classée de tourisme.

5.5.3. Qualité de la politique d'accueil touristique

Depuis la prise de compétence « tourisme » par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, deux offices de tourisme communautaires ont été créés fin 2018 ainsi que 5 offices communaux (Anglet, Biarritz, Bidart, Cambo-les-Bains et Hendaye).
Vingt-quatre bureaux d'accueil touristiques, dont un est localisé à Saint-Jean-Pied-de Port *(voir photo 5.5.3 page 303)*, sont à disposition des visiteurs sur l'ensemble du territoire intercommunal et ont pour missions :

- l'accueil, la gestion et la diffusion de l'information touristique,
- la coordination des socio-professionnels et des acteurs locaux,
- la promotion et valorisation des atouts du pays basque,
- la commercialisation et l'organisation d'évènements touristiques,
- la gestion des équipements touristiques.

Ce regroupement, permet la création d'une identité commune et la mise en en place d'actions touristiques à plus grande échelle (offres de séjours, parcours touristiques, idées de sorties…).
Le bureau d'accueil de Saint-Jean-Pied-de-Port est ouvert toute l'année, du lundi au samedi : 9h-12h30 et 14h-18h. Il est fermé le dimanche.
En été, il est ouvert du lundi au samedi de 9h30-12h30 et 14h-19h / Dimanche et jours fériés : 10h-13h.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a institué une taxe de séjour communautaire depuis le 1er janvier 2018 applicable sur 152 communes du Pays Basque. Le Conseil Communautaire du 26 septembre 2020 a fixé par délibération, les tarifs applicables au 1er janvier 2021. Les recettes de la taxe de séjour sont destinées à la promotion des atouts du territoire et cette contribution est affectée aux actions destinées à favoriser la fréquentation touristique qui contribue à la dynamique économique du territoire. Elles seront dans leur totalité (moins la taxe départementale) reversées à l'Office de Tourisme Pays Basque, opérationnel depuis le 1er octobre 2018.

D'autres renseignements touristiques sur le tourisme en Pays Basque (patrimoine culturel, visites guidées, hébergements, restauration…) peuvent également être obtenus auprès du de l'Agence d'Attractivité et Développement Touristiques Béarn-Pays Basque.

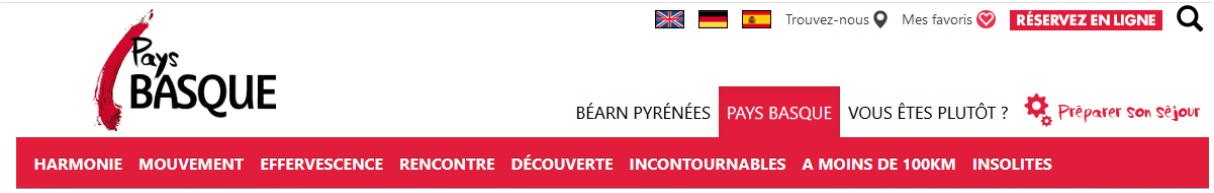

La commune est labellisée « Plus Beaux Villages de France » *(voir page 126)*.

Des supports publicitaires valorisant la commune sont présents, sous initiatives privées, dans les magasins de souvenirs.

Un plan japonais de la commune existe *(voir en annexe page 332)*.

5.5.4. Manifestations commerciales et culturelles à vocation touristique

De très nombreuses manifestations commerciales et culturelles à vocation touristique sont organisées sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port :

-marché du lundi matin piéton : Lieu de rencontres et d'échanges, le marché hebdomadaire du lundi est une véritable institution à Saint-Jean-Pied-de-Port. Instant de convivialité, la population de Saint-Jean-Pied-de-Port, des environs et les nombreux visiteurs aiment à s'y retrouver. Autrefois situé à l'intérieur de l'enceinte fortifiée, face à l'église Notre-Dame-du-Bout-du-Pont, le marché de Saint-Jean-Pied-de-Port a gagné l'extérieur des murs au XVIIIe siècle, à son emplacement actuel, au marché couvert *(voir photo 5.5.4 page 303)*. Aujourd'hui, ce secteur est occupé par les étalages des produits non alimentaires, textile, artisanat local, maroquinerie…Inauguré en 1967 par le premier Ministre Georges Pompidou, le marché couvert se situe à Zuharpeta, derrière les murailles de la ville. Les producteurs locaux y proposent, chaque lundi, une palette riche et diversifiée de produits du terroir. Jambons, fromages, confitures, miel du pays, vin d'Irouléguy, cidre, chocolat ou gâteaux basques animent les étals Vitrine du territoire, ce marché connaît un grand succès auprès des locaux, mais également des visiteurs, amateurs de gastronomie.

-marché des producteurs et artisans locaux tous les jeudis matin au marché couvert, en saison, de mai à septembre. Pour ce marché, un code est en cours de mise en place afin de différencier les producteurs et les revendeurs. Le projet pourrait ressembler à celui présenté ci-dessous.
Pour ce marché, il serait tout de même préférable de privilégier les producteurs locaux.

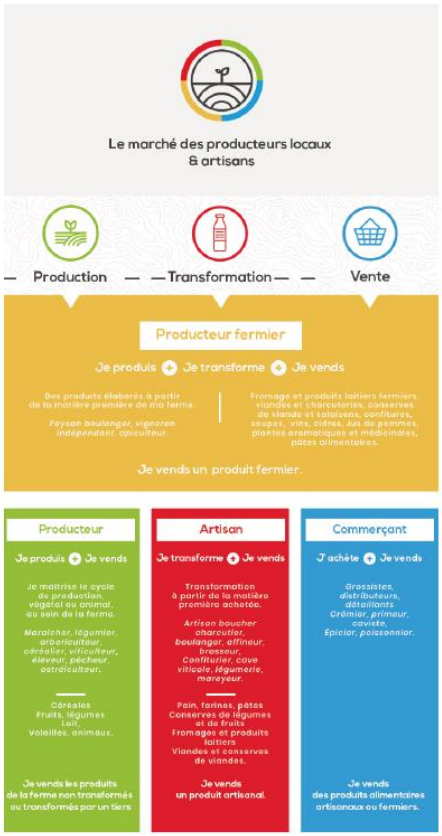

Source : Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port

-fêtes patronales autour du 15 août : De nombreux spectacles sont proposés grâce au dynamisme des associations locales.

Terre de tradition, le folklore des danses et chants basques, la célèbre Force basque, des parties de pelote ou courses de vaches royales animent la ville durant la saison estivale et toute l'année.

-vides greniers organisés par l'APE
-foire aux livres 1 fois par an dans le cadre de la journée du patrimoine, le dimanche
-à la fin du mois d'août : festival de théâtre, « Citadelle en Scènes » dans la cour de la citadelle. La Citadelle accueille des pièces de théâtre, certaines classiques et d'autres plus contemporaines.

-nombreuses expositions temporaires: hall de la Mairie, ancien presbytère et Prison des Evêques (1er étage). Les thématiques traitées sont assez larges, de l'art abstrait à l'art figuratif en passant par des expositions historiques, à l'image cette année de l'exposition historique « Basse-Navarre un territoire singulier » proposée à partir de reproductions de documents anciens provenant des archives de Pampelune.

-exposition permanente dans la prison des Evêques :

Au niveau du RDC, exposition intitulée « Le Grand Chemin : Évocation des Chemins de Saint-Jacques au Moyen Age ». Des panneaux didactiques, des reproductions de costumes et objets anciens proposent de marcher sur les pas des pèlerins du Moyen Age et ainsi de s'imprégner de leur cheminement de leur départ à leur arrivée à Compostelle. De façon à donner vie à l'espace muséographique, textes et iconographies sont accompagnés d'objets initialement créés pour le cinéma et en cela crédibles : bourdons, besaces, pèlerines, mannequins en costumes, cotte de maille, épées, lances et boucliers, robes et heaumes des ordres de moines chevaliers …

Les périodes d'ouverture sont les suivantes :

*Du week-end de Pâques à la Toussaint : tous les jours sauf le mardi de 11h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h30

*Juillet-août : tous les jours de 10h30 à 19h00, sans interruption.

En sous-sol, une présentation du bâtiment est réalisée, suite à des recherches géologiques qui ont été effectuées.

-mois de la Photo en septembre (Biltzar): occupation de toutes les salles d'exposition et de l'espace public (y compris les remparts) par des expo-photos et des animations.

Lors de cette manifestation, les associations organisatrices Argian et Aftelae proposent un concours photographique dont le thème de l'année 2020 était « le Sourire ».

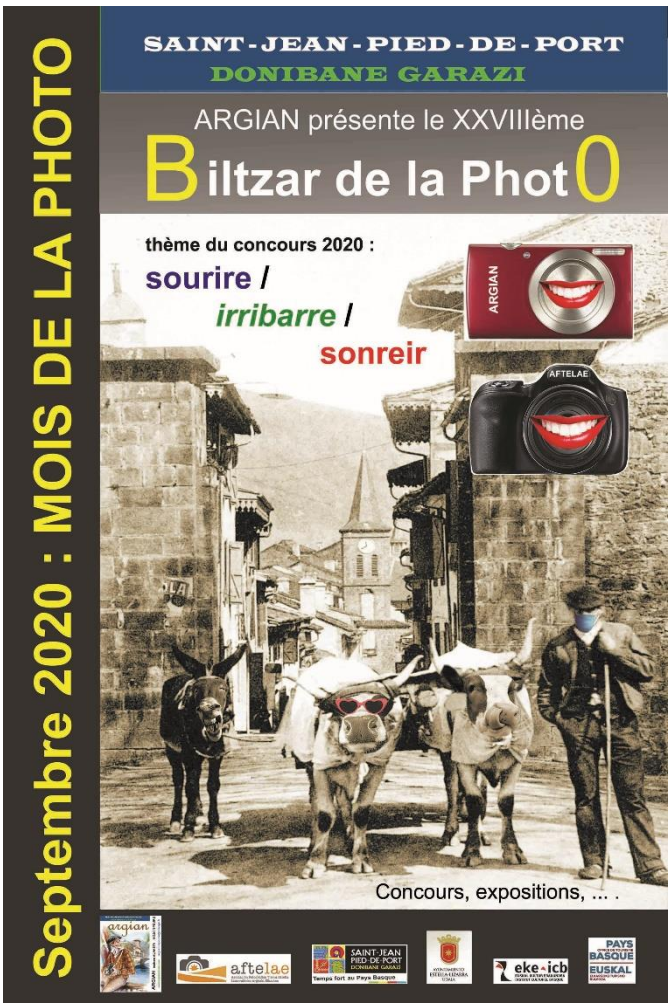

Source : http://argian-photo.ovh/

Réalisée dans le cadre d'une exposition sur les villes fortifiées au Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne, une maquette de la vieille ville est exposée en mairie, tout comme des anciens plans du XIXe siècle de la citadelle.

Des concerts ont également lieu tout l'été et le dimanche avant Noël.

En revanche, aucun Marché de Noël n'est organisé sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Points forts	-Compétence « tourisme » portée par la CAPB -Forte fréquentation touristique de la commune, principalement de Pâques à Toussaint -Fréquentation touristique: - estimée à 900 000 visiteurs en 2019; pour le 1er janvier, très forte affluence; 65 000 pèlerins en 2019 - espaces mis gratuitement à disposition des touristes et des randonneurs; aucun parking payant - services à disposition: WC publics sur 6 implantations, et points d'eau gratuits -Nombreux Hébergements et services payant pour les touristes -Qualité de la politique d'accueil touristique: - label PBVF - bureau d'accueil de l'Office de Tourisme sur la commune ouvert toute l'année - supports publicitaires de la commune (initiatives privées dans les magasins de souvenirs) -Manifestations commerciales et culturelles à vocation touristique
Points faibles	-Absence de Marché de Noël ou de Marché de Pâques
Orientations	-Candidater au label Station Classée de Tourismes une fois que le PLU ou PLUI sera finalisé

5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

5.6.1. Introduction de critères environnementaux et sociaux dans les travaux et marchés publics

A ce jour, la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port réalise peu d'appels d'offres. De ce fait, l'introduction de critères environnementaux et sociaux n'a pas été effectuée.
Si l'occasion se présente, il sera nécessaire d'effectuer cette démarche.

5.6.2. Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics

Les produits d'entretien utilisés pour le fonctionnement des services publics sont labellisés NF.

Le papier utilisé en ramettes et celui des enveloppes possède le label PEFC NF Environnement.
Le bulletin municipal de 2018 a été imprimé sur du papier recyclé. Le prochain bulletin municipal devra être édité sur du papier recyclé et si besoin, imprimé dans une imprimerie labellisée Imprim'vert (entreprise présente sur la commune). Il serait bien d'intégrer le logo « papier recyclé » sur ce dernier.

Lors de la préparation des menus du restaurant scolaire, des produits Bio sont intégrés. Toutefois, aucun menu entièrement Bio n'est en place. Cette initiative constitue un projet de la municipalité dans les années à venir.

5.6.3. Démarche éco-responsable de la collectivité

5.6.3.1. En interne

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port est engagée dans une démarche « Zéro Phyto » depuis 2013. Cette initiative a été effectuée par la collectivité seule, sans l'appui d'une structure comme la FREDON, par exemple.
En parallèle, le désherbage est manuel, du paillage est effectué, des plantes couvre-sol sont mise en place, des copeaux sont disposés au niveau des inter-tombes….
La collectivité s'est équipée d'un désherbeur mécanique pour l'entretien des trottoirs.
Aucune gestion différenciée n'est mise en place sur la commune.
Afin de mettre en valeur les efforts effectués sur la non utilisation de produits phyto sanitaires, il serait intéressant de réfléchir à la labellisation « Terre Saine » du territoire.

Des brebis permettent également l'entretien des espaces verts autour de la citadelle.

Le cimetière est en cours de végétalisation.

Concernant les convocations aux conseils municipaux, ces dernières se font uniquement par mail. De plus, un espace de type « Cloud » a été créé pour permettre le stockage des documents pour les élus. Un projet de projeter tous les documents nécessaires aux élus sur écran lors des conseils municipaux est à l'étude.
Le contrôle de légalité est dématérialisé. Le verso des feuilles est utilisé comme brouillon.

Aucun groupement de commandes n'existe pour l'achat de fournitures administratives, par exemple, pour l'école et la Mairie.

Au sein de la collectivité, des verres en verre sont utilisés ; certaines associations utilisent des verres recyclables ou des verres en verre. Il est à noter qu'une charte de développement durable *(voir en annexe page 334)* doit être signée par les associations utilisant une installation communale.
Ainsi, l'association s'engage à sensibiliser ses adhérents aux pratiques éco-responsables, notamment :

-à être attentif à une consommation raisonnée des fluides dans les locaux mis à leur disposition (électricité, chauffage, eau…)
-à avoir une réflexion en amont pour limiter la production de déchets pendant les manifestations
-à respecter les consignes de tri des déchets
-à veiller au zéro mégot et au ramassage des mégots
-à laisser l'endroit et le matériel tels qu'ils ont été trouvés au moment de l'état des lieux
-à ne plus utiliser du matériel jetable plastique.

En 2020, cette charte a été fournie à 50 associations.

Les ambassadeurs du tri continuent de proposer aux organisateurs d'évènements le dispositif de mise à disposition gratuite des verres réutilisables pour les associations. En effet le syndicat Bil ta Garbi prend en charge la fourniture et le lavage des verres. En 2019 près de 680 000 verres réutilisables ont été utilisés sur plusieurs centaines d'évènements à l'échelle de Bil ta Garbi.

5.6.3.2. Envers les citoyens

A ce jour, la collectivité ne participe pas à la Semaine Européenne du Développement Durable.
Toutefois, la Mairie peut mettre à disposition des organisateurs, des locaux et de la logistique.

Une sensibilisation de la population à la démarche « zéro phyto », notamment par l'intermédiaire du bulletin municipal a été effectuée.

Afin de renforcer cette démarche, une charte d'engagement à la non utilisation des produits phytosanitaires par les particuliers pourrait être créée.

Aucune dématérialisation des informations n'existe pour la population. Ainsi, le bulletin municipal et la gazette pourraient être envoyés par mail.

Points forts	-Achat de produits certifiés: - utilisation de produits d'entretien labellisés NF - papier utilisé pour les ramettes et les enveloppes possédant le label PEFC NF Environnement - bulletin imprimé sur du papier recyclé - intégration de produits bio lors de la préparation des menus du restaurant scolaire -Démarche éco-responsable de la collectivité: - en interne: ✓ démarche « zéro phyto » depuis 2013; désherbage manuel, paillage, plantes couvre sol; achat d'un désherbeur mécanique pour les trottoirs et la mousse ✓ débroussaillage par des brebis autour de la citadelle ✓ végétalisation en cours du cimetière ✓ convocations au Conseil Municipal par mail et création d'un espace (Cloud) pour le stockage des documents pour les élus; contrôle de légalité dématérialisé; utilisation du verso des feuilles pour le brouillon ✓ utilisation de verre en verre au sein de la collectivité et de verres recyclables ou en verre par certaines associations; signature d'une charte développement durable pour les associations utilisant une installation communale - envers les citoyens: ✓ sensibilisation à la démarche « zéro phyto » par l'intermédiaire du bulletin municipal
Points faibles	-Pas de menu bio proposé au restaurant scolaire -Absence de groupement de commande, pour les fournitures administratives, par exemple, pour l'école et la Mairie -Démarche éco-responsable de la collectivité envers les citoyens: - absence d'organisation de la Semaine Européenne du développement Durable par la collectivité (toutefois, mise à disposition de locaux et de la logistique par la Mairie) - pas de dématérialisation des informations (mailing du bulletin municipal, de la gazette..) - absence de gestion différenciée d'entretien des espaces publics;
Orientations	-Intégrer des critères environnementaux et sociaux lors d'appels d'offre -Editer le prochain bulletin municipal sur du papier recyclé avec impression dans une imprimerie labellisée Imprim'vert (entreprise présente sur la commune) -Ajouter « papier recyclé » sur le bulletin -Projet d'intégrer des menus bio au restaurant scolaire dans les années à venir -Réfléchir à la labellisation « Terre Saine » afin de mettre en valeur les efforts effectués sur la non utilisation de produits phytosanitaires -Réfléchir à une sensibilisation des habitants au zéro phyto par l'intermédiaire d'une charte d'engagement pour les particuliers -Projet de projeter tous les documents nécessaires aux élus, sur écran lors des conseils municipaux

Plan d'actions 2021 -2024

Axes stratégiques et Chronologie des actions

AXE 1 : Réchauffement climatique : lutter, s'adapter, protéger la qualité de l'air

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 1 : LIMITER LA DEPENSE ENERGETIQUE, LES EMISSIONS DE GES DE LA COMMUNE ET PRODUIRE DES ENERGIE RENOUVELABLES		
ACTIONS		
1. Mettre en place un suivi des consommations d'énergie	2022	165
2. Remplacer l'éclairage énergivore de l'aire de jeu du Jai Alai par un éclairage LED	2022	167
3. Mettre en place un programme d'isolation de bâtiments communaux	2024	169
4. Poursuivre la politique d'extinction de l'éclairage nocturne communal	2021	171
5. Sensibiliser les commerçants à l'extinction de l'éclairage nocturne	2022	174
6. Installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments municipaux.	2023	176
Objectif global 2 : AIDER ET INCITER LES HABITANTS A AGIR		
ACTIONS		
7. Favoriser la production d'énergie renouvelable par les habitants	2023	178
8. Inciter les habitants et les bailleurs à réduire les consommations énergétiques de leur logement	2023	180
9. Informer et permettre aux habitants victimes d'inondations d'accéder au dispositif Barnier	2022	183

AXE 2 : Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 3 : FAVORISER LA BIODIVERSITE		
ACTIONS		
10. Planter un arbre pour chaque naissance dans la commune	2022	185
11. Généraliser l'emploi de fleurs vivaces, nectarifères, végétaux rustiques et endémiques	2023	187
12. Planter au pied des arbres de la commune des plantes vivaces, couvre sol	2023	189
13. Mettre en place un plan de gestion différenciée des espaces verts	2023	191
14. Terminer la végétalisation du cimetière	2021	193
15. Installer des ruches sur un terrain communal	2021	195
Objectif global 4 : PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU		
ACTIONS		
16. Récupérer l'eau de pluie pour l'utilisation communale (arrosage, nettoyage, toilettes publiques …)	2022	197
17. Organiser l'achat groupé de récupérateurs d'eau de pluie	2023	199
18. Mettre en place un rendez-vous annuel pour le nettoyage des rivières	2023	201
19. Sensibiliser les enfants dès le primaire aux problèmes liés à la pollution de l'eau et à ses conséquences sur le milieu aquatique	2023	203
Objectif global 5 : SENSIBILISER		
ACTIONS		
20. Engager un travail de sensibilisation à la biodiversité au travers d'un parcours dans la ville	2023	205
21. Proposer des conférences annuelles sur un ou plusieurs thèmes lors de la semaine du développement durable ou lors d'un événement porté par le Copil	2023	207
Objectif global 6 : REDUIRE ET VALORISER LES DECHETS		
ACTIONS		
22. Recycler les déchets organiques de la cantine scolaire par la mise en place d'un (lombri)composteur	2022	209
23. Composteurs de quartier : suivi de l'expérimentation du COL avant la mise en place dans d'autres quartiers	2022	211
24. Travailler avec le Conseil Municipal des Jeunes autour d'actions de ramassage des déchets	2022	213
25. Installer des cendriers et des poubelles de tri sur l'espace public	2022	215

AXE 3 : Bien vivre ensemble à Saint Jean pied de Port

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 7 : SE DEPLACER AUTREMENT		
ACTIONS		
26. Proposer une animation autour du vélo	2022	217
27. Augmenter et améliorer les emplacements dédiés au vélo	2021	219
28. Etudier la faisabilité d'une passerelle piétons/vélos sur la Nive	2024	221
29. Permettre aux piétons et vélos de traverser la voie ferrée au niveau de la gare	2024	223
30. Réhabiliter l'avenue Renaud	2024	225
31. Mettre aux normes les passages piétons de la commune	2024	227
32. Limiter la vitesse à 30km/h sur l'ensemble de la commune	2021	229
Objectif global 8 : MIEUX COMMUNIQUER POUR ETRE MIEUX INFORME		
ACTIONS		
33. Mettre en place une application de communication (Panneau Pocket)	2021	231
34. Installer un espace Infos Jeune et une antenne du pôle jeunesse de la CAPB	2022	234
35. Travailler en concertation avec les autres communes	2022	236
Objectif global 9 : RENFORCER LE LIEN SOCIAL		
ACTIONS		
36. Créer un espace récréo ludique (ancienne piscine)	2023	238
37. Aider à l'implantation d'un pôle social par la CAPB	2024	240
38. Mettre en place une Commission « égalité femmes-hommes »	2021	242
39. Animer et pérenniser le Conseil Municipal des Jeunes	2021	245
40. Mettre à disposition de nouveaux jardins familiaux	2023	248
41. Mettre en place des ateliers partagés séniors/adultes/enfants	2024	250
42. Mettre en place la distribution de colis de Noël pour les personnes âgées	2023	252
43. Mettre en place un moment convivial pour l'accueil des nouveaux habitants et professionnels	2022	254
Objectif global 10 : PRESERVER LA SANTE		
ACTIONS		
44. Former aux premiers secours sur la commune	2023	256
45. Créer un Parcours Santé	2024	258

AXE 4 : Intégrer localement la durabilité au quotidien

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 11 : EXEMPLARITE DE LA COMMUNE		
ACTIONS		
46. Augmenter progressivement la part des achats écoresponsables dans les commandes de la commune	2024	260
47. Mettre en place des critères environnementaux et sociaux dans les consultations publiques et les cahiers des charges auprès des fournisseurs de la commune.	2024	262
48. Projeter tous les documents nécessaires aux élus sur écran	2021	264
Objectif global 12 : FAVORISER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL		
ACTIONS		
49. Développer l'approvisionnement local de la cantine scolaire pour offrir des débouchés aux producteurs locaux.	2022	267
50. Proposer aux enseignants de l'école une rencontre élèves/producteurs locaux	2023	269
51. Mettre en place une signalétique spécifique pour le marché hebdomadaire et le marché des producteurs	2022	271
Objectif global 13 : SOUTENIR L'EMPLOI LOCAL		
ACTIONS		
52. Informer les jeunes sur les dispositifs existants pour la création d'entreprise	2023	273
53. Créer une structure /bâtiments pour accueillir des personnes qui font du télé travail	2024	275
54. Recruter un manager de commerce	2023	277
Objectif global 14 : VALORISER L'ACTIVITE TOURISTIQUE		
ACTIONS		
55. Créer un parcours d'interprétation sur toute la vieille ville	2024	279
56. Améliorer la signalétique des parkings extérieurs en précisant le temps nécessaire pour se rendre à pied au centre-ville	2021	281

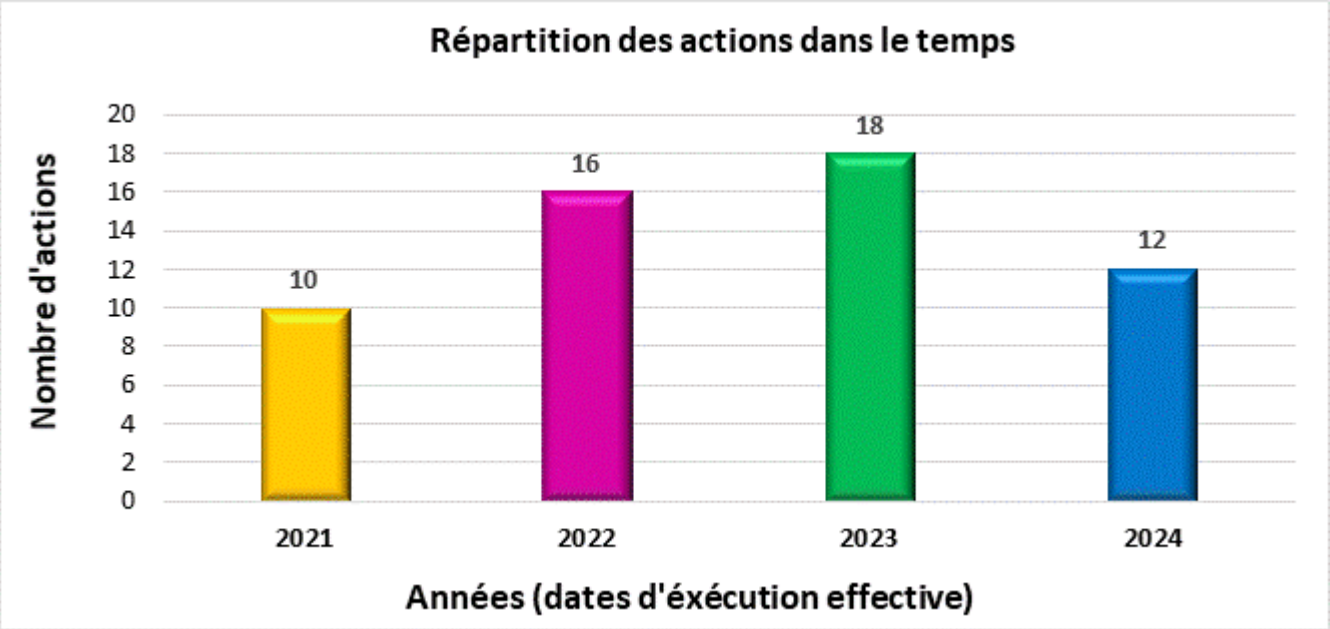
Répartition des actions dans le temps
Nombre d'actions
20
18
16
14
12
10
8
6
4
2
0
10
16
18
12
2021
2022
2023
2024
Années (dates d'éxécution effective)

Programme d'actions

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable sont les suivants :

ACTION 1	**Mettre en place un suivi des consommations d'énergie**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 1	**Réchauffement climatique : lutter, s'adapter, protéger la qualité de l'air**

OBJECTIF GLOBAL 1	**Limiter la dépense énergétique, les émissions de GES de la commune et produire des énergies renouvelables**

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ■ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
▪ Certaines installations de la commune sont anciennes, obsolètes et très énergivores ▪ Etat des lieux et indentification des lieux énergivores Evaluer l'impact des actions proposées par le Copil	▪ Se baser sur les consommations de l'année 2019 (année de référence pré-covid) ▪ Identifier les lieux de consommation et les types d'énergie via l'installation de compteurs supplémentaires si nécessaire

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	SDPEA, conseiller en orientation énergétique Communauté d'agglomération

Indicateur(s) de suivi	Economies réalisées à long terme

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Néant	Néant	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		X		

ACTION 2	**Remplacer l'éclairage énergivore de l'aire de jeu du Jai Alai par un éclairage LED**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 1	**Réchauffement climatique : lutter, s'adapter, protéger la qualité de l'air**

OBJECTIF GLOBAL 1	**Limiter la dépense énergétique, les émissions de GES de la commune et produire des énergies renouvelables**

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
✚ L'éclairage de l'aire de jeu du Jai Alai est le poste le plus important de l'éclairage des bâtiments communaux (20000€/an). Son utilisation est intensive (scolaires et surtout associations). Le besoin en éclairage pour certaines disciplines est conséquent et surtout l'installation est d'origine (>20 ans). ✚ Objectif : faire des économies d'énergie et financières conséquentes.	✚ Changer le système d'éclairage énergivore par un système à LED pour une aussi bonne qualité d'éclairage avec un potentiel de réduction de la puissance de 5 fois ✚ Utilisation de DSIL Rénovation Energétique (prise en charge à 80%)

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Fonds DSIL, SDEPA

Indicateur(s) de suivi	Consommation en kW et surveillance du budget

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
21000€ HT	4200 €	16800 € (Fonds DSIL)

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		X		

ACTION 3	**Mettre en place un programme d'isolation de certains bâtiments communaux**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 1	**Réchauffement climatique : lutter, s'adapter, protéger la qualité de l'air**

OBJECTIF GLOBAL 1	**Limiter la dépense énergétique, les émissions de GES de la commune et produire des énergies renouvelables**

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
✚ Suite au COE les combles de certains bâtiments communaux ont été isolés. D'autres restent à isoler. ✚ Améliorer l'isolation des bâtiments communaux notamment les combles perdus ✚ Diminuer la consommation électrique. ✚ 5 bâtiments prévus en 2021, 5 autres à définir en 2022. ✚ Accompagnement par les certificats d'énergie via le SDEPA	✚ Isolation des combles par soufflage de laine de coton (2021) : - Garderie de l'école primaire - Immeuble Florenia - Vestiaires plaine des sports - Vestiaires stade Jaureguy - Villa Lucia ✚ Remplacement des menuiseries de la Villa Lucia ✚ Poursuite du programme d'isolation les années suivantes

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	SDEPA

Indicateur(s) de suivi	Surveillance des consommations Nombre de nouveaux combles isolés

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
25000 €	4000 €	CEE: 21000€

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
				x

ACTION 4	**Poursuivre la politique d'extinction de l'éclairage nocturne communal**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 1	**Réchauffement climatique : lutter, s'adapter, protéger la qualité de l'air**

OBJECTIF GLOBAL 1	**Limiter la dépense énergétique, les émissions de GES de la commune et produire des énergies renouvelables**

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
Démarrage en 2020 d'une première expérimentation de 6 mois d'extinction d'éclairage nocturne dans 2 quartiers (lotissements Iguzkian et Ibai Alde). Retours globalement positifs des habitants des lotissements concernés. Etendre l'extinction nocturne aux autres quartiers du village. - Diminution de la consommation électrique de la commune avec le souhait de réinvestir l'argent économisé dans des équipements moins énergivores - Réduction de la pollution lumineuse (trame noire) - Exemplarité de la commune - Préservation des chauves-souris	Faire un audit des équipements et de la consommation de la commune -Faire une étude sur la solution la plus adaptée (application « j'allume ma rue », détecteurs infra-rouge) à mettre en place -Faire un plan de phasage de l'opération d'extinction -Sensibilisation de la population (courrier d'information et panneaux)

	-Equiper les lampadaires restants allumés de panneaux solaires ?

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	- Enquête de satisfaction - Nombre de personnes sensibilisées - Consommation énergétique de la commune - Nombre de logements touchés par l'action - Taux de remplacement des moyens existants

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
2500€ (dispositif « j'allume ma rue »)	2500€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	x			

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

Nombre de Membres : 19
En Exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19
Dont procuration(s) :

Convocation : 20/05/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq du mois de mai, à 19H00
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Laurent INCHAUSPÉ, Maire
Présents : MM et Mmes ARANGOÏS, DIRIBARNE, DUPLACEAU, ELISSETCHE, ETCHEVERRY Martine, ETCHEVERRY Mattin, GOICOCHEA, HENRY, IDIART, INCHAUSPÉ, JEAN, LANS, LARRAMENDY, LARRE, PARIS-GETTEN, PIERRE, POUSSON, URRUTY, URRUTY-ETCHEGOIN.
Absent(s) :
Ont donné pouvoir :
Monsieur Emmanuel DUPLACEAU a été élu secrétaire de séance.
N° d'ordre : 2021/4/3

==========

OBJET : EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.
Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Monsieur le Maire rappelle que des tests ont été réalisés dans les quartiers d'Ibai Alde et Iguzkian, à partir du mois de Novembre 2020. Il apparait que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées.

Monsieur le Maire propose d'étendre le plan d'extinction partielle d'éclairage public aux quartiers résidentiels suivants : Zalikarte, Urgain, Ugange, Laurhibar, Taillapalde, Citadelle, Olhonce ainsi que le parking des Fauvettes et le jardin public.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré,
le **CONSEIL MUNICIPAL**,

DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit, dès que les horloges astronomiques seront installées,

CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Fait et délibéré à l'unanimité, le 25 mai 2021,
Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE ST-JEAN-PIED-DE-PORT ★ 64220 ★

Le Maire,
Laurent INCHAUSPÉ.

VILLAGE

ACTION 5	**Sensibiliser les commerçants à l'extinction de l'éclairage nocturne**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 1	**Réchauffement climatique : lutter, s'adapter, protéger la qualité de l'air**

OBJECTIF GLOBAL 1	**Limiter la dépense énergétique, les émissions de GES de la commune et produire des énergies renouvelables**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
L'arrêté du 25 janvier 2013 fixe l'éclairage nocturne des commerces (dès 7h ou 1h avant l'ouverture; 1h après la fermeture pour l'éclairage intérieur et au plus tard à 1h pour les vitrines et les façades). Dans le contexte d'extinction de l'éclairage public, une extinction des vitrines des commerces parait vertueuse même avant 1h.	
Repérer les commerces qui restent allumés la nuit (nombre faible) et les sensibiliser aux vertus de l'extinction nocturne	Soirée de repérage Rencontre en direct ou par courrier

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	Soirée de repérage quelques mois plus tard

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Néant	Néant	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		x		

ACTION 6	Installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments municipaux	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 1	Réchauffement climatique : lutter, s'adapter, protéger la qualité de l'air

OBJECTIF GLOBAL 1	Limiter la dépense énergétique, les émissions de GES de la commune et produire des énergies renouvelables

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
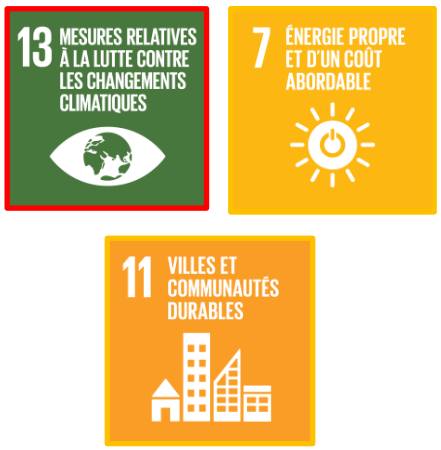	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
✚ Un seul toit de bâtiment communal est porteur de panneaux photovoltaïques (eau chaude), aucun pour la production d'électricité. ✚ Un audit des potentiels des toits communaux a été fait. ✚ Optimiser les toits communaux en tenant compte des contraintes techniques, d'ensoleillement et architecturales (ABF).	✚ Equiper 2 bâtiments en 2021 (ateliers municipaux 325m2 et vestiaires foot 60m2) et 1 bâtiment en 2023 (à déterminer)

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	I Ener (société de production d'énergie citoyenne qui vise l'appropriation citoyenne de l'énergie en Pays Basque par le développement des énergies renouvelables) et SDEPA

Indicateur(s) de suivi	Surface de toits exploitée

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Néant	Néant (mise à disposition des toits communaux)	Gain pour la commune de 800€/an pendant 20 ans (part reversée)

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			x	

ACTION 7	Favoriser la production d'énergie renouvelable par les habitants	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 1	Réchauffement climatique : lutter, s'adapter, protéger la qualité de l'air

OBJECTIF GLOBAL 2	Aider et inciter les habitants à agir

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Nécessité de produire localement des énergies renouvelables. Gisements limités d'énergies renouvelables à St Jean pied de Port (solaire et un peu d'hydraulique avec une nette prédominance du solaire) Une grande partie des bâtiments sont situés dans le périmètre de la Citadelle et sont donc soumis à l'autorisation de l'architecte des Bâtiments de France.	
Inciter les habitants à produire des énergies renouvelables (ici à partir du solaire) en leur fournissant une information claire et indépendante (autorisation, potentiel de production approximatif)	Communiquer sur le cadastre solaire mis en place par la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB) auprès des habitants (bulletin, application panneau pocket, réseaux sociaux, réunion publique)

	Faire une demande auprès de l'architecte des Bâtiments de France pour établir une cartographie des zones où l'installation de panneaux solaires (thermiques ou photovoltaïques) serait autorisée. Croiser ces informations avec le cadastre solaire Achat groupé lors d'une opération ponctuelle ?

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Comité de pilotage / Commune	Architecte des bâtiments de France

Indicateur(s) de suivi	Nombre d'installations sur les 3 ans

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Néant	Néant	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			x	

ACTION 8	**Inciter les habitants et les bailleurs à réduire les consommations énergétiques de leur logement**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 1	**Réchauffement climatique : lutter, s'adapter, protéger la qualité de l'air**

OBJECTIF GLOBAL 2	**Aider et inciter les habitants à agir**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
Le secteur résidentiel au pays basque émet 15% des gaz à effet de serre et représente 38 % de la consommation énergétique finale (selon le rapport du plan action climat de la CAPB).Dans le contexte du réchauffement climatique et de la nécessaire sobriété énergétique pour répondre aux enjeux, la rénovation des habitations et la baisse des consommations énergétiques pour assurer un même service final (ne pas avoir ni froid ni chaud dans son habitation) est un levier important à mobiliser. Inciter les habitants et les bailleurs à engager des travaux de rénovation énergétique pour parvenir à une	Communiquer sur l'enjeu et l'intérêt de la rénovation énergétique en présentant le dispositif Ma Prim'Renov dans le bulletin

diminution des consommations énergétiques des bâtiments résidentiels	municipal, via panneau pocket ou lors d'atelier/conférences lors d'un évènement « développement durable » organisé par la commune (cf autres fiches actions qui prévoient ce type d'animation), par exemple une déambulation avec caméra thermique pour matérialiser les déperditions via les toitures. - Faire une demande auprès de SOLIHA pour doubler la fréquence des permanences sur le territoire - Communiquer régulièrement via Panneau pocket sur les horaires de permanence de SOLHIA - Avantage financier à la rénovation énergétique performante (via la part communale de la taxe foncière ou d'habitation)? - Identifier les logements en précarité énergétique en partenariat avec les services sociaux et concentrer les efforts sur ceux-ci en priorité avec peut-être un accompagnement plus personnalisé? - Proposer des visites de réalisations ou de chantiers en cours pour permettre des partage d'expérience avec les habitants (ex : bâtiment Euskadi eko, fiches chantier partage d'expérience de l'association AVENIR à diffuser et réactualiser)

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	SOLIHA, services sociaux, association AVENIR,

Indicateur(s) de suivi	Nombre de chantiers de rénovation énergétique engagés (info disponible ?) sur les 3 ans

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Néant	Néant	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			x	

ACTION 9	Informer et permettre aux habitants victimes d'inondations d'accéder au dispositif Barnier	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 1	Réchauffement climatique : lutter, s'adapter, protéger la qualité de l'air

OBJECTIF GLOBAL 2	Aider et inciter les habitants à agir

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Après les inondations centennales de 2014, un PPRI a été établi, ciblant 40 habitations sur Saint Jean Pied de Port. La CAPB est en train de mener une étude hydraulique pour construire un PAPI qui ne verra pas le jour avant 3-5 ans. Assurer une meilleure protection des habitations ciblées en les accompagnant dans la démarche de solliciter le fonds Barnier. Cela permettra la prise en charge partielle de dispositifs de protection type batardeau, clapets anti retour, etc…	Sensibilisation aux habitants de l'aide possible. Passage d'un géomètre à la charge de la commune Accompagnement technique pour choisir la meilleure solution pour chaque habitation Accompagnement par un administratif dédié pour aider à solliciter de façon groupée le fonds Barnier.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Etat

Indicateur(s) de suivi	Nombre d'habitants sollicitant le fonds. Efficacité lors d'inondations éventuelles

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
4000€ (communication, frais de géomètre)	4000 €	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		X		

ACTION 10	Planter un arbre pour chaque naissance	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant

OBJECTIF GLOBAL 3	Favoriser la biodiversité

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Espace fortement urbanisé, forte artificialisation des sols. Souhait de végétaliser le village. Renaturaliser St Jean avec la symbolique "une naissance, un arbre" Sensibiliser la population locale aux essences locales	Moyenne de naissances par an Associer un prénom à chaque arbre Choix d'essences locales, arbres fruitiers (jardin partagé) Cartographie des lieux de plantation, des arbres remarquables Création d'un évènement annuel pour la plantation des arbres de manière collective Communication autour de l'événement (presse et médias locaux, réseaux sociaux)

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Conservatoire botanique d'Aquitaine pour le choix des arbres ONF pour le choix des lieux à planter

Indicateur(s) de suivi	Nombre d'arbres plantés par rapport au nombre de naissances Nombre de personnes participant à l'évènement Surface revégétalisée

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Fonction du nombre de naissances	50€/arbre	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		x		

ACTION 11	Généraliser l'emploi de fleurs vivaces, nectarifères, végétaux rustiques et endémiques	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant

OBJECTIF GLOBAL 3	Favoriser la biodiversité

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
✚ Parterres de fleurs avec des fleurs annuelles renouvelées 2 fois par an ✚ Favoriser la biodiversité en privilégiant les espèces attirant les pollinisateurs (installation de ruches par la commune). Limiter la consommation d'eau en choisissant des plantes économes en eau. Réduire le cout du fleurissement de la ville	✚ Achat de fleurs vivaces et de plantes endémiques. Poursuivre le paillage avec les déchets de tonte et des copeaux d'élagage Achat des fleurs à un pépiniériste local Sensibilisation de la population pour s'impliquer dans cette même démarche ? Former les agents techniques à pratiques d'entretien alternatives ?

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	CPIE, Pépiniéristes

Indicateur(s) de suivi	Fréquence arrosage, nombre de fleurs vivaces à n+1

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10000€ (actions 11 et 12)	10000€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			x	

ACTION 12	**Planter au pied des arbres de la commune des plantes vivaces, couvre sol**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	**Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant**

OBJECTIF GLOBAL 3	**Favoriser la biodiversité**

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
✚ Politique de zéro phyto Présence d'une flore banale, inesthétique au pied des arbres Nécessité d'un entretien régulier par les agents communaux ✚ Eviter le travail de désherbage Economie d'eau de pluie par défaut en diminuant le ruissellement Esthétisme amélioré Espèces locales à faire découvrir voire plantes aromatiques	✚ Audit des arbres concernés Fiches techniques sur les graines à planter Pancartes explicatives au pied des arbres Pancartes pouvant être faites avec les enfants Achat des plantes à un pépiniériste local

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Segpa Citadelle/ Banque de graines

Indicateur(s) de suivi	Efficacité de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
300€ (pancartes)	300 €	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			x	

ACTION 13	**Mettre en place un plan de gestion différenciée des espaces verts**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	**Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant**

OBJECTIF GLOBAL 3	**Favoriser la biodiversité**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
Actuellement il n'y a aucune gestion différenciée des espaces verts communaux. La gestion de ces espaces est très chronophage pour les agents communaux et une partie est sous-traitée par Lagun. Il y a aussi une méconnaissance des espèces florales et de l'intérêt pour les plantes de faire leur cycle naturel. Gain du temps Respect du cycle des plantes Favoriser les insectes pollinisateurs Réduction des arrosages Contribuer à restaurer la continuité écologique	Cartographie des espaces à aménager en lien avec les services techniques Former et sensibiliser la population et les agents communaux Choix du zonage pour mettre en place cette gestion Semer des jachères fleuries Achat des fleurs à un pépiniériste local

	Faire un inventaire des papillons de jour ? S'équiper de nouveaux matériels si nécessaire Étudier la possibilité de devenir refuge LPO

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	SEGPA-CPIE-Lagun- Refuge LPO

Indicateur(s) de suivi	Nombre de jachères fleuries Modification des outillages Inventaire papillons de jour

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5000€	5000€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			x	

ACTION 14	Terminer la végétalisation du cimetière	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant

OBJECTIF GLOBAL 3	Favoriser la biodiversité

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune souhaite retirer le gravier qui nécessite une utilisation de produits phyto sanitaires pour éviter les « mauvaises » herbes. Dans la démarche de 0 phyto, dans une démarche d'embellissement, un engazonnement a été choisi. Un tiers du cimetière a été fait en 2019 Poursuivre l'engazonnement pour le terminer en 2021.	Régie municipale Emploi de gazon adapté

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Régie municipale

Indicateur(s) de suivi	Superficie engazonnée Entretien nécessaire

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
4000€ (Gazon + Location matériel et machines) 13000€ (valorisation main d'œuvre)	17000€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	X			

Source : Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port

ACTION 15	Installer des ruches sur un terrain communal	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant

OBJECTIF GLOBAL 3	Favoriser la biodiversité

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Depuis plusieurs années, la commune n'utilise plus de pesticides. Dans cette logique, sachant que les abeilles ont un rôle important dans notre écosystème, il nous semble utile d'installer des ruches dans un espace communal éloigné des maisons d'habitation. Protéger les abeilles Favoriser la biodiversité Mieux gérer la végétation des espaces communaux Sortie pédagogique pour les élèves des trois écoles Récolter du miel	Achat et installation de 5 ruches Achat de 6 essaims Formation d'un agent municipal au métier d'apiculteur

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	API Distribution, Formateur (apiculteur professionnel)

Indicateur(s) de suivi	Bilan régulier avec le responsable des ruches Quantité de miel produit

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1682,40€ (Ruches 1082,40€ + Essaims 600€)	1682,40€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	X			

Source : Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port

ACTION 16	**Récupérer l'eau de pluie pour l'utilisation communale (arrosage, nettoyage, toilettes publiques …)**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	**Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant**

OBJECTIF GLOBAL 4	**Préserver les ressources en eau**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
Première expérimentation d'installation d'un récupérateur d'eau au niveau des ateliers municipaux pour le nettoyage, l'arrosage des massifs, l'entretien des machines. Il manque des récupérateurs sur la commune ce qui oblige les employés municipaux à faire de nombreux allers-retours. Il faut donc installer plus de récupérateurs sur la commune. Diminuer la consommation d'eau et donc faire des économies Gain de temps pour la régie Exemplarité de la commune pour inciter les habitants à installer des récupérateurs d'eau de pluie chez eux	Faire le bilan des différents sites publics où il est possible d'installer des récupérateurs d'eau Mise en place d'un récupérateur de grande capacité (10000L) plus central au niveau du Jai Alai

	Rajout de récupérateurs aux ateliers municipaux, Equiper de récupérateurs des WC publics pour lesquels c'est techniquement possible Création de WC public au niveau du Jai Alai équipé d'une cuve de récupération d'eau.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Régie municipale

Indicateur(s) de suivi	- Nombre de récupérateurs achetés - Evolution de la consommation d'eau

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
12500€	12500€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		x		

ACTION 17	Organiser l'achat groupé de récupérateurs d'eau de pluie	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant

OBJECTIF GLOBAL 4	Préserver les ressources en eau

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
✚ L'eau potable est utilisée à des fins autres qu'alimentaires ✚ Economiser l'eau potable en récupérant l'eau de pluie pour arroser les jardins, laver les voitures…	✚ Sensibiliser la population par le biais de la gazette municipale, par courrier ou réseaux sociaux, puis recenser les personnes intéressées. Achat groupé avec d'autres communes par le biais de la communauté de communes.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Pôle territorial Garazi Baigorri

Indicateur(s) de suivi	Nombre de récupérateurs achetés

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Fonction du nombre de récupérateurs achetés	100€/récupérateur	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			X	

ACTION 18	**Mettre en place un rendez-vous annuel pour le nettoyage des rivières**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	**Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant**

OBJECTIF GLOBAL 4	**Préserver les ressources en eau**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
Pollution de la rivière (Nive) par des déchets organiques Dépolluer le lit de la rivière Sensibiliser les habitants	Demander l'autorisation aux propriétaires riverains afin d'accéder à la rivière (ceux-ci étant propriétaires de la berge jusqu'à la moitié du lit de la rivière). S'associer à la société de pêche, à un établissement scolaire, association Avenir… Prévoir des moyens d'évacuation des déchets Possibilité de faire intervenir les enfants avec leurs parents Communication autour de l'événement (presse et médias locaux, réseaux sociaux, Panneau Pocket) Action à réaliser 1 fois par an

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Copil Agenda 30	Société de pêche, établissements scolaires, Avenir

Indicateur(s) de suivi	Quantité de déchets évacués

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
250€	250€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			x	

ACTION 19	**Sensibiliser les enfants dès le primaire aux problèmes liés à la pollution de l'eau et à ses conséquences sur le milieu aquatique**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	**Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant**

OBJECTIF GLOBAL 4	**Préserver les ressources en eau**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
La situation préoccupante des rivières et cours d'eau français s'explique essentiellement par les activités humaines, une agriculture très polluante, des rejets d'industriels et de particuliers. Mais globalement les eaux de rivières restent pour l'instant de bonne qualité autour de Saint Jean pied de Port Sensibiliser une génération aux risques de pollution aquatique, à ses conséquences sur la flore, la faune des rivières en illustrant avec l'exemple de nos bassins versants	Interventions au niveau des 3 écoles en ciblant CM1/CM2. Expérience du CPIE Visite de la station épuration ? Action proposée 3 demi-journées par an et par classe

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
SIVOS? Association?	CPIE/ APRN/ CAPB (station d'épuration) /Surfrider/ écoles

Indicateur(s) de suivi	Nombre d'enfants/ enquête de satisfaction auprès des enseignants

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5000€ (partie pédagogique +bus)	1000€ maximum	Agence de l'eau (80% selon le portage)

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			X	

ACTION 20	**Engager un travail de sensibilisation à la biodiversité au travers d'un parcours dans la ville**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	**Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant**

OBJECTIF GLOBAL 5	**Sensibiliser**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
Les habitants ont généralement une connaissance faible de la biodiversité présente dans la ville (faune, flore). Faire connaître pour mieux la préserver et accepter sa présence.	Création de l'itinéraire en s'appuyant sur le projet du parcours botanique de l'association AVENIR Identifier la biodiversité locale Trouver des intervenants pour une balade commentée au cours d'un évènement déjà existant (ex : journées du patrimoine) Création de panneaux pour enrichir le parcours Communication (presse et médias locaux, réseaux sociaux, Panneau Pocket, office de tourisme)

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	AVENIR, LPO, CPIE, Association de pêche, Office de Tourisme

Indicateur(s) de suivi	- création du parcours - nombre de personnes sensibilisées au cours de la balade - nombre de panneaux installés

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
3000€	3 000€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			x	

ACTION 21	**Proposer des conférences annuelles sur un ou plusieurs thèmes lors de la semaine du développement durable ou lors d'un événement porté par le Copil**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	**Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant**

OBJECTIF GLOBAL 5	**Sensibiliser**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
Pas d'événement structuré, des actions isolées et ponctuelles gérées par de nombreuses associations. Structurer les actions existantes, créer un événement public autour du DD; Mettre en avant et faire connaître annuellement les actions initiés par le COPIL et les actions portées par les associations; Sensibiliser la population locale aux problématiques environnementales autour d'actions pédagogiques ;	Ciné débat, conférence thématique (santé, réchauffement climatique…), forum; Communication autour de l'événement (presse et médias locaux, réseaux sociaux, Panneau Pocket, Contrat Local de santé, associations membres du COPIL et leurs réseaux) Choix annuel d'une thématique, recherche d'intervenants Travail avec la commission d'animation Action annuelle – format à déterminer – à envisager pendant la semaine du DD mi avril

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Comité d'organisation : COPIL, commune, associations, citoyens, établissements scolaires via les éco-délégués, CMJ	CMJ, Garazikus, avenir, CPIE, LPO…

Indicateur(s) de suivi	-Affluence publique -Retombées médiatiques

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1500€	1500€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			x	

ACTION 22	**Recycler les déchets organiques de la cantine scolaire par la mise en place d'un (lombri)composteur**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	**Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant**

OBJECTIF GLOBAL 6	**Réduire et valoriser les déchets**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
✚ Nécessité de réduire et de valoriser au mieux les déchets organiques afin de réduire le volume de déchets jetés dans les poubelles Composteurs déjà en place au cimetière et au sein des jardins familiaux du lotissement du COL ✚ Poursuivre cette démarche de valorisation des déchets organiques Sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire, à la réduction des déchets. Utilisation du compost obtenu pour les plantations municipales, ou pour un potager au sein de l'école	✚ Réfléchir à la mise en place d'un lombri composteur Réfléchir au fait que ce soit les enfants qui acheminent les déchets au composteur afin de renforcer leur sensibilisation Visite d'un site présentant un lombricomposteur Obtention d'un lombricomposteur par le biais de la communauté de communes.

	Prévoir une personne pour nourrir les lombrics pendant les vacances scolaires Faire intervenir un maître composteur

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
SIVOS de Garazi	Bil ta garbi (maitre composteur)

Indicateur(s) de suivi	Quantifier le volume de déchets mis dans le lombricomposteur

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1550€	1550€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		x		

ACTION 23	**Composteurs de quartier : suivi de l'expérimentation du COL avant la mise en place dans d'autres quartiers**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	**Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant**

OBJECTIF GLOBAL 6	**Réduire et valoriser les déchets**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
Une expérimentation de composteur collectif va être mise en place dans le quartier Urgain, menée par les habitants du lotissement du COL. Si l'expérimentation est concluante, le dispositif pourra être étendu dans d'autres quartiers de la ville. Sensibiliser les habitants en appartement, écoles à la valorisation des déchets compostables Mettre en place un composteur collectif afin de diminuer la quantité de déchets dans les foyers et valoriser les déchets organiques Évaluer l'intérêt/efficacité/utilité/utilisation d'un tel outil sur un quartier Distribuer le compost produit aux habitants du quartier ou autre Étendre le projet à d'autres quartiers (si concluant)	Disposer d'un composteur collectif Informer et former les habitants du quartier (réunions publiques)

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	COL, Bil ta Garbi, CAPB, utilisateurs des jardins partagés

Indicateur(s) de suivi	Nombre d'utilisateurs

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Fonction du nombre de composteurs	€/composteur	A déterminer

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		x		

ACTION 24	Travailler avec le CMJ autour d'actions de ramassage des déchet	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant

OBJECTIF GLOBAL 6	Réduire et valoriser les déchets

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Les alentours des zones de ramassage de bus et des lycées sont très sales. Création d'un CMJ et volonté de ce conseil de se pencher sur cette problématique et de s'associer avec le COPIL. Co-construire avec le CMJ un plan d'action "zero déchets" Sensibilisation des jeunes au respect du cadre de vie et à la préservation de l'environnement Sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets et leur recyclage	Rencontrer annuellement le CMJ et faire un groupe de travail pour proposer des actions (journée de ramassage, mobilisation des groupes scolaires) Actions de communication et de sensibilisation auprès des lycéens (avec des associations) Mettre en place des espaces de tri supplémentaires Faire ramasser aux élèves leurs déchets

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	CAPB – Bil ta garbi, Etablissements scolaires

Indicateur(s) de suivi	-Réduction des déchets aux abords des établissements -Espace de tri -Collecte des déchets lors des ramassages

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
300€	300€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		X		

ACTION 25	**Mettre en place des cendriers et des poubelles de tri sur l'espace public**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	**Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant**

OBJECTIF GLOBAL 6	**Réduire et valoriser les déchets**

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
Les employés municipaux signalent qu'ils ramassent beaucoup de mégots de cigarettes à certains endroits de la ville (vieille ville, zone du Jai Alai). Actuellement, il existe de nombreuses poubelles publiques disséminées sur l'ensemble de la commune, mais pas de cendriers. Il est donc nécessaire d'en installer dans certains endroits stratégiques. La CAPB a la compétence tri des déchets et a maillé la commune avec des points tri sélectif. Certaines zones spécifiques posent problème (zones de pique-nique; abords du lycée)	
Permettre et inciter à garder propres les espaces collectifs.	Achat et mise en place de deux cendriers sondages au niveau de la vieille ville et du Jai Alai.

	Achat et mise en place de huit cendriers normaux sur les zones les plus sales. - Mettre en place 3 barres de tri sélectifs en bois sur les 3 aires de pique-nique (Allées Lucia, Citadelle et Pont Romain) en juillet 2021. - Mettre en place un bloc de tri sélectif autour du lycée (en 2022)

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Régie municipale, **AMI** Citeo

Indicateur(s) de suivi	Volume de mégots récupérés Propreté des zones sales repérées initialement Volume de ramassage des déchets friables autour des aires de pique-nique et du lycée

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1824€ (Cendriers)+ 4624 € (Poubelles de tri)	5948€	AMI : 500€

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		X		

Exemple de barre de tri installée

Source : Mairie de Saint-Jean-Pied-Port

ACTION 26	Proposer une animation autour du vélo	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port

OBJECTIF GLOBAL 7	Se déplacer autrement

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Garazi est une ville peu accessible à vélo de par la circulation sur la départementale. La voiture est très présente. Les habitants l'utilisent pour des petits déplacements Organiser une journée annuelle du vélo pour en assurer sa promotion Développer l'habitude de prendre le vélo pour des petits trajets A terme, diminuer le volume de circulation	Atelier démo vélo électrique/ atelier réparation vélos/ circuit tout petits/ départ de ballades de randonnées (électrique, vélo, vtt) Manifestation à prévoir 1 dimanche par an en Mai/juin pour lancer de bonnes habitudes Communiquer : presse et médias locaux, réseaux sociaux, Panneau Pocket, associations membres du COPIL et leurs réseaux) Découverte des pistes existantes Mise en lumière d'itinéraires

	Sensibilisation des enfants à la pratique du vélo

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune-Copil	OKB – Garacycles – Maya – Prévention routière – écoles- Txirrindola

Indicateur(s) de suivi	Nombre de participants

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
250 € (communication)	250 €	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		x		

ACTION 27	Augmenter et améliorer les emplacements dédiés au vélo	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port

OBJECTIF GLOBAL 7	Se déplacer autrement

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
A ce jour, la commune est pourvue de 12 range-vélos et 18 râteliers soit 42 places de stationnement vélos. Cependant beaucoup ne sont pas utilisés car détériorés, peu visibles ou mal placés. Améliorer et optimiser l'offre de stationnement Favoriser les mobilités douces Sensibiliser à l'usage du vélo	Audit de l'existant Mise en place de râteliers sécurisés au niveau des aires sportives (Jai Alai, plaine des sports, Tennis) Création d'un parking vélo central au niveau de la place Floquet pour desservir les rues piétonnes et le jardin public Améliorer la signalétique grâce à des stickers et des panneaux

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	Nombre d'emplacements utilisés Retours des usagers

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1900€	1900€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	x			

ACTION 28	**Etudier la faisabilité d'une passerelle piétons/vélos sur la Nive**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	**Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port**

OBJECTIF GLOBAL 7	**Se déplacer autrement**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
La circulation cycliste et pédestre dans la commune est difficile car l'axe principal est très fréquenté (13000 véhicules par jour), notamment par des poids lourds. Une passerelle sur la Nive à l'entrée Ouest de la commune permettrait de faciliter le cheminement des piétons et des cyclistes dans la ville, et renforcerait ainsi les mobilités douces. L'étude envisagée constitue un préalable à cette passerelle. Elle devra permettra d'en déterminer la faisabilité, le coût et le tracé.	Lancement d'un appel d'offre puis réalisation de l'étude par un prestataire spécialisé Montage de l'opération, (plan de programmation, choix du scénario, recherche de financements)

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	CAPB

Indicateur(s) de suivi	Rapport d'études

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
7500€ (étude) Passerelle à déterminer	6000€	1500€ (CAPB)

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
				x

ACTION 29	**Permettre aux piétons et vélos de traverser la voie ferrée au niveau de la gare**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	**Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port**

OBJECTIF GLOBAL 7	**Se déplacer autrement**

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ☐ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
La commune est scindée en 2 par la voie ferroviaire, le quartier de Zalikarte et le lotissement du COL se retrouvent isolés du reste de la commune. Un passage piéton localisé au niveau du terminus de la ligne (vitesse quasi nulle) emprunté par les familles a été fermé par la SNCF car le terrain leur appartient. C'est un frein à la mobilité douce et à l'accès des piétons aux services de la commune Obligation pour les personnes de faire un grand détour par la route départementale dangereuse et fréquentée (11000 véhicules/jour) et d'emprunter la voiture. Permettre la mobilité douce et sécurisée	Sensibiliser la SNCF aux problématiques rencontrées par les habitants des quartiers isolés.

Améliorer le lien social et les rencontres entre les habitants des 2 secteurs Diminuer les émissions de gaz à effet de serre	✚ Sensibiliser les élus régionaux ✚ Rencontrer les responsables pour trouver une solution (passage sécurisé, mise en place d'une barrière avec signal automatique…)

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	SNCF, conseil régional

Indicateur(s) de suivi	Nombre d'entretien et réceptivité des interlocuteurs

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Néant	Néant	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
				x

ACTION 30	Réhabiliter l'avenue Renaud	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port

OBJECTIF GLOBAL 7	Se déplacer autrement

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
L'avenue Renaud est une zone emblématique de Saint Jean Pied de Port de par son axe stratégique entre la gare et la vieille ville mais aussi pour son esthétisme (maison, allées de magnolias). Le réseau d'eau de l'avenue Renaud est vieillissant et entraine de nombreuses fuites annuelles. La CAPB programme une mise à neuf du réseau.	
La reprise nécessaire de la voirie permettrait d'aménager différemment l'avenue Renaud et d'améliorer les mobilités douces (vélo/piéton), de fluidifier la circulation (en diminuant le nombre de places de stationnement) tout en conservant le patrimoine arboricole.	Etude en cours : -1 trottoir avec zone partagée piéton/vélo -1 trottoir piéton -mise en valeur des magnolias et des habitations par des espaces engazonnés.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	CAPB ; Agence de l'eau ; DETR ; Département

Indicateur(s) de suivi	Réalisation des travaux. Sentiment de sécurité des piétons, des cyclistes, des habitants

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
En cours d'étude	En cours d'étude	En cours d'étude

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
				x

ACTION 31	**Mettre aux normes les passages piétons de la commune**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	**Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port**

OBJECTIF GLOBAL 7	**Se déplacer autrement**

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ■ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ■ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
Les passages piétons ont été faits au gré des années et peu sont aux normes PMR avec des bateaux adaptés, rendant compliqués et non sécurisés les déplacements des personnes à mobilité réduite et aussi des familles avec enfants et poussettes Sécuriser les traversées de voies pour tous	Audit de l'ensemble des passages piétons (44 dont 16 aux normes). Mise en place d'un plan pluri annuel de mise aux normes Réalisation des travaux

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Services techniques de la mairie

Indicateur(s) de suivi	Nombre de passages piétons mis aux normes

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
8400 €	8400 €	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
				x

ACTION 32	Limiter la vitesse à 30km/h sur l'ensemble de la commune	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port

OBJECTIF GLOBAL 7	Se déplacer autrement

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ☐ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Saint Jean Pied de Port est traversée par une départementale très fréquentée (13000 véhicules par jour). Afin de limiter le danger qu'elle représente, il semble nécessaire de limiter la vitesse des véhicules sur toute la traversée du village. Cela s'inscrit dans le plan global « Saint Jean respire » Sécuriser la traversée de la commune pour les piétons et les cyclistes Faciliter et encourager les mobilités douces	Mise en place de panneaux de signalisation Traçages au sol

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Régie municipale

Indicateur(s) de suivi	Retours des habitants et commerçants

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
500€	500€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	X			

Source : Mairie de Saint-Jean-Pied-Port

ACTION 33	**Mettre en place une application de communication (Panneau Pocket)**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	**Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port**

OBJECTIF GLOBAL 8	**Mieux communiquer pour être mieux informé**

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
✚ A ce jour la commune communique et informe ses habitants par l'intermédiaire de son site internet, du bulletin municipal, la gazette mensuelle et les réseaux sociaux. ✚ Mieux informer les citoyens sur les actualités de la commune constitue un moyen de renforcer le sentiment d'inclusion des habitants, et de renforcer les échanges avec la municipalité, tout en limitant l'usage de supports écrits, consommateurs de ressources. Pour cela, il est envisagé, en plus des moyens de communication existants, la mise en place d'un nouvel outil d'information accessible sur smartphone ou ordinateur. Il devrait permettre de partager les informations de façon très réactive.	✚ Mise en place d'un outil d'information accessible par application mobile « Panneau Pocket » ✚ Communication sur la mise en place (bulletin municipal, réseaux sociaux)

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	Fonctionnement effectif de l'application

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
180€/an (abonnement)	180€/an	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	X			

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

Nombre de Membres : 19
En Exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19
Dont procuration(s) : 4

Convocation : 9/07/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quinze du mois de juillet, à 20H00
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Laurent INCHAUSPÉ, Maire
Présents : MM et Mmes DUPLACEAU, ELISSETCHE, ETCHEVERRY Martine, ETCHEVERRY Mattin, GOICOCHEA, HENRY, IDIART, INCHAUSPÉ, LANS, LARRAMENDY, LARRE, PARIS-GETTEN, PIERRE, POUSSON, URRUTY.
Absent(s) :
Ont donné pouvoir : Patricia ARANGOIS à Jean François GOICOCHEA, Maitena DIRIBARNE à Isabelle HENRY, Isabelle JEAN à Martine ETCHEVERRY, Pascale URRUTY ETCHEGOIN à Emmanuel DUPLACEAU
Madame Cécile LARRAMENDY a été élue secrétaire de séance.
N° d'ordre : 2021/5/8

OBJET : ADHESION A PANNEAUPOCKET

Monsieur le Maire propose d'informer les habitants de la Commune des évènements de Saint-Jean-Pied-de-Port par l'application Panneaupocket, en temps réel. Téléchargeable par tous gratuitement, l'application ne nécessite ni création de compte ni recueil de données personnelles.
L'adhésion à Panneaupocket s'élève à un montant de 180€ TTC par an et permettra de renforcer la communication auprès des administrés.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

DECIDE l'adhésion à l'application Panneaupocket,

PRECISE que les crédits néecessaires à l'exécution de la présente sont suffisants au Budget 2021.

Fait et délibéré à l'unanimité, le 15 juillet 2021,
Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE ST-JEAN-PIED-DE-PORT

Le Maire,
Laurent INCHAUSPÉ.

ACTION 34	**Installer un espace Infos Jeune et une antenne du pôle jeunesse de la CAPB**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	**Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port**

OBJECTIF GLOBAL 8	**Mieux communiquer pour être mieux informé**

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
St Jean Pied de Port est centre bourg qui regroupe 1 Lycée (enseignement général et professionnel), 2 Collèges ; 2 autres collèges sont à 8km. Ce qui représente plusieurs centaines de jeunes. Il n'existe pas de structure d'accueil de jeunes en Basse Navarre hormis la mission locale. La CAPB n'a pas d'antenne locale sur la basse Navarre. Accueillir gratuitement et sans rendez-vous le public jeunes, sur des thématiques qui les touchent (orientation, logement, voyager, ses droits…) Offrir un espace dédié partagé entre Réseau info Jeunes (CAPB) et Info jeunes Pays Basque (Mission locale)	Mise à disposition d'une salle communale dans l'enceinte du Jai Alai Création d'un espace partagé entre Info jeunes (mission locale) et Réseau info jeunes de la CAPB Une animatrice/un animateur est disponible pour accueillir informer orienter Accès aux outils numériques

	Accès à la documentation/consultation des offres/aide création cv ou candidature

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
CAPB	Commune, Mission Locale

Indicateur(s) de suivi	Nombre de jeunes passés par ces espaces

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Néant	Néant	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		X		

ACTION 35	Travailler en concertation avec les autres communes	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port

OBJECTIF GLOBAL 8	Mieux communiquer pour être mieux informé

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ■ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
✚ Le bassin de vie compte deux autres communes limitrophes (Uhart Cize et Ispoure) traversées par une départementale. Les enjeux ne se limitent pas au périmètre de notre commune au point de vue de la mobilité ✚ Impliquer les communes voisines aux différents projets pouvant les concerner	✚ Envoi des comptes rendus des réunions de l'agenda 30 et invitation d'un représentant de chaque commune. Rechercher référent développement durable dans les autres communes pour faire le lien

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Copil Agenda 30	Mairies communes voisines

Indicateur(s) de suivi	Nombre d'actions suivies par les 2 autres communes

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Néant	Néant	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		X		

ACTION 36	Créer d'un espace récréo ludique (ancienne piscine)	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port

OBJECTIF GLOBAL 9	Renforcer le lien social

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Le site de l'ancienne piscine est désaffecté depuis plusieurs années. La ville de Saint Jean Pied de Port souhaite le réinvestir afin d'en faire un espace intergénérationnel, végétalisé, de rencontre à destination de tous les habitants. Dédier un lieu permettant aux différentes générations de se retrouver autour d'activités reposantes ou ludiques Proposer des activités ludiques destinées aux jeunes (espace de glisse skate trottinette roller, terrain multisport…) qui n'existent pas à ce jour sur la commune. Proposer un espace plus reposant type square (promenades, boulodrome, fontaine…) à destination des familles et des séniors	Consultation citoyenne sur les envies et les besoins des habitants Consultation du Conseil Municipal des Jeunes Etude de programmation intégrant éléments ressortis de la consultation (espace de glisse, city stade, square, boulodrome, fontaine…) Etude des possibilités techniques et financières à l'aide d'un cabinet de maitrise d'œuvre.

	↓ Choix des éléments à mettre en place et réalisation des travaux.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Etat, Conseil régional, Conseil départemental, CAPB, régie municipale Conseil Municipal des Jeunes ATELIER LAVIGNE, FABIEN CHARLOT

Indicateur(s) de suivi	Fréquentation des lieux

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
A déterminer	A déterminer	A déterminer

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			X	

ACTION 37	Aider à l'implantation d'un pôle social par la CAPB	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port

OBJECTIF GLOBAL 9	Renforcer le lien social

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Actuellement différentes permanences de services publics et services au public (prévision France Services) sont hébergés à la cité administrative à St Jean Pied de Port (locataire). L'épicerie sociale est située dans les vieux locaux de l'ancienne laiterie. Regroupement dans le bâtiment d'une ancienne laiterie acquis par la CAPB de ces services. Implantation du siège social et de l'antenne locale du CIAS Pays Basque ainsi que de l'épicerie sociale. Ce bâtiment va être rénové : début des travaux fin 2021 pour achèvement fin 2022.	Travaux de rénovation, porteur de projet CAPB Aménagement de places de parking

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
CAPB	Commune

Indicateur(s) de suivi	Fréquentation des services publics

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1.224.000 €	Néant	LEADER – Etat – Région

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
				x

ACTION 38	**Mettre en place une Commission « égalité femmes-hommes »**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	**Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port**

OBJECTIF GLOBAL 9	**Renforcer le lien social**

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
✚ Le 15 septembre 2017, la Communauté Pays Basque a signé la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Le Plan d'actions pour l'Égalité entre les femmes et les hommes au Pays Basque a été adopté à l'unanimité lors du conseil communautaire du 29 juin 2019. ✚ Dans cette lignée la Commune de St Jean Pied de Port a décidé de la création d'une Commission Egalité Femmes Hommes le 9 mars 2021(délibération Conseil Municipal)	✚ Mise à disposition des locaux, personnel pour l'organisation de manifestations, expositions, réunions, ou tout autre ressource sollicitée par les membres de la Commission après validation par le conseil municipal si nécessaire

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	Nombre de réunions Actions menées par la commission

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Néant	Néant	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	x			

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

Nombre de Membres : 19
En Exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19
Dont procuration(s) : 1

Convocation : 21/01/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf du mois de mars, à 19H00
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Laurent INCHAUSPÉ, Maire
Présents : MM et Mmes ARANGOÏS, DUPLACEAU, ELISSETCHE, ETCHEVERRY Martine, ETCHEVERRY Mattin, GOICOCHEA, HENRY, IDIART, INCHAUSPÉ, JEAN, LANS, LARRAMENDY, LARRE, PARIS-GETTEN, PIERRE, POUSSON, URRUTY, URRUTY-ETCHEGOIN.
Absent(s) :
Ont donné pouvoir : Maitena DIRIBARNE à Isabelle HENRY
Madame Marie-Claire URRUTY a été élue secrétaire de séance.
N° d'ordre : 2021/2/11

OBJET : COMMISSION EGALITE FEMMES HOMMES

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

DECIDE la constitution d'une commission municipale Egalité Femmes Hommes,

DESIGNE Patricia ARANGOIS, Martine ETCHEVERRY, Mattin ETCHEVERRY, Isabelle HENRY, Isabelle JEAN, Pascale URRUTY-ETCHEGOIN, membres de la Commission.

Fait et délibéré à l'unanimité, le 9 mars 2021,
Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE ST-JEAN-PIED-DE-PORT ★ 64220 ★

Le Maire,
Laurent INCHAUSPÉ.

ACTION 39	Animer et pérenniser le Conseil Municipal des Jeunes	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port

OBJECTIF GLOBAL 9	Renforcer le lien social

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ■ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
✚ Souhait de pérenniser le Conseil Municipal Jeunes pour renforcer le dialogue entre les jeunes et les élus locaux. ✚ Favoriser la démocratie participative, l'écoute des jeunes citoyens et leur permettre de développer un engagement citoyen. Elaborer chaque année un plan d'action opérationnel qui puisse être mené à terme sur un calendrier annuel. Organiser le renouvellement des jeunes élus qui ne sont plus en mesure de siéger.	✚ Assurer le suivi de l'animation du conseil par des élus désignés auprès du conseil ; ✚ Prévoir un budget de fonctionnement ; ✚ Former les jeunes à la conduite de projet (rétroplanning, organisation, répartition des rôles …). ✚ Alterner des réunions plénières et des ateliers pour maintenir une dynamique toute l'année ; ✚ Elaborer un plan d'action annuel et créer des échanges entre le CMJ, le COPIL et le conseil municipal

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	Nombre de projets portés par le CMJ

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Néant	Néant	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	X			

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

Nombre de Membres : 19
En Exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19
Dont procuration(s) : /

Convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt et le quinze du mois de décembre, à 19H00
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Laurent INCHAUSPÉ, Maire
Présents : MM et Mmes ARANGOÏS, DIRIBARNE, DUPLACEAU, ELISSETCHE, ETCHEVERRY Martine, ETCHEVERRY Mattin, GOICOCHEA, HENRY, IDIART, INCHAUSPÉ, JEAN, LANS, LARRAMENDY, LARRE, PARIS-GETTEN, PIERRE, POUSSON, URRUTY, URRUTY-ETCHEGOIN.
Absent(s) :
Ont donné pouvoir :
Madame Isabelle JEAN a été élue secrétaire de séance.
N° d'ordre : 2020/7/1

==========

OBJET : CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le principe de Conseil municipal des jeunes, instance municipale visant à favoriser la participation citoyenne et l'apprentissage de la démocratie.

Il propose de créer un Conseil municipal des jeunes à partir du 1er février 2021 sur la base du règlement dont il donne lecture.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL,**

DECIDE la création du Conseil municipal des jeunes pour les 9-17 ans,

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil municipal des jeunes tel que joint à la présente.

Fait et délibéré à l'unanimité
le 15 décembre 2020.
Pour extrait certifié conforme

MAIRIE DE ST JEAN PIED DE PORT 64220

Le Maire,
Laurent INCHAUSPÉ.

VILLAGE

ACTION 40	Mettre à disposition de nouveaux jardins familiaux	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port

OBJECTIF GLOBAL 9	Renforcer le lien social

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
De plus en plus de personnes veulent produire leur propres fruits ou légumes pour leur consommation personnelle. Mais en ville, tout le monde ne possède pas de terrain permettant de les cultiver. La commune pourrait mettre à disposition des parcelles pour créer des jardins familiaux. Des jardins familiaux existent au niveau du lotissement du COL sur une parcelle communale. Ils sont réservés aux résidents de ce lotissement. Une parcelle adjacente existe sur laquelle pourraient être créés de nouveaux jardins familiaux pour les habitants de la commune. Permettre à des habitants de la commune d'accéder à ces jardins et cultiver leur propres fruits et légumes sur un espace partagé.	Mener une enquête auprès des habitants pour savoir qui peut être intéressé Lancer un appel à candidature Créer des parcelles de jardins familiaux

Créer du lien social, mixer les populations	Rédiger une charte d'utilisation des jardins et de pratiques de jardinage (respectueuses de l'environnement) à faire signer à l'utilisateur.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	Nombre d'utilisateurs Respect de la charte Suivi de l'intérêt sur la durée

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1000€	1000€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			X	

ACTION 41	Mettre en place des ateliers partagés séniors/adultes/enfants	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port

OBJECTIF GLOBAL 9	Renforcer le lien social

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ☐ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Il existe quelques échanges entre l'école de musique ou l'école primaire avec la maison de retraite mais l'idée est de développer aussi cette action de rencontre intergénérationnelle avec des personnes isolées. Favoriser les relations intergénérationnelles autour de thème variés (biodiversité, cuisine, bricolage, jardinage, lecture, couture, etc.), favoriser le lien social et partager des moments de convivialité	Identifier des personnes ressources Animateurs bénévoles pour faire le lien entre les seniors et les enfants, pour mettre en place des ateliers (lieu et local à trouver). Etablir une programmation annuelle ou semestrielle Mise en valeur des objets fabriqués, expositions, conférences… Trouver un ou des lieux pour la réalisation de ces ateliers

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Copil Agenda 30	LPO, CPIE, ARRADOY XOKOAN, écoles, Saint Jean accueil, LOKALA

Indicateur(s) de suivi	- nombre d'ateliers réalisés - nombre de participants

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
A déterminer	A déterminer	A déterminer

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
				x

ACTION 42	**Mettre en place la distribution de colis de Noël pour les personnes âgées**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	**Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port**

OBJECTIF GLOBAL 9	**Renforcer le lien social**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
De nombreuses personnes âgées de la commune vivent seules ou en Ehpad. A ce jour il n'existe pas de distribution de colis de Noël. Il est important que la commune fasse un geste en faveur ses séniors. Renforcer le lien social et intergénérationnel	Recenser les personnes âgées de la commune vivant sur les quatre Ehpad du territoire, et celles vivant seules ou isolées. Réfléchir au type de cadeau à offrir (chocolat, plante, décoration…) en concertation avec les Ehpad.

Porteur(s) de l'action	**Partenaire(s)**
Commune	CCAS, Ehpad

Indicateur(s) de suivi	Nombre de cadeaux distribués aux résidents des Ehpad, et aux personnes seules.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Fonction du nombre de personnes âgées et du cadeau choisi	A déterminer	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			x	

ACTION 43	**Mettre en place un moment convivial pour l'accueil des nouveaux habitants et professionnels**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	**Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port**

OBJECTIF GLOBAL 9	**Renforcer le lien social**

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
✚ A l'heure actuelle lorsqu'un particulier ou un professionnel s'installe sur la commune, rien n'est prévu pour l'accueillir, lui expliquer ce qu'il se passe ou ce à quoi il peut avoir accès. ✚ L'objectif est de pouvoir le rencontrer, de faciliter son installation et de porter à connaissance les activités possibles sur la commune.	✚ Identifier les nouveaux arrivants sur la commune ✚ Créer un livret d'accueil et le mettre à jour régulièrement ✚ Informer sur les moyens de communication de la commune ✚ Récupérer les mails des habitants ✚ Organiser un moment convivial avec des élus, des représentants d'associations et des services à la population ✚ Avoir recours à un Service Civique pour la réalisation du livret d'accueil

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Office de Tourisme, CAPB, CIAS, CCAS, associations

Indicateur(s) de suivi	- création du livret d'accueil - organisation du moment convivial

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
500€/an	500€/an	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		x		

ACTION 44	Former aux premiers secours sur la commune	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port

OBJECTIF GLOBAL 10	Préserver la santé

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Aujourd'hui il est indispensable d'être formé aux premiers secours. Malheureusement, il est difficile de trouver des formations localement Former des habitants aux premiers secours, les agents communaux, les scolaires et les responsables d'associations	Cibler et mettre à disposition une salle pour la formation Identifier et solliciter les formateurs Communiquer auprès de la population (panneau pocket, réseaux sociaux) et des associations Quantifier le nombre d'habitants intéressés Localiser les accès aux DAE et former à leur utilisation Proposer 2 ou 3 formations/an / gestes qui sauvent à Garazi en Rose

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Mairie de St Jean Pied de Port ? Associations ?	Pompiers ? Croix Rouge ? Autre ? Piscine ? MNS ?

Indicateur(s) de suivi	Nombre de personnes formées

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
15 €/participant (gestes qui sauvent) / PSC1 ?	Fonction du nombre de participants	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			x	

ACTION 45	Créer un Parcours Santé	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	Bien vivre ensemble à Saint Jean Pied de Port

OBJECTIF GLOBAL 10	Préserver la santé

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
✚ Sédentarité, surpoids et obésité progressent : il s'agit d'un problème majeur de santé publique. Le remède est connu : l'activité physique. Ses effets sont prouvés scientifiquement : l'activité physique est un moyen efficace de prévention et de lutte contre les maladies cardio-vasculaires (dont l'hypertension artérielle), les maladies métaboliques (obésité, diabète de type 2) et les cancers. Elle permet une meilleure espérance de vie en bonne santé. Elle préserve l'autonomie, retarde la dépendance. Et, même avec une pratique de 10 à 15 mn par jour, les bienfaits s'en ressentent. Les responsables politiques et les acteurs de santé ont un rôle majeur. Mais c'est aussi à chacun de modifier son comportement. En trouvant, dans sa journée, l'occasion d'un	

minimum d'exercice : transports actifs (marche, vélo), escaliers, etc. Il est donc important de proposer des moyens pour permettre de se prendre en charge. - -Sensibiliser le grand public à la nécessité de pratiquer une activité physique régulière pour préserver sa santé. -Permettre au plus grand nombre de pratiquer une activité physique régulière. -Renforcer le lien social en proposant aux habitant de se retrouver autour d'une activité commune (marche, promenade). -Promouvoir et découvrir une partie du patrimoine culturel et historique de la commune.	- Identifier un itinéraire alliant promenade et patrimoine culturel (Pont Romain, Citadelle). - Se doter d'une dizaine de bornes interactives sur pied équipées de flash codes permettant de visualiser sur un smartphone les vidéos expliquant les exercices et décrivant l'histoire et la culture des lieux traversés. Tout ceci apparaîtra aussi directement sur les bornes sous forme de schémas, de photos et de textes pour les personnes sans smartphones. - Créer et monter ces vidéos - Installer des marquages au sol métalliques permettant de suivre le parcours - Rajouter si besoin 2 ou 3 agrès fixes (type vélo ou rameur par exemple) - Se servir du mobilier urbain (escaliers, bancs…) pour proposer des exercices.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Garazi en Forme, Côte Basque Sport Santé

Indicateur(s) de suivi	Fréquentation du lieu

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
15000€	A déterminer	A déterminer

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
				x

ACTION 46	Augmenter progressivement la part des achats écoresponsables dans les commandes de la commune	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 4	Intégrer localement la durabilité au quotidien

OBJECTIF GLOBAL 11	Exemplarité de la commune

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ☐ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Pas de réelle stratégie mise en place Exemplarité de la commune. Réduction de l'impact des activités sur l'environnement et la santé des employés de la commune Augmenter la part des achats écoresponsables	Faire un audit de l'existant Recherche de produits existants, de fournisseurs, etc.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Fournisseurs, réseau aquitain 3R Structures ressources (collectivités, associations, etc. pour conseil et annuaires de fournisseurs)

Indicateur(s) de suivi	Part des nouveaux équipements et fournitures écoresponsables

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
A estimer	Totalité	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
				x

ACTION 47	**Mettre en place des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres et les cahiers des charges auprès des fournisseurs de la commune**	**Date de création :** Septembre 2021
		Date de mise à jour :

AXE 4	**Intégrer localement la durabilité au quotidien**

OBJECTIF GLOBAL 11	**Exemplarité de la commune**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
↳ Politique de commande publique non accessible aux citoyens ↳ Déterminer l'ensemble des besoins de la commune en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale. Développer une culture de l'achat en lien avec les enjeux environnementaux. Mieux définir les besoins en termes de caractéristiques techniques et de conditions d'exécution. Elaborer un règlement de consultation pour tout achat important intégrant un critère de "performance en matière de protection de l'environnement" parmi les critères destinés à choisir la meilleure offre.	↳ Cibler et lister les achats/prestations/travaux prioritaires et importants. Envisager des coopérations avec les autres acteurs publics du territoire pour mutualiser les achats dans un objectif de développement durable. Définir un règlement intérieur de la commande publique propre à la commune. Répertorier les types d'achats, les acteurs, les cabinets conseils. Par famille de produits, propositions de cahiers des charges, de règlement de consultation.

Prise en compte de la santé environnementale des personnels techniques, administratifs et des citoyens.	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune en lien avec le copil	Autres acteurs publics

Indicateur(s) de suivi	Recensement annuel des achats écoresponsables Nombre de mutualisations Rédaction d'un règlement intérieur de l'achat public

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Néant	Néant	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
				x

ACTION 48	Projeter tous les documents nécessaires aux élus sur écran	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 4	Intégrer localement la durabilité au quotidien

OBJECTIF GLOBAL 11	Exemplarité de la commune

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
De nombreux documents sont nécessaires lors des nombreuses réunions de commission ou lors des conseils municipaux. Actuellement proposés sous format papier (quantité très importante), ils pourraient être projetés sur écran. Dématérialisation des documents lors des conseils municipaux et des différentes réunions Economies sur les coûts d'impression (papier, encre) Réduction des déchets Possibilité d'effectuer des visioconférences	Achat d'un projecteur et d'un écran Mise en place dans la salle d'honneur de la mairie

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	Fréquence d'utilisation

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
3190,8€	3190,8€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	X			

EUSKAL informatika

contact@euskalinformatika.com

10 Place des Remparts
64220 St Jean Pied de Port
Tél: 05 59 49 16 08

79 Rue Victor Hugo
64 130 Mauléon
Tél: 05 59 28 95 24

SASU EUSKAL INFORMATIKA - 10000 € - SIRET : 81243167400017
APE : 4651Z - RCS : 812431674 Bayonne - TVA : FR90812431674

Facture N°	Date	Client
FB3047	02/04/2021	036

MAIRIE DE ST JEAN PIED DE PORT
13 Place charles de gaulle
64220 Saint-Jean-Pied-de-Port

Votre contact : Daniel Mihura

Référence	Désignation	Qté	P.U. HT	Montant HT
	EQUIPEMENTS SALLE DE REUNION			
	VIDEOPROJECTEUR ACER X1527I - Luminosité : 4000 lumens - Durée de vie de la lampe : 10000 h en mode éco - Résolution Full HD 1920 x 1080 - Connexion : HDMI - VGA - Garantie 2 ans - Télécommande	1.000	650.00	650.00
	SUPPORT POUR ACCROCHE PLAFOND VIDEOPROJECTEUR REGLABLE HAUTEUR	1.000	90.00	90.00
ADAPT-MIR...	MICROSOFT WIRELESS DISPLAY ADAPTATEUR V2	1.000	65.00	65.00
	ECRAN DE PROJECTION FIXATION MURALE OU PLAFOND 3 M	1.000	390.00	390.00
MOSITE	INSTALLATION ET FIXATION VIDEOPROJECTEUR - MISE EN RESEAU	1.000	100.00	100.00
	MATERIEL LIVRE EN SUS			
4038489020...	CABLE HDMI 5M	1.000	15.00	15.00

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
5	1 310.00	20.00	262.00

Total HT	1 310.00
Net HT	**1 310.00**
Total TVA	262.00
Total TTC	1 572.00
NET A PAYER	**1 572.00**

Règlement à l'ordre d' EUSKAL INFORMATIKA - 10 place des Remparts 64220 St Jean Pied de Port

Code Banque : 10907 Code Guichet : 00059 N° de Compte : 16021415066 Clé RIB : 94

IBAN : FR7610907000591602141506694 BIC : CCBPFRPPBDX Domiciliation : ST JEAN PIED DE PORT

Condition de règlement : à réception de facture - Tout paiement différé entraîne l'application de 1.5 fois du taux légal. Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accordé. L'acheteur ne devient propriétaire du matériel qu'à compter du paiement et encaissement intégral du prix de vente et frais annexe selon la loi du 12/05/1980. Le vendeur se réserve expressément en cas de défaut de paiement un droit de reprise du matériel, indépendamment de toute poursuite judiciaire.

Page : 1/1

ACTION 49	Développer l'approvisionnement local de la cantine scolaire pour offrir des débouchés aux producteurs locaux	Date de création :
		Date de mise à jour :

AXE 4	Intégrer localement la durabilité au quotidien

OBJECTIF GLOBAL 12	Favoriser l'approvisionnement local

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
✚ À la suite d'un audit de la cantine de l'école, constat : 4% de produits bio et seulement 1% de produits locaux sur la totalité des approvisionnements. ✚ Volonté d'augmenter significativement la part des achats locaux et bio, éduquer les jeunes élèves aux goûts et aux produits agricoles locaux Offrir des débouchés aux filières économiques de proximité travaillant en agriculture biologique ou raisonnée pour aider au maintien d'une agriculture locale et durable.	✚ Adhésion au groupement de commande ACENA (300€) ✚ Formation et accompagnement du nouveau chef cuisine pour développer une production à base de produits bruts, frais et locaux. ✚ Audit des équipements cuisine pour valider la faisabilité de développer ces nouvelles pratiques de production. Suivi des bons de livraison et factures, tenir une comptabilité pour évaluer la part des produits locaux, sous signe de qualité et bio.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune, COPIL, SIVOS	SIVOS, association des parents d'élèves, ACENA

Indicateur(s) de suivi	
	↓ Dépassement du seuil des 20% de denrées bio sur la totalité des achats de denrées de l'école. ↓ Augmentation de la part des produits bruts et/ou frais. ↓ Atteindre les 50% de produits locaux et durables sur l'ensemble des achats; ↓ Arrivées de nouveaux fournisseurs locaux parmi les entreprises attributaires des marchés de l'école ; ↓ Degré de satisfaction des convives

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
300€ (adhésion ACENA)	Coût partagé avec les autres communes du SIVOS	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		x		

ACTION 50	Proposer aux enseignants de l'école une rencontre élèves/producteurs locaux	Date de création :
		Date de mise à jour :

AXE 4	Intégrer localement la durabilité au quotidien

OBJECTIF GLOBAL 12	Favoriser l'approvisionnement local

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
✚ La commune souhaite prioriser l'approvisionnement local et les circuits courts pour la cantine scolaire. Dans ce sens, il est important que les élèves sachent d'où proviennent et comment sont produits les aliments qu'ils retrouvent dans leur assiette. ✚ Découvrir les modes de production locales et la richesse des produits locaux. Sensibiliser à l'intérêt des circuits courts	✚ Rencontrer les enseignants et leur suggérer de bâtir conjointement avec le Copil un projet pédagogique autour des circuits courts. ✚ Recenser les fournisseurs locaux de l'école. ✚ Les rencontrer et leur proposer de monter et expliquer aux élèves leur travail. ✚ Proposer aux producteurs de participer à la semaine du goût au sein de l'école. ✚ Lycée Frantsesenia avec les visites lors des Journées nationales de l'agriculture?

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Copil	Ecole primaire, producteurs, Lycée Frantsesenia, SIVOS

Indicateur(s) de suivi	Nombre de visites, nombre de classes concernées

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
2500€	A déterminer	A déterminer (SIVOS ?)

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			x	

ACTION 51	**Mettre en place une signalétique spécifique pour le marché hebdomadaire et le marché des producteurs**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 4	**Intégrer localement la durabilité au quotidien**

OBJECTIF GLOBAL 12	**Favoriser l'approvisionnement local**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
Afin de contribuer au développement de la consommation en circuit court, et du soutien aux filières de qualité, il est envisagé de mettre en place sur le marché de St Jean Pied de Port une signalétique permettant de mettre en évidence les producteurs locaux et / ou sous signe de qualité.	Réalisation d'une signalétique spécifique pour les producteurs locaux et les signes de qualité.

Porteur(s) de l'action	**Partenaire(s)**
Commune	Hédapub (panneaux), Bixoko (graphisme)

Indicateur(s) de suivi	Mise en place effective de la signalétique

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
2500€	2500€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		X		

ACTION 52	Informer les jeunes sur les dispositifs existants pour la création d'entreprise	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 4	Intégrer localement la durabilité au quotidien

OBJECTIF GLOBAL 13	Soutenir l'emploi local

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Méconnaissance des aides et des acteurs capables d'aider à la création d'entreprise Dynamiser la vie économique locale Aider les jeunes désireux de créer leur entreprise et faciliter leur installation localement Faciliter la mise en relation de jeunes avec les acteurs du tissu économique local	Entretien avec la pépinière d'entreprise INDART pour voir leur besoin, leurs idées Rencontrer l'association HEMEN Communiquer sur le site de la mairie Dédier un référent "jeune entrepreneur" parmi le personnel administratif.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune en lien avec le copil	Pépinière d'entreprise INDART Association HEMEN

Indicateur(s) de suivi	Nombre de jeunes aidés

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Néant	Néant	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			x	

ACTION 53	Créer une structure / bâtiments pour accueillir des personnes qui font du télétravail	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 4	Intégrer localement la durabilité au quotidien

OBJECTIF GLOBAL 13	Soutenir l'emploi local

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
➢ Le contexte actuel a favorisé le télétravail, les réunions à distance, les visioconférences. Notre village est isolé par rapport à la côte et à ses infrastructures ➢ Réduire les trajets intérieur Pays basque côte basque, limiter la fracture numérique. Permettre l'accès à toute personne d'un service numérique de qualité, d'un cadre de travail agréable	➢ Etude de marché préalable afin d'évaluer les besoins et la nécessité d'un tel endroit car c'est un projet très onéreux (création d'un espace numérique partagé dans des locaux équipés de salles communes et de box individuels, fibre, animateur de la structure interne ou avec une association ? Communication, médias locaux, panneau pocket, réseaux sociaux, réunion publique ?

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Communauté d'agglomération

Indicateur(s) de suivi	Taux de remplissage du lieu durant l'année

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
A déterminer	A déterminer	A déterminer

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
				x

ACTION 54	Recruter un manager de commerce	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 4	Intégrer localement la durabilité au quotidien

OBJECTIF GLOBAL 54	Soutenir l'emploi local

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Très nombreux commerces (plus de 180) et artisans majoritairement implantés dans le centre-ville et les rues piétonnes. Cependant une partie de ces commerces à une activité saisonnière (ouverture 6 mois dans l'année lors de la saison touristique) et il est plus difficile de pérenniser et d'attirer des commerces de proximité ayant une activité toute l'année et à destination des habitants du territoire. Une mission de deux ans, confiée à un manager de commerce doit permettre de faire un état des lieux précis du commerce local et de proposer des solutions.	
Développer et pérenniser le commerce de proximité Animer et soutenir le tissu commercial et artisanal de la Commune	Recruter un manager de commerce pour une durée de deux ans

Communiquer sur les opérations engagées Intégrer des actions dans le dispositif Petites Villes de Demain	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	UCA, OT, Banque des Territoires

Indicateur(s) de suivi	Développement du commerce local

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
84000€	44000€	40000€ (Banque des Territoires)

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			X	

ACTION 55	Créer un parcours d'interprétation sur toute la vieille ville	Date de création :
		Date de mise à jour :

AXE 4	Intégrer localement la durabilité au quotidien

OBJECTIF GLOBAL 14	Valoriser l'activité touristique

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Notre ville a une richesse patrimoniale exceptionnelle. Pourquoi ne pas la faire découvrir lors d'une itinérance par l'intermédiaire d'un parcours adapté aux enfants comme aux adultes. Faire découvrir aux habitants du territoire et aux touristes la richesse patrimoniale de la commune. Renforcer l'attractivité de la ville. Projet pédagogique possible pour les écoles, collèges et lycées.	Réaliser un parcours adapté aux enfants comme aux adultes (une heure de marche environ) : Départ de la porte d'Espagne jusqu'à La Citadelle et descendre à Eyheraberry par le sentier au niveau du parking puis retour le long de la Nive jusqu'à l'église. Créer un livret présentant le parcours. Installer des panneaux d'information dans la vieille ville. Retirer à l'Office de Tourisme un livret avec présentation de l'itinéraire et localisation de panneaux à repérer sur le parcours. Chaque panneau

	communiquera des informations au visiteur et l'incitera à effectuer des recherches tout au long de la promenade.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	OT, Terres de Navarre, CDEP Ospitalea

Indicateur(s) de suivi	Nombre de livrets distribués

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
A déterminer	A déterminer	A déterminer

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
				x

ACTION 56	Améliorer la signalétique des parkings extérieurs en précisant le temps nécessaire pour se rendre à pied au centre-ville	Date de création :
		Date de mise à jour :

AXE 4	Intégrer localement la durabilité au quotidien

OBJECTIF GLOBAL 14	Valoriser l'activité touristique

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
De nombreux automobilistes, notamment en période estivale, s'engagent dans le centre-ville à la recherche d'une place de stationnement, malgré la présence de parkings périphériques proches (2 à 5 minutes à pied). Cela crée un engorgement dans la commune. Inciter les automobilistes à aller se garer directement dans les parkings périphériques en les informant de la proximité du centre-ville. Limiter le nombre de voitures circulant dans le centre-ville Fluidifier la circulation Sécuriser les piétons et les cyclistes.	Installer des panneaux indicateurs à l'entrée des parkings des Fauvettes, de Mayorga, des allées Lucia, du Jai Alaï, indiquant le temps nécessaire pour se rendre à pied au centre-ville

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Régie municipale

Indicateur(s) de suivi	Remplissage des parkings

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
4381€	4381€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	X			

Source : Mairie de Saint-Jean-Pied-Port

Fiches actions relatives aux critères discriminants

ACTION	**Effectuer le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) pour les ERP de la 1ère à la 4ème catégorie de plus de 250 m2 et pour les logements communaux**	**Date de création :** Septembre 2021
		Date de mise à jour :

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
Depuis le 1er juillet 2015 et avant le 1er juillet 2017, les établissements recevant du public (ERP) de la 1ère à la 4e catégorie d'une surface supérieure à 250 m2 doivent faire réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'afficher de manière visible pour le public à proximité de l'entrée principale. Les bâtiments suivants ne sont pas concernés par cette obligation : -Constructions provisoires prévues pour une durée d'utilisation de moins de 2 ans -Bâtiments indépendants d'une surface de plancher : Unité de calcul des surfaces des constructions servant à la délivrance des autorisations d'urbanisme inférieure à 50 m² -Monuments historiques -Bâtiments servant de lieux de culte -Bâtiments non chauffés ou pour lesquels les seuls équipements fixes de chauffage sont des cheminées à foyer ouvert, et ne disposant pas de dispositif de refroidissement des locaux.	

Cette obligation concerne également les logements et les locaux commerciaux. Selon une échelle notée de A à G, le DPE mentionne le classement du bâtiment pour les consommations en énergie primaire et les émissions de gaz à effet de serre. ➢ Faire réaliser et afficher un DPE sur les ERP communaux de la 1ère à la 4ème catégorie et de plus de 250 m2 ; Effectuer le DPE au sein des logements communaux (au nombre de 5)	➢ Faire appel à un diagnostiqueur agréé

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Entreprise LARRANDABURU

Indicateur(s) de suivi	Effectivité de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
6300€	6300€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			x	

ACTION	Mesurer la qualité de l'air intérieur au sein des établissements scolaires publics	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Les établissements concernés sont notamment ceux accueillant des enfants : -les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes garderies…) ; -les centres de loisirs ; -les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degrés (écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées…). Les enfants peuvent en effet être exposés dans les écoles et les lieux d'accueil à plusieurs polluants émis par le mobilier, les produits d'entretien et les fournitures scolaires. Les concentrations en polluants mesurées dans l'air des écoles peuvent être parfois plus élevées que dans d'autres lieux de vie, du fait aussi de la densité d'occupation des locaux et d'un renouvellement de l'air souvent insuffisant.	

Le décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 a fixé les échéances suivantes : 1er janvier 2018 pour les écoles maternelles, élémentaires et crèches, 1er janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré et 1er janvier 2023 pour les autres établissements. ➢ Mesurer la qualité de l'air au niveau des établissements scolaires publics et du périscolaire	➢ Faire intervenir une entreprise spécialisée

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Apave Socotec

Indicateur(s) de suivi	Effectivité de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
2500€	2500€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		x		

ACTION	Réaliser le PAVE	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics doit être établi, à l'initiative du maire, par toutes les communes de 1000 habitants et plus et, le cas échéant, les EPCI compétents, au plus tard le 22 décembre 2009. Il est nécessaire de réaliser un PAVE avant toute démarche de requalification de l'espace public afin de respecter une cohérence des aménagements et une économie de projet. Le PAVE concerne l'ensemble de la voirie présente sur le territoire de la commune, qu'elle appartienne ou soit gérée par : -la commune (voies communales); -une structure intercommunale (voirie communautaire); -des acteurs privés, à condition qu'elle soit ouverte à la circulation publique (ces voies privées recouvrent un champ très large selon une jurisprudence constante de la Cour de cassation : Cass., chambre civile 2, 14 décembre 2000, n° 98-19312; chambre criminelle, 8 décembre 1982); -le département (routes départementales); -l'État (routes nationales).	

↓ Se mettre en règle avec la réglementation compte tenu que le PAVE n'a pas été réalisé sur la commune	↓ Faire appel à un bureau d'études ou le faire en régie

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Entreprise spécialisée (à déterminer)

Indicateur(s) de suivi	Effectivité de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
15000€	15000€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
				x

ACTION	Réaliser divers diagnostics : amiante et CREP	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Pendant de nombreuses années, l'amiante a été utilisé sous différentes formes dans la construction et l'équipement de bâtiments. Avec l'usage des locaux, le vieillissement des lieux, la réalisation d'aménagement, des fibres d'amiante peuvent être libérées dans l'air et être source d'exposition pour les occupants et les riverains. L'usage de l'amiante a été interdit à partir du 1er janvier 1997. Le repérage des matériaux et produits pouvant contenir de l'amiante a été rendu obligatoire pour les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997, afin d'évaluer leur état de conservation et d'estimer si des fibres sont susceptibles ou non d'être libérées dans l'air ambiant. -Le constat de risque d'exposition au plomb (Crep) est un document qui donne des informations sur la présence de plomb dans un logement. Il concerne uniquement les logements construits avant 1949. Le plomb est généralement présent dans les anciennes peintures de ces logements. Ce document vise à informer le candidat	

acquéreur ou locataire sur le bien qu'il projette d'acheter ou de louer. -Être en accord avec la réglementation et faire diagnostiquer la présence éventuelle : -dans les bâtiments publics : d'amiante pour ceux construits avant 1997 -dans les logements communaux : d'amiante pour ceux construits avant 1997 et de plomb pour ceux construits avant 1949	Faire appel à des diagnostiqueurs

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Diagnostiqueur agréé (à déterminer)

Indicateur(s) de suivi	Effectivité de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
20000€	20000€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
				x

ACTION	Elaborer l'Etat des Risques et des Pollutions	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
Le Code de l'environnement a institué une obligation dans le cadre de l'information des acquéreurs et locataires (IAL) sur les risques naturels et technologiques majeurs. Les vendeurs et bailleurs de biens immobiliers, de toute nature, situés dans des zones couvertes par un ou des plans de prévention des risques (PPR), une zone de sismicité modérée ou forte ou dans un secteur d'information sur les sols ou dans une zone à potentiel radon de niveau 3 doivent informer au plus tôt leurs acquéreurs ou locataires potentiels de l'existence de ces servitudes. Les informations qui doivent être rapportées sont arrêtées par le préfet de département. Ces arrêtés relatifs à l'état des risques naturels et technologiques majeurs pour les biens immobiliers sont consultables en Préfecture ou sur les sites Internet de ces dernières. Compte tenu que la commune est en zone sismique de niveau 4 et qu'elle est soumise à un PPR, un Etat des Risques et des Pollutions sera à rédiger et à donner aux locataires des logements communaux.	Compléter le document en ligne sur https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/etat-des-risques-naturels-miniers-et-technologiques Et le remettre aux différents locataires

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	Effectivité de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Néant	Néant	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		x		

ACTION	Développer la mise en place de DAE	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préséervation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
L'installation des DAE au sein des ERP, modulée selon la catégorie et la capacité d'accueil, présente un intérêt considérable en termes de santé publique. La stratégie d'implémentation des DAE doit répondre à 3 logiques : - La logique du nombre : installer des DAE aux endroits les plus fréquentés ; -La logique de délai d'intervention des secours d'urgence : installer des DAE dans les lieux où le temps d'intervention des secours est supposé long ; -La logique d'accessibilité : installer, dans la mesure du possible, les DAE dans les lieux accessibles en permanence en extérieur. Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, pris en application de la loi n°2018-528 du 28 juin 2018, précise les ERP soumis à l'obligation de détenir un DAE, à savoir: -A partir du 1er janvier 2020, ERP de catégories 1, 2 et 3 ; -A partir du 1er janvier 2021, ERP de catégories 4 ; -A partir du 1er janvier 2022, certains ERP de catégories 5. A noter : -L'obligation de détenir un DAE incombe aux propriétaires des ERP ;	

-Lorsque plusieurs ERP sont situés sur un même site géographique, l'équipement en DAE peut être mutualisé. Par même site géographique est entendu la possibilité d'accéder au DAE mutualisé, à tout moment, dans un délai compatible avec l'urgence cardiaque, c'est-à-dire en moins de 5 minutes ; -La mutualisation de DAE est également possible pour les ERP placés sous une direction commune et dans un même bâtiment au sens de l'article R.123-21 du code de la construction et de l'habitation. Sur la commune, deux Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) fixes sont implantés à la Mairie et au niveau du Jai Alai. Un DAE mobile est également disponible à la Mairie, pour les associations et les organismes Saint-Jeannais qui en font la demande dans le cadre de leurs activités sur le territoire de la commune. ➢ D'autres DAE doivent être installés : -au niveau des ERP de la 1ère à la 4ème catégorie, à savoir à l'Eglise et au cinéma -au niveau de certains ERP de la 5ème catégorie (établissement sportif clos et couvert et salle polyvalente sportive): le Dojo. -Un (ou des) DAE mutualisé(s) devra (devront) être installé (s) au niveau d'un (des) ERP de la 1ère à la 4ème catégorie pour desservir le Fronton, le Marché Couvert, le stade de rugby et le Trinquet. En effet, un DAE mutualisé doit être au maximum à 200 mètres de chaque ERP.	➢ Installer des DAE aux endroits indiqués

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	Schillaer France

Indicateur(s) de suivi	Effectivité de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
6000€	6000€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		x		

Transversalité du programme d'actions

Transversalité avec les 17 Objectifs de Développement Durable (contribution forte)

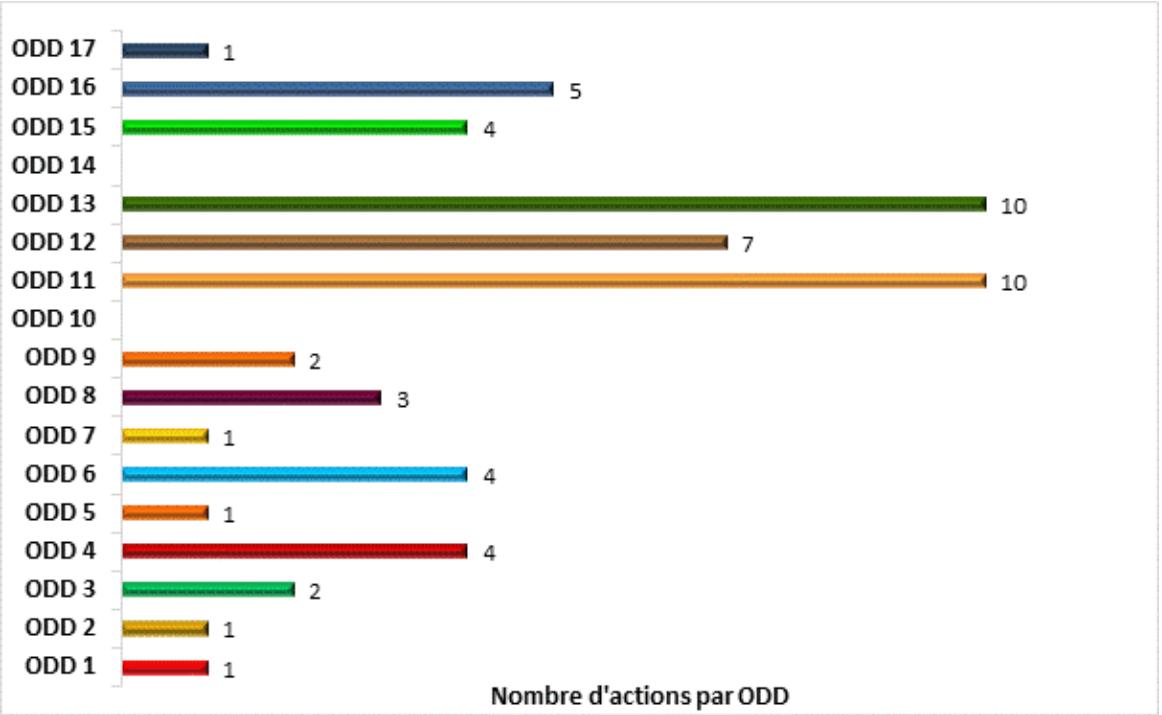

Transversalité avec les 5 finalités du développement durable (contribution forte)

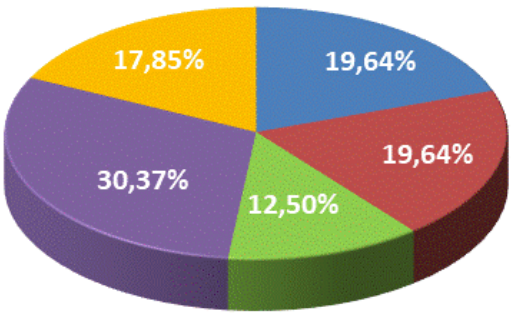

- Actions concernant la finalité 1 (Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère)
- Actions concernant la finalité 2 (Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources)
- Actions concernant la finalité 3 (Epanouissement de tous les êtres humains)
- Actions concernant la finalité 4 (Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations)
- Actions concernant la finalité 5 (Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables)

Transversalité avec tous les acteurs

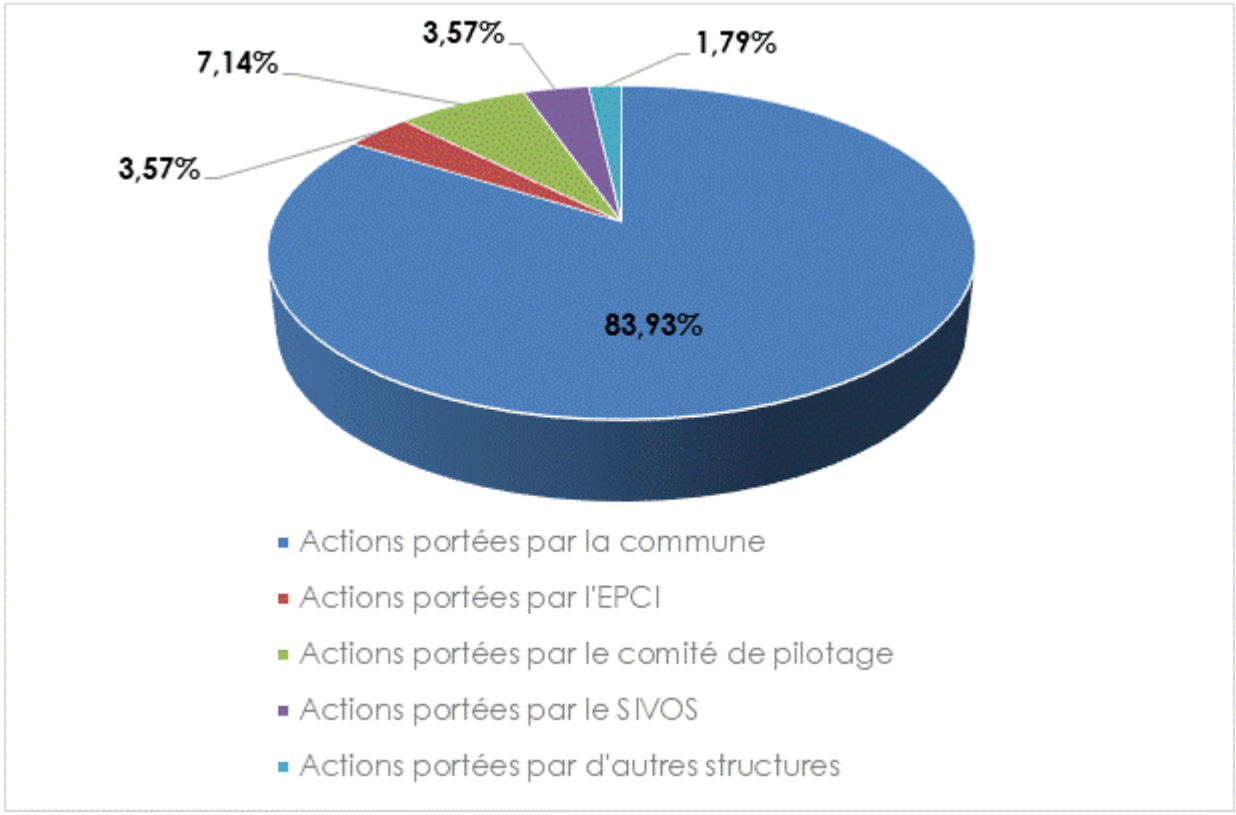

Localisation des actions sur le territoire

Aperçu de la commune

Photo 1.2.4.a :
Cheminement piétonnier le long de la Nive

Photo 1.2.4.b :
Borne Rue d'Espagne

Photos 2.2.1 :
La Nive

Source : Photothèque Notre Village

Photo 2.2.5 :
Récupérateur d'eaux de pluie
aux ateliers municipaux

Photo 3.1.2 :
Fontaine

Photo 4.1.1 :
Panneau lumineux

Photo 4.2.2.a :
Prison des Evêques

Source : Photothèque Notre Village

Photo 4.2.2.b :
Chemin de ronde

Photo 4.5.1.a :
Equipements sportifs et de loisirs

Source : Photothèque Notre Village

Photo 4.5.1.b :
Aire de jeux

Photos 5.3.1 :
Rues commerçantes de la vieille ville

Source : Photothèque Notre Village

Photo 5.5.2 :
Camping Municipal

Photo 5.5.3 :
Office de Tourisme

Photo 5.5.4 :
Marché couvert

Source : Photothèque Notre Village

Annexes

-Comptes rendus des réunions de comité de pilotage
-Articles de presse
-Informations diverses

Comité de pilotage Agenda 30 commune de St Jean Pied de Port

Compte rendu du 19 mai 2021

Installation du COPIL

M. le Maire ouvre la séance en installant les membres siégeant au comité de pilotage Agenda 2030.
Le COPIL est composé de 18 membres désignés pour 3 ans. La composition du COPIL a été guidée par la volonté de s'appuyer à la fois sur des citoyens volontaires sensibles aux problématiques environnementales et sur des représentants du tissu associatif.

11 membres issus de la société civile :
Marielle ALBANDOS, Paco ARIZMENDI, Virginie COUANON, Nicolas DUMONT, Xavier GOENAGA, PhilippeINARRA, Eric LE BLAY, Jacqueline ONDARS, Patricia PARIS, André SALLES, Claire VINCENS.

7 conseillers municipaux :
Emmanuel DUPLACEAU, Pascale ETCHEGOIN-URRUTY, Laurent INCHAUSPE, Patxi LANS, Xavier PIERRE, ThierryPOUSSON, Marie-Claire URRUTY.

Après avoir remercié les membres du COPIL pour leur engagement, M. le Maire présente l'association « Notre village terre d'avenir » qui a été choisi comme prestataire de service pour accompagner la commune dans l'élaboration de son agenda 30 et le suivi de son exécution.

M. le Maire explicite ce choix en mettant en avant le dispositif d'accompagnement de cette association, le réseaude 154 villages labellisés qu'elle anime et le label associé à ce dispositif. Le label « notre village terre d'avenir »donne en effet de la visibilité au programme d'action agenda 30 de la commune axé sur l'amélioration du cadrede vie des Saint-Jeannais et sur son engagement de participer à l'échelle de son territoire à la transition écologique de nos modes de vies.

M. le Maire indique que le coût du portage du projet Agenda 30 par l'association « Notre Village terre d'Avenir »
(7500€ sur 3 ans) est financé en partie par une subvention régionale de 5800€.

M. le Maire souhaite d'excellents travaux à la commission et délègue l'animation de ce 1er COPIL à M. Patxi Lans,conseiller municipal et référent Agenda30.

Phasage des opérations Agenda30

M. Lans indique que ce dispositif de labellisation et d'accompagnement s'intègre totalement dans laconstruction de l'Agenda 30 de la commune. Ce dispositif se fait en 4 temps :

❶ Diagnostic de la collectivité réalisé par l'association

❷ Mise en place du Comité de Pilotage qui doit définir des axes stratégiques et des objectifs globaux, setraduisant en fiches-action. Ces fiches actions, qui font l'objet d'une

relecture par l'association, sont le fondement même de l'Agenda 30 de la commune. L'élaboration de ces fiches nécessite une fréquence de réunions régulières du COPIL jusqu'à fin septembre 2021 hors vacances scolaires.

❸ Diagnostic territorial et fiches actions constituent l'agenda 2030 qui est approuvé par le Conseil Municipal au plus tard début octobre 2021 pour un passage devant le Comité National de Labellisation fin novembre 2021. L'association présente le dossier devant le Comité National. Si le dossier est bien étayé, le label"Notre Village Terre d'Avenir" est décerné pour 3 ans.

❹ Début décembre 2021, lancement des actions Agenda 30 par le COPIL. Suivi régulier réalisé par le ou lesréférents désignés pour chaque action ou groupe d'action. Suivi annuel du programme d'actions de l'Agenda 2030 réalisé par l'Association « Notre village terre d'avenir » suivant le calendrier établi par la commune.

A l'appui d'un PowerPoint de présentation, M. Lans rappelle la définition du développement durable et les stratégies mises en place pour répondre aux défis climatiques à l 'échelle du 21ème siècle. L'agenda 30 est un plan d'action qui complète l'agenda 21 avec un calendrier plus rapproché.

Fonctionnement du COPIL et méthode de travail

M. Patxi Lans lance la réflexion collective sur la méthodologie et la méthode de travail à privilégier pour un fonctionnement optimal du COPIL. Il présente le diagnostic réalisé par l'association Notre Village qui servira debase aux échanges. Ce diagnostic est issu d'une grille d'évaluation de 600 questions. Les forces et faiblesses misen exergue sont ici de simples indicateurs qui doivent être considérés comme tel. Les propositions du COPIL doivent avant tout correspondre aux aspirations de ses membres.

Un modèle de fiche action est ensuite présenté aux membres du comité. La fiche action est découpée en rubrique et répond aux questions : Qui, quoi, comment, combien (coût global de l'opération) et quand (phasagede l'opération) .

M. Paco Arizmendi demande si le travail de la commission développement durable de la mairie pourrait être porté à la connaissance des membres du COPIL. Pour plus d'efficacité de l'action publique, il lui paraît intéressantque le COPIL puisse être soit un accélérateur de ces actions soit que le COPIL puisse inspirer les prochaines actions de la commission développement durable.

M. Lans et M. Pousson lui confirment que tel est la philosophie qui a animé le conseil municipal lorsqu'il s'est agi de créer ce comité de pilotage.

M. Philippe Inarra fait part de son expérience de porteur de projet Agenda 21. Il rappelle que la 1ère phase de création des fiches actions est très souvent source d'une réelle mobilisation des acteurs mais que la difficulté réside dans l'exécution de ces actions et dans leur suivi sur la durée.

Après des discussions entre membres, il est décidé collectivement que les fiches actions seraient classées selon 3 grands thèmes : le social, l'économie et l'environnement. Pour faciliter la réflexion collective, la méthodologieretenue est de travailler tous les axes lors d'une 1ère réunion puis d'approfondir chaque axe lors des réunions suivantes.

La prochaine réunion du COPIL est donc prévue le mardi 1er juin de 20H à 22H. Cette réunion sera l'occasion deréaliser une revue de l'ensemble des propositions portés par chaque

Membre. Thierry Pousson et Philippe Inarraseront les animateurs de ce prochain COPIL.

Le calendrier des prochaines réunions est fixé en séance : lundi 14 juin 2021 de 20H à 22H puis le mercredi 30 juin 2021 de 20H à 22H.

Fin du 1er COPIL à 21H30

Le secrétaire de séanceThierry Pousson

Comité de pilotage Agenda 30 commune de St Jean Pied de Port

Compte rendu du 14 juin 2021

Ouverture de la séance : Patxi Lans explique l'objectif de cette séance du COPIL. Le but est de mettre sur la table dans le désordre les idées que les membres du COPIL souhaiteraient développer dans les fiches actions.Il rappelle que le développement de ces idées sera pour des séances ultérieures.
Il informe qu'une réunion publique pour présenter le COPIL et l'association notre village se tiendra le mercredi 7 Juillet, et l'intérêt d'avoir une première fiche action prête pour cette échéance.

Actions souhaitant être menées par les membres du COPIL :

Les actions sont classées en 4 thèmes qui reprennent globalement les 5 finalités issues du diagnostic de l'association Notre Village :

- Energie / changement climatique, émissions de CO2/ Déplacements (finalité 1 du diagnostic)
- Biodiversité / préservation des ressources (finalité 2)
- Vivre ensemble (intergénérationnel, mixité social), communiquer, (s') informer (finalité 3 et 4)
- Économie durable (finalité 5)

Pour plus de lisibilité, les actions issues du COPIL du 1er Juin sont incluses dans ce compte rendu avec une couleur différente.

➢ Energie / Emission de CO2 / Déplacements

Energie :

1. Mise en place d'un suivi des consommations d'énergie (électricité, fioul, essence, gazole, bois) à l'échelle de la commune pour mesurer l'impact des actions entreprises. Année de référence à fixer
2. Etablir un calendrier de rénovation énergétique des bâtiments communaux en s'appuyant sur le DPE réalisé en 2011 en se basant sur le triptyque Négawatt « sobriété, efficacité, énergie renouvelable »
3. Lancer un projet de production d'énergie renouvelable
4. Rénovation des armoires électriques pour mise en place d'horloges astronomiques
5. Réfléchir au projet d'Ernest Leblay (j'allume ma rue)
6. Poursuivre la politique d'extinction de l'éclairage nocturne à l'échelle communale / Sensibiliser les commerçants à l'extinction de l'éclairage nocturne / Améliorer les éclairages qui seront maintenus pour raison de sécurité (sur le plan énergie et biodiversité)
7. Diagnostic thermique et sensibilisation des habitants par utilisation de caméra Infrarouge dirigées sur les toits lors de journées froides pour matérialiser les pertes thermiques.
8. Intensifier les permanences SOLIHA
9. Limiter l'éclairage nocturne : Association ANPCEN : Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne : https://www.anpcen.fr/<https://www.anpcen.fr

Emission de CO2

10. Compensation volontaire des émissions de CO2 des citoyens pour abonder un fonds de solidarité destiner à financer des rénovations de bâtiments pour lutter contre la précarité énergétique
11. Compensation carbone des déplacements des élus par la mairie pour abonder le fonds cité plus haut

Déplacements

12. Taxi solidaire électrique fonctionnant tous les jours pour les personnes à mobilité réduite pour les besoins du quotidien
13. Etudier la possibilité d'une offre type Velib sur la commune / offre de location de vélos dans les hébergements type VVF, Pierre et Vacances
14. Permettre aux écoliers/collégiens/lycéens habitant à moins de 3 kms de leur établissement de pouvoir emprunter les transports scolaires (désengorgement des établissements et limitation des déplacements)
15. Mise en place via les écoles d'un pédibus ? (3-4 points de départ dans Sain Jean, parents bénévoles)
16. Permettre aux piétons et vélos de traverser la voie ferrée au niveau de la gare pour faciliter la mobilité douce des quartiers situés côté Laurhibar
17. Mise en place d'une offre de transport type « Rézo pouce » avec des arrêts physiques et l'utilisation d'une application pour encourager le covoiturage courte distance (nécessité de se rapprocher des communes voisines)
18. Etudier la possibilité d'une offre de voiture en autopartage (dispositif qui existe dans certaines communes rurales)
19. Animation autour du vélo une fois par an, ou plus ?

- **Biodiversité/ préservation des ressources**

Biodiversité : flore

20. Plantation d'un arbre sur la commune pour chaque naissance dans la commune
21. Création d'une bourse d'échange de semences /plants
22. Lutter contre les espèces envahissantes, espèces locales pour les plantations faites par la commune,sensibiliser la population (parcours botanique association AVENIR)
23. Journée « bienvenue dans mon jardin »
24. Donner l'aspect naturel du fleurissement
25. Emploi de fleurs vivaces, nectarifères, végétaux rustiques et endémiques, choisir les plus économes en eau
26. Planter au pied des arbres de la commune, en utilisant des vivaces, couvre sol, évitant le désherbage fastidieux et en favorisant l'infiltration des eaux de pluie
27. Mettre en place un plan de gestion différenciée des espaces verts (avec un plan communal en lien avec les services techniques), telle zone supporte de ne pas être entretenue, telle zone peut rester en jachère, telle zone est trop sensible etc… Cette gestion différenciée permettra de favoriser et préserver la biodiversité, réduire la consommation d'eau et le nombre de tontes.
28. Dispositif « Sauvages de ma rue » : observatoire participatif de Vigie-Nature, permettant aux citadins de mieux connaître les plantes sauvages qui poussent dans les rues de leur quartier, autour des pieds d'arbres, sur les trottoirs, dans les pelouses….
29. Plantation d'espèces locales en lien avec le CPIE

Biodiversité : faune

30. Informer sur le Zéro Phyto et sur l'extinction de l'éclairage nocturne même quand c'est déjà mis en place
31. Ateliers séniors/adultes/enfants pour fabriquer des nichoirs, abris, hôtels à insectes, pièges à frelons asiatiques (1/3 lieu dédié)

32. Semer des prairies fleuries à la place des gazons quand cela est possible
33. Travail de sensibilisation en lien avec le parcours botanique proposé par Avenir dans son projetcitoyen (hôtels à insectes et parcours)
34. Laisser quelques zones en jachère au niveau de la citadelle, espaces de butinage

Préservation des ressources

35. Développer l'arrosage automatique avec l'eau de pluie
36. Achats groupés de récupérateur d'eau de pluie
37. Sensibilisation des particuliers aux récupérateurs d'eau de pluie
38. Recenser les points de rejet dans les eaux (pont Romain par exemple): le diagnostic est normalementfait par la CAPB, il serait intéressant de proposer un affichage public pour faciliter l'accès à l'information.
39. Réflexion sur les toilettes sèches, notamment les toilettes publiques
40. Réflexion sur la phyto épuration
41. Sensibilisation des enfants dès le primaire aux problèmes liés à la pollution de l'eau et à ses conséquences sur le milieu aquatique
42. Mettre en place des ateliers pour fabriquer soi-même ses produits d'entretien à partir d'ingrédients naturels

Gestion des déchets

43. Développer le paillage pour les plantations communales
44. Mettre en place le tri systématique dans les bâtiments communaux. Mairie : piles, cartouches d'encre, bombonnes à eau, papier (fait), plastique. Ateliers municipaux
45. Recyclage des déchets organiques de la cantine par la mise en place d'un lombricomposteur(pédagogique et efficace)
46. Ramassage à la demande des déchets verts par la commune, mise à disposition sur réservation d'une remorque ou d'un véhicule électrique qui sert le reste du temps à la commune
47. Composteurs de quartier, suivi de l'expérimentation du COL avant mise en place dans d'autres quartiers
48. Gestion des déchets : Affichage préventif pour les pèlerins dans les gites
49. Travail avec le Conseil Municipal des Jeunes autour d'actions de ramassage des déchets
50. Sensibiliser les citoyens à la gestion des déchets vert : compostage, broyage, valorisation

- **Vivre ensemble / Communiquer / (s')informer**

Vivre ensemble

51. Rencontre annuelle des nouveaux habitants et création d'un livret d'accueil des nouveaux habitants (associations, horaires, permanences, conseils environnementaux…)
52. Mettre en place un rendez-vous annuel pour le nettoyage des rivières (pique-nique annuel par ex)
53. Rechercher un local pour créer un lieu intergénérationnel.
54. Ateliers cuisine à partir de produits locaux, possibilité d'être animés par un chef
55. De la main à l'outil : ateliers bricolage, culturels, artistiques, culinaires… dispensés par des séniors àdes enfants
56. Aide aux devoirs ou garde d'enfants par des retraités « actifs »
57. Animations partagées en maison de retraite entre résidents et jeunes : projet du CMJ
58. Actions de solidarité entre voisins : tonte, bricolage, aide au ramassage des déchets

verts.

59. Journées ou soirées voisins
60. Réflexion sur la mise à disposition de jardins partagés.
61. Développer l'offre culturelle
62. Travail du CMJ sur la réactivation des jumelages.

Communiquer, sensibiliser

63. Communiquer sur ce COPIL au plus vite avec au moins les communes limitrophes et éventuellementles faire participer. Publier les comptes rendus du COPIL
64. Créer des modules de sensibilisations à l'échelle locale pour les écoles sur différents thèmes (ex : l'eau)
65. Conférences annuelles sur un ou plusieurs thèmes (santé environnementale, perturbateurs endocriniens par exemple) lors de la semaine du développement durable ou lors d'un événement porté par le Copil.
66. Travailler en concertation avec les autres communes.

Santé, handicap

67. Formation aux premiers secours sur la commune
68. Sensibiliser aux handicaps (via l'association Handisport Pays basque par exemple)

- **Economie durable**

69. Manque sur ce territoire une structure pour accompagner les jeunes qui sortent des études etveulent s'installer
70. Accompagnement de jeunes par d'anciens dirigeants retraités
71. Informer les jeunes sur les dispositifs existants pour l'accompagnement lors d'une création d'entreprise : Anderenaia, CLEJE, CCI, Indart
72. Structure pour aider au commerce numérique (déjà en cours au niveau département relayé par Pays Basque au cœur)
73. Création d'une structure /bâtiments pour accueillir des personnes qui font du télé travail une partiede la semaine avec débit internet suffisant et possibilité de réunion distancielle
74. Augmenter progressivement la part des achats écoresponsables : papier, fournitures de bureau, produit de nettoyage des locaux (utilisation de produits écolabel avec doseurs qui limitent les besoins)
75. Mettre en place des critères environnementaux dans les appels d'offres et les cahiers des charges auprès des fournisseurs de la commune.
76. Développement de l'approvisionnement local de la cantine scolaire pour offrir des débouchés aux producteurs locaux.

A l'issue de ces propositions une discussion s'engage sur l'objectif de la prochaine séance, comment choisirparmi toutes ces propositions celles qui feront l'objet d'une fiche action ? Le mode opératoire pour ce choixreste à définir.

Clôture du COPIL à 22 h

Les secrétaires de séance
Nicolas Dumont, Thierry Pousson

Comité de pilotage Agenda 30 commune de St Jean Pied de Port

Compte rendu du 30 juin 2021

Ouverture de la séance

Thierry POUSSON explique que cette séance doit permettre au Copil de déterminer quelles actions parmi les soixante-douze proposées lors des deux dernières réunions feront l'objet d'une fiche action.Puis il propose que soient constitués dans un deuxième temps des groupes de travail afin de commencer à élaborer ces fiches action.

Mise au vote

Il est demandé à chaque membre du Copil de voter pour vingt actions qu'il aimerait voir être traduites en fiches action.
Les aspirations des membres absents, parvenues en amont, sont ajoutées.
Thierry POUSSON présente un exemple de fiche action au Copil afin d'expliquer la méthodologie qu'il faudra adopter pour leur élaboration.
A l'issue de ce vote, vingt-huit actions sont sélectionnées.

FINALITE 1 FINALITE 2 FINALITE 3-4 FINALITE 5

1. Mise en place d'un suivi des consommations d'énergie (électricité, fioul, essence, gazole, bois) à l'échelle de la commune pour mesurer l'impact des actions entreprises. Année de référenceà fixer
2. Réfléchir au projet d'Ernest Leblay (j'allume ma rue)
3. Poursuivre la politique d'extinction de l'éclairage nocturne à l'échelle communale/ Sensibiliser les commerçants à l'extinction de l'éclairage nocturne / Améliorer les éclairages qui seront maintenus pour raison de sécurité (sur le plan énergie et biodiversité)
4. Permettre aux piétons et vélos de traverser la voie ferrée au niveau de la gare pour faciliter la mobilité douce des quartiers situés côté Laurhibar
5. Animation autour du vélo une fois par an, ou plus ?

6. Plantation d'un arbre sur la commune pour chaque naissance dans la commune
7. Emploi de fleurs vivaces, nectarifères, végétaux rustiques et endémiques, choisir les plus économes en eau
8. Planter au pied des arbres de la commune, en utilisant des vivaces, couvre sol, évitant le désherbage fastidieux et en favorisant l'infiltration des eaux de pluie
9. Mettre en place un plan de gestion différenciée des espaces verts (avec un plan communal enlien avec les services techniques), telle zone supporte de ne pas être entretenue, telle zone peut rester en jachère, telle zone est trop sensible etc…Cette gestion différenciée permettra de favoriser et préserver la biodiversité, réduire la consommation d'eau et le nombre de tontes
10. Ateliers séniors/adultes/enfants pour fabriquer des nichoirs, abris, hôtels à insectes, pièges à frelons asiatiques (1/3 lieu dédié)
11. Travail de sensibilisation en lien avec le parcours botanique proposé par Avenir dans son projet citoyen (hôtels à insectes et parcours)

12. Développer l'arrosage automatique avec l'eau de pluie
13. Achats groupés de récupérateur d'eau de pluie
14. Sensibilisation des enfants dès le primaire aux problèmes liés à la pollution de l'eau et à ses conséquences sur le milieu aquatique
15. Mettre en place le tri systématique dans les bâtiments communaux. Mairie : piles, cartouches d'encre, bombonnes à eau, papier (fait), plastique. Ateliers municipaux
16. Recyclage des déchets organiques de la cantine par la mise en place d'un lombricomposteur (pédagogique et efficace)
17. Composteurs de quartier, suivi de l'expérimentation du COL avant mise en place dans d'autres quartiers
18. Travail avec le Conseil Municipal des Jeunes autour d'actions de ramassage des déchets

19. Mettre en place un rendez-vous annuel pour le nettoyage des rivières (pique-nique annuel par ex)
20. Réflexion sur la mise à disposition de jardins partagés
21. Conférences annuelles sur un ou plusieurs thèmes (santé environnementale, perturbateurs endocriniens par exemple) lors de la semaine du développement durable ou lors d'un événement porté par le Copil
22. Travailler en concertation avec les autres communes
23. Formation aux premiers secours sur la commune

24. Informer les jeunes sur les dispositifs existants pour l'accompagnement lors d'une création d'entreprise : Anderenaia, CLEJE, CCI, Indart
25. Création d'une structure /bâtiments pour accueillir des personnes qui font du télé travail une partie de la semaine avec débit internet suffisant et possibilité de réunion distancielle
26. Augmenter progressivement la part des achats écoresponsables : papier, fournitures de bureau, produit de nettoyage des locaux (utilisation de produits écolabel avec doseurs qui limitent les besoins)
27. Mettre en place des critères environnementaux dans les appels d'offres et les cahiers des charges auprès des fournisseurs de la commune.
28. Développement de l'approvisionnement local de la cantine scolaire pour offrir des débouchés aux producteurs locaux.

Groupes de travail

Trois groupes sont constitués pour commencer à travailler sur les fiches actions. Les actions choisies sont réparties de manière que chacun travaille sur toutes les finalités. Les membres absents intègreront les groupes lors des prochaines réunions de travail.

Groupe 1 : Nicolas DUMONT, Jacqueline ONDARS, Patricia PARIS, André SALLES

Mise en place d'un suivi des consommations d'énergie (électricité, fioul, essence, gazole, bois) àl'échelle de la commune pour mesurer l'impact des actions entreprises. Année de référence à fixer

Permettre aux piétons et vélos de traverser la voie ferrée au niveau de la gare pour faciliter lamobilité douce des quartiers situés côté Laurhibar

Emploi de fleurs vivaces, nectarifères, végétaux rustiques et endémiques, choisir les plus économes en eau

Ateliers séniors/adultes/enfants pour fabriquer des nichoirs, abris, hôtels à insectes, pièges

àfrelons asiatiques (1/3 lieu dédié)

Achats groupés de récupérateurs d'eau de pluie

Recyclage des déchets organiques de la cantine par la mise en place d'un lombricomposteur (pédagogique et efficace)

Mettre en place un rendez-vous annuel pour le nettoyage des rivières (pique-nique annuel par ex)Travailler en concertation avec les autres communes

Création d'une structure /bâtiments pour accueillir des personnes qui font du télé travail une partie de la semaine avec débit internet suffisant et possibilité de réunion distancielle

Développement de l'approvisionnement local de la cantine scolaire pour offrir des débouchés aux producteurs locaux

Groupe 2 : Emmanuel DUPLACEAU, Philippe INARRA, Claire VINCENS, Pascale ETCHEGOIN-URRUTY,Marie-Claire URRUTY

Réfléchir au projet d'Ernest Leblay (j'allume ma rue)

Animation autour du vélo une fois par an, ou plus

Planter au pied des arbres de la commune, en utilisant des vivaces, couvre sol, évitant le désherbage fastidieux et en favorisant l'infiltration des eaux de pluie

Travail de sensibilisation en lien avec le parcours botanique proposé par Avenir dans son projet abyen (hôtels à insectes et parcours)

Sensibilisation des enfants dès le primaire aux problèmes liés à la pollution de l'eau et à ses conséquences sur le milieu aquatique

Composteurs de quartier, suivi de l'expérimentation du COL avant mise en place dans d'autres quartiers

Réflexion sur la mise à disposition de jardins partagés
Formation aux premiers secours sur la commune

Augmenter progressivement la part des achats écoresponsables : papier, fournitures de bureau, produit de nettoyage des locaux (utilisation de produits écolabel avec doseurs qui limitent les besoins)

Groupe 3 : Marielle ALBANDOS, Virginie COUANON, Xavier GOENAGA, Patxi LANS, Thierry POUSSON

Poursuivre la politique d'extinction de l'éclairage nocturne à l'échelle communale / Sensibiliser lescommerçants à l'extinction de l'éclairage nocturne / Améliorer les éclairages qui seront maintenuspour raison de sécurité (sur le plan énergie et biodiversité)

Plantation d'un arbre sur la commune pour chaque naissance dans la commune

Mettre en place un plan de gestion différenciée des espaces verts (avec un plan communal en lienavec les services techniques), telle zone supporte de ne pas être entretenue, telle zone peut resteren jachère, telle zone est trop sensible etc…Cette gestion différenciée permettra de favoriser et préserver la biodiversité, réduire la consommation d'eau et le nombre de

tontes.

Développer l'arrosage automatique avec l'eau de pluie

Mettre en place le tri systématique dans les bâtiments communaux. Mairie : piles, cartouches d'encre, bombonnes à eau, papier (fait), plastique. Ateliers municipaux

Travail avec le Conseil Municipal des Jeunes autour d'actions de ramassage des déchets

Conférences annuelles sur un ou plusieurs thèmes (santé environnementale, perturbateurs endocriniens par exemple) lors de la semaine du développement durable ou lors d'un événementporté par le Copil

Informer les jeunes sur les dispositifs existants pour l'accompagnement lors d'une création d'entreprise : Anderenaia, CLEJE, CCI, Indart

Mettre en place des critères environnementaux dans les appels d'offres et les cahiers des chargesauprès des fournisseurs de la commune

Chaque groupe se réunira pour continuer à travailler sur l'élaboration des fiches actions :

- Groupe 1 le lundi 12 juillet à 19h30
- Groupe 2 le lundi 12 juillet à 19h30
- Groupe 3 le jeudi 15 juillet à 18h

Chaque groupe présentera son travail à l'ensemble du Copil lors de la prochaine réunion. Les membres absents ont lapossibilité de se greffer à un groupe de travail.

Clôture du Copil à 23h

Le secrétaire de séance
Patxi LANS

Comité de pilotage Agenda 30 commune de St Jean Pied de Port

Compte rendu du 01 septembre 2021

Ouverture de la séance :

Patxi Lans explique que l'établissement du plan d'actions arrive bientôt dans sa dernière phase. Les actions citoyennes ont été choisies. La rédaction des fiches action a débuté, des modifications et des corrections pourront y être apportées.
Il s'agit maintenant de classer ces actions par thèmes (grands axes) et sous-thèmes (objectifs) afin de présenter un plan d'action lisible et cohérent.
Des actions portées par la commune seront ajoutées aux actions citoyennes.
Celui-ci doit être terminé à la fin du mois de septembre pour pouvoir être présenté et validé par le conseil municipal.

Relecture des fiches action :

Une relecture des fiches action réalisées par les différents groupes de travail est faite, plusieurs remarques sont soulevées :

- Scinder en deux la FA 6 *« Poursuivre la politique d'extinction de l'éclairage nocturne à l'échelle communale / Sensibiliser les commerçants à l'extinction de l'éclairage nocturne »* : Extinction nocturne communale et Extinction chez les commerçants.

- Re rédiger la FA 16 *« Permettre aux piétons et vélos de traverser la voie ferrée au niveau de la gare pour faciliter la mobilité douce des quartiers situés côté Laurhibar »* : la commune n'a pas la main pour engager des modifications sur un terrain appartenant à la SNCF. Insister plutôt sur la façon dontla commune peut intervenir auprès de la SNCF, en montrant bien l'importance de ce passage pour lequartier Zalicarte notamment.

- Fusionner les FA 25 *« Emploi de fleurs vivaces, nectarifères, végétaux rustiques et endémiques, choisirles plus économes en eau »* et 26 *« Planter au pied des arbres de la commune, en utilisant des vivaces,couvre sol, évitant le désherbage fastidieux et en favorisant l'infiltration des eaux de pluie »*

- FA 31 « *Ateliers séniors/adultes/enfants pour fabriquer des nichoirs, abris, hôtels à insectes, pièges àfrelons asiatiques (1/3 lieu dédié) »* : faire une fiche action plus ouverte « Ateliers séniors/adultes/enfants » pouvant inclure bricolage, cuisine devoirs …

- Relier les FA 35 *« Gestion de l'eau sur la commune »* et 36 *« Achats groupés de récupérateurs d'eau de pluie »*

D'autres propositions sont faites :

- Communiquer sur le cadastre solaire de la CAPB en associant l'Architecte des

Bâtiment de Francedh de recenser les zones de la commune éligibles à la mise en place de panneaux Photovoltaïques

- Sensibiliser les enfants en leur permettant de planter des graines au sein de l'école

Nicolas DUMONT souligne que le volet énergie n'est pas assez ambitieux pour coller à l'urgence climatique. Des projets concrets portés par la municipalité pourront donc compléter ce plan d'actions : par exemple la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments municipaux, un plan pluriannuel d'isolation des bâtiments municipaux, le remplacement de l'éclairage du Jai Alai actuellement énergivore par un éclairage LED.

Axes stratégiques :

Le but est maintenant de classer de manière cohérente toutes ces actions par grands axes et objectifs.
L'exemple d'une autre commune labellisée est présenté au Copil afin de mieux comprendre la méthodologie à adopter.

Les membres du Copil proposent un premier "plan" comprenant quatre grands axes reprenant les finalités du diagnostic.
Les finalités 3 et 4 du diagnostic sont fusionnées pour former un axe "épanouissement des êtres humains".

Remarque : dans ce compte rendu, pour plus de lisibilité et de compréhension, ont été rajoutées et classées au sein de ce plan:
-Toutes les actions votées par le Copil
-Les actions portées par la municipalité (en gras) qui seront présentées et expliquées lors de la prochaine réunion, et dont une partie apparaitra sur le plan d'actions final.

AXE 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 1 : DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS D'ENERGIE RENOUVELABLE ***ACTIONS*** ➢ Mise en place d'un suivi des consommations d'énergie (électricité, fioul,essence, gazole, bois) à l'échelle de la commune ➢ **Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtimentsmunicipaux.** ➢ **Remplacement éclairage Jai Alai** ➢ **Programme d'isolation de certains bâtiments communaux** **Objectif global 2: REDUCTION DES CONSOMMATIONS** ***ACTIONS*** ➢ Poursuivre la politique d'extinction de l'éclairage nocturne à l'échelle communale ➢ Réfléchir au projet d'Ernest Leblay (j'allume ma rue) ➢ Sensibiliser les commerçants à l'extinction de l'éclairage nocturne **Objectif global 3: DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES** ***ACTIONS*** ➢ Animation autour du vélo ➢ Permettre aux piétons et vélos de traverser la voie ferrée au niveau de lagare pour faciliter la mobilité douce des quartiers situés côté Laurhibar ➢ **Réhabilitation avenue Renaud, rue du 11 novembre** ➢ **Plan pluriannuel de mise aux normes des passages cloutés** ➢ **Passerelle** ➢ **Limitation de la vitesse à 30km/h sur l'ensemble de la commune** ➢ **Augmenter et améliorer les emplacements dédiés au vélo** ➢ **Améliorer la signalétique des parkings extérieurs en précisant le temps nécessaire pour se rendre à pied en ville** ➢ **Proposer une aire dédiée au covoiturage**		318

AXE 2 : Préservation de la biodiversité, protection desmilieux et des ressources

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 4: PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU ***ACTIONS*** ➢ Gestion de l'eau sur la commune ➢ Achats groupés de récupérateur d'eau de pluie **Objectif global 5: REDUCTION DES DECHETS** ***ACTIONS*** ➢ Mettre en place le tri systématique dans les bâtiments communaux ➢ Recyclage des déchets organiques de la cantine par la mise en place d'un lombricomposteur ➢ Composteurs de quartier, suivi de l'expérimentation du COL avant miseen place dans d'autres quartiers ➢ Travail avec le Conseil Municipal des Jeunes autour d'actions de ramassage des déchets ➢ **Mise en place de cendriers sur l'espace public** ➢ **Mise en place de poubelles de tri** **Objectif global 6: FAVORISER LA BIODIVERSITE** ***ACTIONS*** ➢ Plantation d'un arbre sur la commune pour chaque naissance dans la commune ➢ Emploi de fleurs vivaces, nectarifères, végétaux rustiques et endémiquesPlanter au pied des arbres de la commune, en utilisant des plantesvivaces, couvre sol, évitant le désherbage fastidieux et en favorisantl'infiltration des eaux de pluie ➢ Mettre en place un plan de gestion différenciée des espaces verts ➢ **Végétalisation du cimetière** ➢ **Installation de ruches sur un terrain communal**		

AXE 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 7: SENSIBILISATION ET COMMUNICATION ***ACTIONS*** ➢ Travail de sensibilisation en lien avec le parcours botanique proposé par Avenir dans son projet citoyen ➢ Sensibilisation des enfants dès le primaire aux problèmes liés à la pollution de l'eau et à ses conséquences sur le milieu aquatique ➢ Conférences annuelles sur un ou plusieurs thèmes (santé environnementale, perturbateurs endocriniens par exemple) lors de la semaine du développement durable ou lors d'un événement porté par leCopil ➢ **Mise en place de l'application Panneau Pocket** ➢ **Création d'un espace Infos Jeune (CAPB)** **Objectif global 8: SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS** ***ACTIONS*** ➢ Mise à disposition de jardins partagés ➢ Ateliers séniors/adultes/enfants ➢ **Création d'un espace récréo ludique (ancienne piscine)** ➢ **Projet de création d'une salle multi activités scolaire** ➢ **Mise en place de la Commission égalité femmes-hommes** ➢ **Projet de création d'un pôle social par la CAPB** ➢ **Mise en place d'un CMJ** ➢ **Création d'un espace Infos Jeune (CAPB)** ➢ **Mettre en place la distribution de colis de Noël pour les personnes âgées** ➢ **Accueil des nouveaux habitants et commerçants** **Objectif global 9: PRESERVATION DE LA SANTE** ***ACTIONS*** ➢ Formation aux premiers secours sur la commune ➢ **Création d'un Parcours santé** **Objectif global 10: TRAVAIL ENTRE LES COMMUNES** ***ACTIONS*** ➢ Travailler en concertation avec les autres communes		320

AXE 4 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 11 : EXEMPLARITE DE LA COMMUNE ***ACTIONS*** ➢ Augmenter progressivement la part des achats écoresponsables : papier,fournitures de bureau, produit de nettoyage des locaux ➢ Mettre en place des critères environnementaux dans les appels d'offres et les cahiers des charges auprès des fournisseurs de la commune. ➢ **Modernisation du camping** **Objectif global 12 : DEVELOPPER LA FILIERE ALIMENTAIRE LOCALE** ***ACTIONS*** ➢ Développement de l'approvisionnement local de la cantine scolaire pour offrir des débouchés aux producteurs locaux. ➢ **Signalétique marché** **Objectif global 13 :** ➢ Informer les jeunes sur les dispositifs existants pour l'accompagnement lors d'une création d'entreprise ➢ Création d'une structure /bâtiments pour accueillir des personnes qui font du télé travail ➢ **Maintien des commerces en centre-ville ?**		321

Les prochaines réunions sont programmées les mardis 14 et 28 septembre. Elles devront permettre d'affinerle plan d'actions et de corriger, modifier ou compléter certaines fiches action.

Clôture du COPIL à 22H30

Le secrétaires de séance
Patxi LANS

Comité de pilotage Agenda 30 commune de St Jean pied de Port

Compte rendu du 14 et 28 septembre 2021

Objectif des deux séances

Ces deux séances doivent permettre au Copil de travailler sur le premier jet du plan d'actions élaboré lors de la dernière séance et de l'affiner
Les axes proposés sont trop généraux en ne reprenant que intitulés des cinq finalités. Il faut maintenant les personnaliser de manière que le Copil s'approprie le projet.

Nicolas DUMONT présente la fiche action « Favoriser la production d'énergie renouvelable par les habitants » : il explique la nécessité de produire localement des énergies renouvelables.
Les gisements d'énergies renouvelables à St Jean pied de Port sont limités mais avec une nette prédominance du solaire. Une grande partie des bâtiments sont situés dans le périmètre de la Citadelle et sont donc soumis à l'autorisation de l'architecte des Bâtiments de France. Il serait donc intéressant de communiquer sur le cadastre solaire mis en place par la Communauté d'Agglomération du Pays basque (CAPB) auprès des habitants, tout en les informant sur les zones autorisées par l'architecte des Bâtiments de France.

Modification du plan d'actions

L'objectif prioritaire est de s'approprier ce plan d'actions. Un travail sur le titre des axes est entrepris, certains objectifs et actions sont alors modifiés ou changent d'axe.

- L'axe 1 devient : « Réchauffement climatique : lutter, s'adapter, protéger la qualité de l'air »

Il correspond au volet écologique du plan d'actions.
Il sera décliné en deux objectifs, le but est de différencier les actions menées par la municipalité et celles que peuvent mener les habitants.

- L'axe 2 devient : « Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant »

Il correspond au volet biodiversité du plan d'actions.
Cet axe est restructuré de manière à être plus lisible et cohérent. L'objectif « sensibiliser » est ajouté, les fiches actions « Mise en place de cendriers sur l'espace public » et « Mise en place de poubelles de tris » ont fusionnées pour donner « Mettre en place des cendriers et des poubelles de tri sur l'espace public ».

- L'axe 3 devient : « Bien vivre ensemble à Saint Jean pied de Port »

Il correspond au volet social du plan d'actions.
L'objectif « développement des mobilités douces initialement » dans l'axe 1 y est intégrer pour devenir l'objectif « se déplacer autrement »

- L'axe 4 devient : « Intégrer localement la durabilité au quotidien »

Il correspond au volet économique du plan d'actions.
Peu de modifications mais une nouvelle idée de fiche action : « Proposer aux enseignants de l'école une rencontre élèves/producteurs locaux ».
Un nouvel objectif est ajouté : « Valoriser l'activité touristique »

La prochaine réunion est programmée le mardi 12 octobre. Elles seront consacrées à rédiger les dernières fiches action.

Parallèlement les élus se chargent de la rédaction des fiches action « municipales »

Le secrétaire de séance
Patxi LANS

Comité de pilotage Agenda 30 commune de St Jean Pied de Port

Compte rendu du 12 octobre 2021

Ouverture de la séance

Patxi LANS informe en préambule que le plan d'actions (axes stratégiques, objectifs, actions) a été présenté en Conseil municipal à l'ensemble des élus. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque ou réserve particulière.

Il explique que cette séance doit permettre de terminer la rédaction des dernières fiches action.

Travail en groupe

Le Copil se divise pour former deux groupes de travail. Les fiches actions restantes à rédiger sont réparties entre ces deux groupes. Elles seront ensuite présentées à l'autre groupe.

- Groupe 1 : Virginie COUANON, Nicolas DUMONT, Pascale ETCHEGOIN-URRUTY, Claire VINCENS

-FA « Engager un travail de sensibilisation à la biodiversité au travers d'un parcours dans la ville » : initialement cette action concernait le parcours botanique proposé par l'association AVENIR dans l'appel à projet citoyen. Le groupe propose d'aller plus loin en élargissant ce parcours à la biodiversité en général.

-FA « Mettre en place un moment convivial pour l'accueil des nouveaux habitants et professionnels »

-FA « Mettre en place des ateliers partagés séniors/adultes/enfants » : Initialement FA « *Ateliers séniors/adultes/enfants pour fabriquer des nichoirs, abris, hôtels à insectes, pièges à frelons asiatiques (1/3 lieu dédié) »* : Fiche action créée plus générale non centrée uniquement sur le thème de la biodiversité, mais pouvant inclure bricolage, cuisine devoirs …

- Groupe 2 : Patxi LANS, Patricia PARIS, André SALLES, Marie-Claire URRUTY

-FA « Mettre en place des cendriers et des poubelles de tri sur l'espace public » : fusion des fiches actions « *Mise en place de cendriers sur l'espace public » et « Mise en place de poubelles de tris »*

-FA « Permettre aux piétons et vélos de traverser la voie ferrée au niveau de la gare » : la commune n'a pas la main pour engager des modifications sur un terrain appartenant à la SNCF. La fiche Insiste plutôt sur la façon dont la commune peut intervenir auprès de la SNCF, en montrant bien l'importance de ce passage pour le quartier Zalicarte notamment.

-FA « Mettre à disposition de nouveaux jardins familiaux » : Initialement appelés jardins partagés, Marie-Claire URRUTY propose plutôt de les renommer jardins familiaux.

Des jardins familiaux existent au niveau du lotissement du COL sur une parcelle communale. Ils sont réservés aux résidents de ce lotissement. Une parcelle adjacente existe sur laquelle pourraient être créés de nouveaux jardins familiaux pour les habitants de la commune.

-FA « Mettre en place la distribution de colis de Noël pour les personnes âgées » : Il est décidé que cette distribution doit concerner à la fois les résidents des maisons de retraites (comme cela se faisait auparavant) mais aussi les personnes âgées isolées vivant sur la commune.

-FA « Proposer aux enseignants de l'école une rencontre élèves/producteurs locaux » : Marie-Claire URRUTY fait remarquer que la rédaction de cette fiche doit aller dans le sens de proposer cette action aux enseignants et non de la leur imposer. Cela devra surement se faire en lien avec un projet pédagogique.

À la suite de la présentation de ces fiches, Nicolas DUMONT s'inquiète du temps et de la complexité que nécessitera la mise en place de ces actions. Il soumet l'idée de faire appel à un service civique pour assurer la coordination. Cela pourrait être d'autant plus intéressant que le poste est subventionné à hauteur de 80%.

Cela sera rediscuté lors de la prochaine réunion qui se tiendra après la délibération du Conseil Municipal et qui aura pour objet de travailler à la méthodologie de mise en place des actions.

Clôture du COPIL à 22H30

Le secrétaire de séance
Patxi LANS

SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

La Ville met en place son agenda 30 local

La préservation de la biodiversité fait partie des objectifs à atteindre. AFP

La municipalité souhaite construire son agenda 30 local sur le territoire de Saint-Jean-Pied-de-Port. Il s'agit d'un plan d'actions visant à assurer à un territoire et ses habitants un avenir plus vertueux en matière de développement durable.

Conçu à l'échelle de l'ONU, il fixe les objectifs à atteindre d'ici 2030. Ces actions porteront sur des projets concrets répondant aux critères suivants : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la cohésion sociale et solidarité entre territoire et générations, le développement suivant des modes de production et de consommation responsables...

Trois phases pour le label

L'élaboration de cet agenda 30 local doit associer l'ensemble des acteurs de la commune (citoyens, monde associatif, acteurs économiques, élus). Pour mener à bien cette démarche, la Ville se fait accompagner par l'association Notre village, reconnue d'intérêt général.

Cette dernière anime une procédure de labellisation « Notre village, terre d'avenir » en plusieurs étapes : une phase 1 (diagnostic pour identifier les forces et faiblesses de la commune), une phase 2 (formation d'un comité de pilotage associant élus et citoyens), une phase 3 (élaboration de fiches actions pour construire l'agenda 30 qui sera validé ensuite par délibération du Conseil municipal).

Pour se porter candidat au comité de pilotage Agenda 30, un dossier de présentation est disponible sur le site internet ou à l'accueil de la mairie. Contact : communication@saintjean-pieddeport.fr

Patrice Crusson

SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

Lancement du comité de pilotage de l'agenda 30 local

Première prise de contact entre citoyens et élus dans le cadre de la mise en place de l'agenda 30 local. P C

Conformément à son engagement de campagne, la municipalité de Saint-Jean-Pied-de-Port a lancé l'élaboration de son agenda 30 local s'inscrivant ainsi dans une démarche de développement durable et de participation citoyenne. Ce plan d'actions vise à assurer au territoire et à ses habitants un avenir plus vertueux en matière de développement durable.

Pour mener à bien cet objectif, la municipalité a fait appel à l'association Notre village reconnue d'intérêt générale et experte dans la mise en place des agendas locaux pour l'accompagner dans la réalisation de ce projet. L'association a créé le label Notre village terre d'avenir en 2006 qui valide la réalisation d'un agenda 30 local cohérent. Il apporte une reconnaissance nationale de la qualité de vie du territoire en valorisant l'implication de la collectivité et de sa population en faveur du développement durable.

Le comité de pilotage s'est réuni la première fois le 19 mai. Pour le maire Laurent Inchauspé : « Cette démarche se veut citoyenne. Aussi, le comité de pilotage est majoritairement composé de citoyens habitants de la commune et responsables d'associations (11 citoyens pour 7 élus). Cette première réunion a permis une prise de contact entre tous ses membres ».

Patrice Crusson

Article du Sud-Ouest du 7 Juillet 2021

SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

Développement durable : l'Agenda 30 sur les rails

Une première rencontre entre citoyens et élus s'est déroulée en mai. La prochaine a lieu le 7 juillet. P. C.

La municipalité a commencé l'élaboration de son agenda 30 local. Ce plan d'action vise à assurer au territoire et à ses habitants un avenir plus vertueux en matière de développement durable.

Pour présenter cette démarche, une réunion publique se tiendra mercredi 7 juillet, à 20 heures, dans la salle d'honneur de la mairie, en présence de Céline Robert, chef de projet agenda 30, de l'association Notre village, et des membres du comité de pilotage.

Les projets présentés répondront à divers objectifs : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité, l'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations. En résumé, il s'agit d'insuffler une dynamique de développement en suivant des modes de production et de consommation responsables.

Un projet collaboratif

L'élaboration de cet agenda doit associer l'ensemble des acteurs de la commune : citoyens, représentants du monde associatif ou encore élus.

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port est accompagnée dans sa démarche par l'association Notre Village, qui anime une procédure de labellisation « Notre village terre d'avenir » en plusieurs étapes.

Patrice Crusson

Plan complet de la ville :

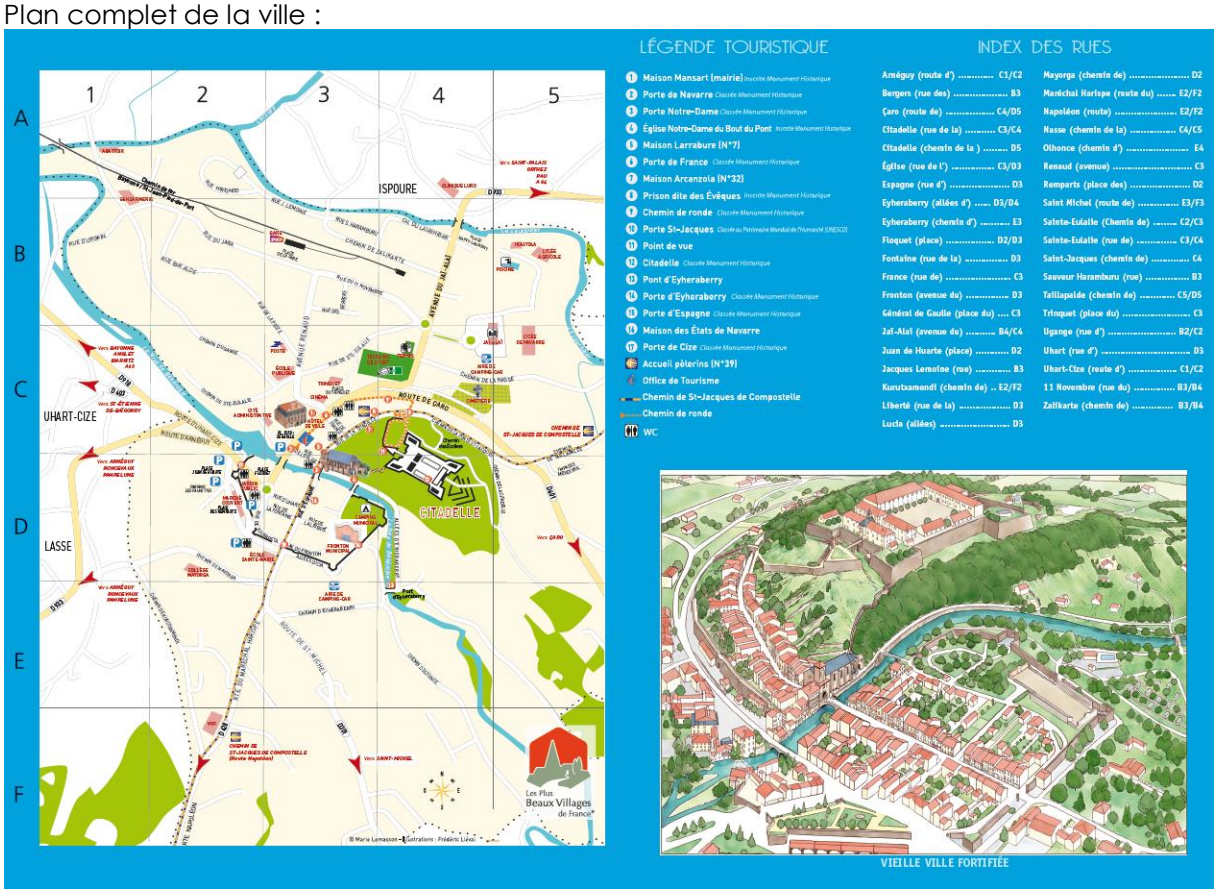

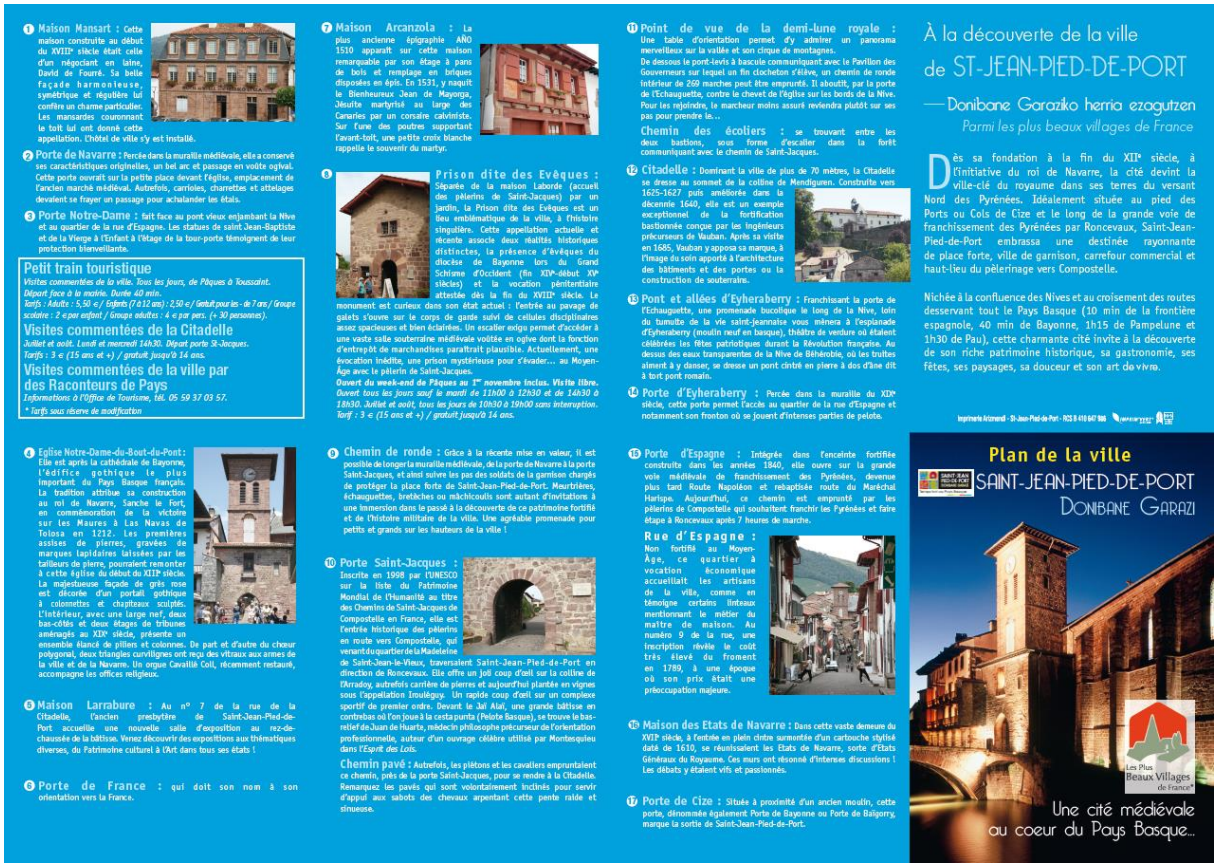

Communauté PAYS BASQUE EUSKAL Elkargoa

Pôle territorial Garazi Baigorri
Lutxiberda
64220 Saint-Jean-le-Vieux
05 59 37 32 03

Garazi Baigorri Lurralde enemua
Lutxiberda
64220 Donazaharre
05 59 37 32 03

Pôle territorial Garazi Baigorri
Lutxiberda
64220 Saint-Jean-Pied-de-Port
05 59 37 32 03

RÉFORME DE LA COLLECTE DES DÉCHETS : INFORMATION À DESTINATION DES HÉBERGEURS TOURISTIQUES

Suite à la réunion du 29 novembre 2017, voici un document pour accompagner les hébergeurs touristiques à mettre en place la tarification incitative au sein de leurs locations saisonnières ou ponctuelles.

L'objectif de la réforme est de diminuer la quantité d'ordures ménagères, en augmentant notamment les pratiques de tri. Grâce à la réorganisation de la collecte, une tarification incitative pourra être mise en place :

- Lors des 2-3 prochaines années, la tarification ne changera pas mais **les hébergeurs ont un rôle clé dans la mise en place de pratiques de tri (si ce n'est pas déjà fait) auprès des touristes et gens de passage.** L'ambassadrice du tri Bil Ta Garbi est disponible pour revoir, avec celles et ceux qui le souhaitent, les consignes de tri, obtenir des memotri, etc.

Rappel : Chaque dépôt d'ordures ménagères dans les colonnes semi enterrées, avec le badge, comptabilise 80 litres. Donc pour optimiser le service et maitriser les coûts de collecte, il est recommandé de déposer 80 litres (en un ou plusieurs sacs) à chaque passage. Si le séjour des locataires est court, il est possible de jeter leur sac avec les ordures ménagères personnelles.

- Dans 2-3 ans, avec la nouvelle tarification, d'autres modes de gestion seront proposés :
  -> Inclure le prix d'un dépôt d'ordures ménagères dans la tarification (les hébergeurs connaitront ce montant-là avec la nouvelle tarification)
  -> Vendre une puce à usage unique (3€) aux hébergé.e.s, leur donnant la possibilité de jeter 80 litres d'ordures ménagères dans les colonnes semi enterrées. Le prix de la puce peut être également intégré dans la tarification du séjour.
  -> Pour les séjours courts, et donc produisant peu d'ordures ménagères, l'hébergeur peut déposer les sacs des gens de passage avec les siens, en utilisant les badges de son hébergement personnel ainsi que ceux attribués au logement touristique.

Un doute, une question ?

Question concernant les pratiques de tri (ambassadrice du tri Bil Ta Garbi): 06.45.49.29.19

Question concernant les bacs et les badges, les changements de situation, la redevance spéciale : 05.59.49.21.54

Question liée à la collecte: 06.48.26.10.59

Ou par courriel : dechets.garazibaigorri@communaute-paysbasque.fr

Site web du Pôle territorial Garazi Baigorri: www.garazibaigorri.com

Exemple de panneau d'interprétation du patrimoine :

PORTE DE NAVARRE
L'accès au marché et aux échoppes

Dès le Moyen Âge, Saint-Jean-Pied-de-Port confirme sa vocation de carrefour commercial du Pays de Cize et des terres d'Outre-Ports. Imaginez l'affluence et le bruit qui règnent les jours de marché autour de cette porte de Navarre ! Marchands ambulants, paysans, artisans, bergers... se pressent sur la petite place et le chapitel (la "halle du roi"). Les charrettes surchargées ont du mal à passer la porte en ogive. Regardez bien ! On distingue encore les traces des essieux sur les moellons... Toute personne qui entre dans Saint-Jean-Pied-de-Port doit acquitter un droit d'entrée. Le fermier général y veille. Il est chargé par le roi d'encaisser les péages et les taxes sur les marchandises vendues. Ce riche marché médiéval attire aussi les pèlerins en route pour Saint-Jacques-de-Compostelle. Ils sont nombreux à faire halte dans les hôtelleries de la cité, avant l'étape de Compostelle.

LES ÉCHOPPES : sabotiers, cordonniers, tisserands, tailleurs, chapeliers, forgerons, peltiers, bouchers, charcutiers, selliers, serruriers ou barbiers... on retrouve les traces de ces métiers sur les linteaux.

LES RICHESSES LOCALES : les manufactures et les commerces de laine, les tanneries des bords de la Nive, les exploitations de bois de la forêt d'Iraty, l'élevage des porcs et la préparation du jambon, les carrières de grès rose, les produits du pastoralisme (fromage et laine), le sel, les céréales, la vigne...

UN MUR D'ENCEINTE, QUATRE PORTES : entourée d'une muraille, la vieille ville de Saint-Jean-Pied-de-Port est accessible par quatre portes, la porte de Navarre, la porte de France, la porte Notre Dame, la porte Saint Jacques. Les fortifications de Saint-Jean-Pied-de-Port et le château royal constituent un ensemble défensif de première importance. En effet, Saint-Jean-Pied-de-Port est, pour le roi de Navarre, une place stratégique et une position avancée qui protège son royaume et sa capitale, Pampelune, de ses puissants voisins, notamment le roi d'Angleterre, possesseur du Labourd tout proche.

VUE SUR LE PAYS DE CIZE : suivez les traces de la garnison ! Derrière l'église Notre-Dame, un escalier mène à la citadelle par le chemin ronde. Une jolie promenade pour petits et grands sur les hauteurs de Saint-Jean-Pied-de-Port.

NAFARROAKO ATEA
Merkatuko eta saltegietako sarbea

Erdi aroandarik, Donibane Garazi oskualdeko eta Bertze Bostaldeko lurren merkatu gune nagusi gisa agertzen da Portua ezaxu nolako harrabotsa eta jendea izaten ahal zen merkatu egunetan. Nafarroako sarrera ingurutan, Merkatariak, basoztiarrak, ollaskuak, artzainak prouzuen ditu plaza tiptan. Gaztelika beitzak diren orgek ez dezakeie atea pasa. Orgi begira ! Errota arduraren markak ikus daitezke atearen bi aldeetan. Donibane Garaziza sartzen den orok uzi bat ordaindu behar du. Zaindari bat arduratzen da horiaz. Erregoren mamiz, sartze aurtak eta salgaien gaineko zergak bildu behar ditu. Merkatu aberats horretatik iragaiten dira eta beharrak. Ortzagara joan aitzin, hirian geldituen dira lo egiteko.

SALTEGIAK : Kloska egileak, zapatari, ehule, josle, xapel egile, arotzak, larru saltzaileak, harakinak, zelaigileak, sarrailariak eta bizargileak... olizio hauen aitarrak ikus daitezke etxetako atalburuetan.

LEKUKO ABERASTASUNAK : Ilaindegiak eta saltokiak, Errobi bazterreko larrazpaindegiak, Irati ohantzko zur eta egurrak, zerri hazkuntza eta urdaiazpikoak, harri gorri harrobiak, ardi gaina eta artzina, gatza, haziak, mahastiak...

HARRESI BAT ETA LAUAYE : Harresi hauek hainbat inguratzen dute Donibane Garazi zaharrak lau ate ditu : Nafarroako atea edo Merkatuko atea, Frantziako atea, Andre Mari atea eta Jondoni Jakue atea. Donibane Garaziko goierkaldeak eta errege-gaztelubak defentsarako funtsezko sistema bat osatzen dute. Nafarroako errege-egoitzatzat, Donibane Garazi leku estrategikoa da bere hiribarrua, frutxa, babesleku azeneko etsai inbaridoen kontra, Lapurdi menperatzen duen Ingalaterrako errege bortzaik beste.

GARAZIKO ESKUALDEA : Jarraik zaitzaketie erdi-aroko zaindarien hatzai ! Andre Mari elizaren gibelean, eskalera batek zitadelara eramaiten gaitu errondu bidexkatik iragaiez. Donibane Garaziko gaineiarik, tiipi eta handientzako ibilaldi polita !

PORTE DE NAVARRE
Access to markets and stalls

From the Middle Ages Saint-Jean-Pied-de-Port became well known as a trading centre in the Pays de Cize and the lands wich were over the Pyrenees, and it is easy to imagine the noise and crowds on market day around the Porte de Navarre. Tradesmen, pedlars, peasants, craftsmen and shepherds all flocked to the small square and the covered market (the Halle du Roi), although the overloaded carts would have had difficulty gaining access to the city through this ogival gateway. If you look closely, you can still see the marks left by their axles on the stones. All those wishing to enter Saint-Jean-Pied-de-Port had to pay an entrance toll - the farmer general made sure that these tolls were collected, as he was commissioned by the King to collect duties and levy taxes on goods sold. This wealthy medieval market also attracted pilgrims on their way to Santiago de Compostela, and many of them spent the night in the city's inns before the next stage to Roncevaux.

MARKET STALLS : Clog-makers, cobblers, weavers, dress makers, hat makers, blacksmiths, furriers, butchers, pork-butchers, saddlers, locksmiths and barbers have all left their mark on the city's lintels.

LOCAL INDUSTRY : Wool factories and shops, tanneries on the banks of the Nive, forestry activities in the Iraty forest, pig farms and ham production, pink sandstone from local quarries, livestock products (cheese and wool), salt, cereals, vineyards...

A SINGLE SURROUNDING WALL AND FOUR GATEWAYS : The old part of Saint-Jean-Pied-de-Port is surrounded by a wall, through which access is via one of four gateways: the Porte de Navarre (or Porte du Marché - market gateway), the Porte de France, the Porte de Notre Dame, and the Porte Saint-Jacques. The city's fortifications and royal castle form a defensive structure of first importance. As Saint-Jean-Pied-de-Port was a strategic location and an advanced position for the protection of the Navarre region and its capital Pamplona. It was from here that the King of Navarre defended his kingdom from his powerful enemies in neighbouring provinces - the King of England was one such threat, as he reigned over the nearby Le Labourd.

VIEWS OF THE PAYS DE CIZE : Follow in the footsteps of garrison. Behind the church of Notre-Dame-du-Bout-du-Pont a stairway leads up to the citadelle by a covered parapet, along which visitors of all ages can enjoy a pleasant walk on the upper sections of the town.

PUERTA DE NAVARRA
Acceso al mercado y a los tenderetes

En la Edad Media, Saint-Jean-Pied-de-Port asentó su vocación de punto de encuentro comercial del país de Cize y de las tierras de Ultrapuertos. ¡Imaginen la afluencia y el ruido de los días de mercado cerca de esta puerta de Navarra! Comerciantes ambulantes, campesinos, artesanos, pastores... invadían la pequeña plaza y el capitel (la "plaza del rey"). Los carros sobrecargados pasaban difícilmente por la puerta de ojiva... ¡Observen! Aún se ven las huellas de los ejes de las ruedas en los adoquines... Las personas que entraban en Saint-Jean-Pied-de-Port, tenían que abonar un derecho de entrada. Para eso estaba el recaudador de impuestos, encargado por el rey de cobrar los peajes y las tasas sobre las mercancías vendidas. Este opulento mercado medieval también atraía a los peregrinos que iban rumbo a Santiago de Compostela. Muchos eran los que pasaban la noche en las hostelerías de la ciudad antes de la etapa de Roncesvalles.

LOS TENDERETES: Almadreteros, zapateros, tejedores, sastres, sombrereros, herreros, curtidores, carniceros, charcuteros, guarnicioneros, cerrajeros o barberos... aún se pueden ver las huellas de esos gremios en los dinteles.

LAS RIQUEZAS LOCALES: las manufacturas y los comercios de la lana, las curtidurías de las orillas del río Nive, las explotaciones forestales del bosque de Iraty, la crianza de cerdos y la fabricación del jamón: las canteras de gres rosa, los productos de los pastores (queso y lana), la sal, los cereales, la viña...

UNA MURALLA, CUATRO PUERTAS: Rodeada por una muralla, se accede a la antigua ciudad de Saint-Jean-Pied-de-Port por cuatro puertas: la Puerta de Navarra o Puerta del mercado, la Puerta de Francia, la Puerta Notre Dame (Nuestra Señora) y la Puerta Santiago. Las fortificaciones de Saint-Jean-Pied-de-Port y el castillo real constituyen un conjunto defensivo de primera importancia. Efectivamente, para el rey de Navarra, Saint-Jean-Pied-de-Port constituía una plaza estratégica y una posición avanzada destinada a proteger su reino y su capital, Pamplona, contra sus potentes vecinos, principalmente, el rey de Inglaterra, dueño del cercano Labourd.

VISTA AL PAIS DE CIZE: Siga las huellas de la guarnición! Detrás de la iglesia Notre-Dame-du-Bout-du-Pont, una escalera lleva a la ciudadela por el camino de ronda. Bonito paseo para grandes y pequeños en las alturas de Saint-Jean-Pied-de-Port.

PYRENEES - ATLANTIQUES AQUITAINE

サン・ジャン・ピエ・ド・ポールの町の魅力を発見しましょう

DONIBANE GARAZIKO HIRIA EZAGUTZEN

12世紀終盤にナヴァール国王の命により建設されて以来、サン・ジャン・ピエ・ド・ポールは王国のピレネー山脈北斜面において最も重要な町として栄えました。シズ峠の麓にあり、ロンスボーを経由してピレネー山脈を越える主要道路沿いという理想的な立地条件を満たしているサン・ジャン・ピエ・ド・ポールは、要塞としての輝かしい機能を果たし、駐屯地でありながら、コンポステーラへの巡礼の要所でもあるという文化と商業の交差点としての役割も担っています。また、ニーヴ川の合流地点で、バスク地方のあらゆる方面へと通じる道の分岐点でもあります。（スペイン国境まで10分、バイヨンヌまで40分、パンプローナまで1時間15分、ボーまで1時間30分）この魅力溢れる町の豊かな歴史的遺産やガストロノミー、祭り、牧歌的風景、そして躍動感と生きたアートを存分にお楽しみください。

❶ メゾン・マンサール：
18世紀初期に建築され、当時最の卸売商人ダビッド・ド・フレ氏の所有地でした。均斉のとれた美しいファサードが独特な魅力を放っています。マンサード屋根（二重勾配屋根）が使われているところから、その名がつけられました。1935年に町役場が設置され、現在に至っています。

❷ ナヴァールの門：
中世の城壁の一部を突き破って建設された門で、その独特な特徴である美しいアーチとオジーヴ穹窿のアーケードは現在まで保持されています。この門は、中世の市場跡である教会の前の小さな広場に続いています。当時は、商品を運ぼうとする幌付二輪荷馬車が通り抜けるのもやっとのことだったでしょう。

❸ ノートルダムの門：
スペイン通り界隈、ニーヴ川に架かる古い橋の正面に位置しています。門の上部にある聖ジャン・バプティストと聖母子像が優しく見守ってくれていることを物語っています。

❹ ノートルダム・デュ・ブ・デュ・ポン教会:
フランスバスク地方ゴシック最高建築にあげられるバイヨンヌ大聖堂の次に重要な教会としてあげられます。ナバーラ王サンチョ7世は、伝統に従い、1212年のナバス・デ・トロサの戦いにおけるムーア人への勝利を記念してこの教会を作らせました。石積みの土台部分に石切り職人によって刻まれた文字から、13世紀初期の建築物と考えられています。教会内部は、広々とした中央の身廊と両側の側廊からなる広間、そして19世紀に改修された2階建てのトリビューン（階上席）からなっており、数々の柱で支えられてすっきりとした調和をなしています。多角形の内陣の両側には、2つの曲線三角形の窓があり、町とナバーラ王国の紋章が刻まれています。カヴァイエーコル社製のオルガンは、近年改修されて、ミサの際に演奏されています。

❺ メゾン・ララビュール：
シダデル通り7番地にあるこの建物は、かつてサン・ジャン・ピエ・ド・ポールの司祭館でした。現在は一階広間を展示場として公開しています。文化遺産からアートまで様々なテーマで繰り広げられる展示品を見学しに是非お越しください！

❻ フランスの門：
フランス方面に向かって建っていることから、その名がつけられたと考えられています。

シタデル通り：
中世の要塞都市の面影を残しており、坂道に家々がつながって建てられています。ファサードには、近隣のアラドイ山からとれるピンク色の砂岩が多く使われており、色合いの異なる砂岩を交互に使っている家々もところどころに見られます。また、その他の特徴としてあげられるのが張出し部、木骨の柱、細工の施された小梁が突き出ている軒などです。まぐさには幾何学模様や宗教的なシンボルで装飾された表情豊かな文字が刻まれています。

❼ メゾン・アルカンソラ：
最古の碑銘、"AÑO1510"（紀元前1510年）と刻まれた見事な建造物の階上壁面には、木骨の柱の間を埋めるように幾形にレンガが並べられています。1531年、後に福者の称号を与えられたジャン・ド・マヨルガ氏がここで誕生しました。マヨルガ氏は、イエズス会の修道士で、カナリア諸島沖でカルヴァン派の海賊に襲われて、殉死しました。軒を支えている梁の一つに飾られた小さな白い十字架が、故人を偲ばせます。

❽ 司教の監獄：
司教の監獄とメゾン・ラボルデ（聖ヤコブの道への巡礼者受入れ事務所）の間にある庭が、2つの建物を区切っています。司教の監獄は、その一風変わった歴史から町のシンボルとなっています。ローマ教会の聖教分離（14世紀終盤～15世紀初期）の際、バイヨンヌ司教区の司教がここに滞在していたこと、18世紀終盤から監獄として機能していたことという2つの異なる歴史的事実によって、近年になって「司教の監獄」と呼ばれるようになりました。今日残っている建物は一風変わっています。入り口ホールは石張りになっており、看守室に通じています。続いて広々とした光の溢れる懲戒房があります。狭い階段を下りるとオジーヴ穹窿のアーチ形の天井がある中世の広い地下室に出ます。ここは商品の倉庫として使われていたという説が有力です。今日、この監獄は、聖ヤコブの道の巡礼者とともに中世へと私たちをタイムスリップさせてくれる…そんな神秘的な場所と言えるかもしれません。
4月3日～11月1日開館。見学自由。
開館時間 :毎日11時～12時30分、14時30分～18時30分（ただし、火曜定休）
7月、8月の開館時間：
10時30分～19時まで終日開館
料金 :15歳以上　3ユーロ / 15歳未満 無料

❾ 聖ヤコブの門：
1998年、ユネスコの世界文化遺産に指定。この門は、サン・ジャン・ル・ヴューのマドレーヌ界隈からサン・ジャン・ピエ・ド・ポールを通過してロンスボー方面へ向かい、コンポステーラを目指す巡礼者たちのたどってきた歴史の入り口という役割を果たしています。ここからはアラドイ山の美しい丘をのぞむことができます。かつては石切場でしたが、現在ではイルレギーという銘柄のワインを生産するぶどう畑が広がっています。また、立派なスポーツ施設が目に入るはずです。セスタプンタ（バスクのペロタ）競技が行われるハイ・アライと呼ばれる大きな建物の前には、医哲学の先駆者であるドクター・ユアン・ヒュアルテの浅浮彫りが飾られています。彼は、モンテスキューの「法の精神」の中に引用された有名な書物の著者でもありました。

❿ 巡視路：
昨今の改修作業によって、ナヴァールの門から聖ヤコブの門まで中世の城壁をつたって歩くことができるようになったため、サン・ジャン・ピエ・ド・ポールの要塞を護衛していた兵士たちの足跡をたどることができます。城壁の銃眼、物見台、銃眼付きやぐら、石落としは、町の軍事的な歴史と要塞化された遺産を探検する過去への旅に案内してくれます。お子様から大人まで楽しめる高台の散歩道です！

石畳通り:
かつて、騎士、歩行者は聖ヤコブの門付近にあるこの道を通って城砦へ向かいました。よく見ると敷石が傾いているのが分かりますが、これは曲がりくねった急な坂道を大股で駆けた馬のひずめの支えになるようにあえて斜めに置かれているのです。

⓫ 城砦：
70m以上の高さから町を見下ろす城砦はマンディグレンの丘の頂上にあります。1625年～1627年頃建設され、1640年から10年間にわたって改修されました。この城砦はヴォーバン建築の先駆者である建築家たちが設計した防壁で囲まれた要塞の特例としてあげられます。1685年に城を訪れたヴォーバンは、後に改修を手がけました。扉や建物、地下道にヴォーバンの入念な配慮が施されています。

⓬ 半月堡の見晴らし台：
方位盤が設置されており、ここからは素晴らしい谷間、山肌のパノラマをお楽しみいただけます。城のはね橋は小さな鐘楼のそびえる司令塔につながっており、巡視路の269段の階段を通って見晴らし台へとアクセスすることもできます。この巡視路は、ニーヴ川沿いの教会の後陣がある物見台の門に繋がっています。足元が不安な方は、逆側にある学生の通学路からアクセスするとよいでしょう。

学生の通学路：
2つの城壁の間にある林の中の階段道。聖ヤコブの道に繋がっています。

⓭ エイヘラベリーの橋と遊歩道：
物見台の門を越えるとニーヴ川沿いには町の喧騒を離れた牧歌的な遊歩道が続いており、エイヘラベリーの広場へ出ます（バスク語で粉ひき小屋）。フランス革命時には愛国祭を祝い、野外劇場が開かれました。ニーヴ川上流にあたるペヘロピー・ニーヴ川の透き通った水中では、マスが楽しそうに踊っています。この川にはでこぼこしたアーチ形の石橋がかかっており、誤ってロマン橋と呼ばれることもあります。

⓮ スペインの門：
1840年代に建築された要塞の城壁の一部をなしているこの門は、ピレネー山脈を越える中世の偉大なる道へと続いています。後にナポレオン街道と呼ばれ、マレシャル・アリスプ通りと改められました。ピレネー山脈越えに挑む巡礼者はこの道を通って、ロンスボーで休憩をとり、その後7時間歩いてようやくコンポステーラへとたどりつきます。

スペイン通り：
中世には要塞化されておらず、この界隈は経済の中心としての役割を果たしていました。まぐさに刻まれている家主の職業からもうかがえるように、町の職人たちが集まっていました。9番地には、1789年小麦の値段が高騰したと記載されてありますが、これは当時の深刻な気がかりの種でした。

⓯ ナバーラ州会館：
17世紀の広々とした家屋の入り口は半円形で、その上には"1610"と年号の刻まれた渦形装飾が施されています。ナバーラ州の代表者たちが集まり、重要な会合をしていたのです。討論し合う声が反響のよい壁を通して響き渡っていたことでしょう！ここでは生き生きとした情熱的な討論が交わされていたのです。

プチ・トラン（観光周遊ミニ列車）
音声ガイドつき。イースターから諸聖人の日（11月1日）まで毎日出発。
出発地 :観光局前
所要時間 :45分
料金：大人 5ユーロ
子供（7～12歳）2.5ユーロ
団体学生 2ユーロ
団体大人（30名以上）3.5ユーロ

城砦ガイドツアー
7月・8月の月曜日と水曜日
出発時間 :午後2時30分
出発地：聖ヤコブの門
所要時間 :1時間30分
料金 :10歳以上　3ユーロ / 10歳未満 無料

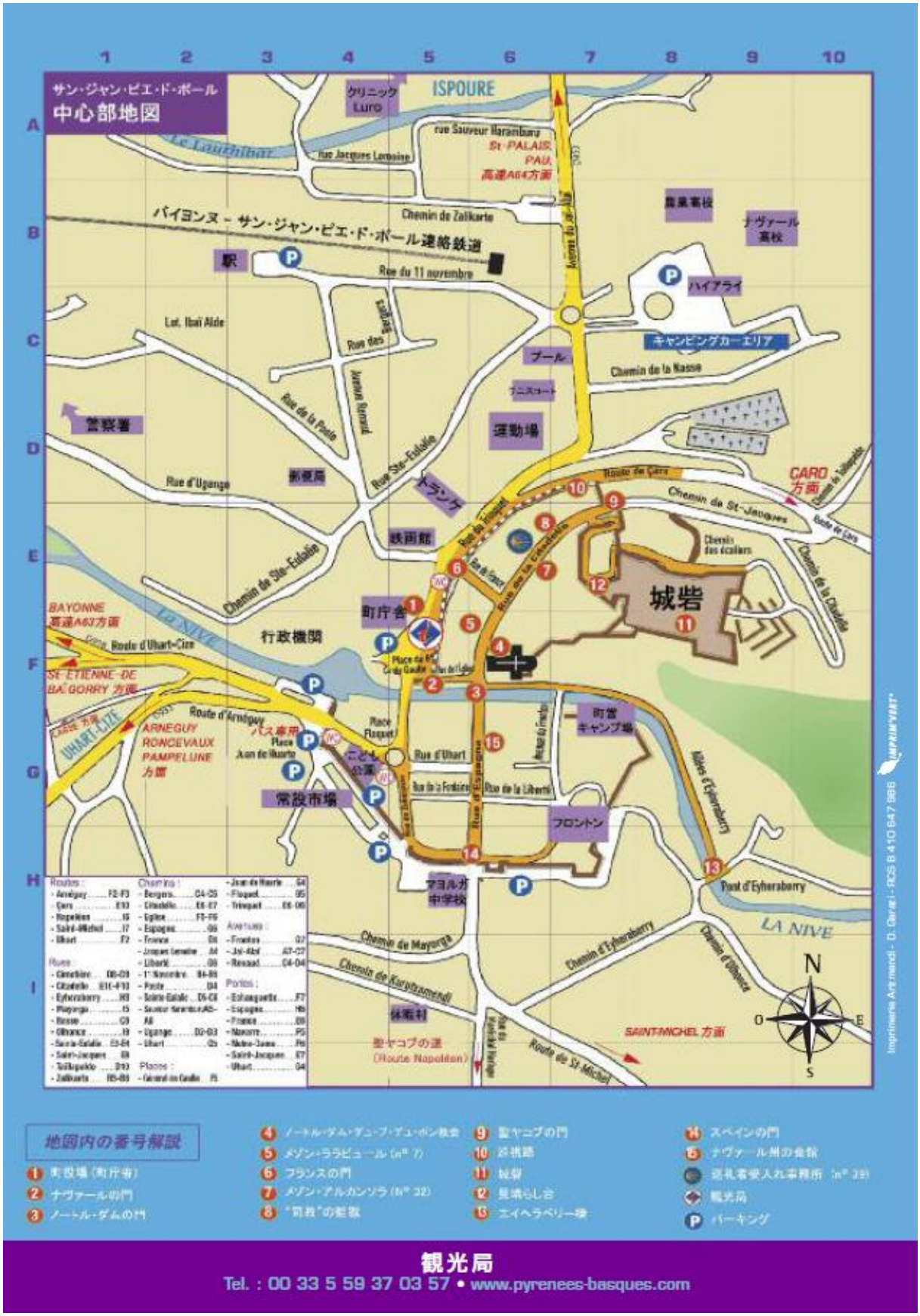
サン・ジャン・ピエ・ド・ポール
中心部地図
ISPOURE
クリニック Luro
rue Sauveur Harambury
St-PALAIS, PAU, 高速A64方面
Le Lauthibar
rue Jacques Lemoine
Chemin de Zalikarte
バイヨンヌ－サン・ジャン・ピエ・ド・ポール連絡鉄道
駅
Rue du 11 novembre
農業高校
ナヴァール高校
ハイアライ
キャンピングカーエリア
Chemin de la Nasse
プール
テニスコート
運動場
Lot. Ibaï Aïde
Rue des Bergers
Rue de la Poste
Avenue Renaud
警察署
Rue d'Uganga
郵便局
Rue Ste-Eulalie
トランク
Route de Çara
CARO 方面
Chemin de St-Jacques
Chemin des écoliers
Chemin de la Citadelle
Rue du Trinquet
Rue de la Citadelle
Rue de France
鉄画館
城砦
町庁舎
Place de la Cte de Gaulle
Place de l'Eglise
Chemin de Ste-Eulalie
BAYONNE 高速A63方面
La Nive
Route d'Uhart-Cize
行政機関
ST-ETIENNE-DE-BA'GORRY 方面
Route d'Arnéguy
ARNEGUY RONCEVAUX PAMPELUNE 方面
UHART-CIZE
バス車庫
Place Juan de Huarte
Place Floquet
Rue d'Uhart
Rue de la Fontaine
Rue de la Liberté
Rue d'Espagne
町営キャンプ場
Allées d'Eyheraberry
常設市場
フロントン
マヨルガ中学校
Pont d'Eyheraberry
LA NIVE
Chemin de Mayorga
Chemin de Kargtsamendi
Chemin d'Eyheraberry
Chemin d'Olhonce
休暇村
聖ヤコブの道 (Route Napoléon)
Route de St-Michel
SAINT-MICHEL 方面
N
O
E
S
Imprimerie Arnaudi - D. Gerard - RCS B 410 647 986
地図内の番号解説
1 町役場（町庁舎）
2 ナヴァールの門
3 ノートル・ダムの門
4 ノートル・ダム・デュ・プ・デュ・ポン教会
5 メゾン・ララビュール（n° 7）
6 フランスの門
7 メゾン・アルカンソラ（N° 32）
8 "笥教"の彫像
9 聖ヤコブの門
10 浴槽跡
11 城砦
12 見晴らし台
13 エイヘラベリー橋
14 スペインの門
15 ナヴァール州の金館
送礼者受入れ事務所（n° 39）
観光局
P パーキング
観光局
Tel. : 00 33 5 59 37 03 57 • www.pyrenees-basques.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de
Saint-Jean-Pied-de-Port
Mairie / *Herriko etxea*

SAINT-JEAN PIED-DE-PORT DONIBANE GARAZI
Temps fort au Pays Basque

La Ville de Saint-Jean-Pied-de-Port s'est engagée de longue date à soutenir les associations locales en mettant notamment à leur disposition ses bâtiments communaux.

En parallèle, Saint-Jean-Pied-de-Port souhaite aller plus loin en terme de développement durable.

La maîtrise de nos impacts sur l'environnement passe incontestablement par la sensibilisation des habitants et leur implication au respect de l'environnement en encourageant leurs comportements éco-responsables.

C'est aussi à vous, associations, de montrer l'exemple en adoptant un comportement éco-citoyen.

En sollicitant auprès de la commune l'utilisation d'une installation communale, votre association s'engage à sensibiliser vos adhérents aux pratiques éco-responsables :

- à être attentif à une consommation raisonnée des fluides dans les locaux mis à votre disposition (électricité, chauffage, eau),
- à avoir une réflexion en amont pour limiter la production de déchets pendant les manifestations,
- à respecter les consignes de tri des déchets
- à veiller au zéro mégot et au ramassage des mégots,
- à laisser l'endroit et le matériel tels qu'ils ont été trouvés au moment de l'état des lieux
- à ne plus utiliser du matériel jetable plastique. Pour cela, nous vous demandons de privilégier le matériel réutilisable (verre, baso…), recyclable (type cartons) ou compostable (type PLA en amidon de maïs).

Etre acteur du développement durable passe aussi par des petits gestes.

Le Maire / Auzapeza,
Laurent INCHAUSPÉ.

MAIRIE DE ST-JEAN-PIED-DE-PORT ★ 64220 ★

CHARTE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LES ASSOCIATIONS

GARAPEN IRAUNKOR LEGEA ELKARTEENTZAT

Aspalditik Herriko Etxeak tokiko elkarteak sustengatzen ditu bere herriko eraikinak esku ezarriz.

Donibane Garazi herriak garapen iraunkor gaia nahi du indartu.

Gure eraginak ingurumenarentzat azkartzen dira sensibilizatuz herritarrak beren gain behar dutela hartu ingurumenaren errespetatu eta zaintza.

Zuen gain da eredu izatea eko-herritar jokamoldea erakutsiz Herriko etxeari galdegiten baduzue herriko eraikin baten erabiltzea, zuen elkarteak hitzemaiten du :

- zuen kideak sentsibilizatzea eko-ardura jestuei,
- kaxu emaitea zentzuzko kontsumetzeari, elektrizitatea, berogailua edota ura erabiltzen duzuelarik herriko eraikinetan,
- gertakari bat antolatu aintzin, hondarkinen murritzeari pentsatzea,
- hondarkinen bereizketaren arauen errespetatzea,
- zigarreta muturrik ez uztea,
- lekuaren egoera-akta ondotik, atseman dituzuen bezala materiala eta lekuaren uztea,
- plastikozko material botagarriak ez erabiltzea gehiago. Hortarako, nahiagoko dituzue berriz erabil, berzikla edo konpostera joan daitezkeenak (baso berri, kartoinezkoak edo arto almidoiezkoak).
- Jestu ttipekin ere garapen iraunkor eragile izan gaitezke.

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »
Izenpetu aitzin «irakurria eta onetsia» idatzi

Date / Data :

Nom de l'association / Elkartearen izena :

Le/la Président(e) / Lehendakaria:

Mairie - 13, place Charles-de-Gaulle - 64220 Saint-Jean-Pied-de-Port
Tél. 05 59 37 00 92 • E-mail : contact@saintjeanpieddeport.fr • Site : www.st-jean-pied-de-port.fr

VILLAGE